



**ORDRE DU JOUR
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 5 OCTOBRE 2021 – 19 h 30**

**AGENDA
ORDINARY SITTING OF COUNCIL
OCTOBER 5, 2021 – 7:30 P.M.**

OUVERTURE / OPENING

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA**
- 2) **RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT**
- 3) **PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD**
- 4) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE ORDINARY SITTING HELD SEPTEMBER 7, 2021**
- 5) **DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS**
 - a) Liste des comptes payés du 5 août au 10 septembre 2021 au montant de 3 330 316,21 \$ / List of accounts paid from August 5 to September 10, 2021, in the amount of \$3,330,316.21
 - b) États financiers – Juin et juillet 2021 / June and July 2021 financial statements
 - c) Amendements budgétaires mensuels – Août 2021 / August 2021 monthly budget amendments
 - d) Dépôt procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des finances et suivi budgétaire du 19 août 2021 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.203 / Tabling of the August 19, 2021 minutes of the meeting of the Advisory Committee on Finance and Budget Monitoring and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.203
 - e) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des communications du 13 août 2021 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous la cote de classification 114.220 / Tabling of the August 13, 2021 minutes of the Communications Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.220
 - f) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme et du développement durable du 11 août 2021 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the August 11, 2021 minutes of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
 - g) Dépôt du procès-verbal des rencontres du comité sur les demandes de démolition des 28 juillet et 26 août 2021 et que ces documents soient conservés aux archives municipales sous le code de classification 114.224 / Tabling of the July 28 and August 26, 2021 minutes of the Demolition Requests Committee meetings and that these documents be filed in the municipal archives under the classification code 114.224
 - h) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures du 23 juillet 2021 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.206 / Tabling of the July 23, 2021 minutes of the Public Works and Infrastructures Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.206

- i) Dépôt du procès-verbal des rencontres du comité consultatif sur les services de santé à Chelsea du 22 juillet et du 23 septembre 2021 et que ces documents soient conservés aux archives municipales sous le code de classification 114.221 / Tabling of the July 22 and September 23, 2021 minutes of the advisory committee meeting on health services in Chelsea and that these documents be filed in the municipal archives under the classification code 114.221
- j) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire du 2 septembre 2021 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.205 dépôt / Tabling of the September 2, 2021 minutes of the Recreation, Sports, Culture and Community Life Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.205
- k) Dépôt de l'analyse hydrologique et géomorphologique du ravin Hudson / Tabling of the hydrological and geomorphological analysis of the Hudson Ravine

6) SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES

6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

- a) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1224-21 et avis de motion – Règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile / Presentation and tabling of the draft by-law number 1224-21 and notice of motion – By-law establishing the fees for the celebration of a civil marriage or a civil union
- b) Adoption du règlement numéro 1200-21 – Règlement pour effectuer la refonte des règlements d'emprunts relatifs aux travaux du réseau de traitement des eaux usées du centre- village / Adoption of by-law number 1200-21– By-law to consolidate the borrowing by-laws relating to the wastewater treatment system in the center village
- c) Adoption du règlement numéro 1201-21 – Règlement pour effectuer la refonte des règlements d'emprunts relatifs aux travaux du réseau de traitement de l'eau potable du centre- village – Adoption of by-law number 1201-21 - By-law to consolidate the borrowing by-laws relating to the work on the centre-village drinking water treatment system

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

- a) Octroi du contrat pour l'achat d'un tracteur avec ses attachements à même l'excédent affecté / Awarding of the contract for the purchase of a tractor with attachments from the affected operating surplus
- b) Octroi du contrat pour la fourniture d'abrasifs pour la saison hivernale 2021-2022 / Awarding of supply contract of abrasive material for the 2021-2022 winter season
- c) Octroi du contrat pour la construction d'une rampe pour l'accessibilité universelle au centre communautaire de Farm Point / Awarding of the contract for the construction of an universal accessibility ramp at the Farm Point community center

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

- a) Paiement des dépenses pour l'installation des réservoirs de carburant à même le fonds de roulement / Payment of expenses for the installation of fuel tanks from the working capital
- b) Autorisation de services professionnels d'ingénierie supplémentaires à la firme Stantec Experts-conseils Ltée pour le remplacement du ponceau au 1290 Route 105 / Authorization for additional professional engineering services to Stantec Experts-conseils Ltée for the replacement of the culvert at 1290 Route 105

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

--

6.5) MANDATS / MANDATES

- a) Mandat à DHC Avocats - Commission de la capitale nationale – Paiements suite à l’Avis du Comité consultatif sur le règlement des différends associés aux paiements en remplacement d’impôts / Mandate to DHC Lawyers – National Capital Commission – Paiements following the Advice of the Payments in Lieu of Taxes Dispute Advisory Panel
- b) Mandat de trois ans à l’Union des municipalités du Québec pour l’achat de carburants en vrac / Three-year mandate for the purchase of bulk fuels to the Union des municipalités du Québec
- c) Mandat à Me Marc-Olivier Bisson, RPGL - Procédures judiciaires – 800, Route 105 / Mandate to Me Marc-Olivier Bisson, RPGL – Legal proceedings – 800 Route 105

6.6) DIVERS / VARIOUS

- a) Calendrier des sessions ordinaires pour l’année 2022 / Calendar of ordinary sittings for 2022
- b) Adjudication d’une émission d’obligations à la suite de demandes de soumissions publiques / Awarding of a bond issue following a call for public tenders (à venir)
- c) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 6 084 000,00 \$ qui sera réalisé le 18 octobre 2021 / Concordance and short-term resolution relating to a bond loan in the amount of \$6,084,000.00 for October 18, 2021 (à venir)

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

- a) Congé sabbatique / Sabbatical leave
- b) Embauche de Madame Geneviève Chamberland à titre de technicienne à la taxation / Hiring of Mrs. Geneviève Chamberland as tax technician
- c) Modification du contrat de service en déclasserment des archives / Modification to the service contract for the declassification of archives

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

- a) Dérogation mineure – Escalier dans la marge avant – 53, chemin de Lamoille / Minor exemption – Stairs in the front setback – 53 chemin de Lamoille
- b) Dérogation mineure – Frontage d’un lot – 8 chemin Engler / Minor exemption – Lot frontage - 8 chemin Engler
- c) Dérogation mineure – Superficie d’un lot - 147, chemin de la Mine / Minor exemption – Lot size – 147 chemin de la Mine
- d) Dérogation mineure – Superficie maximale des bâtiments secondaires – 43, chemin Nordik / Minor exemption – Maximum surface area of secondary buildings – 43 chemin Nordik
- e) Dérogation mineure – Résidence dans la marge arrière – 315, chemin Ladyfield / Minor exemption – Residence in the rear setback - 315 chemin Ladyfield
- f) Dérogation mineure – Résidence dans la marge arrière – 74, chemin de Cabot / Minor exemption – Residence in the rear setback – 74 chemin de Cabot
- g) Modification d’une dérogation mineure – Abri d’auto dans la marge avant – 36, chemin de Kirk’s Ferry / Modification to a minor exemption – Carport in the front setback – 36 chemin de Kirk’s Ferry

7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS

- a) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Enseigne – 4, chemin Padden / Site planning and architectural integration program – Sign – 4 chemin Padden
- b) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Enseignes – 224, chemin d'Old Chelsea / Site planning and architectural integration program – Signs – 224 chemin d'Old Chelsea
- c) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Terrasse – 181, chemin d'Old Chelsea / Site planning and architectural integration program – Terrace – 181 chemin d'Old Chelsea
- d) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Marquise au-dessus des pompes d'essence – 17, chemin Cross Loop / Site planning and architectural integration program – Marquee over the gas pumps – 17 chemin Cross Loop
- e) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Phase 2 du projet commercial intégré – 17, chemin Cross Loop / Site planning and architectural integration program – Phase 2 of the integrated commercial project – 17 chemin Cross Loop
- f) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Enseigne – 587, Route 105 / Site planning and architectural integration program – Sign – 587 Route 105
- g) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Agrandissement – 86, chemin de Montpellier / Site planning and architectural integration program – Addition – 86 chemin de Montpellier
- h) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Résidence unifamiliale isolée – 217, chemin d'Old Chelsea / Site planning and architectural integration program – Single family detached home – 217 chemin d'Old Chelsea

7.3) AVANT-PROJETS DE LOTISSEMENT / PRELIMINARY SUBDIVISION PROPOSALS

- a) Avant-projet de lotissement – Lot 6 454 227 au cadastre du Québec – 171, chemin Scott / Preliminary subdivision proposal – Lot 6 454 227 of the Québec cadastre – 171 chemin Scott
- b) Avant-projet de lotissement – Lot 2 635 109 au cadastre du Québec – 163, chemin de la Montagne / Preliminary subdivision proposal – Lot 2 635 109 of the Québec cadastre – 163 chemin de la Montagne
- c) Avant-projet de lotissement – Lots 3 031 395 et 6 104 782 au cadastre du Québec – 1317, Route 105 / Preliminary subdivision proposal – Lots 3 031 395 and 6 104 782 of the Québec cadastre – 1317 Route 105

7.4) RÈGLEMENTATION / LEGISLATION

- a) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1222-21 et avis de motion – Règlement de citation comme immeuble patrimonial de l'ancienne église unie, située au 8, chemin Mill / Presentation and tabling of draft by-law number 1222-21 and notice of motion – By-law to cite as a heritage building the former United Church, located at 8 chemin Mill
- b) Adoption du projet de règlement numéro 1222-21 – Règlement de citation comme immeuble patrimonial de l'ancienne église unie, située au 8, chemin Mill / Adoption of draft by-law number 1222-21 – By-law citing as a heritage building the former United Church, located at 8 chemin Mill

- c) Adoption du second projet de règlement numéro 1203-21 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 636-05 – dispositions modifiant la grille des spécifications des zones CA-204 et CA-209 afin d’y retirer la disposition particulière 16 et de créer la nouvelle disposition particulière 55 à ajouter à ces zones / Adoption of second draft by-law number 1203-21 – By-law amending specific provisions of the zoning by-law number 636-05 - Provisions amending the specification grid of zones CA-204 and CA-209 in order to remove the specific provision 16 and to create the new specific provision 55 to be added to these zones
- d) Adoption du règlement numéro 1205-21 - Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de lotissement numéro 637-05 – Dispositions relatives à la définition de chemin privé et aux cas n’exigeant pas de cession de terrain ou de compensation monétaire / Adoption of by-law number 1205-21 – By-law amending certain provisions of the subdivision by-law number 637-05 – Provisions relating to the definition of a private road and to cases not requiring the transfer of land or monetary compensation
- e) Adoption du règlement numéro 1206-21 - Règlement modifiant le règlement numéro 640-05 relatif aux plans d’aménagement d’ensemble – Disposition concernant l’obligation de déposer un PAE / Adoption of by-law number 1206-21 - By-law amending by-law number 640-05 pertaining to comprehensive development programs - Provision concerning the obligation to produce a CDP
- f) Adoption du règlement numéro 1207-21- Règlement modifiant certaines dispositions du plan d’urbanisme numéro 635-05 – Modification au chapitre 6 afin d’exempter certains projets de la planification d’ensemble / Adoption of by-law number 1207-21 - By-law amending certain provisions of the Master plan number 635-05 – Modification to chapter 6 to exempt certain projects from comprehensive planning
- g) Adoption du règlement numéro 1208-21 - Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 636-05 – Abrogation de la zone PAE-62, création de la zone RA-62 et de la disposition particulière #56 / Adoption of by-law number 1208-21 - By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 636-05 - Repeal zone PAE-62, create zone RA-62 and the special provision #56
- h) Adoption du règlement numéro 1212-21 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement relatif aux permis et certificats numéro 639-05 – Dispositions relatives au nombre de lots sur un chemin privé et aux normes de construction de celui-ci / Adoption of by-law number 1212-21 - By-law amending certain provisions of by-law number 639-05 relating to permits and certificates – Provisions concerning the number of lots on a private road and the construction standards thereof

7.5) DIVERS / VARIOUS

- a) Demande visant la tenue d’un marché public temporaire – Parc Hollow Glen – 12, chemin du Parc / Request to hold a temporary public market – Hollow Glen – 12 chemin du Parc
- b) Demande au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation pour reporter l’échéance de l’approbation du plan et des règlements d’urbanisme révisés / Request to the *ministère des Affaires municipales et de l’Habitation* to extend the deadline for approval of the revised Master plan and by-laws
- c) Reconnaissance de la valeur historique du 108, chemin Pine / Recognition of the historical value of 108 chemin Pine

8) TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS

- a) Adoption du règlement numéro 1213-21 – Règlement modifiant la limite de vitesse sur un tronçon du chemin de la Rivière à la hauteur du parc municipal de Farm Point / Adoption of by-law number 1213-21 – By-law modifying the speed limit on a part of chemin de la Rivière, at the Farm Point municipal park

- b) Autorisation pour l'aménagement d'un stationnement pour personnes à mobilité réduite au 311, chemin de la Rivière / Authorization for the construction of a parking lot for persons with reduced mobility at 311 chemin de la Rivière

9) **LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE**

- a) Avis de motion proposant un nom officiel au sentier qui passe sur le terrain de l'église St. Mary Magdalene / Notice of motion proposing a name to the trail on the property of the Church St. Mary Magdalene
- b) Remerciements aux membres du comité du sentier communautaire / Thanks to all members of the Community Trail Committee
- c) Demande d'appui financier par l'Association des résidents du Parc Chelsea / Financial support request by the Chelsea Park residents Association
- d) Requête de Mme Heather Wright concernant l'inhumation des cendres de sa mère, Mme Moiya Wright, dans l'annexe sud du cimetière protestant d'Old Chelsea / Request from Mrs. Heather Wright for the burial of the ashes of her mother, Mrs. Moiya Wright, in the South Annex of the Old Chelsea Protestant Cemetery

10) **SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY**

- a) Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel pour 2022 / Application for financial assistance under the financial assistance program for the training of part-time firefighters for 2022

11) **LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING**

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que l'ordre du
jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le procès-
verbal de la session ordinaire du 7 septembre 2021 soit et est par la présente
adopté.

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 7 septembre 2021 à 19 h exceptionnellement et uniquement par vidéoconférence en raison de la pandémie de la COVID-19, et en vertu de l'arrêté numéro 2020-029 du 26 avril 2020 de la Ministre de la Santé et des services sociaux.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Kay Kerman et Kimberly Chan et les conseillers Simon Joubarne, Pierre Guénard, Greg McGuire et Jean-Paul Leduc sous la présidence de la Mairesse Caryl Green.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS Me John-David McFaul, Directeur général et Secrétaire-trésorier et Me Sheena Ngalle Miano, Responsable au greffe.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ 60 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

La Mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la Mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

305-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté avec les modifications suivantes :

Retirer :

- 7.3 a) Avant-projet de lotissement – Lots 3 031 395 et 6 104 782 au cadastre du Québec – 1317, Route 105
- 8 d) Adoption du règlement numéro 1211-21 - Règlement désignant les tronçons des chemins du Relais, de la Traverse et de la Randonnée comme étant des chemins de type « rue partagée »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

306-21

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Greg McGuire, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 3 août 2021 soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 17 JUILLET AU 4 AOÛT 2021 AU MONTANT DE 475 964,58 \$

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS – AVRIL & MAI 2021

DÉPÔT DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES MENSUELS – JUILLET 2021 /

DÉPÔT PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE DU 16 JUIN 2021 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.203

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES COMMUNICATIONS DU 21 JUIN 2021 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LA COTE DE CLASSIFICATION 114.220

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 7 JUILLET 2021 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.204

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION DU 22 MARS 2021 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.224

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE DU 29 JUILLET 2021 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.205

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DU SENTIER COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2021 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.217

DÉPÔT DE L'ATTESTATION DE DE FORMATION DE MME KIMBERLY CHAN SUR LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

307-21

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1202-21 - RÈGLEMENT RELATIF
AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DE CHELSEA**

ATTENDU QUE le rôle des élus municipaux s'est profondément transformé au fil des ans avec le transfert d'un grand nombre de responsabilités opéré par le gouvernement du Québec en matière de développement, d'environnement ou de sécurité civile;

ATTENDU QUE le maire exerce maintenant ses fonctions à temps plein;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier la rémunération des élus afin qu'elle corresponde davantage à leur charge de travail et leurs responsabilités;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 juillet 2021 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le « Règlement numéro 1202-21 - Règlement relatif au traitement des élus municipaux de Chelsea » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Greg McGuire, propose un amendement à l'effet de retirer la mention « temps plein » et demande le vote :

POUR :

- Simon Joubarne
- Kimberly Chan
- Pierre Guénard

CONTRE :

- Kay Kerman
- Jean-Paul Leduc
- Greg McGuire
- Caryl Green

L'AMENDEMENT EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

Le conseiller Simon demande le vote sur la résolution originale :

POUR :

- Pierre Guénard
- Greg McGuire
- Jean-Paul Leduc
- Kimberly Chan
- Kay Kerman

CONTRE :

- Simon Joubarne

LA RÉOLUTION ORIGINALE EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1200-21 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT POUR EFFECTUER LA REFONTE DES RÈGLEMENTS
D'EMPRUNT RELATIFS AUX TRAVAUX DU RÉSEAU DE TRAITEMENT
DES EAUX USÉES DU CENTRE-VILLAGE**

Le conseiller Greg McGuire présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement portant le numéro 1200-21 intitulé « Règlement pour effectuer la refonte des règlements d'emprunt relatifs aux travaux du réseau de traitement des eaux usées du centre-village » sera présenté pour adoption, conditionnellement à l'approbation des règlements numéro 1178-21, 1179-21, 1180-21, 1181-21 et 1186-21 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le but de cette refonte est de simplifier la lecture des règlements et de simplifier les procédures de taxation.

Greg McGuire

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1201-21 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT POUR EFFECTUER LA REFONTE DES RÈGLEMENTS
D'EMPRUNT RELATIFS AUX TRAVAUX DU RÉSEAU DE TRAITEMENT DE
L'EAU POTABLE DU CENTRE-VILLAGE**

Le conseiller Greg McGuire présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement portant le numéro 1201-21 intitulé « Règlement pour effectuer la refonte des règlements d'emprunt relatifs aux travaux du réseau de traitement de l'eau potable du centre-village » sera présenté pour adoption, conditionnellement à l'approbation des règlements numéro 1182-21, 1183-21 et 1184-21 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le but de cette refonte est de simplifier la lecture des règlements et de simplifier les procédures de taxation.

Greg McGuire

308-21

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR ARTICULÉ
AVEC ÉQUIPEMENTS À MÊME L'EXCÉDENT AFFECTÉ ET NON
AFFECTÉ**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2021, l'achat d'un tracteur articulé avec équipements a été approuvé et un montant de 220 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

308-21 (suite)

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition de ce tracteur;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 24 août 2021:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
2495796 Ontario inc. (Sontrac Equipment)	221 729,29 \$	202 468,39 \$
Machineries Forget inc.	243 674,57 \$	222 507,36 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Machineries Forget inc. est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Machineries Forget inc au montant de 243 674,57 \$, incluant les taxes, pour l'achat d'un tracteur articulé avec équipements représente un montant net de 222 507,36 \$, soit un dépassement budgétaire de 2 507,36 \$;

ATTENDU QUE le coût d'achat du tracteur articulé avec équipements sera payé par l'excédent affecté et le solde net par l'excédent non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat du tracteur articulé avec équipements au montant de 243 674,57 \$, incluant les taxes, à Machineries Forget inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 220 000,00 \$ du poste budgétaire 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté – Exercice suivant) au poste budgétaire d'affectation 23-810-00-000 (Affectations excédent accumulé de fonctionnement affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser une affectation de 2 507,36 \$ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire 23-710-00-000 (Affectations - Excédent accumulé fonctionnement non affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-724 (Véhicules - Transport).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

309-21

OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR FINALISER L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LE SENTIER DU RUISSEAU

ATTENDU QUE par la résolution numéro 297-20, le conseil a octroyé à la firme WSP Canada inc. un mandat pour une étude de faisabilité et géotechnique préliminaire pour le sentier du Ruisseau;

ATTENDU QUE les résultats préliminaires de cette étude démontreraient que la Municipalité devait procéder préalablement à une étude hydrologique et écologique pour le sentier du Ruisseau avant de compléter l'étude de faisabilité et géotechnique;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 282-21, le conseil a annulé le mandat initial, soit une étude de faisabilité et géotechnique préliminaire, et a octroyé le mandat pour l'étude hydrologique et écologique à la firme WSP Canada inc.;

ATTENDU QUE suite à des restrictions budgétaires, la Municipalité ne peut réaliser à la fois l'étude de faisabilité et géotechnique en 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité doit prioriser l'étude géotechnique en 2021 afin d'obtenir les intrants nécessaires à la complétion de l'étude de faisabilité et par conséquent, reporter l'étude de faisabilité en 2022;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à une nouvelle demande de prix pour finaliser l'étude géotechnique pour le sentier du Ruisseau à la firme WSP Canada inc.;

ATTENDU QUE la firme WSP Canada inc. a soumis un prix de 52 888,50 \$, incluant les taxes, ce qui représente un montant net de 48 294,25 \$;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme WSP Canada inc. est conforme et recommandée par le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE l'étude géotechnique sera remboursée par une subvention provenant du Fonds municipal vert pour un montant de 21 800,00 \$, le Fonds vert de la Municipalité pour un montant de 15 000,00 \$ et le solde par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le conseil octroie le contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour finaliser l'étude géotechnique pour le sentier du Ruisseau au montant de 52 888,50 \$, incluant les taxes, à la firme WSP Canada inc.

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

309-21 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 15 000,00 \$ du poste budgétaire 59-131-11-000 (Surplus affecté – Fonds vert municipal) au poste budgétaire d'affectation 03-510-10-002 (Affectations – Fonds vert municipal).

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser un transfert budgétaire de 11 494,25 \$ de divers postes budgétaires du Service des Loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire au poste 02-701-50-411 (Honoraires professionnels – Services scientifiques et génie).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-50-411 (Honoraires professionnels – Services scientifiques et génie).

Le conseiller Simon Joubarne demande le vote :

POUR :	CONTRE :
– Pierre Guénard	– Simon Joubarne
– Kimberly Chan	
– Kay Kerman	
– Greg McGuire	
– Jean-Paul Leduc	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

310-21

OCTROI DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DU PARE-FEU

ATTENDU QUE le contrat de service du pare-feu est échu depuis 2020;

ATTENDU QU'IL est primordial que la Municipalité procède au remplacement du pare-feu au lieu de simplement renouveler le contrat de maintenance de base;

ATTENDU QUE ce remplacement assurera une sécurité renforcée du réseau, tant au niveau des connexions entre les bâtiments municipaux que les accès VPN;

ATTENDU QU'IL est également nécessaire de procéder au remplacement du pare-feu afin de finaliser la mise en place du système de sécurité ainsi que le remplacement des téléphones qui sont présentement en cours;

ATTENDU QUE Microrama Informatique inc. a soumis les prix suivants pour l'achat des équipements nécessaires, la programmation et l'installation de ceux-ci ainsi que le contrat de service annuel :

DESCRIPTION	PRIX (taxes incluses)
Achat des équipements	9 638,35 \$
Installation & programmation	14 164,92 \$
Contrat de service annuel pour une durée de cinq (5) ans	3 794,18 \$

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

310-21 (suite)

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Microrama Informatique inc. est conforme et recommandée par le Service des finances;

ATTENDU QUE le coût d'achat des équipements ainsi que l'installation et la programmation de ceux-ci seront financés par le fonds de roulement et remboursables sur une période de cinq (5) ans et que le contrat de service annuel sera payé par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat et l'installation des divers équipements pour le remplacement du pare-feu à Microrama Informatique inc. au montant de 23 803,27 \$, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le conseil octroie le contrat de service pour le pare-feu pour une période de cinq (5) ans à Microrama Informatique inc. au montant annuel de 3 794,18 \$, incluant les taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser une affectation de 21 735,56 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :

- 23-020-00-726 (Ameublement, équipements bureau - Administration) pour l'achat et l'installation des équipements.
- 02-130-00-494 (Cotisation à des associations et abonnements) pour le contrat de service 2021 et sera budgété annuellement pour les années suivantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

311-21

AUTORISATION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE SUPPLÉMENTAIRES À LA FIRME LES SERVICES EXP INC. NÉCESSAIRES AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU SENTIER VOIE VERTE CHELSEA

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 133-19, le conseil a octroyé un contrat à la firme Les services EXP inc. au montant de 400 917,83 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels d'ingénierie pour divers travaux d'aménagement du sentier communautaire identifié comme Voie Verte Chelsea;

ATTENDU QU'À ce jour, un montant de 14 435,11 \$, incluant les taxes, a été autorisé pour des honoraires professionnels supplémentaires touchant le réaménagement du sentier avec la conception proposée pour la réfection du chemin de la Rivière;

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

311-21 (suite)

ATTENDU QUE dans le cadre du réaménagement de l'intersection de la Route 105 avec le sentier Voie Verte Chelsea, le ministère des Transports du Québec (MTQ) oblige la Municipalité à aménager un passage pour piétons muni de feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) sur le réseau du ministre;

ATTENDU QU'À la suite de l'octroi de la subvention accordée dans le cadre du programme Véloce III, la firme a dû préparer les documents d'appel d'offres pour les dispositifs de retenue le long du sentier, non inclus dans le mandat initial, ainsi que la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a mis en place un nouveau *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE) et que ce dernier modifie à plusieurs égards la méthode de gestion environnementale des projets touchant, entre autres, la réfection du ponceau #36 dont le remblai au-dessus du ponceau à plus de 3 mètres;

ATTENDU QUE ces exigences ne faisaient pas partie du mandat initial et que la firme Les Services EXP inc. a soumis les honoraires professionnels supplémentaires suivants:

AVENANT	DESCRIPTION	HONORAIRES
Avenant 3	Travaux électriques pour la traverse de la Route 105 (surveillance des travaux non incluse)	23 683, 00 \$
Avenant 4	Devis dispositifs de retenue de bois	16 320, 00 \$
Avenant 5	Volet environnement pour le ponceau # 36	12 699, 00 \$
Total services professionnels d'ingénierie non prévus		52 702,00 \$
TPS (5 %)		2 635,10 \$
TVQ (9,975 %)		5 257,02 \$
TOTAL		60 594,12 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande ces honoraires professionnels supplémentaires qui s'élèvent à 60 594,12 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels d'ingénierie supplémentaires pour divers travaux d'aménagement du sentier Voie Verte Chelsea seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1172-20;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le conseil autorise les services professionnels d'ingénierie supplémentaires pour les avenants 3, 4 et 5 pour les travaux d'aménagement du sentier Voie Verte Chelsea à la firme Les Services EXP inc. pour un montant de 60 594,12 \$, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-50-721 (Infrastructures – Sentier communautaire), règlement d'emprunt numéro 1172-20.

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

312-21

AUTORISATION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE SUPPLÉMENTAIRES À LA FIRME CIMA+ S.E.N.C. NÉCESSAIRES À L'ANALYSE DE DEUX OPTIONS ADDITIONNELLES DE GESTION DE LA CIRCULATION DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE DE CIRCULATION DU CENTRE-VILLAGE

ATTENDU QUE par la résolution numéro 298-19, le conseil a octroyé un contrat à la firme CIMA+ s.e.n.c. au montant de 51 163,88 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels d'ingénierie pour une étude de circulation et de stationnement pour le secteur centre-village;

ATTENDU QU'À ce jour, un montant de 8 393,18 \$, incluant les taxes, pour l'avenant 01 a été autorisé pour des services professionnels d'ingénierie supplémentaires pour ce projet;

ATTENDU QUE suivant l'analyse du rapport préliminaire ainsi qu'une rencontre de coordination avec la Commission de la capitale nationale (CCN), il est recommandé d'analyser deux options additionnelles de gestion de la circulation;

ATTENDU QUE ces deux analyses additionnelles permettront à la Municipalité et ses partenaires au dossier d'analyser l'option d'un carrefour unique comprenant l'ensemble des approches gérées par des feux de circulation ou par un giratoire;

ATTENDU QUE la firme CIMA+ s.e.n.c. demande les honoraires professionnels supplémentaires suivants :

AVENANT	DESCRIPTION	HONORAIRES
Avenant 02	Analyses additionnelles pour l'implantation d'un carrefour giratoire ou d'une intersection à feux de circulation sur le chemin d'Old Chelsea	15 700,00 \$
Total services professionnels d'ingénierie non prévus		15 700,00 \$
TPS (5 %)		785,00 \$
TVQ (9,975 %)		1 566,08 \$
TOTAL		18 051,08 \$

ATTENDU QU'une entente a été conclue entre la Municipalité et la CCN pour que celle-ci finance 50 % de l'avenant 02;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande ces honoraires professionnels supplémentaires qui s'élèvent à 18 051,08 \$, incluant les taxes, soit un montant net de 16 483,04 \$;

ATTENDU QUE les fonds nécessaires pour cette analyse n'étaient pas prévus au budget de fonctionnement et qu'un transfert budgétaire est requis;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le conseil autorise les services professionnels d'ingénierie supplémentaires pour l'étude de circulation du centre-village à la firme CIMA+ s.e.n.c. pour un montant de 18 051,18 \$, incluant les taxes, pour l'avenant 02.

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

312-21 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser un transfert budgétaire de 8 241,52 \$ du poste budgétaire 02-415-20-522 (Entretien et réparation – Bâtiments et terrains) au poste budgétaire 02-355-00-411 (Honoraires professionnels - Services scientifiques et génie).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-355-00-411 (Honoraires professionnels - Services scientifiques et génie).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

313-21

MANDAT À ME PAUL WAYLAND POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DEVANT LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ASSOCIÉS AUX PAIEMENTS EN REMPLACEMENT D'IMPÔTS POUR LES PROPRIÉTÉS DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

ATTENDU QUE suite au dépôt du nouveau rôle triennal 2021-2022-2023, l'augmentation moyenne des valeurs imposables pour tous les types d'immeubles se situe à 6 % et pour les terrains vacants, à 12,4 %;

ATTENDU QUE la valeur de plusieurs propriétés de la Commission de la capitale nationale (CCN) a augmenté;

ATTENDU QU'UNE recommandation du DAP en faveur de la Municipalité a été déposée pour le rôle triennal 2018-2019-2020 et que la CCN tarde à mettre en application;

ATTENDU QUE les montants du PERI (paiement en remplacement d'impôts) reçus pour les propriétés de la CCN sont moindres que la recommandation du DAP ainsi que du budget prévu par la Municipalité;

ATTENDU QU'IL y a lieu de déposer une demande de révision devant le Comité consultatif sur le règlement des différends associés aux paiements en remplacement d'impôts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le conseil autorise les représentants de la Municipalité à déposer une demande de révision au Comité consultatif sur le règlement des différends associés aux paiements en remplacement d'impôts.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater Me Paul Wayland, avocat et associé directeur, de la firme DHC avocats pour représenter la Municipalité.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

314-21

MANDAT POUR LA VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 2 635 776 AU CADASTRE DU QUÉBEC – SERVITUDE D'ACCÈS – 153, CHEMIN D'OLD CHELSEA

ATTENDU QU'EN octobre 2014, la Municipalité a débuté ses travaux pour les réseaux des eaux usées et de l'eau potable du centre-village;

ATTENDU QUE pour réaliser son projet, la Municipalité devait acquérir des servitudes permanentes d'égout et d'utilités publiques, dont une partie était située sur les terrains de la Ferme Hendrick sur le chemin d'Old Chelsea;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 190-15 adoptée en juin 2015, la Municipalité a approuvé une dérogation mineure au projet de lotissement présenté par la Ferme Hendrick, conditionnelle à ce qu'une servitude de 6 mètres soit accordée à la Municipalité de Chelsea sur tous les lots adjacents au chemin d'Old Chelsea pour répondre aux besoins des travaux d'infrastructures municipales;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 258-15 adoptée en juillet 2015, la Municipalité s'engageait à acquérir les servitudes permanentes d'égout et d'utilités publiques sur les lots 5 299 444, 5 299 445, 5 299 452, 5 299 449, 4 974 058, 5 299 446 et 5 299 447 à la somme établie par un évaluateur agréé;

ATTENDU QU'EN août 2015, une entente a été signée entre la Ferme Hendrick et la Municipalité concernant la cession des servitudes permanentes de la Ferme Hendrick à la Municipalité selon les conditions établies par la résolution numéro 258-15;

ATTENDU QU'EN 2015 la Ferme Hendrick a souligné à la Municipalité son intérêt d'acquérir une partie du lot 2 635 776 comme condition afin d'inclure un chemin dans son avant-projet de lotissement donnant accès au poste de surpression et aux réservoirs d'eau potable et que des discussions ont eu lieu à cet effet;

ATTENDU QU'EN octobre 2015, la Ferme Hendrick a signé une entente relative à des travaux municipaux pour sa phase 1 qui spécifie que le promoteur s'engage à respecter les conditions des dérogations mineures accordées par le conseil selon les résolutions numéro 190-15, 236-15 et 237-12;

ATTENDU QU'EN novembre 2016, le rapport d'évaluation de Stéphane Dompierre, évaluateur agréé, établissait la valeur de ces servitudes permanentes d'égout et d'utilités publiques à 28 935,00 \$;

ATTENDU QU'EN juin 2017, à la demande du notaire Marc Nadeau, représentant à la fois la Ferme Hendrick et la Municipalité, un montant de 28 935,00 \$ a été envoyé en fidéicommiss pour finaliser l'acquisition des servitudes permanentes d'égout et d'utilités publiques;

ATTENDU QUE l'acte notarié a été rédigé par Me Nadeau, mais que le représentant de la Ferme Hendrick a refusé de le signer car il désirait conclure préalablement l'achat d'une partie du lot 2 635 776 au cadastre du Québec avec la Municipalité et que le montant de 28 935,00 \$ est toujours en fidéicommiss chez le notaire;

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

314-21 (suite)

ATTENDU QU'EN 2017, suite à de nombreuses discussions, la Ferme Hendrick a relancé la Municipalité concernant la possibilité que cette dernière lui vende une partie du lot 2 635 776 mais qu'à ce jour, aucune résolution n'a été adoptée à cet effet;

ATTENDU QUE ce lot a été acquis par la Municipalité en septembre 2014 du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que le contrat d'achat stipule qu'en cas de vente, la Municipalité devra l'offrir par appel d'offres public, à moins que la Municipalité n'ait obtenu l'autorisation écrite du MTQ d'en disposer autrement;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet à une municipalité de vendre un bien lui appartient de gré à gré à condition que cette vente soit faite à la valeur marchande;

ATTENDU QUE suite à la construction du poste de surpression et des réservoirs d'eau potable, il y a lieu d'obtenir un accès officiel à ces installations à partir du chemin d'Old Chelsea ou d'un chemin municipal situé dans le projet de la Ferme Hendrick plutôt qu'une servitude piétonnière;

ATTENDU QUE le propriétaire a modifié son avant-projet de lotissement afin d'y inclure un chemin donnant accès au poste de surpression et aux réservoirs d'eau potable;

ATTENDU QUE d'ici la construction du chemin, un accès par servitude temporaire sera accordé par le promoteur;

ATTENDU QUE la modification de l'avant-projet de lotissement permettra de conserver l'aménagement prévu d'un sentier municipal multifonctionnel permettant de rejoindre le chemin d'Old Chelsea et le sud du projet de la Ferme Hendrick;

ATTENDU QU'ADVENANT la vente de la partie du lot 2 635 776 à la Ferme Hendrick, le promoteur s'engage à travailler en collaboration avec la Municipalité pour l'aménagement de ce sentier et autres infrastructures souhaitées aux alentours de ce dernier;

ATTENDU QUE le promoteur désire acquérir 3 851 m² du lot 2 635 776 au cadastre du Québec ayant une superficie totale de 8 788,7 m² et que les frais afférents pour l'évaluateur, l'arpenteur-géomètre et le notaire seront acquittés par le promoteur;

ATTENDU QUE le promoteur s'engage à verser à la Municipalité la somme établie par l'évaluateur agréé pour l'acquisition de cette partie du lot 2 635 776;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à verser au promoteur la somme établie par l'évaluateur agréé pour la servitude temporaire d'accès au poste de surpression et aux réservoirs d'eau potable;

ATTENDU QU'ADVENANT un désaccord relativement aux valeurs marchandes de la partie de lot 2 635 776 et de la servitude temporaire d'accès établies par l'évaluateur agréé, le désaccord devra être soumis à la médiation prévue en cas de litige de cette nature dans les trois mois suivant la réception du rapport d'évaluation;

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

314-21 (suite)

ATTENDU QU'ADVENANT la vente de la partie du lot 2 635 776 à la Ferme Hendrick, l'espace restant du lot de la Municipalité semble suffisant pour les besoins futurs de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le conseil, sur recommandation du Service de l'urbanisme et du développement durable, autorise la vente, à la valeur marchande établie par un évaluateur agréé, au promoteur du projet de la Ferme Hendrick par la Municipalité de Chelsea d'une partie du lot 2 635 776 au cadastre du Québec, soit 3 851 m², tel que démontré au plan intitulé « New Proposed Division (With Train Station Setbacks) », conditionnelle à l'obtention de l'autorisation de cette vente de gré à gré par le MTQ.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'UNE servitude temporaire soit enregistrée en bénéfice de la Municipalité de Chelsea lui permettant d'accéder au poste de surpression et aux réservoirs d'eau potable contre une compensation monétaire établie par l'évaluateur agréé.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le conseil mandate les professionnels suivants pour préparer tous les documents nécessaires à la vente de l'immeuble ci-avant mentionné ainsi que l'enregistrement de l'acte de servitude et que les frais encourus seront acquittés par le promoteur :

- Un notaire à être nommé;
- Marie Eve R. Tremblay, arpenteur-géomètre;
- Un évaluateur à être nommé.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le conseiller Pierre Guénard, appuyé par la conseillère Kimberly Chan, propose d'ajouter le paragraphe suivant et demande le vote:

« ATTENDU QUE la partie du lot 2 635 776 au cadastre du Québec qui va demeurer à la Municipalité servira à des fins récréatives, de concert avec le plan directeur de transport actif, le plan directeur des parcs et des espaces verts et le plan d'action en développement durable;

ATTENDU QUE le produit de la vente servira pour des investissements de transport actif et de développement durable; »

POUR :

- Pierre Guénard
- Kay Kerman
- Greg McGuire
- Simon Joubarne
- Jean-Paul Leduc

CONTRE :

- Kimberly Chan

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

315-21

MANDAT POUR LA SIGNATURE D'UNE MAINLEVÉE ET CONSENTEMENT À LA RADIATION DE TOUTE HYPOTHÈQUE – 43, CHEMIN DU RAVIN

ATTENDU QU'UN jugement de la Cour de la Cour du Québec, district de Gatineau, daté du 23 janvier 2018, sous le numéro 550-22-017896-174 des dossiers de ladite Cour, a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau le 1^{er} mars 2018 sous le numéro 23 682 706, contre la propriété connue comme étant le lot 2 636 344 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, située au 43, chemin du Ravin, afin de garantir le paiement des taxes municipales impayées;

ATTENDU QU'UN avis de jugement daté du 21 février 2018 a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau le 1^{er} mars 2018 sous le numéro 23 682 706;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a reçu le paiement des taxes municipales impayées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère Kay Kerman, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu d'accorder la mainlevée et le consentement à la radiation de ces inscriptions, dossier numéro 550-22-017896-174, propriété connue comme étant le lot 2 636 344 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, située au 43, chemin du Ravin.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

316-21

MANDAT À ME MARC-OLIVIER BISSON, RPGL - PROCÉDURES JUDICIAIRES – 8, CHEMIN DRAGON

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a constaté que le propriétaire du 8, chemin Drakon a effectué des travaux sur un lot voisin, plus particulièrement sur le lot 3 030 146 au cadastre du Québec, propriété connue comme étant le 800, Route 105;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués à l'intérieur de la bande riveraine ainsi que du littoral, en y aménageant un espace fabriqué avec du sable, en détournant un ruisseau avec des morceaux de bois afin d'y installer une toile et un foyer extérieur avec un bain tourbillon;

ATTENDU QUE le règlement de zonage interdit strictement d'effectuer des travaux de remblais, de détourner un ruisseau et d'y aménager une aire de détente (foyer extérieur, bain tourbillon) à l'intérieur de la bande riveraine et du littoral;

ATTENDU QUE la Municipalité doit prendre les mesures nécessaires pour faire respecter la réglementation municipale;

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

316-21 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le préambule ci-devant soit et fait partie intégrante de la présente résolution, et que la Municipalité mandate Me Marc-Olivier Bisson, avocat, RPGL, sis au 283, rue Notre Dame, Gatineau (Québec), J8P 1K6, aux fins d'entreprendre tous les recours juridiques appropriés auprès de toute cour compétente afin de faire respecter la réglementation municipale.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

* Le conseiller Jean-Paul Leduc quitte son siège, il est 21 h 59.

317-21

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QU'EN vertu des articles 1022 et 1023 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité se doit de préparer une liste des immeubles pour lesquels un processus de vente pour défaut de paiement de taxes sera entrepris;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais procédera à la vente de ces immeubles le 2 décembre 2021;

ATTENDU QUE d'ici le 2 décembre 2021, les immeubles ayant fait l'objet de paiement couvrant la période prescrite seront retirés de cette liste;

ATTENDU QUE cette liste des immeubles est annexée à la présente pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le conseil et le Directeur général et Secrétaire-trésorier entreprennent les procédures requises et donnent instruction à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de vendre, lors de sa séance de vente pour défaut de paiement de taxes du 2 décembre 2021, les immeubles de la Municipalité de Chelsea dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-120-00-412 (honoraires professionnels – services juridiques).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

318-21

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 1038 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 317-21, certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'autoriser des représentants municipaux à enchérir et acquérir certains de ces immeubles pour et au nom de la Municipalité de Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le conseil désigne Madame Josiane Rollin, coordonnatrice des finances, et en l'absence de celle-ci, Madame Céline Gauthier, directrice des finances, à enchérir des immeubles pour et au nom de la Municipalité de Chelsea lors de la mise en vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui se tiendra le 2 décembre 2021 à la MRC des Collines-de-l'Outaouais, et ce, jusqu'à concurrence du montant des taxes, en capital, intérêts et frais.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

319-21

AUTORISATION DE DÉBUTER LE PROCESSUS D'OCTROI DE CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRODUCTION D'UN PLAN STRATÉGIQUE

ATTENDU QUE le budget 2021 prévoyait un montant de 25 000,00 \$ pour une planification des besoins futurs nécessités par les projets de développement et la croissance de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil désire entreprendre une démarche de planification stratégique afin de planifier les actions futures et les priorités;

ATTENDU QUE cette démarche prévoira des rencontres avec le conseil, les résidents et les employés municipaux;

ATTENDU QUE cette démarche permettra d'orienter les actions de tous vers des objectifs communs;

ATTENDU QUE le conseil croit qu'un plan stratégique devrait être fait au préalable afin de guider la planification des besoins futurs;

ATTENDU QU'UN appel d'offre serait lancé cet automne afin d'entamer le processus;

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

319-21 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le conseil autorise de débiter le processus d'octroi de contrat pour des services professionnels pour la production d'un plan stratégique pour la Municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-130-00-419 (Honoraires professionnels – Autres).

La conseillère Kimberly Chan demande le vote :

POUR :

- Greg McGuire
- Kay Kerman
- Pierre Guénard
- Simon Joubarne

CONTRE :

- Kimberly Chan

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

* Le conseiller Pierre Guénard quitte son siège, il est 22 h 14 et le reprend il est 22 h 20.

320-21

APPUI À L'HÔPITAL MÉMORIAL DE WAKEFIELD

ATTENDU QUE la version finale du Plan clinique du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) vise la construction d'un nouveau Centre hospitalier affilié universitaire à Gatineau (CHAUG);

ATTENDU QUE dans ce Plan, les auteurs ne précisent pas :

- la vocation future de l'Hôpital Mémorial de Wakefield;
- la pertinence de la salle d'urgence de l'Hôpital Mémorial de Wakefield;
- un mode de consultation auprès des communautés de l'Outaouais;
- l'importance d'accroître l'autonomie du territoire des Collines en matière de soins et de services à la population;

ATTENDU QUE les objectifs de tout plan clinique pour l'Outaouais doivent répondre à une demande et des besoins pour :

- une population croissante nécessitant des besoins grandissants en santé et en service sociaux;
- une démographie vieillissante;
- un accroissement de ressources humaines, physiques et technologiques au même niveau que celles des autres régions administratives semblables;

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

320-21 (suite)

- une rétention et recrutement des ressources;
- une mise à niveau de la salle d'urgence de l'Hôpital Mémorial de Wakefield afin de contribuer aux besoins de l'Outaouais;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil demande au CISSSO :

1. De tenir des consultations en bonne et due forme sur tout le territoire de l'Outaouais et qui, pour la desserte de l'Hôpital Mémorial de Wakefield, comprendront des élus locaux, des représentants des communautés francophones et anglophones, des intervenants de la santé et des services sociaux et d'experts en analyse démographique et en organisation de services pour s'assurer de la justesse des données socio-sanitaires et économiques du Plan clinique afin que soient tirées les bonnes conclusions;
2. De s'engager à mener une analyse approfondie sur l'intégration de l'Hôpital Mémorial de Wakefield dans ce projet de Plan clinique;
3. De s'engager à mettre à niveau la salle d'urgence de l'Hôpital Mémorial de Wakefield, comme elle l'a fait pour les hôpitaux en périphérie à Shawville, Buckingham et Maniwaki;
4. De revoir la notion et le calcul de l'équité et du traitement inéquitable envers le RLS des Collines.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE de demander l'appui du député de Gatineau, M. Robert Bussière pour ces démarches.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

321-21

CRÉATION DU GROUPE DE TRAVAIL DU SENTIER VOIE VERTE CHELSEA RELEVANT DU COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QU'IL est important de mettre en place un groupe de travail lié au sentier Voie Verte Chelsea pour traiter des demandes et besoins à cet égard et faire des recommandations lorsque nécessaire;

ATTENDU QUE le comité du sentier communautaire a rempli son mandat, tel qu'établi par le règlement 1066-18;

ATTENDU QUE le groupe de travail va remplacer le comité du sentier communautaire, répondre du comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, et les rencontres seront organisées au besoin;

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

321-21 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que soit formé le groupe de travail du sentier Voie Verte Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de nommer comme membres sur le groupe de travail du sentier Voie Verte Chelsea les personnes suivantes :

- M. Frédéric Rioux
- M. Ronald Rojas
- Mme Maude Prud'homme-Séguin
- M. Sandy Foote
- M. Alain Piché
- 2 membres du conseil à être nommés

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

La conseillère Kimberly Chan, appuyée du conseiller Greg McGuire, propose l'amendement suivant et demande le vote:

- Ajouter à la liste des membres : un citoyen
- Créer une adresse courriel pour toutes questions ou commentaires des citoyens : VVC@chelsea.ca

POUR :

- Greg McGuire
- Kimberly Chan
- Pierre Guénard
- Kay Kerman

CONTRE :

- Simon Joubarne

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

322-21

EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR-CHAUFFEUR CLASSE B

ATTENDU QU'AU mois de mars 2021, la Municipalité publiait une offre d'emploi pour le poste d'opérateur-chauffeur classe B;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Monsieur Kevin Allaire pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que Monsieur Kevin Allaire soit embauché à titre d'opérateur-chauffeur classe B, et rémunéré selon la grille salariale des employés cols bleus avec une période probatoire de six (6) mois, et ce, à compter du 16 août 2021.

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

322-21 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'AU terme de six (6) mois de service continu, Monsieur Allaire jouira de tous les bénéfices consentis aux employés cols bleus de la Municipalité.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

323-21

EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

ATTENDU QU'AU mois de janvier 2021, la Municipalité publiait une offre d'emploi pour le poste de technicien en génie civil;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Monsieur Simon Blanchette pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que Monsieur Blanchette soit embauché à titre de technicien en génie civil, et rémunéré selon la grille salariale des employés cols blancs avec une période probatoire de six (6) mois, et ce, à compter du 30 août 2021.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'AU terme de six (6) mois de service continu, Monsieur Blanchette jouira de tous les bénéfices consentis aux employés cols blancs de la Municipalité.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

324-21

DÉROGATION MINEURE – DISTANCE ENTRE UN BÂTIMENT SECONDAIRE ET L'EMPRISE DE L'AUTOROUTE – 56, CHEMIN SUZOR- CÔTÉ

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 164 365 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 56, chemin Suzor-Côté, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin permettre une distance de 20 mètres entre un bâtiment secondaire et l'emprise de l'autoroute 5, au lieu de 45 mètres tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05;

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

324-21 (suite)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 août 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 août 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 164 365 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 56, chemin Suzor-Côté, afin permettre une distance de 20 mètres entre un bâtiment secondaire et l'emprise de l'autoroute 5, au lieu de 45 mètres tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

325-21

DÉROGATION MINEURE – SUPERFICIE MAXIMALE DE PLANCHER – 26, CHEMIN SHERRIN

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 006 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 26, chemin Sherrin, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre d'augmenter la superficie totale de plancher du bâtiment principal à 144 m² au lieu de 116 m², tel que requis au règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 août 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 août 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

325-21 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 3 031 006 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 26, chemin Sherrin, afin de permettre d'augmenter la superficie totale de plancher du bâtiment principal à 144 m² au lieu de 116 m², tel que requis au règlement de zonage numéro 636-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

326-21

DÉROGATION MINEURE – DISTANCE ENTRE UN BÂTIMENT SECONDAIRE ET L'EMPRISE DE L'AUTOROUTE – 376, CHEMIN JEAN- PAUL-LEMIEUX

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 164 320 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 376, chemin Jean-Paul-Lemieux, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin permettre une distance de 21 mètres entre un bâtiment secondaire et l'emprise de l'autoroute 5, au lieu de 45 mètres tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 août 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 août 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 164 320 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 376, chemin Jean-Paul-Lemieux, afin permettre une distance de 21 mètres entre un bâtiment secondaire et l'emprise de l'autoroute 5, au lieu de 45 mètres tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

327-21

DÉROGATION MINEURE – DISTANCE ENTRE UN BÂTIMENT SECONDAIRE ET L'EMPRISE DE L'AUTOROUTE – 340, CHEMIN JEAN- PAUL-LEMIEUX

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 164 329 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 340, chemin Jean-Paul-Lemieux, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin permettre une distance de 21 mètres entre un bâtiment secondaire et l'emprise de l'autoroute 5, au lieu de 45 mètres tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 août 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 août 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 164 329 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 340, chemin Jean-Paul-Lemieux, afin permettre une distance de 21 mètres entre un bâtiment secondaire et l'emprise de l'autoroute 5, au lieu de 45 mètres tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

328-21

DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENT DANS LA MARGE ARRIÈRE – 244, CHEMIN D'OLD CHELSEA

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 550 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 244, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre une marge arrière de 0 m au lieu de 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05;

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

328-21 (suite)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 août 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 août 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 2 635 550 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 244, chemin d'Old Chelsea, afin de permettre une marge arrière de 0 m au lieu de 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

329-21

DÉROGATION MINEURE – DISTANCE ENTRE UN BÂTIMENT SECONDAIRE ET L'ANCIENNE VOIE FERRÉE – 20, CHEMIN HICKLIN

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 030 391 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 20, chemin Hicklin, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment secondaire situé à 11 m de l'emprise de l'ancienne voie ferrée, plutôt que 20 m, tel que requis au règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 août 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 août 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

329-21 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 3 030 391 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 20, chemin Hicklin, afin de permettre la construction d'un bâtiment secondaire situé à 11 m de l'emprise de l'ancienne voie ferrée, plutôt que 20 m, tel que requis au règlement de zonage numéro 636-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

330-21

DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENT DANS LA MARGE LATÉRALE – 8, CHEMIN PADDEN

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 244 742 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 8, chemin Padden, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre un bâtiment secondaire à 0,22 m de la ligne de terrain, plutôt que 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 août 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 août 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 244 742 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 8, chemin Padden, afin de permettre un bâtiment secondaire à 0,22 m de la ligne de terrain, plutôt que 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

331-21

DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENT DANS LA MARGE AVANT – 12A, CHEMIN PADDEN

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 244 743 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 12A, chemin Padden, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre un bâtiment secondaire à 1,72 m de la ligne de terrain, plutôt que 2 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 août 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 août 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 244 743 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 12A, chemin Padden, afin de permettre un bâtiment secondaire à 1,72 m de la ligne de terrain, plutôt que 2 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

332-21

DÉROGATION MINEURE – DISTANCE ENTRE UNE AIRE DE STATIONNEMENT ET LA LIGNE DE TERRAIN – 17, CHEMIN CROSS LOOP

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 17, chemin Cross Loop, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre 11 cases de stationnement situées à moins de trois (3) mètres de la ligne avant de terrain, alors que le règlement de zonage numéro 636-05 ne le permet pas pour le stationnement d'un poste d'essence;

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

332-21 (suite)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 3 février 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 16 juillet 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 17, chemin Cross Loop, afin de permettre 11 cases de stationnement situées à moins de trois (3) mètres de la ligne avant de terrain, alors que le règlement de zonage numéro 636-05 ne le permet pas pour le stationnement d'un poste d'essence, et ce, conditionnellement à ce qu'un îlot de verdure soit aménagé à la place des deux cases situées le plus près de la ligne de lot.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

333-21

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – VÉRANDA – 73, CHEMIN DE LAMOILLE

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 289 485 au cadastre du Québec, connu comme étant le 73, chemin de Lamoille, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'approuver la construction d'une véranda;

ATTENDU QUE les matériaux proposés s'agencent à ceux du bâtiment existant;

ATTENDU QUE la construction proposée est conforme aux critères du PIIA du centre-village;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 11 août 2021;

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

333-21 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour la construction d'une véranda sur le lot 6 289 485 au cadastre du Québec, connu comme le 73, chemin de Lamoille, et ce, conformément :

- à la demande numéro 2021-20086;
- aux plans préparés par Blü Architecture, projet intitulé « 73 chemin Lamoille Jean-Philippe Chaput Allana Leblanc », datés du 15 juillet 2021, 9 pages.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

334-21

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – MODIFICATION DE L'ARCHITECTURE – LOFTS PADDEN PHASE 2 – 8 À 12B, CHEMIN PADDEN

ATTENDU QUE la propriétaire des lots 6 244 741 à 6 244 743 et 6 244 533 au cadastre du Québec, connus comme étant les 8 à 12B, chemin Padden, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration afin de modifier l'architecture de la phase 2 du projet Lofts Padden approuvé le 7 novembre 2016 par la résolution 433-16;

ATTENDU QUE les modifications proposées touchent certaines pentes de toit, la relocalisation des escaliers à l'intérieur du bâtiment et l'ajout d'espaces de rangement;

ATTENDU QUE les matériaux proposés sont similaires à ceux des bâtiments environnants et de la phase 1 du projet;

ATTENDU QUE l'architecture proposée permet de s'intégrer avec la phase 1 du projet;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 11 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA afin de modifier l'architecture de la phase 2 du projet Lofts Padden sur les lots 6 244 741 à 6 244 743 et 6 244 533 au cadastre du Québec, connus comme les 8 à 12B, chemin Padden, conditionnellement à l'accord de la dérogation mineure pour la localisation des espaces de rangement, et ce, conformément :

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

334-21 (suite)

- à la demande numéro 2021-20076;
- aux plans préparés par l'architecte Jean Damecour, projet P16012, Lofts Padden – Phase 2, datés du 14 décembre 2020, 10 pages.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

335-21

AVANT-PROJET DE LOTISSEMENT – LOTS 6 131 376, 5 299 446, 5 299 447, 4 974 058, 2 635 776 ET 5 299 458 AU CADASTRE DU QUÉBEC – FERME HENDRICK, PHASES MIXTES

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 6 131 376, 5 299 446, 5 299 447, 4 974 058, 2 635 776 et 5 299 458 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant les phases mixtes du projet Ferme Hendrick, a effectué une demande de modification d'un avant-projet de lotissement pour ces phases mixtes approuvé le 12 mars 2019, par la résolution numéro 87-19, tel que démontré au plan de d'avant-projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Marie Eve R. Tremblay, dossier 94354-7, minute 3949, daté du 3 mai 2021, afin de:

- modifier l'emplacement du chemin passant d'ouest en est;
- d'inclure une partie du terrain du poste de surpression;
- modifier en partie l'emplacement du sentier piétonnier;
- prévoir un accès au poste de surpression;

ATTENDU QUE les modifications proposées sont conformes au règlement de lotissement 637-05;

ATTENDU QU'UNE dérogation mineure est requise afin de permettre la construction à moins de 45 mètres de l'emprise de l'autoroute 5 pour les lots adossés à celle-ci;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a pris connaissance du dossier lors de sa session ordinaire le 2 juin 2021, et qu'il recommande d'approuver cette demande d'avant-projet de lotissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et le conseil approuve le plan d'avant-projet de lotissement afin de modifier les phases mixtes de l'avant-projet de lotissement approuvé le 12 mars 2019, par la résolution numéro 87-19, tel que démontré au plan de d'avant-projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Marie Eve R. Tremblay, dossier 94354-7, minute 3949, daté du 3 mai 2021, conformément aux dispositions de la sous-section 4.2.4 du règlement portant le numéro 639-05 relatif aux permis et certificats, et ce, conditionnellement à :

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

335-21 (suite)

- l'acceptation du conseil de vendre une portion du lot 2 635 776 du cadastre du Québec, selon la résolution 314-21;
- l'autorisation par le MTQ de la vente par la Municipalité de gré à gré;
- l'acquisition du terrain par le promoteur à sa valeur marchande.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

La conseillère Kimberly Chan demande le vote :

POUR :

- Kay Kerman
- Pierre Guénard
- Greg McGuire
- Simon Joubarne

CONTRE :

- Kimberly Chan

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

336-21

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1210-21 - RÈGLEMENT RELATIF AUX QUAIS ET CONDITIONS D'OCCUPATION DE L'EMPRISE MUNICIPALE EN BORDURE DE LA RIVIÈRE GATINEAU

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea s'est portée acquéreur des lots submergés appartenant auparavant à Hydro-Québec;

ATTENDU QUE le présent règlement ne s'applique pas aux quais privés installés sur des propriétés privées contiguës à l'emprise municipale de la rivière Gatineau, même si une partie de ces quais empiète complètement ou partiellement sur l'emprise municipale;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea est consciente de l'importance de protéger l'environnement et la rivière Gatineau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea reconnaît que les rives, le littoral et les plaines inondables sont essentiels à la survie des composantes écologiques et biologiques des cours d'eau et des lacs et qu'elle veut assurer leur protection et éviter leur dégradation;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea reconnaît l'importance d'équilibrer l'intégrité écologique et l'accès à la rivière Gatineau et qu'elle veut éviter les excès d'occupation de ses berges et du littoral;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea reconnaît l'importance d'un accès équitable à la rivière pour tous les résidents de Chelsea et qu'un accès public de qualité aux rives de la rivière Gatineau contribuerait de façon significative à la qualité de vie des résidents de la municipalité de Chelsea et devrait être priorisé;

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

336-21 (suite)

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea reconnaît l'importance de la pérennité des lots municipaux en bordure de la rivière Gatineau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea reconnaît l'importance de la protection de la vie privée et de la quiétude des propriétés privées à proximité des terrains municipaux adjacents à la rivière Gatineau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea souhaite assurer l'équité en matière d'émission de permis de quais et de permissions d'occupation et encadrer le processus;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea souhaite mettre en place des conditions liées aux quais situés dans l'emprise municipale ainsi qu'à l'occupation de l'emprise municipale;

ATTENDU QUE certaines règles et conditions doivent être fixées notamment afin de régulariser les quais existants et régir les nouvelles demandes;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 3 août 2021 et le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le « Règlement numéro 1210-21 – Règlement relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

La conseillère Kimberly Chan, appuyée par le conseiller Jean-Paul Leduc, propose un amendement au règlement à l'effet que le montant du bail annuel soit établi à 350,00 \$ par propriété au lieu de 500,00 \$ et demande le vote :

POUR :	CONTRE :
– Kimberly Chan	– Pierre Guénard
– Jean-Paul Leduc	– Simon Joubarne
	– Greg McGuire
	– Kay Kerman

L'AMENDEMENT EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

Le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kimberly Chan, propose un amendement au règlement à l'effet que le montant du bail annuel soit établi à 400,00 \$ par propriété au lieu de 500,00 \$ et demande le vote :

POUR :	CONTRE :
– Jean-Paul Leduc	– Simon Joubarne
– Pierre Guénard	
– Kimberly Chan	
– Greg McGuire	
– Kay Kerman	

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

336-21 (suite)

La Mairesse Caryl Green demande le vote sur la résolution d'adoption :

- | | |
|-------------------|------------------|
| POUR : | CONTRE : |
| – Greg McGuire | – Simon Joubarne |
| – Kay Kerman | |
| – Pierre Guénard | |
| – Jean-Paul Leduc | |
| – Kimberly Chan | |

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1212-21 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 639-05 – DISPOSITIONS RELATIVES AU NOMBRE DE LOTS SUR UN CHEMIN PRIVÉ ET AUX NORMES DE CONSTRUCTION DE CELUI-CI

La conseillère Kay Kerman présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé, « Projet de règlement numéro 1212-21 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de relatif aux permis et certificats numéro 639-05 – Dispositions relatives au nombre de lots sur un chemin privé et aux normes de construction de celui-ci » sera présenté pour adoption.

L'objectif est de modifier le règlement de relatif aux permis et certificats afin de permettre 5 lots sur un chemin privé lorsque le terrain a une superficie d'au moins 12 hectares et qu'au moins 80% de la superficie de ce terrain sera cédé à la Municipalité ou à un organisme de bienfaisance à caractère environnemental et d'établir les normes de construction à respecter pour ces chemins.

Kay Kerman

337-21

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1212-21 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 639-05 – DISPOSITIONS RELATIVES AU NOMBRE DE LOTS SUR UN CHEMIN PRIVÉ ET AUX NORMES DE CONSTRUCTIONS DE CELUI-CI

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement relatif aux permis et certificats portant le numéro 639-05 le 19 avril 2005;

ATTENDU QUE le règlement relatif aux permis et certificats portant le numéro 639-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU'UNE demande a été déposée afin d'évaluer la possibilité de modifier le règlement sur les permis et certificats 639-05 afin de permettre 5 lots sur un chemin privé lorsque les conditions suivantes sont rencontrées :

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

337-21 (suite)

ATTENDU QU'UNE demande a été déposée afin d'évaluer la possibilité de modifier le règlement sur les permis et certificats 639-05 afin de permettre 5 lots sur un chemin privé lorsque les conditions suivantes sont rencontrées :

- le terrain a une superficie d'au moins 12 hectares;
- au moins 80% de la superficie de ce terrain sera cédé à la Municipalité ou à un organisme de bienfaisance à caractère environnemental;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement relatif aux permis et certificats afin d'augmenter sous certaines conditions le nombre de lots sur un chemin privé, puisque la modification proposée permet de faire des gains au niveau de la préservation de l'environnement;

ATTENDU QUE certaines normes de construction des chemins privés ont été modifiées par le service des travaux publics et des infrastructures et qu'il y a lieu de référer à ces nouvelles normes;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet fut présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le « Projet de règlement numéro 1212-21 modifiant certaines dispositions du règlement relatif aux permis et certificats numéro 639-05 – Dispositions relatives au nombre de lots sur un chemin privé et aux normes de constructions de ceux-ci » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'abroger la résolution portant le numéro 298-21.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1205-21 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 637-05 – DISPOSITIONS RELATIVES À LA DÉFINITION DE CHEMIN PRIVÉ ET AUX CAS N'EXIGEANT PAS DE CESSION DE TERRAIN OU DE COMPENSATION MONÉTAIRE

Le conseiller Simon Joubarne présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé, « Projet de règlement numéro 1205-21 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de lotissement numéro 637-05 – Dispositions relatives à la définition de chemin privé et aux cas n'exigeant pas de cession de terrain ou de compensation monétaire » sera présenté pour adoption.

L'objectif est de modifier le règlement de lotissement afin de modifier la définition de « chemin privé » puisque le règlement relatif aux permis et certificats est en modification afin de permettre 5 lots sur un chemin privé sous certaines conditions, ainsi que de ne pas exiger les frais relatifs aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour un projet constitué d'un chemin privé, lorsque 80% d'un terrain est cédé à la Municipalité ou à un organisme environnemental.

Simon Joubarne

338-21

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1205-21 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 637-05 – DISPOSITIONS RELATIVES À LA DÉFINITION DE CHEMIN PRIVÉ ET AUX CAS N'EXIGEANT PAS DE CESSION DE TERRAIN OU DE COMPENSATION MONÉTAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement de lotissement portant le numéro 637-05 le 19 avril 2005 et est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement sur les permis et certificats afin d'autoriser jusqu'à cinq (5) lots sur un chemin privé, sous certaines conditions et qu'il y a lieu de modifier la définition d'un chemin privé;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 117.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Chelsea peut déterminer les cas où la contribution pour les frais de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels n'est pas exigée;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement de lotissement 637-05 afin de ne pas exiger des frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour un projet constitué d'un chemin privé, lorsque 80% d'un terrain est cédé à la Municipalité ou à un organisme environnemental;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet fut présenté et déposé;

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

338-21 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le « Projet de règlement numéro 1205-21 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de lotissement numéro 637-05 – Dispositions relatives à la définition de chemin privé et aux cas n'exigeant pas de cession de terrain ou de compensation monétaire », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1206-21 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 640-05 RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE – DISPOSITION CONCERNANT L'OBLIGATION DE DÉPOSER UN PAE

Le conseiller Simon Joubarne présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance de ce conseil, le règlement intitulé, « Projet de règlement numéro 1206-21 – Règlement modifiant le règlement numéro 640-05 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble – Disposition concernant l'obligation de déposer un PAE » sera présenté pour adoption.

L'objectif est de ne pas exiger le dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour la modification de zonage d'une zone PAE, lorsque la modification au règlement concerne un terrain dont au moins 80% de sa superficie sera conservée à l'état naturel pour permettre sa protection environnementale à perpétuité.

Simon Joubarne

339-21

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1206-21 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 640-05 RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE – DISPOSITION CONCERNANT L'OBLIGATION DE DÉPOSER UN PAE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement portant le numéro 640-05 connu sous le titre règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble aux fins d'exiger un plan d'aménagement d'ensemble pour les zones PAE du règlement de zonage, avant de procéder à une modification de zonage;

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

339-21 (suite)

ATTENDU QUE le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble portant le numéro 640-05 a été adopté le 19 avril 2005 et est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU'IL y a lieu de ne pas exiger le dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour la modification de zonage d'une zone PAE, lorsque la modification au règlement concerne un terrain dont au moins 80% de sa superficie sera conservée à l'état naturel pour permettre sa protection environnementale à perpétuité;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est opportun de procéder à cette modification;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et du développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 11 août 2021;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet fut présenté et déposé

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le « Projet de règlement numéro 1206-21 – Règlement modifiant le règlement numéro 640-05 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble – Disposition concernant l'obligation de déposer un PAE », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1207-21 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 635-05 – MODIFICATION AU CHAPITRE 6 AFIN D'EXEMPTER CERTAINS PROJETS DE LA PLANIFICATION D'ENSEMBLE

Le conseiller Simon Joubarne présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance de ce conseil, le règlement intitulé, « Projet de règlement numéro 1207-21 – Règlement modifiant certaines dispositions du plan d'urbanisme numéro 635-05 – Modification au chapitre 6 afin d'exempter certains projets de la planification d'ensemble » sera présenté pour adoption.

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1207-21 ET AVIS DE MOTION (suite)

L'objectif est de modifier le plan d'urbanisme numéro 635-05 afin qu'une zone désignée comme étant soumise à un plan d'aménagement d'ensemble soit exemptée de cette exigence de planification d'ensemble si une superficie importante de la zone est réservée à la protection à perpétuité de la nature.

Simon Joubarne

340-21

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1207-21 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 635-05 – MODIFICATION AU CHAPITRE 6 AFIN D'EXEMPTER CERTAINS PROJETS DE LA PLANIFICATION D'ENSEMBLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement portant le numéro 635-05 connu sous le titre *Plan d'urbanisme de la municipalité de Chelsea* aux fins de diviser le territoire en aires d'affectation en vue d'y contrôler les catégories d'usage des terrains et des bâtiments ainsi que les densités d'occupation du sol;

ATTENDU QUE le règlement du plan d'urbanisme portant le numéro 635-05 a été adopté le 19 avril 2005;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le chapitre 6 afin qu'une zone désignée comme étant soumise à un plan d'aménagement d'ensemble soit exemptée de cette exigence de planification d'ensemble si une superficie importante de la zone est réservée à la protection à perpétuité de la nature;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est opportun de procéder à cette modification;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et du développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 11 août 2021;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet fut présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le « Projet de règlement numéro 1207-21 – Règlement modifiant certaines dispositions du plan d'urbanisme numéro 635-05 – Modification au chapitre 6 afin d'exempter certains projets de la planification d'ensemble », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

340-21 (suite)

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1208-21 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE numéro 636-05 – ABROGATION DE LA ZONE PAE-62, CRÉATION DE LA ZONE RA-62 ET DE LA DISPOSITION PARTICULIÈRE #56

Le conseiller Simon Joubarne présente et dépose le projet de règlement et donne Avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement portant le numéro 1208-21 intitulé, « Projet de règlement numéro 1208-21 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 636-05 – Abrogation de la zone PAE-62, création de la zone RA-62 et de la disposition particulière #56 » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'abroger la zone PAE-62, de la remplacer par la zone RA-62 et d'y autoriser les usages permis en vertu du schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Le règlement vise aussi à créer la disposition particulière #56 visant à limiter le nombre de résidences dans cette zone.

Simon Joubarne

341-21

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1208-21 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – ABROGATION DE LA ZONE PAE-62, CRÉATION DE LA ZONE RA-62 ET DE LA DISPOSITION PARTICULIÈRE #56

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 636-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'abroger la zone PAE-62 et de la remplacée par la zone RA-62 et d'y autoriser les usages permis en vertu du schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, ceci afin de permettre la conservation à l'état naturel de 80% de la superficie d'un terrain;

ATTENDU QU'IL y a lieu de créer la disposition particulière #56 visant à permettre un maximum de 5 résidences dans cette zone;

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

341-21 (suite)

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à cette modification de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 11 août 2021;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le « Projet de règlement numéro 1208-21 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 636-05 – Abrogation de la zone PAE-62, création de la zone RA-62 et de la disposition particulière #56 » sera présenté pour adoption.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

342-21

SUIVI DE LA DÉMOLITION AU 272, CHEMIN DE LA MONTAGNE – BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

ATTENDU QUE la CCN a procédé à la démolition d'un bâtiment d'intérêt patrimonial situé au 272, chemin de la Montagne;

ATTENDU QUE la CCN étant une instance fédérale, les lois et règlements provinciaux et municipaux ne sont pas applicables et qu'aucune sanction ne peut leur être imposée;

ATTENDU QUE le comité sur les demandes de démolition et le comité de travail du conseil juge qu'il est nécessaire de bien souligner que la Municipalité n'était en accord de la démolition du 272, chemin de la Montagne;

ATTENDU QUE le projet de loi 69 sanctionné le 1^{er} avril par le gouvernement du Québec oblige la MRC des Collines-de-l'Outaouais à établir une liste des bâtiments d'intérêt patrimonial avant le 1^{er} avril 2026;

ATTENDU QUE le conseil juge qu'il est opportun de réaliser une étude des bâtiments construits avant 1940 et d'établir parmi eux ceux qui devraient être protégés en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*;

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

342-21 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil remette à la CCN une lettre exprimant le désaccord de la Municipalité quant à la démolition du 272, chemin de la Montagne, ainsi qu'une copie de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial annexé au règlement sur les demandes de démolition, afin de leur demander de nous aviser 6 mois à l'avance si un de ces bâtiments est appelé à être démoli.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de lui permettre de procéder à l'étude des bâtiments construits avant 1940 requise par le projet de loi 69, afin d'établir la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Municipalité de Chelsea.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'établir à partir de cette étude, une liste des bâtiments qui devraient avoir une protection en vertu de la *Loi sur le Patrimoine culturel*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'UN membre expert en patrimoine soit invité au comité consultatif d'urbanisme et de développement durable.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

343-21

AVIS D'INTENTION DE LA CITATION DU 8, CHEMIN MILL

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea considère qu'il est d'intérêt public de protéger les bâtiments patrimoniaux de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité entend débiter une étude des bâtiments construits avant 1940 et d'établir ceux qui sont d'intérêt patrimonial;

ATTENDU QUE cette étude permettra d'établir les bâtiments qui devraient être protégés en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*;

ATTENDU QUE les propriétaires du 8, chemin Mill ont demandé une subvention pour la mise en valeur du bâtiment, mais qu'elle ne pourra leur être accordée que si le bâtiment est cité ou en cours de citation;

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 8, chemin Mill se retrouve dans l'inventaire des lieux de culte au Québec réalisé par le Conseil du patrimoine religieux du Québec;

ATTENDU QUE le bâtiment est inclus dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial du plan d'urbanisme, du règlement relatif aux PIIA et au règlement régissant les demandes de démolition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil demande au Service de l'urbanisme et du développement durable d'initier la procédure de citation pour le bâtiment situé au 8, chemin Mill.

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

343-21 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

344-21

RÉAMÉNAGEMENT DU SENTIER VOIE VERTE CHELSEA AVEC LA ROUTE 105 - AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE MTQ

ATTENDU QUE le réaménagement du sentier Voie Verte Chelsea avec la Route 105 nécessite la signature d'une entente avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) car ce tronçon de route est sous sa responsabilité;

ATTENDU QUE le ministère a déposé un document relatif à une entente visant l'aménagement d'un passage pour piétons muni de feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) sur le réseau du ministère sur la Route 105;

ATTENDU QUE le service des Travaux publics et des Infrastructures a analysé le projet et en recommande son approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu d'approuver l'entente visant l'aménagement d'un passage pour piétons muni de feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) sur le réseau du MTQ.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente préparée à cet effet ainsi que tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

345-21

AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT SUR LE CHEMIN DU LAC-MEECH EN DIRECTION NORD ET SUD À L'INTERSECTION DE LA PROMENADE DE LA GATINEAU ET À L'INTERSECTION DU CHEMIN DUNLOP

ATTENDU QUE plusieurs demandes ont été reçues afin que des panneaux d'arrêt soit installés sur le chemin du Lac-Meech en direction nord et sud à l'intersection de la Promenade de la Gatineau ainsi qu'à l'intersection du chemin Dunlop;

ATTENDU QU'UNE visite des lieux et une analyse ont été réalisées par le Service des travaux publics et des infrastructures;

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

345-21 (suite)

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande l'ajout desdits panneaux d'arrêts;

ATTENDU QUE lors de la rencontre du 23 avril 2021, le Service des travaux publics et des infrastructures a informé les membres du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures de la recommandation de l'installation des panneaux d'arrêt pour des raisons de sécurité;

ATTENDU QUE la mise en place desdits panneaux d'arrêt fait partie du projet de réfection du chemin du Lac-Meech, entre la Promenade de la Gatineau et le chemin Dunlop;

ATTENDU QUE le coût d'achat desdits panneaux d'arrêt sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1143-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu que le conseil autorise l'installation de panneaux sur le chemin du Lac-Meech en direction nord et sud à l'intersection de la Promenade de la Gatineau et à l'intersection du chemin Dunlop.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructure chemin – Pavage, réfection, glissières (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 1143-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1213-21 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT LA LIMITE DE VITESSE SUR UN TRONÇON DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE À LA HAUTEUR DU PARC MUNICIPAL DE FARM POINT

Le conseiller Greg McGuire présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1213-21 intitulé « Règlement modifiant la limite de vitesse sur un tronçon du chemin de la Rivière à la hauteur du parc municipal de Farm Point » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de diminuer à 30 km/h la vitesse maximale permise sur un tronçon du chemin de la Rivière à la hauteur du parc municipal de Farm Point.

Greg McGuire

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

346-21

DEMANDES D'APPUI FINANCIER DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS POUR ORGANISMES RECONNUS POUR LA FAB

ATTENDU QUE M. Sandy Foote et Mme Jovette Champagne, membres de l'organisme La Fab, appuyés par le président, M. Glen Foster, ont présenté deux demandes d'appui financier dans le cadre de l'appel de projets culturels, de loisirs, de sport et de maintien de la vie sociale et communautaire à Chelsea, pour un montant totalisant 3 000,00 \$;

ATTENDU QUE ces deux demandes d'appui financier sont déposées dans le cadre d'un projet de théâtre pour amateurs et une murale collective, qui se réaliseraient d'octobre à décembre;

ATTENDU QUE les deux demandes ont été documentées et présentées, individuellement, au comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire pour recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu que et résolu que le conseil appuie les demandes présentées par l'organisme La Fab dans le cadre de l'appel de projets pour les organismes reconnus de Chelsea pour un montant totalisant 3 000,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970 (Contributions à des organismes – Autres organismes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

347-21

MODIFICATION DU MANDAT DU COMITÉ DE GESTION DES CIMETIÈRES HISTORIQUES DE CHELSEA

ATTENDU QUE le 27 octobre 2004, la Municipalité de Chelsea fut déclarée propriétaire du lot 2 635 547, Cadastre du Québec, soit le Cimetière protestant d'Old Chelsea;

ATTENDU QUE le 2 octobre 2017, la Société historique de la Vallée de la Gatineau a procédé au transfert de propriété du Cimetière des Pionniers situé au 587, Route 105 à Chelsea connu comme étant le lot 2 636 051 au Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le 6 avril 2021 le conseil a procédé à la nomination de nouveaux membres au comité de gestion des cimetières;

ATTENDU QUE les membres du comité de gestion des cimetières souhaitent modifier le présent mandat datant du 5 octobre 2015 qui est maintenant désuet;

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

347-21 (suite)

ATTENDU QUE le comité de gestion des cimetières propose un mandat plus adapté aux besoins actuels abordant les aspects tels que la préservation, la mise en valeur, ainsi que la gestion financière, humaine et matérielle;

ATTENDU QUE le nouveau mandat proposé du comité de cimetières est le suivant :

- « Le mandat du comité de gestion des cimetières est de soumettre des recommandations au conseil municipal concernant la préservation, la mise en valeur, ainsi que la gestion financière, humaine et matérielle du Cimetière protestant d'Old Chelsea et du Cimetière des Pionniers, de même que le Cénotaphe et ce conformément au statut de monuments historiques stipulés au règlement 335 de la Municipalité de Chelsea.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu que le conseil approuve le nouveau mandat du comité de gestion des cimetières, tel que présenté ci-avant.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

348-21

MODIFICATION À L'AIDE FINANCIÈRE DE L'EXERCICE 2021 RELATIVEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE CHELSEA, VAL-DES-MONTS, CANTLEY ET LA PÊCHE POUR SOUTENIR LES ARÉNAS

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté, lors d'une session régulière du conseil municipal tenue le 11 septembre 2006, la résolution portant le numéro 150-06 aux fins d'accepter l'entente intermunicipale à intervenir entre les municipalités de Val-des-Monts, La Pêche, Chelsea et Cantley;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté, lors d'une session régulière du conseil municipal tenue le 7 mai 2012, la résolution portant le numéro 123-12 aux fins d'intégrer l'aréna du Centre Meredith de Chelsea à cette entente pour bénéficier du partage des heures subventionnées;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté, lors d'une session régulière du conseil municipal tenue le 7 juillet 2014, la résolution portant le numéro 174-14 aux fins de renouveler son adhésion au protocole d'entente des arénas de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à l'Association du Hockey mineur des Collines;

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

348-21 (suite)

ATTENDU QUE l'article 4.1. dudit protocole d'entente stipule que les parties conviennent de former le comité intermunicipal des arénas de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, composés du directeur du service des Loisirs et des gestionnaires d'arénas de chacune des municipalités ayant signé ledit protocole, auquel s'ajoutera un agent de développement de loisir sport Outaouais, à titre de coordonnateur du protocole d'entente;

ATTENDU QUE l'article 4.4.4. dudit protocole d'entente stipule que le comité intermunicipal des arénas de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a la responsabilité de recommander les transactions financières à effectuer par l'organisme gestionnaire identifié;

ATTENDU QU'EN raison des mesures gouvernementales en vigueur durant la saison de hockey 2020-2021, la location de plusieurs heures de glace a dû être annulée par l'Association du hockey mineur des Collines-de-l'Outaouais (AHMCO);

ATTENDU QUE l'automne 2021 s'annonce être la période pour la relance du sport et du loisir;

ATTENDU QUE le comité intermunicipal des arénas de la MRC des Collines-de-l'Outaouais s'est rencontré le 2 juin 2021, et ce, afin de proposer une recommandation aux municipalités partenaires concernant les frais à facturer à chaque municipalité partenaire pour l'année 2021;

ATTENDU QUE ledit comité recommande de remettre la banque d'heures de location subventionnée de chaque aréna à 168,38 heures (montant prévu en septembre 2020) et de facturer le même montant que 2020 pour le fonds réservé pour réparations, le remplacement, l'ajout d'équipement ou d'immobilisations aux arénas;

ATTENDU QUE le comité recommande de facturer les montants suivants aux partenaires, à savoir:

- 5 908,25 \$ à la Municipalité de Chelsea
- 11 309,65 \$ à la Municipalité de Val-des-Monts
- 11 965,72 \$ à la Municipalité de Cantley
- 6 713,24 \$ à la Municipalité de La Pêche

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu que et résolu que le conseil autorise la modification à l'aide financière au protocole d'entente relatif aux arénas de la Municipalité de Chelsea au montant de 5 908,25 \$ et ce, pour l'année 2021.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970 (Contributions à des organismes – Autres organismes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 7 SEPTEMBRE 2021

349-21

AUTORISATION DE TENIR UNE COLLECTE DE FONDS (BARRAGE ROUTIER) POUR LA DYSTROPHIE MUSCULAIRE ET L'ASSOCIATION DES POMPIERS ET POMPIÈRES DE CHELSEA

ATTENDU QUE l'Association des pompiers et pompières de Chelsea demande l'autorisation du conseil afin de tenir une collecte de fonds le 9 octobre 2021;

ATTENDU QUE la collecte de fonds est une activité annuelle, et ce, depuis 2012;

ATTENDU QUE l'Association des pompiers et pompières de Chelsea a remis un montant total de 23 341,37\$ pour la dystrophie musculaire au cours des 8 dernières années;

ATTENDU QUE l'évènement aura lieu à l'intersection des chemins d'Old Chelsea et Scott et à l'intersection des chemins du Lac-Meech et Kingsmere;

ATTENDU QUE l'Association des pompiers et pompières de Chelsea doit obtenir l'autorisation du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE l'Association doit suivre les consignes de sécurité émises par le MTQ;

ATTENDU QUE si l'évènement occasionne des risques de sécurité aux usagers de la route, l'évènement sera annulé et une nouvelle demande devra être présentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil autorise, sur la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, l'Association des pompiers et pompières de Chelsea à tenir une collecte de fonds le 9 octobre 2021.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

350-21

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que cette session ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

**5) DÉPÔT DE DOCUMENTS /
TABLING OF DOCUMENTS**

Liste des paiements

Sommaire par service

Environnement et Urbanisme	31 973.23 \$
Loisirs et Culture	135 656.38 \$
Ressources Humaines	11 277.67 \$
Sécurité Publique	46 931.57 \$
Travaux Publics et Infrastructure	2 864 004.09 \$
	244 833.61 \$
Administration Générale	-122 349.74 \$
COMMUNICATIONS	8 880.38 \$
Entretien	109 109.02 \$
	<hr/>
	3 330 316.21 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-08-05
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-09-10

Liste des paiements

Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
22519	2021-08-20	Joey Connolly	4988	Remboursement dépense \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	-15.98 \$	-139.14 \$
				Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	-19.86 \$	
				Infrastructures Ch. - Drainage/ponceaux (20 ans)	23-040-30-721	-103.30 \$	
23353	2021-08-20	Benoit Delage	2019/12/13	Allocation présence 2019 CCRN \ Allocation aux commissaires	02-470-00-192	-40.00 \$	-40.00 \$
23387	2021-08-20	Louis-Charles Ayotte	2018-00131	Cautionnement	Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	-1 000.00 \$	-1 000.00 \$
23391	2021-08-20	MÉLANIE LACROIX	05-11-20	remboursement adhésion association biologistes qc \ Cotisations à des associations et abonnements	02-470-00-494	-149.47 \$	-149.47 \$
23522	2021-08-20	Centre des arts, de la culture et du patrimoine de Chelsea	9741	Anniversaire 10èm politique de reconnaissance et de soutien \ Anniversaire 10èm politique de reconnaissance et de soutien	02-701-20-970	-500.00 \$	-500.00 \$
23798	2021-08-20	Jack Fleming	D2020-00097	Remboursement certificat d'usage \ Certificat d'autorisation	01-241-00-008	-100.00 \$	-100.00 \$
23812	2021-08-20	Martin Deschene	D2020-010738	Cautionnement	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	-2 000.00 \$	-2 000.00 \$
23851	2021-08-20	Benoit Delage	BD-2020.	Allocation 2020, présence CCUDD \ Allocation de dépenses	02-610-00-192	-90.00 \$	-90.00 \$
24445	2021-09-09	Fonds de Solidarite Ftq	31131-2020	contribution	\ Fonds de retraite / ftq	-306.21 \$	-306.21 \$
24919	2021-09-09	Carle Ford Inc.	212479	CAM131 - Freins \ CAM131 - Freins	02-320-03-525	-2 086.23 \$	-2 086.23 \$
24922	2021-08-10	Chanelle Matteucci	D2019-00138	Cautionnement	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	-2 000.00 \$	-2 000.00 \$
24925	2021-08-10	Construction Djl Inc. Region Outaouais	5000303012	Asphalte chaude - 1.84 tonnes \ Asphalte chaude - 20 tonnes	02-320-00-625	-218.32 \$	-218.32 \$
24932	2021-08-10	CULTURE OUTAOUAIS	2021	Contrat pour la mise à jour de la politique culturelle \ Contrat pour la mise à jour de la politique culturelle	02-702-90-447	-3 880.41 \$	-3 880.41 \$
25035	2021-09-09	CHARLES IGA	4298	glace \ Aliments, café, eau, etc.	02-702-90-610	-2.89 \$	-2.89 \$
25090	2021-09-09	Telus	21907405	Télésurveillance vol, 339 ch. riviere, 09/05 au 08/08 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-20-522	-129.73 \$	-129.73 \$
25096	2021-08-20	xxxConstruction Djl Inc. Region Outaouais	5000320266	Asphalte chaude - 4.03 tonnes \ Asphalte chaude - 20 tonnes	02-320-00-625	-478.19 \$	-478.19 \$
						-13 120.59 \$	-13 120.59 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-08-05
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-09-10

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
24901	2021-08-10	2963-2072 Quebec Inc.	13052	Collecte matières résiduelles commerces - Mai 2021 \ Collecte ordures commerces - Mai 2021	02-451-10-446	356.42 \$	65 329.29 \$
				Collecte recyclage commerces - Mai 2021	02-452-10-446	596.44 \$	
			11081	Contrat collecte matières résiduelles - Août à décembre 2021 \ Contrat collecte ordures - Août à décembre 2021	02-451-10-446	22 583.97 \$	
				Contrat collecte recyclage - Août à décembre 2021	02-452-10-446	18 587.63 \$	
				Contrat collecte compostage - Août à décembre 2021	02-452-35-446	20 695.50 \$	
				Contrat collecte encombrants - Août à décembre 2021	02-452-90-446	2 509.33 \$	
24902	2021-08-10	4036409 Canada Inc Gestion Danis & Frères	9126	Voyages de branches \ Voyages de branches	02-453-00-446	459.91 \$	459.91 \$
24903	2021-08-10	4073215 CANADA INC/MA-PIER	820ch	pierre de calcaire \ Infrastructures - Sentier communautaire	23-040-50-721	919.80 \$	919.80 \$
24904	2021-08-10	9206-9467 QUEBEC INC (SEPTIK ALLEN)	AOUT-2021	Contrat déneigement Hollow Glen 2020-2021/Février à novembre 2021 \ Contrat déneigement Hollow Glen 2020-2021/Fév. à nov. 2021	02-330-00-443	6 684.78 \$	6 684.78 \$
24905	2021-08-10	ABATTAGE EMONDAGE CHARLES LECLERC	1976	Émondage - Cimetière \ Émondage - Cimetière	02-701-50-522	1 839.60 \$	1 839.60 \$
24906	2021-08-10	ABC MECANIQUE	1009281	Pièces mécaniques divers véhicules \ CAM134	02-320-03-525	22.08 \$	22.08 \$
24907	2021-08-10	AMC Groupe Conseil Normand Chevalier	1908008-15	Chargé projet - Conception plans et devis chemin de la Rivière/Avril 2021 \ Chargé projet - Conception réfection ch. Rivière/Avril 2021	23-040-00-721	3 269.60 \$	3 269.60 \$
24908	2021-08-10	Anna Krahottin	2021-07-22	Remboursement crédit, Comptes a payer - autres	55-131-20-000	1 205.48 \$	1 205.48 \$
24909	2021-08-10	B and T Macfarlane Ottawa Limited	442247	KUBOTA - Controller \ KUBOTA - Controller	02-390-03-525	377.85 \$	377.85 \$
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-35.90 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	17.95 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	17.95 \$	
24910	2021-08-10	BATTERIES OUTAOUAIS INC	33041	Batterie sport motorisé \ Biens non durables - Autres équipements divers	02-220-00-690	91.90 \$	91.90 \$
24911	2021-08-10	BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	AB-95689	Contrat vidange fosses septiques 2021 \ Contrat vidange fosses septiques 2021	02-490-00-446	63 542.27 \$	63 542.27 \$
24912	2021-08-10	Bell Canada (9153)	AOUT-2021	Equipement téléphonique Aout 2021 \ Communication - Téléphonie	02-130-00-331	119.63 \$	632.36 \$
				Communication - Téléphonie	02-120-00-331	34.19 \$	
				Communication - Téléphonie	02-141-00-331	34.19 \$	
				Communication - Téléphonie	02-160-00-331	17.08 \$	
				Communication - Téléphonie	02-220-00-331	34.19 \$	
				Communication - Téléphonie	02-320-00-331	51.27 \$	
				Communication - Téléphonie	02-330-00-331	51.27 \$	
				Communication - Téléphonie	02-390-00-331	34.19 \$	
				Communication - Téléphonie	02-470-00-331	34.19 \$	
				Communication - Téléphonie	02-610-00-331	119.63 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-08-05
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-09-10

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Communication - Téléphonie	02-701-10-331	68.36 \$	
				Communication - Téléphonie	02-702-30-331	34.17 \$	
24913	2021-08-10	BERNARD MARCHAND	7SEPT-2021	Mardis en musique - lumières pour concert \ Mardis en musique - lumières pour concert	02-702-90-499	100.00 \$	100.00 \$
24914	2021-08-10	Bionest	SV318738	Visite d'entretien \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	127.40 \$	1 019.20 \$
			SV318228	visite d'entretien \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	127.40 \$	
			SV320153	visite d'entretien \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	382.20 \$	
			SV319776	3 visites d'entretiens \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	382.20 \$	
24915	2021-08-10	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	277494	Accessoires pour barrière - Chemin Barnes \ Accessoires pour barrière - Chemin Barnes	02-320-00-649	47.11 \$	372.32 \$
			275705	Marteau, equerre, bois, niveau \ Infrastructures - Sentier communautaire	23-040-50-721	123.64 \$	
			277604	tire fond \ F.0277604 01	02-320-00-649	56.79 \$	
			277560	absorbant, pelle \ F.0277560 01	02-320-00-649	144.78 \$	
24916	2021-08-10	BRODEUR FRENETTE S.A. INC.	F-21-208	Mandat pour la révision réglementaire plan et règlements urbanisme \ Mandat révision réglementaire plan et règlements urbanisme	02-610-01-419	5 058.90 \$	5 058.90 \$
24917	2021-08-10	CALLIOPE CONSULTING INC.	144	design and layout \ Services techniques autres	02-141-01-459	525.00 \$	1 383.38 \$
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	26.19 \$	
				Services techniques autres	02-141-01-459	26.18 \$	
			140	logo voie verte chelsea \ Services techniques autres	02-141-01-459	732.90 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	36.56 \$	
				Services techniques autres	02-141-01-459	36.55 \$	
24918	2021-08-10	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	85719	télécommunication pour les usines, juin 2021 \ 12 mois de télécommunication pour les usines	02-412-30-331	433.09 \$	433.09 \$
24919	2021-08-10	Carle Ford Inc.	212479	CAM131 - Freins \ CAM131 - Freins	02-320-03-525	2 086.23 \$	2 086.23 \$
24920	2021-08-10	Centre de Gestion de L'Equipement Roulant	A000216373	LOCATION VÉHICULES INCENDIE JUIN 2021 \ LOCATION VÉHICULE 533 - AVRIL À DEC 2021	02-220-00-515	3 218.01 \$	12 277.79 \$
				LOCATION VÉHICULE 231 - AVRIL À DEC 2021	02-220-00-515	2 814.66 \$	
				LOCATION VÉHICULE 233 - AVRIL À DEC 2021	02-220-00-515	2 814.66 \$	
				LOCATION VÉHICULE 431 - AVRIL À DEC 2021	02-220-00-515	3 430.46 \$	
24921	2021-08-10	Centre de Verification Technique Outaouais	214615	Vérifications mécaniques \ F.214615 - CAM123	02-320-05-459	46.96 \$	1 923.11 \$
			214584	Vérifications mécaniques \ F.214584 - CAM109	02-320-05-459	213.68 \$	
			213878	REVÉRIFICATION MÉCANIQUE - UNITÉ 131 \ REVÉRIFICATION MÉCANIQUE - UNITÉ 131	02-220-01-525	23.97 \$	
			213363	VÉRIFICATION MÉCANIQUE - UNITÉ 131 \ VÉRIFICATION MÉCANIQUE - UNITÉ 131	02-220-01-525	126.47 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-08-05
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-09-10

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			213218	VÉRIFICATION MÉCANIQUE - 633-632-232-731-532-631 \ VÉRIFICATION MÉCANIQUE - UNITÉ 633	02-220-01-525	213.68 \$	
				VÉRIFICATION MÉCANIQUE - 632	02-220-01-525	213.68 \$	
				VÉRIF MÉCANIQUE - 232	02-220-01-525	213.68 \$	
				VÉRIF MÉCANIQUE - 731	02-220-01-525	213.68 \$	
				VÉRIF MÉCANIQUE - 532	02-220-01-525	213.68 \$	
				VÉRIF MÉCANIQUE - 631	02-220-01-525	213.68 \$	
				FRAIS DE DÉPLACEMENT UNITÉ MOBILE	02-220-01-525	229.95 \$	
24922	2021-08-10	Chanelle Matteucci	D2019-00138	Cautionnemen	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	2 000.00 \$	2 000.00 \$
24923	2021-08-10	Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.	676459	biscuits \ Aliments, café, eau, etc.	02-702-30-610	11.94 \$	11.94 \$
24924	2021-08-10	Commtech	72453	Impresseion 19/05 au 22/06 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	138.74 \$	805.17 \$
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-120-00-527	208.12 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-220-00-527	209.43 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	90.62 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-702-30-527	158.26 \$	
24925	2021-08-10	Construction Djl Inc. Region Outaouais	5000303012	Asphalte chaude - 1.84 tonnes \ Asphalte chaude - 20 tonnes	02-320-00-625	218.32 \$	218.32 \$
24926	2021-08-10	Construction DJL, Agence Wakefield	5000306523	Chemin des Artisans - 11.68 TO Granulats \ MG20B - 48 tonnes	02-320-00-521	153.09 \$	19 253.29 \$
			5000312691	MG-20-B - 11.81 tonnes, 47.26 0-20mm - chemin des Artisans \ MG20-B - 100 tonnes - chemin des Artisans	02-320-00-621	831.27 \$	
			5000297488	Chemin Place Charles - 83.03 to Granulats \ MG20B - 300 tonnes	02-320-00-521	1 088.29 \$	
			5000294800	Chemin Place Charles - 45.65 Granulats \ MG20B - 300 tonnes	02-320-00-521	572.14 \$	
			5000278049	Chemin Arthur -23.86 to MG20, \ 48 tonnes MG20B - Chemin Arthur	23-040-00-721	312.73 \$	
				Écriture 23-920-00-000 / Granulats chemin Arthur	23-920-00-000	-1 961.59 \$	
				Écriture 59-151-10-000 / Granulats chemin Arthur	59-151-10-000	1 961.59 \$	
			5000256811	Chemin des Artisans - 35.89 Granulats \ MG20B - 48 tonnes	02-320-00-521	470.44 \$	
			5000303043	Chemin des Artisans - 93.35 Granulats \ 20mm net" - 100 tonnes	02-320-00-521	1 803.16 \$	
			5000302947	Chemin des Artisans - 130.66 Granulats \ MG20B - 48 tonnes	02-320-00-521	461.37 \$	
				Gabion 4-8" - 60 tonnes	02-320-00-521	1 140.79 \$	
				MG56 - 60 tonnes	02-320-00-521	514.77 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	-0.01 \$	
			5000298249	Chemin Place Charles - 188.14 to Granulats \ MG20B - 300 tonnes	02-320-00-521	2 466.02 \$	
			5000298250	Chemin Arthur - 12.01 to MG20, \ 48 tonnes MG20B - Chemin Arthur	23-040-00-721	157.42 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	0.01 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-08-05
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-09-10

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			5000117297	10.02 to 0-5mm \ Infrastructures - Sentier communautaire	23-040-50-721	126.72 \$	
			5000117296	9.4 to 0-2.5mm \ Infrastructures - Sentier communautaire	23-040-50-721	64.85 \$	
			5000135221	23.39 to mg-20b, 89.32 to 0-20mm, 136.07 to 0-56mm, 24.08 to 100-200mm \ Infrastructures - Sentier communautaire	23-040-50-721	4 060.28 \$	
			5000152602	60.34 to mg-20, 47.71 to 0-20mm \ Infrastructures - Sentier communautaire	23-040-50-721	1 631.72 \$	
			5000152571	66.67 to mg-20b \ Infrastructures - Sentier communautaire	23-040-50-721	1 019.51 \$	
			5000159329	12.25 to 0-20 mm \ Infrastructures - Sentier communautaire	23-040-50-721	175.35 \$	
			5000158365	33.81 to 100-200 mm \ Infrastructures - Sentier communautaire	23-040-50-721	701.66 \$	
			5000159328	12.12 to 100-200 mm \ Infrastructures - Sentier communautaire	23-040-50-721	251.52 \$	
			5000158339	12.27 to mg-20b \ Infrastructures - Sentier communautaire	23-040-50-721	187.63 \$	
			5000152570	12.16 to mg-20b, 12.15 to 0-20mm \ Infrastructures - Sentier communautaire	23-040-50-721	359.87 \$	
			5000135222	49.09 to 0-20mm \ Infrastructures - Sentier communautaire	23-040-50-721	702.69 \$	
24928	2021-08-10	CONSULT'EAU	36240	Échantillonnage eau potable - juin 2021 \ Échantillonnage eau potable - CC Farm Point janv. à déc.2021	02-701-20-522	314.25 \$	637.49 \$
				Échantillonnage eau potable-CC Hollow Glen janv. à déc.2021	02-701-20-444	323.24 \$	
24929	2021-08-10	Cooperative Jeunesse de Services de Chelsea	9762	Contrat animation Noel Magique 2020 \ Contrat animation Noel Magique 2020	02-701-20-141	1 600.00 \$	1 600.00 \$
24930	2021-08-10	CORE INDUSTRIAL GASES	11972	Location Juin- Cylindres \ Location - Cylindres	02-320-01-639	8.76 \$	8.76 \$
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-0.83 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	0.42 \$	
				Oxygène, propane, acétylène.	02-320-01-639	0.41 \$	
24931	2021-08-10	COSMEL	15541	Serv. prof. P&D pour installation lumières terrain baseball \ Serv. prof. P&D pour installation lumières terrain baseball	23-080-00-729	344.93 \$	344.93 \$
				03-310-01-000/P&D installation lumières terrain baseball	03-310-01-000	327.62 \$	
				23-610-00-000/P&D installation lumières terrain baseball	23-610-00-000	-327.62 \$	
24932	2021-08-10	CULTURE OUTAOUAIS	2021	Contrat pour la mise à jour de la politique culturelle \ Contrat pour la mise à jour de la politique culturelle	02-702-90-447	3 880.41 \$	3 880.41 \$
24933	2021-08-10	David Raymond / Rowena Linehan	21/07/2021	Remboursement septique 2020-2021, \ Tarification/vidange des fosses septique	01-212-19-001	283.00 \$	283.00 \$
24934	2021-08-10	Eastern Ontario water technology LTD (CULLIGAN)	1110565	Location refroidisseurs eau - juillet \ Location 2 refroidisseurs eau caserne #1 - Janv. à déc. 2021	02-220-00-517	75.42 \$	265.29 \$
				Location 3 refroidisseurs hôtel ville - Janv. à déc. 2021	02-130-00-517	113.14 \$	
				Location 1 refroidisseurs CCHG - Janv. à déc. 2021	02-701-20-517	38.37 \$	
				Location 1 refroidisseurs CCFP - Janv. à déc. 2021	02-701-20-517	38.36 \$	
24935	2021-08-10	Ed Brunet Ass.	D2017-00530	Cautionnement, \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	1 000.00 \$	1 000.00 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-08-05
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-09-10

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
24936	2021-08-10	Entreprise Ployard 2000 Inc.	8841	ACIER, BOUT, \ Infrastructures - Sentier communautaire	23-040-50-721	4 331.23 \$	4 331.23 \$
24937	2021-08-10	EPURSOL	93094	Vidange des boues - Usine d'épuration \ Vidange des boues - Usine d'épuration	02-415-30-522	2 743.30 \$	2 743.30 \$
24938	2021-08-10	EQUIPEMENTS JKL INC	40268	Location balai mécanisé - MAI 2021 \ Location balai mécanisé - Avril à juin 2021	02-320-00-516	12 790.97 \$	12 790.97 \$
24939	2021-08-10	EVOLU-TIC OUTAOUAIS	27680	Destruction documents et livres \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-120-00-670	97.50 \$	188.50 \$
				Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-702-30-670	91.00 \$	
24940	2021-08-10	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	JUIN-2021	Frais de gestion juin 2021 \ Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	-75 434.76 \$	75 434.76 \$
				TPS exigible RT0002	55-132-93-000	-2 579.86 \$	
				TVQ exigible TQ0002	55-133-93-000	-5 146.60 \$	
				A recevoir - Centre Meredith	54-136-93-000	83 161.22 \$	
				Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	75 434.76 \$	
24941	2021-08-10	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	247720	CHEMISES-CHARIOT-POCHETTES \ CHEMISES-CHARIOT-POCHETTES	02-220-00-670	195.45 \$	1 332.72 \$
			247719	CHEMISES-CHARIOT-POCHETTES \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-220-00-670	137.10 \$	
			241862	support moniteur \ Commande service des Loisirs	02-701-10-670	34.48 \$	
			241863	chaise ergonomique \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-701-10-670	367.91 \$	
			228167	RUBANS P-TOUCH NOIR/ORANGE \ RUBANS P-TOUCH NOIR/ORANGE	02-220-00-670	83.45 \$	
			264273	cartouches, att. auto adh \ Direction générale	02-120-00-670	188.51 \$	
			262610	agrafeuse, degrafeuse, dateur, estampe, poch. relieur, ... \ Fournitures générales de bureau	02-130-00-670	16.52 \$	
				Urbanisme - Fournitures générales de bureau	02-130-00-670	58.62 \$	
				Commande bibliothèque	02-702-30-670	27.10 \$	
			239111	stylo, surligneur, rech. \ Fournitures bibliothèque	02-702-30-670	50.92 \$	
				Fournitures Travaux publics	02-320-00-670	4.01 \$	
				Fournitures générales de bureau	02-130-00-670	26.04 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	0.01 \$	
			267358	Commande Fournitures de bureau Denis - \ Commande direction générale	02-120-00-670	11.94 \$	
				Commande travaux publics	02-490-00-670	22.05 \$	
				Commande fourniture générale de bureau	02-130-00-670	25.69 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	0.01 \$	
			243360	recharg., agrafeuse, post-it, marqueur, efface, ruban corr. \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	28.71 \$	
				Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-610-00-670	36.97 \$	
				Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-470-00-670	17.23 \$	
24942	2021-08-10	FQM Assurances	1677	assurance equipement entrepreneur - benne basculante \ Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	02-320-04-429	22.35 \$	44.69 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-08-05
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-09-10

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total	
				Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	02-330-04-429	22.34 \$		
24943	2021-08-10	GAUVREAU TRANSPORT, 7289243 CANADA INC	14166	Projet LPAFAP - 2 x 20 verges Topsoil \ Projet LPAFAP - Topsoil	23-080-00-721	797.99 \$	2 393.98 \$	
			13335	4 x 20 verges top soil \ Infrastructures - Sentier communautaire	23-040-50-721	1 595.99 \$		
24944	2021-08-10	GENEVIEVE CHAMBERLAND- Petite Caisse	INC-AOUT-2021	petite caisse incendie \ Vetements, chaussures et accessoires	02-220-00-650	78.00 \$	347.65 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-220-00-610	7.08 \$		
				Biens non durables - Autres équipements divers	02-220-00-690	60.49 \$		
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-220-00-610	19.98 \$		
				Vetements, chaussures et accessoires	02-220-00-650	66.00 \$		
				Articles de quincaillerie	02-220-00-641	32.17 \$		
				Essence	02-220-01-631	65.93 \$		
				Vetements, chaussures et accessoires	02-220-00-650	18.00 \$		
24945	2021-08-10	Gerard Cusson	D2020-00746	Cautionnement, !	Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	500.00 \$	500.00 \$
24946	2021-08-10	Gisèle Quenneville	23/07/21	Remboursement bac déchets \ Autres serv. rendus - Bacs matières résiduelles	01-234-40-002	91.98 \$	91.98 \$	
24947	2021-08-10	GLOBOCAM (MONTREAL) INC	2V1084	Achat de 2 camion 6 roues avec équipements déneigement \ Achat de 2 camion 6 roues avec équipements déneigement	23-040-00-724	125 634.33 \$	552 070.86 \$	
				Achat de 2 camion 6 roues avec équipements déneigement	23-040-00-724	125 634.33 \$		
				Achat de 2 bennes basculantes	23-040-00-724	7 568.24 \$		
				Achat de 2 bennes basculantes	23-040-00-724	7 568.22 \$		
				Achat de 2 systèmes de chaînes à neige Onspot	23-040-00-724	2 586.94 \$		
				Achat de 2 systèmes de chaînes à neige Onspot	23-040-00-724	2 586.94 \$		
				Garantie prolongée - 2 camions 6 roues	02-320-02-429	1 114.11 \$		
				Garantie prolongée - 2 camions 6 roues	02-320-02-429	1 114.11 \$		
				Garantie prolongée - 2 camions 6 roues	58-291-10-000	2 228.21 \$		
			2V1090	Achat de 2 camion 6 roues avec équipements déneigement \ Achat de 2 camion 6 roues avec équipements déneigement	23-040-00-724	125 634.33 \$		
				Achat de 2 camion 6 roues avec équipements déneigement	23-040-00-724	125 634.33 \$		
				Achat de 2 bennes basculantes	23-040-00-724	7 568.24 \$		
				Achat de 2 bennes basculantes	23-040-00-724	7 568.22 \$		
				Achat de 2 systèmes de chaînes à neige Onspot	23-040-00-724	2 586.94 \$		
				Achat de 2 systèmes de chaînes à neige Onspot	23-040-00-724	2 586.94 \$		
				Garantie prolongée - 2 camions 6 roues	02-320-02-429	1 114.11 \$		
				Garantie prolongée - 2 camions 6 roues	02-320-02-429	1 114.11 \$		
				Garantie prolongée - 2 camions 6 roues	58-291-10-000	2 228.21 \$		

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-08-05
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-09-10

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
24948	2021-08-10	GLS	12604279	Envoi - Travaux publics \ Envoi - Travaux publics	02-320-00-322	9.35 \$	25.20 \$
			12504839	Envoi - Travaux publics \ Envoi - Travaux publics	02-320-00-322	15.85 \$	
24949	2021-08-10	GMS SECURITE INC	230431	Centre meredith - Appel de service - Alarme intrusion \ Centre meredith - Appel de service - Alarme intrusion	02-701-27-522	120.72 \$	120.72 \$
24950	2021-08-10	H2LAB INC	63296	analyses eau de surface \ analyses eau de surface	02-470-00-453	567.29 \$	1 856.56 \$
			63520	analyses eau de surface \ analyses eau de surface	02-470-00-453	1 289.27 \$	
24951	2021-08-10	IMPRIMERIE DU PROGRÈS	110651	Cartes d'affaires cjs \ Publications	02-701-20-345	90.46 \$	119.20 \$
			110666	coroplaste pickleball \ Publications	02-701-20-345	28.74 \$	
24952	2021-08-10	Innovision+ Inc.	22056	Hon. prof. confection et révision liste électorale et autres processus \ Hon. prof. confection et révision liste électorale et autres	02-120-04-419	3 412.46 \$	3 412.46 \$
				Écriture 59-110-00-000/Confection & révision liste électoral	59-110-00-000	3 116.03 \$	
				Écriture 03-410-00-000/Confection & révision liste électoral	03-410-00-000	-3 116.03 \$	
24953	2021-08-10	INTER OUTAOUAIS	N414.	Achat d'un camion 10 roues avec équipements denoieusement \ Achat d'une benne basculante	23-040-00-724	23 969.15 \$	38 754.94 \$
				Achat d'un système de chaînes à neige Onspot	23-040-00-724	5 173.88 \$	
				Serv. tech. ass. autres - Garantie prolongée véhic	02-320-02-429	4 805.96 \$	
				Frais payés d'avance	58-291-10-000	4 805.95 \$	
24954	2021-08-10	Jill Kimber	23-07-21	Remboursement bac déchets \ Autres serv. rendus - Bacs matières résiduelles	01-234-40-002	91.98 \$	91.98 \$
24955	2021-08-10	Joelle Prudhomme	D2021-00604	Cautionnement, \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	515.00 \$	515.00 \$
24956	2021-08-10	Josee Sabourin	D2019-00050	Cautionnement, \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	2 000.00 \$
24957	2021-08-10	Josée Sabourin	D2019-00049	Cautionnement, \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	2 000.00 \$
24958	2021-08-10	JUPITER CONSTRUCTION INC	20210729	Contrat pour remplacement du ponceau au 1290 Route 105 \ Contrat remplacement ponceau au 1290 Route 105	23-040-30-721	180 842.84 \$	162 758.56 \$
				Depots de garantie - autres	55-136-31-000	-18 084.28 \$	
24959	2021-08-10	KONE INC	959921344	Entretien ascenseur 01/07 au 30/09 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	431.16 \$	431.16 \$
24960	2021-08-10	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	9007866787	Impression imprimante TP \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-320-00-527	117.34 \$	707.56 \$
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-330-00-527	117.34 \$	
			9007867276	Impression juin 2021 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	29.88 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	70.92 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-160-00-527	4.63 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-470-00-527	26.03 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-610-00-527	157.98 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-701-10-527	183.44 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-08-05
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-09-10

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
24961	2021-08-10	LA MAISON DU PEINTRE	401047131	achat pour décontamination \ Entretien et réparation - Travaux correctifs	02-701-27-523	95.27 \$	2 019.21 \$
			401047583	rouleau, pinceau \ Entretien et réparation - Travaux correctifs	02-701-27-523	88.97 \$	
			401047584	contenant \ Entretien et réparation - Travaux correctifs	02-701-27-523	20.88 \$	
			401047629	travaux suite à décontamination CM \ Entretien et réparation - Travaux correctifs	02-701-27-523	195.45 \$	
			401047819	sc. plancher, pan, manchon \ Entretien et réparation - Travaux correctifs	02-701-27-523	386.66 \$	
			401047828	materiel suite à la décontamination CM \ Entretien et réparation - Travaux correctifs	02-701-27-523	109.38 \$	
			401047916	Materiel décontamination \ Entretien et réparation - Travaux correctifs	02-701-27-523	101.16 \$	
			401047982	Materiel décontamination \ Entretien et réparation - Travaux correctifs	02-701-27-523	195.45 \$	
			401047983	Plancher urethane CM \ Entretien et réparation - Travaux correctifs	02-701-27-523	347.06 \$	
			401048138	pinceau, cage, embout, pan, gun caulking, diluant... \ Entretien et réparation - Travaux correctifs	02-701-27-523	478.93 \$	
24962	2021-08-10	Laboratoire Micro B	6771	Différents tests d'eau pour l'eau usée - Janvier à septembre 2021 \ Différents tests d'eau pour l'eau usée - Janvier à sept.	02-414-30-444	127.62 \$	434.05 \$
			6810	Analyses Farm Point - Janvier à septembre 2021 \ Analyses Farm Point - Janvier à septembre 2021	02-414-20-444	77.61 \$	
			6888	Différents tests d'eau pour l'eau usée - Janvier à septembre 2021 \ Différents tests d'eau pour l'eau usée - Janvier à sept.	02-414-30-444	88.54 \$	
			6887	Différents tests d'eau pour l'eau potable - Janvier à septembre 2021 \ Différents tests d'eau pour l'eau potable - Janvier à sept	02-412-30-444	70.14 \$	
			7620	Différents tests d'eau pour l'eau potable - 2021 \ Différents tests d'eau pour l'eau potable - Janvier à sept	02-412-30-444	70.14 \$	
24963	2021-08-10	Lapointe Drainage ltd	5017205	snap bell, filter drain \ Infrastructures - Sentier communautaire	23-040-50-721	3 039.16 \$	3 270.71 \$
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	115.78 \$	
				Infrastructures - Sentier communautaire	23-040-50-721	115.77 \$	
24964	2021-08-10	Lauriault Electrique	1989	main d'oeuvre CM \ Entretien et réparation - Travaux correctifs	02-701-27-523	287.43 \$	4 450.11 \$
			2053	main d'oeuvre CM \ Entretien et réparation - Travaux correctifs	02-701-27-523	4 162.68 \$	
24965	2021-08-10	LIBRAIRIE DU SOLEIL	P1597733	3 Livres fr. \ livres fr.	02-702-30-729	69.14 \$	1 763.55 \$
			P1597736	30 Livres fr. \ livres fr.	02-702-30-729	737.63 \$	
			P1597732	3 Livres fr. \ livres fr.	02-702-30-729	100.64 \$	
			P1597734	41 Livres fr. \ livres fr.	02-702-30-729	977.73 \$	
			P1600817	Crédit 4 livres \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	-121.59 \$	
24966	2021-08-10	LOCATION BATTLEFIELD	340014375	Accessoires - Garage municipal \ Accessoires - Garage municipal	02-320-00-649	89.37 \$	89.37 \$
24967	2021-08-10	Location d'autos et camions Discount	6534064601	Location auto juin- Service environnement \ Location auto pour 3 mois - Service environnement	02-470-00-515	946.93 \$	2 840.79 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-08-05
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-09-10

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			6534064809	Location juillet auto sous-compacte pour le PVFS (6 mois) \ Location 2021 auto sous-compacte pour le PVFS (6 mois)	02-490-00-515	946.93 \$	
			6534064967	Location auto juillet - Service environnement \ Location auto pour 3 mois - Service environnement	02-470-00-515	946.93 \$	
24968	2021-08-10	LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	1013166-38	location rouleau compacteur, \ Infrastructures - Sentier communautaire	23-040-50-721	1 443.55 \$	1 443.55 \$
24969	2021-08-10	Location Lou-Pro Inc.	167065	AFFUTAGE CHAINE POUR SCIE \ AFFUTAGE CHAINE POUR SCIE	02-220-00-526	11.50 \$	522.37 \$
			167010	Outils - Infrastructures \ Outils - Infrastructures	02-390-00-643	141.31 \$	
			167009	Accessoires - Démarreur \ Accessoires - Démarreur	02-320-00-649	28.69 \$	
			167150	Échaffud, croisillons, plate-forme, roue \ Entretien et réparation - Travaux correctifs	02-701-27-523	340.87 \$	
24970	2021-08-10	Lori Watson / Simon Bates	28/07/21	Remboursement bac déchets \ Autres serv. rendus - Bacs matières résiduelles	01-234-40-002	91.98 \$	91.98 \$
24971	2021-08-10	Lyle Robinson	D2020-01048	Cautionnement, Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	500.00 \$	500.00 \$
24972	2021-08-10	MACHINERIES FORGET	365834	Achat rear quad flash et miroir sur colonne \ Achat rear quad flash et miroir sur colonne	23-040-00-724	919.80 \$	919.80 \$
24973	2021-08-10	Marie-Pierre Varin	202101	rapport H2O 2020 \ rapport H2O 2020	02-470-00-411	5 500.00 \$	5 500.00 \$
24974	2021-08-10	Marilyn Donoghue	D2020-01112	Cautionnement, Dépôt - Fosse septique - 300 \$	55-136-42-000	300.00 \$	300.00 \$
24975	2021-08-10	Martech Inc.	187617	Achat signalisation pour Voie Verte Chelsea \ Achat signalisation pour Voie Verte Chelsea	23-040-50-721	22 738.69 \$	22 738.69 \$
				Écriture 23-920-00-000/Signalisation Voie Verte réso. 205-21	23-920-00-000	-20 763.46 \$	
				Écriture 59-151-10-000/Signalisation Voie Verte réso. 205-21	59-151-10-000	20 763.46 \$	
24976	2021-08-10	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	611702	lame \ Bâtiments - Loisirs et culture	23-080-00-722	68.96 \$	68.96 \$
24977	2021-08-10	MÉLANIE LACROIX	21/05-21	remboursement achat, GPS, accessoires, quincaillerie \ Biens durables - Machinerie, outillage & équip	02-470-00-725	298.92 \$	411.33 \$
				Biens durables - Machinerie, outillage & équip	02-470-00-725	13.99 \$	
				Biens durables - Machinerie, outillage & équip	02-470-00-725	11.59 \$	
				Médicaments et fournitures médicales	02-470-00-675	53.01 \$	
				Articles de quincaillerie	02-470-00-641	33.82 \$	
24978	2021-08-10	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	749172	Licences xchange, sharepoint, office, 01/07 au 30/09 \ Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	4 228.44 \$	39 132.37 \$
			749348	Achat écouteurs, écran, clavier-souris et installtion prise réseau/Loisirs \ Écouteurs - Loisirs	02-701-10-726	678.93 \$	
			749496	Achat écouteurs, écran, clavier-souris et installtion prise réseau/Loisirs \ Programmer portable L. Gervais et installation prise réseau	02-701-10-414	791.31 \$	
			749015	Achat écran, \ Écran - Loisirs	02-701-10-726	219.03 \$	
			749200	Logiciel RIMBE + personnalisation + accessoires - PVFS \ Logiciel RIMBE de base + frais de personnalisation - PVFS	02-490-00-414	14 026.95 \$	
			749044	Logiciel RIMBE + personnalisation + accessoires - PVFS \ Tablette portative + imprimante	02-490-00-726	109.23 \$	
			748981	Logiciel RIMBE + personnalisation + accessoires - PVFS \ Tablette portative + imprimante	02-490-00-726	5 272.52 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-08-05
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-09-10

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			748323	imprimante zebra \ Tablette portable + imprimante	02-490-00-726	1 237.42 \$	
			749175	Achat écouteurs, écran, clavier-souris et installation prise réseau/Loisirs \ Clavier-souris / Loisirs	02-701-10-726	86.46 \$	
			748720	Tablette \ Portable mairesse (facture #748720)	23-020-00-726	1 984.24 \$	
				Écriture 23-710-00-000/Portables employés télétravail	23-710-00-000	-1 811.87 \$	
				Écriture 59-110-00-000/Portables employés télétravail	59-110-00-000	1 811.87 \$	
			748891	3 portables, urb + tp \ Portables Caroline, Nadine et technicien TPI + docking stati	23-020-00-726	6 746.04 \$	
				Écriture 23-710-00-000/Portables employés télétravail	23-710-00-000	-6 160.04 \$	
				Écriture 59-110-00-000/Portables employés télétravail	59-110-00-000	6 160.04 \$	
			749494	installations, prises, cable, .. \ Main-d'oeuvre programmation 3 portables + frais déplacement	23-020-00-726	624.31 \$	
				Ajout 2 prises réseau nouveaux bureaux	02-130-00-414	347.05 \$	
				Écriture 23-710-00-000/Portables employés télétravail	23-710-00-000	-570.08 \$	
				Écriture 59-110-00-000/Portables employés télétravail	59-110-00-000	570.08 \$	
			748880	Achat portables employés - Télétravail \ Portable Victor - Ajustement prix	23-020-00-726	678.35 \$	
				Écriture 23-710-00-000/Portables employés télétravail	23-710-00-000	-619.43 \$	
				Écriture 59-110-00-000/Portables employés télétravail	59-110-00-000	619.43 \$	
			749500	Achat portables employés - Télétravail \ Portable Charles avec programmation	23-020-00-726	2 491.28 \$	
				Ajout d'une 3e prise réseau nouveaux bureaux	02-130-00-414	139.70 \$	
				Écriture 23-710-00-000/Portables employés télétravail	23-710-00-000	-2 274.87 \$	
				Écriture 59-110-00-000/Portables employés télétravail	59-110-00-000	2 274.87 \$	
			749470	crédit \ Portable Charles - Ajustement prix	23-020-00-726	-528.89 \$	
				Écriture 23-710-00-000/Portables employés télétravail	23-710-00-000	-482.94 \$	
				Écriture 59-110-00-000/Portables employés télétravail	59-110-00-000	482.94 \$	
24979	2021-08-10	MORIN ISOLATION ET TOITURES LTEE	6753	7 coupes sur la toiture \ Entretien et réparation - Travaux correctifs	02-701-27-523	2 816.89 \$	2 816.89 \$
24980	2021-08-10	MSEI MultiSciences Expertises Inc.	15768	Services professionnels - Surveillance travaux correctifs Centre Meredith \ Serv. prof. - Surveillance travaux correctifs Centre Meredith	02-701-27-523	35 119.11 \$	35 693.99 \$
				Écriture 03-410-00-000/Surveillance travaux Centre Meredith	03-410-00-000	-33 370.20 \$	
				Écriture 59-110-00-000/Surveillance travaux Centre Meredith	59-110-00-000	33 370.20 \$	
			15493R	Rencontre bassin aération FP \ Honoraires prof. - services juridiques	02-414-20-412	574.88 \$	
24981	2021-08-10	Nadine Bisson	29/07/21	Vêtement pour inspections \ Vetements, chaussures et accessoires	02-610-00-650	250.61 \$	250.61 \$
24982	2021-08-10	Nedco Div. Ent. Ind. Westburne (Wiel) Ltee	1008962	crochet pour fixture \ Entretien et réparation - Travaux correctifs	02-701-27-523	75.83 \$	75.83 \$
24983	2021-08-10	Nikkola Regimbal	D2020-00473	Cautionnement, : ite \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	500.00 \$	500.00 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-08-05
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-09-10

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
24984	2021-08-10	PARAGRAPHÉ	213516	8 Livre ang \ Livres ang	02-702-30-729	208.24 \$	208.24 \$
24985	2021-08-10	Petro-Canada Fuels	14996	617.9 L essence \ Essence	02-220-01-631	71.35 \$	6 280.02 \$
				Essence	02-320-01-631	122.94 \$	
				Essence	02-330-01-631	233.50 \$	
				Essence	02-390-01-631	346.67 \$	
				Essence	02-610-01-631	13.06 \$	
			14997	1721.4L diesel \ Diesel	02-220-02-631	97.31 \$	
				Diesel	02-320-02-631	892.40 \$	
				Diesel	02-330-02-631	962.29 \$	
				Diesel	02-390-02-631	79.43 \$	
			16228	801.8L Essence \ Essence	02-220-01-631	92.75 \$	
				Essence	02-320-01-631	159.80 \$	
				Essence	02-330-01-631	303.53 \$	
				Essence	02-390-01-631	450.65 \$	
				Essence	02-610-01-631	17.01 \$	
			16227	1753.6L diesel \ Diesel	02-220-02-631	98.98 \$	
				Diesel	02-320-02-631	907.78 \$	
				Diesel	02-330-02-631	978.85 \$	
				Diesel	02-390-02-631	80.79 \$	
			15137	319.3L diesel \ Diesel	02-220-02-631	17.76 \$	
				Diesel	02-320-02-631	162.96 \$	
				Diesel	02-330-02-631	175.71 \$	
				Diesel	02-390-02-631	14.50 \$	
24986	2021-08-10	PIÈCE COURCHESNE	682503	Testeur de batterie \ Pièces mécaniques	02-320-03-525	166.37 \$	522.78 \$
			682589	Testeur de batterie \ Testeur de batterie	02-320-00-643	356.41 \$	
24987	2021-08-10	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	N32564	Entretien Rav4 SUDD \ Entretien Rav 4 SUDD	02-470-01-525	328.99 \$	360.57 \$
			N32600	Entretien RAV4 SUDD \ Entretien Rav4 SUDD	02-470-01-525	31.58 \$	
24988	2021-08-10	Pilon Ltee	1469060	BOIS \ Bâtiments - Loisirs et culture	23-080-00-722	43.84 \$	379.87 \$
			1479474	MATERIEL \ Entretien et réparation - Travaux correctifs	02-701-27-523	52.78 \$	
			1466195	BOIS \ Bâtiments - Loisirs et culture	23-080-00-722	72.27 \$	
			1479475	matériaux CM \ Entretien et réparation - Travaux correctifs	02-701-27-523	210.98 \$	
24989	2021-08-10	Postes Canada	9785314072	Frais de retour \ Poste	02-120-00-321	19.17 \$	19.17 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-08-05
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-09-10

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
24990	2021-08-10	PPG ARCHITECTURAL	7484724500	matériel décontamination CM 2018 \ Entretien et réparation - Travaux correctifs	02-701-27-523	2 626.61 \$	2 626.61 \$
24991	2021-08-10	Riobec Securite Inc.	312690	Vêtements - \ Vêtements	02-320-00-650	163.91 \$	1 127.10 \$
				Vêtements	02-330-00-650	163.90 \$	
			317200	pantalon, chemise, \ Vêtements - Travaux publics	02-320-00-650	133.90 \$	
				Vêtements - Travaux publics	02-330-00-650	133.88 \$	
			315814	SOULIERS TRAVAIL - \ SOULIERS TRAVAIL	02-220-00-650	192.24 \$	
			317199	t-shirt \ Vêtements travaux publics	02-320-00-650	77.47 \$	
				Vêtements travaux publics	02-330-00-650	77.46 \$	
			310850	matériel \ Bâtiments - Loisirs et culture	23-080-00-722	184.34 \$	
24992	2021-08-10	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201130240	peinture, charniere, poigne, cadenas \ Biens durables autres	02-701-50-729	32.01 \$	277.83 \$
			201122751	ciment \ Bâtiments - Loisirs et culture	23-080-00-722	4.13 \$	
			201131408	Réparation - Hôtel de ville \ F.201131408	02-130-00-522	25.28 \$	
			201131412	lisiere \ F.201131412	02-130-00-522	41.38 \$	
			201130322	Réparation - HDV \ Réparation - HDV	02-130-00-522	16.93 \$	
			201122746	agraffe \ Bâtiments - Loisirs et culture	23-080-00-722	13.67 \$	
			201128388	angle \ Entretien et réparation - Travaux correctifs	02-701-27-523	4.47 \$	
			201128390	angle \ Entretien et réparation - Travaux correctifs	02-701-27-523	4.47 \$	
			201128503	compose jt dust \ Entretien et réparation - Travaux correctifs	02-701-27-523	33.18 \$	
			201128511	monture \ Entretien et réparation - Travaux correctifs	02-701-27-523	24.81 \$	
			201128588	tendeur \ Entretien et réparation - Travaux correctifs	02-701-27-523	44.06 \$	
			201128600	vis \ Entretien et réparation - Travaux correctifs	02-701-27-523	33.44 \$	
24993	2021-08-10	Ronald Mccambley Construction	511978	Location pelle et breaker pour chemin Arthur \ Location pelle et breaker pour chemin Arthur	23-040-00-721	16 211.47 \$	16 211.47 \$
				Écriture 23-920-00-000/Location pelle et breaker ch. Arthur	23-920-00-000	-14 803.24 \$	
				Écriture 59-151-10-000/Location pelle et breaker ch. Arthur	59-151-10-000	14 803.24 \$	
24994	2021-08-10	Ryan's Garage	17112	towing service \ Entretien et réparation - Travaux correctifs	02-701-27-523	183.96 \$	367.92 \$
			17554	Towing \ Entretien et réparation - Travaux correctifs	02-701-27-523	183.96 \$	
24995	2021-08-10	SANI-TEC	190493	pap. hyg, pap. main, essuie-tout, pap. mouchoir \ Équipe de l'entretien - Janvier à Septembre 2021	02-390-00-660	251.87 \$	475.82 \$
			191782	det. lessive \ Équipe de l'entretien - Janvier à Septembre 2021	02-390-00-660	121.16 \$	
			190444	gant, pap, hyg, pap. main, essuie-tout \ Équipe de l'entretien - Janvier à Septembre 2021	02-390-00-660	102.79 \$	
24996	2021-08-10	SAVARIA	159383	Argile pour terrain de baseball \ Argile pour terrain de baseball	02-701-50-622	1 158.25 \$	1 158.25 \$
24997	2021-08-10	SERVICE DE PNEUS K&S INC	REP027997	CAM116 - Réparation lumière \ CAM116 - Réparation lumière	02-390-01-525	172.82 \$	172.82 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-08-05
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-09-10

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
24998	2021-08-10	SIGNEBEC	INV1189	Enseignes T-D-350 \ Enseignes T-D-350	02-355-00-649	317.06 \$	317.06 \$
24999	2021-08-10	Solico Construction	D2021-00695	remboursement permis \ Permis de construction	01-241-00-005	80.00 \$	80.00 \$
25000	2021-08-10	Spca de L'Outaouais	AOUT-2021	Contrat pour contrôle animalier AOUT \ Contrat pour contrôle animalier 2021	02-290-05-459	2 426.51 \$	2 426.51 \$
25001	2021-08-10	Ssq - Groupe Financier	AOUT-2021	cotisation assurance groupe août 2021 \ AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-120-00-280	647.13 \$	17 216.49 \$
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-130-00-280	1 280.60 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-141-00-280	286.20 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-160-00-280	182.73 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-220-00-280	525.01 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-320-00-280	2 741.58 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-390-00-280	1 774.79 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-470-00-280	23.03 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-610-00-280	1 032.03 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-701-10-280	873.98 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-702-30-280	299.66 \$	
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	7 339.21 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	02-110-00-270	105.27 \$	
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	105.27 \$	
25002	2021-08-10	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS	FC-290218	Memb. geo text. \ Infrastructures - Sentier communautaire	23-040-50-721	1 543.25 \$	2 284.84 \$
			FC-291342	Solflo, union \ Infrastructures - Sentier communautaire	23-040-50-721	741.59 \$	
25003	2021-08-10	Stephane Latulippe	D2020-00698	Cautionnement - 1 000 \$	x \ Dépôt - Nouvelle construction 55-136-40-000	500.00 \$	500.00 \$
25004	2021-08-10	Strongco	92046209	VOL160 - Réparations \ Pièces mécaniques	02-320-03-525	234.34 \$	234.34 \$
25005	2021-08-10	STT - MUNICIPALITÉ CHELSEA CSN	JUIL-2021	Cotisation syndical juillet \ Cotisations syndicales à payer	55-138-30-000	3 667.24 \$	3 667.24 \$
25006	2021-08-10	Techniparc	2021-200040	Contrat mise place système irrigation pour terrain soccer #5 \ Contrat mise place système irrigation pour terrain soccer #5	23-080-00-721	78 089.87 \$	83 191.66 \$
				Écriture 21-490-10-000 / Irrigation terrain soccer #5	21-490-10-000	-61 306.46 \$	
				Écriture 55-162-00-000 / Irrigation terrain soccer #5	55-162-00-000	61 306.46 \$	
				Depots de garantie - autres	55-136-31-000	-7 808.99 \$	
				Depots de garantie - autres	55-136-31-000	3 904.49 \$	
			2021-100291	Contrat entretien terrains sportifs 2021 \ Contrat entretien terrains sportifs 2021	02-701-50-522	9 006.29 \$	
25007	2021-08-10	Tetra Tech qi inc	60715853	Mandat pour plan directeur pour l'eau potable \ Mandat pour plan directeur pour l'eau potable	02-413-30-411	12 089.62 \$	12 089.62 \$
25008	2021-08-10	Thibault Demolition Ltée	547352995	Dépôt de matériaux secs \ Dépôt de matériaux secs	02-453-00-446	67.00 \$	67.00 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-08-05
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-09-10

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
25009	2021-08-10	TRANE CANADA ULC	311861411	Contrat d'entretien des chillers au Centre Meredith / JUIL. à sept. 2021 \ Contrat d'entretien des chillers au Centre Meredith / Janvie	02-701-27-522	2 299.50 \$	2 299.50 \$
25010	2021-08-10	Union des Municipalites du Quebec	151339	Frais regroupements carburant, 01/04 au 30/06 \ Diesel	02-320-02-631	230.94 \$	11 321.25 \$
			151222	Mutuelle SST, final 2020, initial 2021 \ Relations de travail - Mutuelle de prévention	02-160-00-416	11 090.31 \$	
25011	2021-08-10	UNIVAR CANADA LTD	1800866204	Produits chimiques - Eaux potable \ Produits chimiques - Eaux potable	02-412-30-635	248.86 \$	9 274.40 \$
			1800865938	Superfloc A110 (40 sacs de 25 kg) \ Superfloc A110 (40 sacs de 25 kg)	02-414-30-635	9 025.54 \$	
25012	2021-08-10	Velo-Quebec	VQA-214587	plaque vélo sympathique \ Publicité et information - publications	02-701-10-345	86.23 \$	86.23 \$
25013	2021-08-10	Wendy Tavenier	D2020-00999	Cautionnement, Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	500.00 \$	500.00 \$
25014	2021-08-10	Wurth Canada Limited	24440384	Accessoires \ Accessoires	02-320-00-649	202.89 \$	202.89 \$
25015	2021-08-10	XEROX CANADA LTEE	F57697628	Impression reception \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	33.92 \$	33.92 \$
25016	2021-08-10	7518218 CANANA INC (HKR CONSULTATION)	2283	Services professionnels ingénierie/Ponceau Route 105 - Engler \ Services professionnels ingénierie/Ponceau Route 105 -Engler	23-040-30-721	6 995.08 \$	23 316.93 \$
			2251	Services professionnels ingénierie/Ponceau Route 105 - Engler \ Services professionnels ingénierie/Ponceau Route 105 -Engler	23-040-30-721	16 321.85 \$	
25017	2021-08-10	CULTURE OUTAOUAIS	2021.	Contrat pour la mise à jour de la politique culturelle \ Contrat pour la mise à jour de la politique culturelle	02-702-90-447	9 054.28 \$	9 054.28 \$
25019	2021-08-11	VAPOREL EAU PURE	84745	20 CAISSES D'EAU - 500 ML \ 20 CAISSES D'EAU - 500 ML	02-220-00-610	220.00 \$	289.75 \$
			84997	9 x 18l eau \ Eau pour garage municipal - Janvier à septembre 2021	02-320-00-610	34.88 \$	
				Eau pour garage municipal - Janvier à septembre 2021	02-390-00-610	34.87 \$	
25020	2021-08-20	6994962 Canada inc	11/08/21	Remboursement crédit au compte Comptes a payer - autres	55-131-20-000	42 642.31 \$	42 642.31 \$
25021	2021-08-20	9254-8783 QUEBEC INC (LIGNES MASKA)	5262	Contrat lignage de chemins 2021 \ Contrat lignage de chemins 2021	02-320-00-521	32 669.35 \$	32 669.35 \$
25022	2021-08-20	ACTION SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	31142	Remplacement cellulaire MCM \ Communication - Cellulaire	02-390-01-331	80.37 \$	80.37 \$
25023	2021-08-20	Alain Piché	08/04/21	Dépenses pour l'aménagement Sentiers Chelsea \ Biens non durables - Autres équipements divers	02-701-50-690	15.00 \$	77.47 \$
				Aliments, boissons	02-701-50-610	12.34 \$	
				Articles de quincaillerie	02-701-50-641	50.13 \$	
25024	2021-08-20	AMELIE COTE	811	Vidéo sensibilisation consommation eau potable \ Vidéo sensibilisation consommation eau potable	02-141-01-459	738.72 \$	738.72 \$
25025	2021-08-20	Anglocom	86395	Révision textes anglais - Chelsea Express été 2021 \ Révision textes anglais - Chelsea Express été 2021	02-141-01-459	316.18 \$	546.13 \$
				86471	révision règlement eau potable anglais \ Révision du règlement sur eau potable anglais	02-610-01-459	
25026	2021-08-20	Baril-Tessier Myriam	1224	Photo chelsea en fête 2021 \ Photo chelsea en fête 2021	02-701-70-345	3 118.70 \$	3 118.70 \$
25027	2021-08-20	Benoit Delage	2019/12/13	Allocation présence 2019 CCRN \ Allocation aux commissaires	02-470-00-192	40.00 \$	40.00 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-08-05
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-09-10

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
25028	2021-08-20	Benoit Delage	BD-2020.	Allocation 2020, présence CCUDD \ Allocation de depenses	02-610-00-192	90.00 \$	90.00 \$
25029	2021-08-20	Bionest	SV321930 SV321768	CRÉDIT \ Traitement des données 3 échantillonnages des tertiaires UV \ échantillonnages des tertiaires UV	02-470-01-452 02-470-01-452	-86.23 \$ 402.41 \$	316.18 \$
25030	2021-08-20	BISSON SEBASTIEN	30/07-2021	Mandat contre-expertise secteur Vallée - Voie Verte Chelsesa \ Mandat contre-expertise secteur Vallée - Voie Verte Chelsesa	23-040-50-721	3 000.00 \$	3 000.00 \$
25031	2021-08-20	Boivin Gauvin Inc.	FC20007039	4 CASIERS MURAUX \ 4 CASIERS MURAUX LIVRAISON	02-220-00-725 02-220-00-322	1 036.47 \$ 287.44 \$	1 323.91 \$
25032	2021-08-20	BRODEUR FRENETTE S.A. INC.	F-21-229	Mandat pour la révision règlementaire plan et règlements urbanisme \ Mandat révision règlementaire plan et règlements urbanisme	02-610-01-419	8 163.23 \$	8 163.23 \$
25033	2021-08-20	Centre de Gestion de L'Equipement Roulant	A000217122	LOCATION VÉHICULES INCENDIE JUILLET \ LOCATION VÉHICULE 533 - AVRIL À DEC 2021 LOCATION VÉHICULE 231 - AVRIL À DEC 2021 LOCATION VÉHICULE 233 - AVRIL À DEC 2021 LOCATION VÉHICULE 431 - AVRIL À DEC 2021	02-220-00-515 02-220-00-515 02-220-00-515 02-220-00-515	3 218.01 \$ 2 814.66 \$ 2 814.66 \$ 3 430.46 \$	12 277.79 \$
25034	2021-08-20	Centre des arts, de la culture et du patrimoine de Chelsea	9741	Anniversaire 10èm politique de reconnaissance et de soutien \ Anniversaire 10èm politique de reconnaissance et de soutien	02-701-20-970	500.00 \$	500.00 \$
25035	2021-08-20	CHARLES IGA	4298	glace \ Aliments, café, eau, etc.	02-702-90-610	2.89 \$	2.89 \$
25036	2021-08-20	Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.	345643	crème, cafe \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-220-00-610	26.68 \$	26.68 \$
25037	2021-08-20	Commtech	72916	Impression 22/06 au 22/07 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-702-30-527 02-120-00-527 02-130-00-527 02-220-00-527 02-130-00-527	169.17 \$ 109.05 \$ 72.70 \$ 166.31 \$ 44.29 \$	561.52 \$
25038	2021-08-20	Construction DJL, Agence Wakefield	5000313763 5000321873 5000320305	MG-20-B - 12.04 tonnes - chemin des Artisans \ MG20-B - 100 tonnes - chemin des Artisans TPS intrants RT0001 MG-20-B - 100 tonnes - chemin des Artisans \ MG20-B - 100 tonnes - chemin des Artisans MG-20-B - 12.37 tonnes - chemin des Artisans \ Pierre, concasse, gravier	02-320-00-621 54-134-92-000 02-320-00-621 02-320-00-621	157.81 \$ -0.01 \$ 457.29 \$ 162.14 \$	777.23 \$
25039	2021-08-20	CONSULT'EAU	36335	28 Analyses de systèmes septiques avec rejet tertiaires \ Analyses de systèmes septiques avec rejet tertiaires	02-470-01-452	2 688.12 \$	2 688.12 \$
25040	2021-08-20	David-Alexandre Larimande-Lamontagne	D2019-00138.	Cautionnemer - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	2 000.00 \$
25041	2021-08-20	DHC Avocats	175485	Frais juridique CCN \ Honoraires prof. - services juridiques	02-150-00-412	4 488.91 \$	4 488.91 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Dépôts Débit direct

Du : 2021-08-05

Au : 2021-09-10

Page 17 sur 25

Imprimé le 10 septembre 2021 par Genevieve Chamberland

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
25042	2021-08-20	Ed Brunet Ass inc.	D2018-00510	Cautionnement 000 \$	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 55-136-40-000	2 000.00 \$	2 000.00 \$
25043	2021-08-20	Ed Brunet Ass inc	D2016-00551	Cautionnemen	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$ 55-136-40-000	1 000.00 \$	1 000.00 \$
25044	2021-08-20	Ed Brunet Ass inc	D2019-00162	Cautionnement 1 000 \$	\ Dépôt - Nouvelle construction - 55-136-40-000	2 000.00 \$	2 000.00 \$
25045	2021-08-20	Ed Brunet Ass. inc	D2016-00554	Cautionnement, 1 000 \$	Dépôt - Nouvelle construction - 55-136-40-000	1 000.00 \$	2 000.00 \$
			D2017-00014	Cautionnement	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$ 55-136-40-000	1 000.00 \$	
25046	2021-08-20	Ed Brunet Ass. inc	D2017-00611	Cautionnement, - 1 000 \$	\ Dépôt - Nouvelle construction 55-136-40-000	1 000.00 \$	1 000.00 \$
25047	2021-08-20	Ed Brunet et Ass. inc	D2016-00555	Cautionnement,	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$ 55-136-40-000	1 000.00 \$	1 000.00 \$
25048	2021-08-20	Edwards Ehren	D2021-00194	Cautionnement	\ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$ 55-136-41-000	515.00 \$	515.00 \$
25049	2021-08-20	EXTERMINATION REGIONEX Inc.	433139	extermination caserne,	01/07 au 31/10 \ Caserne #3 02-220-00-522	156.37 \$	510.50 \$
			433140	extermination garage entretien, 72 old Chelsea \ Garage entretien	02-390-00-522	101.18 \$	
			433141	extermination hôtel de ville, 100 Old Chelea 01/07 au 31/10 \ Hôtel de Ville	02-130-00-522	137.97 \$	
			433138	Contrat annuel d'extermination 2021 - Divers bâtiments municipaux \ Garage municipal	02-320-00-522	114.98 \$	
25050	2021-08-20	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	247056	stylo, surligneur, repose pied \ Fournitures de bureau - Service Travaux publics	02-320-00-670	113.53 \$	495.45 \$
			219640	support, calculatrice, casque, agenda \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-610-00-670	96.90 \$	
				Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-141-00-670	215.59 \$	
			269057	Etiquettes \ Fournitures de bureau générales	02-130-00-670	69.43 \$	
25051	2021-08-20	Francois Allaire	D2021-00015	Cautionnement,	\ Dépôt - Fosse septique - 300 \$ 55-136-42-000	300.00 \$	300.00 \$
25052	2021-08-20	GASCON ÉQUIPEMENTS ENR.	14111	Location toilette sèche 18/07 au 18/08 \ Location toilette sèche LPAFAP - 2021	02-701-50-516	172.46 \$	172.46 \$
25053	2021-08-20	Groupe Archambault Inc.	CW24564647	9 CD + DVD \ CD + DVD	02-702-30-729	285.66 \$	285.66 \$
25054	2021-08-20	H2LAB INC	64182	H2O puits \ H2O puits	02-470-00-452	842.48 \$	842.48 \$
25055	2021-08-20	Imprimerie Vincent Ltée	174085	3600 Impression Chelsea Express - été 2021 \ Impression Chelsea Express - été 2021	02-141-00-345	5 386.58 \$	5 386.58 \$
25056	2021-08-20	INTER OUTAOUAIS	293371G	caliper, pads \ Ent. et réparation - Véhicules pièces mécaniques	02-220-03-525	277.05 \$	277.13 \$
			CM293371G	crédit caliper \ Ent. et réparation - Véhicules pièces mécaniques	02-220-03-525	-165.54 \$	
			293383G	CALIPER ET PADS FREINS - UNITÉ 631 \ CALIPER ET PADS FREINS - UNITÉ 631	02-220-03-525	165.62 \$	
25057	2021-08-20	Jack Fleming	D2020-00097	Remboursement certificat d'usage \ Certificat d'autorisation	01-241-00-008	100.00 \$	100.00 \$
25058	2021-08-20	Jean-Pierre Lapointe	03/08	Remboursement achat bac déchet \ Autres serv. rendus - Bacs matières résiduelles	01-234-40-002	91.98 \$	91.98 \$
25059	2021-08-20	Joey Connolly	4988	Remboursement dépense \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	15.98 \$	139.14 \$
				Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	19.86 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-08-05
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-09-10

Page 18 sur 25

Imprimé le 10 septembre 2021 par Genevieve Chamberland

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total	
				Infrastructures Ch. - Drainage/ponceaux (20 ans)	23-040-30-721	103.30 \$		
25060	2021-08-20	Jonathan Goulet	05/08	Remboursement bac déchet \ Autres serv. rendus - Bacs matières résiduelles	01-234-40-002	91.98 \$	91.98 \$	
25061	2021-08-20	Laboratoire Micro B	7709	Différents tests d'eau pour l'eau potable - Janvier à septembre 2021 \ Différents tests d'eau pour l'eau potable - Janvier à sept	02-412-30-444	301.24 \$	969.26 \$	
			7802	Différents tests d'eau pour l'eau potable - Janvier à septembre 2021 \ Différents tests d'eau pour l'eau potable - Janvier à sept	02-412-30-444	70.14 \$		
			7624	Différents tests d'eau pour l'eau usée - Janvier à septembre 2021 \ Différents tests d'eau pour l'eau usée - Janvier à sept.	02-414-30-444	281.12 \$		
			7771	Analyses Farm Point - Janvier à septembre 2021 \ Analyses Farm Point - Janvier à septembre 2021	02-414-20-444	316.76 \$		
25062	2021-08-20	LES INDUSTRIES BATTLESIELD	21-5254	APPEL DE SERVICE/VÉRIF UNITÉ 232 \ APPEL DE SERVICE/VÉRIF. UNITÉ 232	02-220-01-525	465.65 \$	465.65 \$	
25063	2021-08-20	LES RELIURES CARON & LETOURNEAU LTÉE	54919	Reliure & réparation de livres \ Reliure & réparation de livres	02-702-31-499	1 023.51 \$	1 023.51 \$	
25064	2021-08-20	LIBRAIRIE DU SOLEIL	P1605368	13 Livres fr. \ livres fr.	02-702-30-729	385.77 \$	850.04 \$	
			P1605356	18 Livres fr. \ livres fr.	02-702-30-729	464.27 \$		
25065	2021-08-20	Librairie Renaud-Bray inc.	CWQ24560197	40 Livres fr \ Livre fr	02-702-30-729	1 032.15 \$	1 053.10 \$	
			CWQ24565712	1Livres fr \ Livre fr	02-702-30-729	20.95 \$		
25066	2021-08-20	LIBRAIRIE ROSE-MARIE	56059	13 Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	323.98 \$	999.76 \$	
			55991	29 Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	675.78 \$		
25067	2021-08-20	Location Lou-Pro Inc.	168586	HUILE À MÉLANGE POUR SCIE À CHAÎNE \ HUILE À MÉLANGE POUR SCIE À CHAÎNE	02-220-00-641	48.15 \$	48.15 \$	
25068	2021-08-20	Louis-Charles Ayotte	2018-00131	Cautionnement	Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	1 000.00 \$	1 000.00 \$
25069	2021-08-20	LOW DOWN TO HULL AND BACK NEWS	24132	pub covid-19 : réouverture bureaux municipaux \ pub covid-19 : réouverture bureaux municipaux	02-141-00-341	511.64 \$	1 023.28 \$	
				Publicité et information - journaux et revues	02-110-00-341	511.64 \$		
25070	2021-08-20	Martin & Levesque Inc.	PO11013	VÊTEMENTS SELON ENTENTE - POMPIERS 2021 \ VÊTEMENTS SELON ENTENTES - POMPIERS 2021	02-220-00-650	3 162.27 \$	4 517.83 \$	
			2141634	100 ÉCUSSON - SSI CHELSEA \ 100 ÉCUSSONS - SSI CHELSEA	02-220-00-650	287.44 \$		
				FRAIS LIVRAISON	02-220-00-322	10.35 \$		
			2117645	400 ÉCUSSONS \ 400 ÉCUSSONS	02-220-00-650	1 057.77 \$		
25071	2021-08-20	Martin Deschene	D2020-010738	Cautionnement, \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	2 000.00 \$	
25072	2021-08-20	MÉLANIE LACROIX	05-11-20	remboursement adhésion association biologistes qc \ Cotisations à des associations et abonnements	02-470-00-494	149.47 \$	149.47 \$	
25073	2021-08-20	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	749513	Contrat annuel support informatique 12/07 AU 11/08 \ Contrat annuel support informatique 2021	02-130-00-414	955.25 \$	1 050.68 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-08-05
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-09-10

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			749516	Réparation programme PG territoire et tablette inspections \ Réparation programme acces cite et tablette inspections	02-610-00-414	95.43 \$	
25074	2021-08-20	MRC des Collines de l'Outaouais	2021-000251	CARRA juin P11-P12 \ Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	02-110-00-211	556.72 \$	556.72 \$
25075	2021-08-20	Noël + Associés	51390	Frais juridique dossier 23226001 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-414-30-412	5 791.29 \$	5 791.29 \$
25076	2021-08-20	NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC	28718	Achat 2 compteurs d'eau 2 pouces avec turbine \ Achat 2 compteurs d'eau 2 pouces avec turbine	02-412-30-725	5 385.64 \$	5 385.64 \$
25077	2021-08-20	PARAGRAPHE	213576	4 Livre ang \ Livres ang	02-702-30-729	91.32 \$	2 585.71 \$
			213577	8 Livres ang \ LP ang	02-702-30-729	212.01 \$	
			213653	37 Livre ang \ Livres ang	02-702-30-729	1 100.51 \$	
			213712	14 Livre ang \ Livres ang	02-702-30-729	420.28 \$	
			10171	Livres ang \ LP ang	02-702-30-729	176.27 \$	
			213787	18 Livre ang \ Livres ang	02-702-30-729	585.32 \$	
25078	2021-08-20	Paul Macinnis	D2021-00317	Cautionnement	Dépôt - Fosse septique - 300 \$	310.00 \$	310.00 \$
25079	2021-08-20	Petro-Canada Fuels	18349	1000.5L essence \ Essence	02-220-01-631	117.56 \$	3 200.16 \$
				Essence	02-320-01-631	202.56 \$	
				Essence	02-330-01-631	384.75 \$	
				Essence	02-390-01-631	571.22 \$	
				Essence	02-610-01-631	21.54 \$	
			18348	1607.4L diesel \ Diesel	02-220-02-631	91.13 \$	
				Diesel	02-320-02-631	835.78 \$	
				Diesel	02-330-02-631	901.23 \$	
				Diesel	02-390-02-631	74.39 \$	
25080	2021-08-20	PG SOLUTIONS INC	CESA41569	Contrat d'entretien et soutien des applications mai à décembre \ Contrat d'entretien mai à décembre	02-610-00-494	605.54 \$	
			STD43952	Installation au serveur ACT 2021.2 \ installation au serveur ACT 2021.2	02-610-00-494	183.96 \$	
25081	2021-08-20	Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.	2446799	Honoraire professionnel finalisation rapport fin., audit collecte sélective \ Honoraires prof. - Compt. et vérification	02-130-00-413	1 437.19 \$	1 437.19 \$
25082	2021-08-20	Riobec Securite Inc.	314181	T-SHIRTS, CHANDAILS, POLOS POUR INSPECTION \ Achat vêtements environnement et inspections	02-470-00-650	344.92 \$	571.97 \$
				Achat vêtements environnement et inspections	02-610-00-650	227.05 \$	
25083	2021-08-20	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201132138	ruban \ Articles de quincaillerie	02-220-00-641	18.47 \$	18.47 \$
25084	2021-08-20	RPGL AVOCATS BARRISTERS	16144	Frais juridique dossier 12298-160 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	403.56 \$	937.05 \$
			16142	frais juridique dossier dossier 12298-147 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	55.19 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-08-05
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-09-10

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			16143	Frais juridique refonte règlement d'umprunts CV \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	478.30 \$	
25085	2021-08-20	S.GUY GAUTHIER EVALUATEUR INC.	2829	ÉVALUATION VÉHICULES INCENDIE CHELSEA \ ÉVALUATION VÉHICULES INCENDIE CHELSEA	02-220-00-412	1 772.05 \$	1 772.05 \$
25086	2021-08-20	SANI-TEC	189474	masque, savon mousse \ Équipe de l'entretien - Janvier à Septembre 2021	02-390-00-660	756.59 \$	756.59 \$
25087	2021-08-20	Services de sécurité ADT CANADA INC.	22875562	Surveillance feu, caserne, 161 ch de la Montagne 21/07 au 20/10 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	79.16 \$	158.32 \$
			22913895	Surveillance garage 119 Scott, 28/07 au 27/10 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	79.16 \$	
25088	2021-08-20	Societe de L'Assurance Automobile du Quebec /	19/07	35 DOSSIERS DE CONDUITE/SERVICE INCENDIE \ 35 DOSSIERS DE CONDUITE/SERVICE INCENDIE	02-220-05-459	455.00 \$	455.00 \$
25089	2021-08-20	Stéphane Viau	2018-2021	Paiement entente de location pour antenne, juin 2018 à juillet 2021 \ Location - Terrains	02-320-00-512	740.00 \$	1 480.00 \$
				Location - Terrains	02-330-00-512	740.00 \$	
25090	2021-08-20	Telus	21907405	Télésurveillance vol, 339 ch. riviere, 09/05 au 08/08 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-20-522	129.73 \$	129.73 \$
25091	2021-08-20	Thibault & Associés (l'Arsenal)	531191	ENTRETIEN ANNUEL+TEST VISUEL+FIT TEST DES APRIA \ ENTETIEN ANNUEL+VISUEL+FIT TEST DES APRIA	02-220-00-526	8 634.80 \$	8 894.45 \$
			531730	RÉPARATIONS APRIA ET CYLINDRES \ RÉPARATIONS APRIA ET CYLINDRES	02-220-01-526	259.65 \$	
25092	2021-08-20	Union des Municipalités du Quebec	151530	Formation budget municipal- exercice politique \ Services de formation	02-130-00-454	152.46 \$	152.46 \$
25093	2021-08-20	VELO-SERVICES INC.	2021	Patrouille à Vélo VVC Mai à Octobre 2021 \ Patrouille à Vélo VVC Mai à Octobre 2021	02-701-50-451	8 623.13 \$	8 623.13 \$
25094	2021-08-20	Willem Louk Jurgens	17/08	Remboursement septique 2016 à 2021 \ Comptes a payer - autres	55-131-20-000	757.00 \$	757.00 \$
25095	2021-08-20	WSP CANADA INC	1025334	Contrat étude écologique et hydrologique sentier Ruisseau \ Contrat étude écologique et hydrologique sentier Ruisseau	02-701-50-411	10 778.91 \$	21 557.82 \$
				Écriture 03-410-00-000/Études éco. et hydr.sentier Ruisseau	03-410-00-000	-9 842.58 \$	
				Écriture 59-110-00-000/Études éco. et hydr.sentier Ruisseau	59-110-00-000	9 842.58 \$	
			1014077	Contrat étude écologique et hydrologique sentier Ruisseau \ Contrat étude écologique et hydrologique sentier Ruisseau	02-701-50-411	10 778.91 \$	
				Écriture 03-510-00-000/Études éco. et hydr.sentier Ruisseau	03-510-00-000	-555.18 \$	
				Écriture 59-131-00-000/Études éco. et hydr.sentier Ruisseau	59-131-00-000	555.18 \$	
				Écriture 03-410-00-000/Études éco. et hydr.sentier Ruisseau	03-410-00-000	-9 287.40 \$	
				Écriture 59-110-00-000/Études éco. et hydr.sentier Ruisseau	59-110-00-000	9 287.40 \$	
25096	2021-08-20	xxxConstruction Djl Inc. Region Outaouais	5000320266	Asphalte chaude - 4.03 tonnes \ Asphalte chaude - 20 tonnes	02-320-00-625	478.19 \$	478.19 \$
25097	2021-08-24	COUILLARD CONSTRUCTION	501476	Réfection chemin du Lac-Meech, entre ch. Dunlop et Promenade Gatineau \ Réfection ch. du Lac-Meech, ch. Dunlop et Promenade Gatineau	23-040-00-721	1 758 132.62 \$	1 582 319.36 \$
				Depots de garantie - autres	55-136-31-000	-175 813.26 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-08-05
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-09-10

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
25098	2021-08-24	Englobe Corp.	38657	Contrôle matériaux et évaluation géotechnique ch. Lac-Meech \ Contrôle matériaux et évaluation géotechnique ch. Lac-Meech	23-040-00-721	8 904.77 \$	19 281.00 \$
			42236	Contrôle matériaux et évaluation géotechnique ch. Lac-Meech \ Contrôle matériaux et évaluation géotechnique ch. Lac-Meech	23-040-00-721	10 376.23 \$	
25099	2021-08-24	Evolutel Telecommunications Inc.	175975	Contrat pour le remplacement du système téléphonique \ Contrat pour le remplacement du système téléphonique	23-020-00-726	19 706.72 \$	19 706.72 \$
				Écriture 23-920-00-000/Remplacement système téléphonique	23-920-00-000	-17 994.85 \$	
				Écriture 59-151-10-000/Remplacement système téléphonique	59-151-10-000	17 994.85 \$	
25100	2021-09-09	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	2021-	Prêt pour payer marge de crédit, sans intérêt, remboursable en 5 ans \ Prêt à la Fondation Chelsea	54-159-00-001	95 000.00 \$	95 000.00 \$
						3 331 472.18 \$	3 331 472.18 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Débit direct

Traitements de crédit Dépôts

Du : 2021-08-05
Au : 2021-09-10

Liste des paiements

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
JUILLET-2021	Retraite Quebec secteur public	2021-08-13	Cotisation régime élus juillet \ Fonds de retraite - RREM élus	55-138-17-001	2 007.82 \$	2 007.82 \$
8278867AOUT-21	Bell Canada	2021-08-13	Téléphone, station pom. usées, 50 ch. Mill, 22/07 au 21/08 \ Téléphone 827-8867, station pom. usées, 50 ch. Mill 2021	02-415-30-331	82.13 \$	82.13 \$
8272177AOUT-21	Bell Canada	2021-08-13	Téléphone, station pomp. usées, 233 Old Chelsea, 22/07 AU 21/08 \ Téléphone 827-2177, station pomp. usées, 233 Old Chelsea 202	02-415-30-331	82.13 \$	82.13 \$
8279439AOUT-21	Bell Canada	2021-08-13	Téléphone, 153 ch. Old Chelsea, 22/07 AU 21/08 \ Téléphone 827-9439, 153 ch. Old Chelsea 2021	02-413-30-331	82.13 \$	82.13 \$
8270171AOUT-21	Bell Canada	2021-08-13	Téléphone, 269 J-P Lemieux, 22/07 AU 21/08 \ Téléphone 827-0171, 269 J-P Lemieux 2021	02-415-30-331	55.60 \$	55.60 \$
8275489AOUT-21	Bell Canada	2021-08-13	Téléphone, usine eaux usées 28 ch Hudson, 22/07 AU 21/08 \ Téléphone 827-5489, usine eaux usées 28 ch Hudson, 2021	02-414-30-331	87.88 \$	87.88 \$
8270624AOUT-21	Bell Canada	2021-08-13	Relai internet, usisne potable 24 ch. Hudson, 22/07 AU 21/08 \ Relai internet, 827-0624, usisne potable 24 ch. Hudson, 2021	02-412-30-331	67.10 \$	67.10 \$
8275628AOUT-21	Bell Canada	2021-08-13	Téléphone, usine eau potable hudson, 22/07 AU 21/08 \ Téléphone 827-5628, usine eau potable hudson, 2021	02-412-30-331	87.88 \$	87.88 \$
8278787AOUT-21	Bell Canada	2021-08-13	Téléphone 827-8787, caserne #2, 22/07 AU 21/08 \ Téléphone 827-8787, caserne #2, 2021	02-220-00-331	297.77 \$	297.77 \$
4593836AOUT-21	Bell Canada	2021-08-13	Téléphone, usine traitement FP, 19/07 AU 18/08 \ Téléphone 459-3836, usine traitement FP, 2021	02-414-20-331	82.13 \$	82.13 \$
4591172AOUT-21	Bell Canada	2021-08-13	Téléphone 459-1172, centre com. FP, 19/07 AU 18/08 \ Téléphone 459-1172, centre com. FP 2021	02-701-20-331	224.60 \$	224.60 \$
4592237AOUT-21	Bell Canada	2021-08-13	Téléphone 459-2237, usine traitement FP, 19/07 AU 18/08 \ Téléphone 459-2237, usine traitement FP, 2021	02-415-20-331	82.13 \$	82.13 \$
4598654AOUT-21	Bell Canada	2021-08-13	Téléphone, station pompage FP, St-Clement, 19/07 AU 18/08 \ Téléphone 459-8654, station pompage FP, St-Clement, 2021	02-415-20-331	82.13 \$	82.13 \$
4591499AOUT-21	Bell Canada	2021-08-13	Téléphone 459-1499, centre com. FP, 19/07 AU 18/08 \ Téléphone 459-1499, centre com. FP 2021	02-701-30-331	82.13 \$	82.13 \$
8271124AOUT-21	Bell Canada	2021-08-13	Téléphone hôtel de ville, 22/07 au 21/08 \ Communication - Téléphonie	02-130-00-331	713.61 \$	3 771.96 \$
			Communication - Téléphonie	02-120-00-331	203.89 \$	
			Communication - Téléphonie	02-141-00-331	203.89 \$	
			Communication - Téléphonie	02-160-00-331	101.94 \$	
			Communication - Téléphonie	02-220-00-331	203.89 \$	
			Communication - Téléphonie	02-320-00-331	305.83 \$	
			Communication - Téléphonie	02-330-00-331	305.83 \$	
			Communication - Téléphonie	02-390-00-331	203.89 \$	
			Communication - Téléphonie	02-470-00-331	203.89 \$	
			Communication - Téléphonie	02-610-00-331	713.61 \$	
			Communication - Téléphonie	02-701-10-331	407.78 \$	
			Communication - Téléphonie	02-702-30-331	203.91 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-08-05
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-09-10

Liste des paiements

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
0690AOUT-2021	BELL CANADA .	2021-08-13	Internet 0690, Centre com. FP, 25/07 AU 24/08 \ Internet 0690, Centre com. FP 2021	02-701-21-335	103.42 \$	103.42 \$
690864JUIL-21	HYDRO QUEBEC	2021-08-13	Éclairage public juillet 2021 \ Electricite	02-340-00-681	1 645.93 \$	1 645.93 \$
734048JUIL-2021	HYDRO QUEBEC	2021-08-13	Eclairage pubic juillet \ Electricite	02-340-00-681	118.47 \$	118.47 \$
768992JUIL-2021	HYDRO QUEBEC	2021-08-13	Électricité , 30 ch. Church, station pomp. brute, 29/06 AU 28/07 \ Électricité 768 992, 30 ch. Church, station pomp. brute 2021	02-412-30-681	1 040.72 \$	1 040.72 \$
773554JUIL-2021	HYDRO QUEBEC	2021-08-13	Électricité , 153 Old Chelsea, surpression potable, 25/06 AU 24/07 \ Électricité 773 554, 153 Old Chelsea, surpression potable 20	02-413-30-681	872.95 \$	872.95 \$
691227JUIL-2021	HYDRO QUEBEC	2021-08-13	Électricité, CC HG-Caserne #3, 161 ch. Montagne, 21/05 AU 22/07 \ Électricité 690 227, CC HG-, 161 ch. Montagne Électricité 690 227,-Caserne #3, 161 ch. Montagne	02-701-20-681 02-220-00-681	282.60 \$ 282.60 \$	565.20 \$
205307JUIL-2021	HYDRO QUEBEC	2021-08-13	Électricité , Chalet service HG, ch. du Parc, 18/05 AU 19/07 \ Électricité 205 307, Chalet service HG, ch. du Parc, 2021	02-701-50-681	191.12 \$	191.12 \$
34757042	Superieur Propane Inc.	2021-08-13	Location 5x 100 LBS propane - 2021 \ Location 5x 100 LBS propane - 2021	02-320-01-639	23.00 \$	23.00 \$
1836SEPT-2021	VIDEOTRON S.E.N.C.	2021-08-13	Service internet hôtel de ville 04/08 AU 04/09 \ Service internet hôtel de ville 2020	02-130-00-335	203.45 \$	203.45 \$
4056MAI-2021	VIDEOTRON S.E.N.C.	2021-08-13	Internet centre com. 13/04 AU 12/05 \ Internet centre com. HG caserne Internet centre com. HG Internet centre com. HG Communication - internet	02-220-00-335 02-702-30-335 02-701-20-335 02-130-00-335	14.38 \$ 5.75 \$ 14.36 \$ -34.49 \$	0.00 \$
4056JUIN-2021	VIDEOTRON S.E.N.C.	2021-08-13	Internet centre com. HG 13/05 AU 12/06 \ Internet centre com. HG caserne Internet centre com. HG Internet centre com. HG Communication - internet	02-220-00-335 02-702-30-335 02-701-20-335 02-130-00-335	14.38 \$ 5.75 \$ 14.36 \$ -34.49 \$	0.00 \$
4056JUIL-2021	VIDEOTRON S.E.N.C.	2021-08-13	Internet centre com. HG , 13/06 AU 12/07 \ Internet centre com. HG caserne Internet centre com. HG Internet centre com. HG Communication - internet	02-220-00-335 02-702-30-335 02-701-20-335 02-130-00-335	14.38 \$ 5.75 \$ 14.36 \$ -34.49 \$	0.00 \$
4056AOUT-2021	VIDEOTRON S.E.N.C.	2021-08-13	Internet centre com. HG, 13/07 AU 12/08 \ Internet centre com. HG caserne Internet centre com. HG Internet centre com. HG Communication - internet	02-220-00-335 02-702-30-335 02-701-20-335 02-130-00-335	14.38 \$ 5.75 \$ 14.36 \$ -34.49 \$	0.00 \$
4056SEPT-2021	VIDEOTRON S.E.N.C.	2021-08-13	Internet centre com. HG 13/08 AU 12/09 \ Internet centre com. HG caserne Internet centre com. HG Internet centre com. HG Communication - internet	02-220-00-335 02-702-30-335 02-701-20-335 02-130-00-335	14.38 \$ 5.75 \$ 14.36 \$ -9.65 \$	24.84 \$
					11 964.62 \$	11 964.62 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-08-05
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-09-10

Liste des paiements

Sommaire

Chèques	3 331 472.18 \$
Chèques annulés	-13 120.59 \$
Débit direct	11 964.62 \$
	<hr/>
	3 330 316.21 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-08-05
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-09-10

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
REVENUS						
TAXES						
Taxes sur la valeur foncière						
Taxes foncières générales	(10 309 239)	(10 177 817)	0	(131 422)	(9 739 474)	(9 704 783)
Taxes foncière générale - Location CCN art. 208	(46 987)	(53 544)	0	6 557	(44 476)	(63 428)
Taxes foncière générale - Location MTQ	0	0	0	0	(2 504)	0
Taxes spéciales pour le service de la dette						
Taxes spéciales dettes - Barrage Hollow Glen (MRC)	(76 464)	(78 878)	0	2 414	(74 576)	(75 886)
Taxes spéciales dettes - Centre Village (ensemble)	(149 630)	(152 603)	0	2 973	(132 656)	(136 254)
Taxes spéciales dettes - Dettes autres	(2 463 896)	(2 517 516)	0	53 620	(2 449 632)	(2 517 218)
Taxes spéciales dettes - Communication 911 (MRC)	(53 160)	(13 483)	0	(39 677)	(51 649)	(13 936)
Taxes spéciales dettes - Ruisseau Chelsea	(26 175)	(27 407)	0	1 232	0	0
Taxes spéciales activités de fonctionnement						
Taxes fonct. eau potable C.V. - Ensemble	(37 050)	(41 154)	0	4 104	(38 610)	(40 214)
Taxes fonct. eaux usées C.V. - Ensemble	(29 400)	(27 434)	0	(1 966)	(24 360)	(24 765)
Secteur - Taxes spéciales service de la dette						
Taxes spéciales dettes -secteur Ruisseau Chelsea	(8 725)	(8 752)	0	27	0	0
Total 01211 - Taxes sur la valeur foncière	(13 200 726)	(13 098 588)	0	(102 138)	(12 557 937)	(12 576 484)
TAXES SUR UNE AUTRE BASE						
Eau						
Tarification fonct. - Eau potable Centre Village	(433 339)	(471 873)	0	38 534	(406 839)	(433 789)
Matières résiduelles						
Tarification ordures, recyclage et compostage	0	283	0	(283)	0	0
Traitement des eaux usées						
Tarification fonct. - Assainissement Farm Point	(90 510)	(87 407)	0	(3 103)	(88 000)	(79 276)
Tarification fonct. - Assainissement Centre Village	(348 680)	(377 132)	0	28 452	(262 755)	(279 439)
Autres						
Tarification/vidange des fosses septique	(419 406)	(417 751)	0	(1 655)	(419 755)	(413 727)
Tarification-Entretien Bionest et autres	(77 000)	(79 339)	0	2 339	(70 000)	(66 623)
Tarification tertiaires	(42 020)	(35 530)	0	(6 490)	(29 848)	(27 500)
Tarification - Fonds biodiversité	(3 703)	(4 307)	0	604	0	0
Service de la dette						
Tarification dette - Pavage Patrick-Wright-Vallée	(23 625)	(23 625)	0	0	(14 558)	(14 558)
Tarification dette - Assainissement Mill	(32 124)	(32 124)	0	0	(32 020)	(32 020)
Tarification dette - Assainissement Farm Point	(112 649)	(108 787)	0	(3 862)	(113 300)	(102 119)
Tarification dette - Projet Centre Village	(851 486)	(814 373)	0	(37 112)	(814 891)	(856 685)
Total 01212 - TAXES SUR UNE AUTRE BASE	(2 434 542)	(2 451 965)	0	17 424	(2 251 966)	(2 305 736)

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Total 0121 - TAXES	(15 635 268)	(15 550 553)	0	(84 714)	(14 809 903)	(14 882 220)
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES						
GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES						
Santé et services sociaux						
Centres de la petite enfance	(10 068)	0	0	(10 068)	(9 012)	(131)
Écoles primaires et secondaires						
Ecoles primaires	(52 385)	0	0	(52 385)	(46 626)	0
Total 01221 - GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES	(62 453)	0	0	(62 453)	(55 638)	(131)
GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES						
Taxes sur la valeur foncière						
Commission de la capitale nationale	(1 188 460)	(634 775)	0	(553 685)	(1 204 893)	(904 005)
Bureau de poste	(5 910)	(5 910)	0	0	(5 211)	(5 211)
Société radio canada	(12 994)	(12 993)	0	(1)	(18 333)	(12 976)
Taxes, compensations et tarification						
Tarification CCN - eau potable/eaux usées	(6 600)	(13 282)	0	6 682	(6 480)	(13 424)
Tarification Poste Canada - eau potable/eaux usées	0	(2 861)	0	2 861	0	(2 827)
Total 01222 - GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES	(1 213 964)	(669 821)	0	(544 143)	(1 234 917)	(938 443)
Organismes municipaux						
Taxes, compensations et tarification						
Tarification MRC - eau potable/eaux usées	(7 425)	(10 628)	0	3 203	(7 290)	(10 739)
Total 01223 - Organismes municipaux	(7 425)	(10 628)	0	3 203	(7 290)	(10 739)
Total 0122 - COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	(1 283 842)	(680 449)	0	(603 393)	(1 297 845)	(949 313)
SERVICES RENDUS						
Services rendus aux organismes municipaux						
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Autres						
Recettes / cour municipale	(5 000)	0	0	(5 000)	(5 000)	0
Services rendus / Administration	0	0	0	0	0	(130)
Application de la loi						
Excédent recettes sur dépenses cour municipale	(220 781)	(110 406)	0	(110 375)	(194 802)	(97 410)
SÉCURITÉ PUBLIQUE						

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Sécurité incendie						
Protection contre les incendies	(3 000)	0	0	(3 000)	(3 000)	(6 199)
TRANSPORT						
Voirie municipale						
Services rendus - Voirie chemins	(14 085)	0	0	(14 085)	(13 825)	(512)
Enlèvement de la neige						
Serives rendus - déneigement	(1 830)	150	0	(1 980)	(1 794)	149
Réseau routier - Autres						
Services rendus - Réseau routier Autres	0	0	0	0	(10 737)	(11 905)
HYGIÈNE DU MILIEU						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable						
Ventes compteurs d'eau	(37 595)	(29 956)	0	(7 639)	(33 859)	(17 841)
Réseaux d'égouts						
Frais raccordement Réseau Farm Point	0	(1 200)	0	1 200	0	0
Total 01231 - Services rendus aux organismes municipaux	(282 291)	(141 412)	0	(140 879)	(263 017)	(133 848)
AUTRES SERVICES RENDUS						
Administration générale						
Certificats de taxes, recherches et phot	(10 000)	(7 637)	0	(2 363)	(7 000)	(5 287)
Sécurité publique						
Autres serv. rendus - Sécurité publique	(19 400)	(2 521)	0	(16 879)	(19 400)	0
Circulation- Vente panneaux numériques civiques	(2 513)	(1 138)	0	(1 375)	(1 375)	(165)
Circulation - Services de Signaleurs	(29 500)	0	0	(29 500)	(19 173)	0
Réseau routier						
Services rendus-Entretien chemins/ponceaux privés	0	0	0	0	0	(179)
Transport collectif						
Maintenant 0123426001	0	(1 265)	0	1 265	0	(55)
Transport- vente ponceaux, gravier etc.	0	0	0	0	0	(658)
Hygiène du milieu						
Autres serv. - Tests d'eau	(12 000)	0	0	(12 000)	(12 000)	(4 371)
Autres serv. rendus - Bacs matières résiduelles	(19 788)	(18 187)	0	(1 601)	(21 520)	(9 276)
Autres serv. rendus - Dem. de rens. inst. septique	(250)	(50)	0	(200)	(250)	(50)
Dépenses exécution jugement- insalubrité	(6 000)	0	0	(6 000)	0	0
Maintenant 0123440004	0	(50)	0	50	0	0
Déchets domestiques - commerces	(2 039)	0	0	(2 039)	(1 998)	(1 265)
Recyclages - commerces	(3 173)	0	0	(3 173)	(2 656)	(1 728)
Loisirs et culture						
Programmation automne	(500)	0	0	(500)	(500)	0

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Programmation hiver	(500)	0	0	(500)	(500)	(760)
Programmation printemps	(500)	0	0	(500)	(500)	0
Services rendus - centre Meredith	(875 000)	(173 710)	0	(701 290)	(875 000)	(203 780)
Revenus de location	(1 000)	0	0	(1 000)	(1 000)	0
Location Centre comm.Farm Point	(2 000)	(1 769)	0	(231)	(2 000)	(930)
Location Centre comm. Hollow Glen	(2 500)	0	0	(2 500)	(2 500)	(172)
Bibliothèque - photocopies	0	0	0	0	0	(258)
Total 01234 - AUTRES SERVICES RENDUS	(986 663)	(206 327)	0	(780 336)	(967 372)	(228 934)
Total 0123 - SERVICES RENDUS	(1 268 954)	(347 739)	0	(921 215)	(1 230 389)	(362 782)
IMPOSITION DE DROITS						
Licences et permis						
Licence de chiens	(15 000)	(15 252)	0	252	(15 000)	(14 233)
Demandes de modification de zonage	(5 550)	(4 165)	0	(1 385)	(5 550)	(3 450)
Permis de lotissement	(23 400)	(7 150)	0	(16 250)	(18 050)	(11 000)
Permis constr. chemins / ponceaux	(10 000)	(2 100)	0	(7 900)	(3 000)	(6 000)
Permis de construction	(258 200)	(108 344)	0	(149 856)	(311 360)	(46 398)
Permis installation septique	(10 950)	(10 285)	0	(665)	(7 000)	(3 050)
Dérogation mineure	(30 000)	(11 650)	0	(18 350)	(18 750)	(14 600)
Certificat d'autorisation	(11 025)	(11 057)	0	32	(9 425)	(7 075)
Permis de branchements	(29 700)	(26 260)	0	(3 440)	(29 700)	(22 500)
Approbation / modification PIIA	(3 500)	(840)	0	(2 660)	0	(800)
Maintenant 0124100005	0	(25)	0	25	0	0
Droits de mutation immobilière	(1 625 000)	(645 835)	0	(979 165)	(1 100 000)	(326 055)
Autres droits	(400)	0	0	(400)	(400)	0
Total 0124 - IMPOSITION DE DROITS	(2 022 725)	(842 963)	0	(1 179 762)	(1 518 235)	(455 161)
AMENDES ET PÉNALITÉS						
Amendes et pénalités - Taxes	(60 000)	(8 939)	0	(51 061)	(60 000)	(8 765)
Amendes et pénalités - Hygiène du milieu	(1 540)	0	0	(1 540)	(1 540)	0
Amendes et pénalités - Loisirs et culture	(4 500)	0	0	(4 500)	(4 500)	(1 546)
Frais administratifs de recouvrement	(5 000)	0	0	(5 000)	(5 000)	(7 318)
Total 0125 - AMENDES ET PÉNALITÉS	(71 040)	(8 939)	0	(62 101)	(71 040)	(17 629)
INTÉRÊTS						
Banques et autres institutions						
Intérêts - banques et autres institutions	(2 000)	(163)	0	(1 837)	(2 000)	(6 667)
Arriérés de taxes						
Intérêts - arriérés de taxes	(230 000)	(28 120)	0	(201 880)	(230 000)	(39 609)
Total 0126 - INTÉRÊTS	(232 000)	(28 283)	0	(203 717)	(232 000)	(46 276)

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
AUTRES REVENUS						
Gain (perte) sur cession d'immobilisation						
(Gain) perte sur cession d'immobilisation	(10 000)	0	0	(10 000)	(10 000)	0
Autres contributions						
Autres contributions	(3 500)	0	0	(3 500)	0	(5 000)
Autres contributions Org. - Commandites Loisirs	(9 000)	(2 500)	0	(6 500)	(16 411)	(4 000)
Redevances Gazifère	(20 000)	0	0	(20 000)	0	0
Contributions des organismes municipaux						
Autres Revenus - Loisirs contributions organismes	(5 750)	0	0	(5 750)	(21 596)	0
Contributions organismes municipaux	(10 000)	0	0	(10 000)	0	0
Autres revenus - autres						
Vente d'articles promotionnels	(5 750)	(10)	0	(5 740)	(2 000)	0
Autres revenus - Remboursement assurances	0	0	0	0	(18 131)	(9 687)
Autres revenus - Don Bibliothèque	(40 466)	(4 747)	0	(35 720)	(37 025)	0
Autres revenus - Dons	(245 044)	0	0	(245 044)	0	0
Autres revenus / Autres	(7 200)	(6 000)	0	(1 200)	(7 200)	(6 157)
Autres Revenus - Loisirs Autres	(9 450)	(8 000)	0	(1 450)	(6 700)	0
Autres revenus- vente métal, ponceaux voirie	(1 500)	0	0	(1 500)	(1 500)	(153)
Ventes tests radon	(4 175)	0	0	(4 175)	(4 175)	(1 842)
Total 0127 - AUTRES REVENUS	(371 835)	(21 257)	0	(350 579)	(124 738)	(26 839)
TRANSFERT DE DROIT						
Redevances Nouveau pacte fiscal	(56 666)	(56 666)	0	0	(58 501)	(58 405)
Total 0137 - TRANSFERT DE DROIT	(56 666)	(56 666)	0	0	(58 501)	(58 405)
TRANSFERT RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE						
Administration générale						
Déchets domestiques et assimilés						
Transfert Québec - Matières résiduelles MDDEP	(78 000)	0	0	(78 000)	(75 000)	0
Collecte sélective						
Transfert Québec - Matières résiduelles Recyc QC	(172 000)	0	0	(172 000)	(160 435)	0
Sécurité publique						
Sécurité incendie						
Transfert Québec - Sécurité incendie	(5 000)	0	0	(5 000)	(5 000)	0
Autres						
Transfert Canada - Transport réseau routier Autres	0	0	0	0	(86 698)	33 302
Hygiène du milieu						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable						

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Trnsfert Qc - approvisionnement eau potable	0	(7 970)	0	7 970	0	(6 973)
Traitement des eaux usées						
Transfert Qué. FIRM Farm Point (intérêts)	(8 209)	0	0	(8 209)	(10 738)	0
Tansfert Qc.-TECQ 2010-2013 CV (intérêts)	(13 829)	0	0	(13 829)	(14 572)	0
Transfert Qc - FCCQ CV (intérêts)	(23 600)	(23 600)	0	0	(24 735)	(24 735)
Protection de l'environnement						
Transfert Québec - Protection de l'environnement	(41 203)	(40 525)	0	(678)	(37 500)	0
Transfert fédéral - Environnement	(7 940)	0	0	(7 940)	(46 383)	(19 526)
Logement social						
Transfert Québec - Logement social	(202 848)	(202 848)	0	0	0	0
Activités récréatives						
Transfert Qué. SOFIL Meredith (intérêts)	(23 492)	0	0	(23 492)	(30 562)	0
Transfert Québec - Activités récréatives	(11 790)	(2 500)	0	(9 290)	(32 444)	(300)
Bibliothèques						
Transfert Québec - bibliothèque	(35 500)	(7 734)	0	(27 766)	(27 623)	(14 992)
Transfert Canada - Bibliothèque	(1 400)	0	0	(1 400)	(1 400)	0
Autres						
Transfert Québec - Cultures Autres	(10 700)	(10 700)	0	0	(14 700)	0
Voirie municipale						
Transfert Qc - TECQ+ RIRL (int. seulement)	(30 906)	(28 148)	0	(2 757)	(15 397)	(23 826)
Total 0138 - TRANSFERT RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE	(666 417)	(324 025)	0	(342 391)	(583 187)	(57 050)
Total 01 - REVENUS	(21 608 747)	(17 860 874)	0	(3 747 872)	(19 925 838)	(16 855 675)

CHARGES
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Conseil

Rémunération de base	112 650	56 785	0	55 865	115 028	54 859
Allocation de dépenses	53 325	26 747	0	26 578	53 516	25 851
Allocations de départ	6 500	0	0	6 500	2 708	0
Allocation de transition	2 813	0	0	2 813	6 118	0
Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	29 847	16 592	0	13 255	28 230	14 484
RRQ - Élus	6 421	2 663	0	3 758	5 689	2 466
FSS - élus	4 800	2 445	0	2 355	4 923	2 354
RQAP - élus	1 149	578	0	571	1 031	558
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	1 253	632	0	621	1 218	593
Frais de déplacement du personnel	1 700	0	0	1 700	1 000	0
Téléphonie- Bell téléconférence	800	46	0	754	1 350	127
Publicité et information - journaux et revues	500	0	0	500	0	0
Honoraires prof. - services juridiques	0	0	0	0	0	241

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Serv. tech. ass. autres - élus	860	0	0	860	818	818
Services de formation	1 750	189	0	1 561	9 800	0
Cotisations à des associations et abonnements	504	0	0	504	0	0
Aliments, cafe, eau, etc.	2 875	0	0	2 875	3 325	570
Fournitures de bureau, imprimés et livres	750	63	0	687	250	82
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	59 568	29 784	14 892	14 892	57 918	28 962
Assistance aux indigents	0	63	0	(63)	0	0
Communication - Cellulaire	700	215	0	485	676	257
Services techniques Autres - Traduction	1 000	0	0	1 000	0	0
Total 0211 - Conseil	289 765	136 802	14 892	138 071	293 598	132 222
Greffe et Application de la loi						
Salaire régulier	192 974	93 365	0	99 609	112 224	57 163
Congés de maladies	544	0	0	544	518	0
Jours de vacances	0	83	0	(83)	0	0
Régimes de retraite - employés	8 588	3 749	0	4 839	6 061	3 308
RRQ - employés	8 397	5 467	0	2 930	6 428	3 154
Assurance-emploi - employés	2 466	1 551	0	915	1 907	950
FSS - employés	9 911	4 088	0	5 823	5 583	2 471
CSST - employés	3 359	1 553	0	1 806	1 867	957
RQAP - employés	1 278	660	0	618	661	408
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	4 137	2 550	0	1 587	2 600	1 346
Déplacement du personnel	250	0	0	250	250	0
Poste	10 500	0	0	10 500	0	0
Fret et messagerie	50	0	0	50	0	0
Communication - Téléphonie	2 460	1 333	0	1 127	1 380	1 283
Journaux et revues	3 500	309	0	3 191	811	0
Honoraires prof. - services juridiques	5 000	0	0	5 000	5 000	5 330
Honoraires prof. autres - Services archives	36 000	24 300	0	11 700	36 000	15 945
Services de formation	3 950	1 164	0	2 786	1 750	0
Associations et abonnements	12 827	10 956	959	912	10 029	13 949
Location - Ameublement et équipement de bureau	984	491	246	248	1 824	491
Location autres -Coûts d'utilisation / cour munic	1 000	0	0	1 000	1 000	0
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	1 680	345	0	1 335	1 260	403
Aliments, cafe, eau, etc.	450	0	0	450	100	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	13 210	2 118	287	10 805	3 010	681
Biens durables- Ameublement, équip. bureau	700	0	0	700	1 148	0
Salaire régulier- Élections	35 000	0	0	35 000	0	0
Téléphonie	600	340	0	260	0	0
Services techniques autres - Traduction	2 000	0	0	2 000	0	0
Autres - Dépenses d'élections	1 000	0	0	1 000	0	0
Autres - remboursement dépenses électorales	10 000	0	0	10 000	1 500	0
Honoraires prof. autres - Élections	10 387	3 116	3 116	4 155	0	0
Services techniques autres - Recherches	200	112	0	88	200	111
Total 0212 - Greffe et Application de la loi	383 402	157 650	4 608	221 145	203 111	107 950

Gestion financière et administrative

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Salaire régulier	480 119	219 259	0	260 860	485 131	204 884
Heures supplémentaires	5 000	83	0	4 918	5 000	0
Congés de maladies	7 732	504	0	7 228	4 313	661
Régimes de retraite - employés	24 193	11 277	0	12 916	26 369	10 110
RRQ - employés	18 197	13 410	0	4 787	21 391	11 737
Assurance-emploi - employés	5 064	3 762	0	1 302	5 973	3 501
FSS - employés	21 047	9 886	0	11 161	22 995	9 184
CSST - employés	6 664	3 465	0	3 199	8 281	3 346
RQAP - employés	2 811	1 608	0	1 203	3 109	1 499
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	10 205	7 152	0	3 053	12 412	3 617
Frais de déplacement du personnel	940	46	0	894	636	175
Frais de poste	14 925	8 345	0	6 580	14 325	8 672
Fret et messagerie	5 400	0	0	5 400	5 500	21
Communication - Téléphonie	8 700	4 619	0	4 081	10 620	4 795
Communication - internet	2 340	1 300	533	507	2 340	1 115
Hon.prof-scientifique et genie/bornage judiciaire	0	0	0	0	20 000	2 483
Honoraires prof. - services juridiques	80 000	10 080	0	69 921	65 000	22 634
Honoraires prof. - Compt. et vérification	16 400	11 549	0	4 851	16 400	11 444
Honoraires prof. - administration et informatique	23 220	13 407	2 617	7 196	22 822	6 642
Honoraires prof. autres	25 000	0	0	25 000	0	0
Serv. tech. assurances - Incendie	4 745	0	0	4 745	4 607	4 607
Serv. tech. ass. - Responsabilité civile générale	34 065	0	0	34 065	33 071	33 073
Traitement des données- Paies	10 000	5 655	0	4 345	10 000	5 795
Services de formation	3 000	0	0	3 000	2 200	0
Services techniques autres -	5 200	3 403	0	1 797	4 200	2 908
Cotisations à des associations et abonnements	67 533	48 118	0	19 415	61 735	41 443
Location - Ameublement et équipement de bureau	5 388	2 669	1 072	1 648	5 340	2 189
Ent. & rép.-infrastructures	3 200	0	0	3 200	3 200	1 216
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	49 483	8 855	4 194	36 434	18 979	5 123
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	3 464	952	0	2 512	2 960	1 207
Aliments, cafe, eau, etc.	1 460	114	0	1 346	1 060	377
Pieces et accessoires - autres	1 000	0	0	1 000	510	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	11 685	1 538	0	10 147	10 682	2 442
Electricité	19 500	10 177	6 895	2 427	18 950	9 232
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	300	0	0	300	300	0
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	3 500	3 968	0	(468)	451	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	302 229	151 116	75 558	75 555	184 650	92 328
Amortissement des immo. - Administration	86 370	0	0	86 370	86 370	45 067
Autres dépenses	50	181 390	0	(181 340)	50	0
Communication - Cellulaire	1 420	3 103	0	(1 683)	1 420	397
Serv. tech. ass. - Resp. civile complementaire	1 685	0	0	1 685	1 635	1 635
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	2 142	0	0	2 142	2 079	2 079
Serv. tech. assurances Autres - Resp. administrate	11 116	0	0	11 116	10 792	10 792
Total 0213 - Gestion financière et administrative	1 386 492	740 810	90 869	554 815	1 217 858	568 430
Communications						
Salaire régulier	154 468	58 704	0	95 764	119 923	54 451

État des activités de fonctionnement

Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Congés de maladies	1 303	0	0	1 303	927	0
Jours de vacances	1 378	1 028	0	350	700	0
Régimes de retraite - employés	7 090	1 676	0	5 414	4 960	1 914
RRQ - employés	8 181	3 510	0	4 671	6 782	3 077
Assurance-emploi - employés	2 353	1 022	0	1 331	1 768	944
FSS - employés	6 839	2 619	0	4 220	5 188	2 373
CSST - employés	2 722	895	0	1 827	1 988	847
RQAP - employés	1 101	413	0	688	833	376
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	3 389	1 906	0	1 484	2 610	1 263
Frais de déplacement du personnel	900	0	0	900	500	0
Frais de poste	4 615	886	0	3 729	3 053	403
Communication - Téléphonie	2 820	1 333	0	1 487	4 020	1 283
Publicité et information - journaux et revues	5 660	1 523	0	4 137	3 820	2 047
Publicité et information - publications	27 000	9 280	0	17 720	14 200	3 641
Publicité et information - Site Web	390	382	0	8	390	382
Publicité et information - autres	1 250	129	91	1 030	750	50
Honoraires prof. - administration et informatique	7 000	4 987	0	2 013	4 025	2 100
Services de formation	1 400	945	0	455	400	0
Cotisations à des associations et abonnements	22 252	17 110	0	5 142	19 000	5 670
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 218	595	213	410	1 218	595
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	1 164	282	0	882	1 056	395
Aliments, café, eau, etc.	280	0	0	280	130	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	650	389	0	261	650	603
Biens non durables - Autres équipements divers	2 000	627	0	1 373	3 095	926
Biens durables- ameublement, équip. bureau	1 300	200	0	1 100	535	533
Amortissement des immo. - Commuication	220	0	0	220	220	2 924
Communication - Cellulaire	660	419	0	241	660	264
Services techniques autres	29 950	5 704	199	24 046	22 175	9 522
Total 02141 - Communications	299 553	116 564	503	182 486	225 576	96 583
Évaluation						
Honoraires prof. - services juridiques	30 000	11 314	0	18 686	46 000	4 938
Hon. professionnel -Évaluation municipale	0	0	0	0	8 000	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	380 190	190 098	95 049	95 043	401 481	200 742
Total 0215 - Évaluation	410 190	201 412	95 049	113 729	455 481	205 680
Gestion du personnel						
Salaire régulier	91 674	42 239	0	49 435	71 541	22 148
Congés de maladies	0	0	0	0	1 119	0
Régimes de retraite - employés	3 602	1 485	0	2 117	3 633	1 107
RRQ - employés	3 562	2 415	0	1 147	3 562	1 207
Assurance-emploi - employés	1 442	689	0	753	1 123	362
FSS - employés	3 995	1 836	0	2 159	3 224	995
CSST - employés	1 497	727	0	770	1 303	413
RQAP - employés	608	295	0	313	496	155
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2 104	548	0	1 556	3 036	1 094
Frais de déplacement du personnel	100	0	0	100	200	0

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Communication - Téléphonie	1 332	666	0	666	0	642
Publicité et information - journaux et revues	500	419	0	81	500	987
Honoraires prof. - services juridiques	4 900	0	0	4 900	5 000	239
Honoraires prof. - Consultant RH	0	0	0	0	2 847	0
Relations de travail - Mutuelle de prévention	11 000	0	0	11 000	10 000	0
Services de formation	400	601	0	(201)	653	0
Réceptions	5 200	0	0	5 200	5 200	0
Cotisations à des associations et abonnements	6 080	9 912	0	(3 832)	6 085	6 080
Location - Ameublement et équipement de bureau	192	82	41	70	192	82
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	92	12	0	80	180	22
Aliments, café, eau, etc.	65	0	0	65	65	0
Pièces et accessoires autres	0	882	0	(882)	0	0
Vêtements, chaussures et accessoires	0	201	0	(201)	0	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	100	0	0	100	200	0
Biens non durables - Autres équipements divers	1 500	0	0	1 500	1 050	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	92 231	46 116	23 058	23 057	94 208	47 106
Autres - Certificats médicaux	0	1 380	0	(1 380)	0	0
Téléphonie	500	340	0	160	0	0
Associations et abonnements	3 835	0	0	3 835	3 835	3 832
Vêtements, chaussures et accessoires	0	768	0	(768)	0	0
Médicaments et fournitures médicales	500	0	0	500	500	151
Remb. activités physiques, sportives et culturelles	5 000	0	0	5 000	0	0
Total 0216 - Gestion du personnel	242 011	111 613	23 099	107 300	219 752	86 622
Autres						
Baisse valeur fonds UMQ	0	0	0	0	3 500	0
Réclamations de dommages-intérêts	3 000	750	0	2 250	3 000	0
Total 0219 - Autres	3 000	750	0	2 250	6 500	0
Total 021 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3 014 413	1 465 601	229 020	1 319 796	2 621 876	1 197 487
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Police						
Centre d'urgence 911	38 000	0	0	38 000	38 000	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	2 414 928	1 198 902	599 451	616 575	2 347 983	1 173 990
Total 0221 - Police	2 452 928	1 198 902	599 451	654 575	2 385 983	1 173 990
Sécurité incendie						
Salaire régulier - employes temps plein	162 481	76 392	0	86 089	161 002	75 253
Congés de maladies	1 051	0	0	1 051	343	0
Jours de vacances	26 228	11 171	0	15 057	22 544	11 539
Régimes de retraite - employés	7 317	3 820	0	3 497	8 050	3 763
RRQ - employés	26 727	10 219	0	16 508	21 304	10 639
Assurance-emploi - employés	7 807	4 110	0	3 697	7 840	4 466
FSS - employés	22 224	8 544	0	13 680	19 926	9 104
CSST - employés	5 390	2 917	0	2 473	7 604	3 310

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
RQAP - employés	3 431	1 682	0	1 749	3 261	1 760
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	4 777	2 985	0	1 792	4 639	2 251
Frais de déplacement du personnel	2 500	0	0	2 500	2 200	0
Frais de poste	600	0	0	600	200	0
Fret et messagerie	600	24	0	576	400	148
Communication - Téléphonie	6 156	2 964	915	2 277	6 156	2 915
Communication - internet	780	176	176	428	390	120
Publicité et information - journaux et revues	600	14	0	586	600	0
Publicité et information - publications	400	0	0	400	400	0
Publicité et information - autres	3 900	1 383	0	2 517	3 000	462
Honoraires prof. - services juridiques	2 500	0	0	2 500	2 500	0
Honoraires prof. - administration et informatique	150	0	0	150	150	0
Honoraires professionnels - Autres	5 500	0	0	5 500	500	0
Serv. tech. assurances - Incendie	5 595	0	0	5 595	5 432	5 432
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	8 180	0	0	8 180	7 565	7 790
Serv. tech. ass. autres	1 876	1 876	0	0	1 876	1 876
Services technique	5 000	407	0	4 593	5 000	300
Égouts	245	0	0	245	245	0
Services de formation	16 700	7 169	0	9 531	18 200	5 507
Immatriculation des véhicules	6 700	6 476	0	224	6 450	6 396
Receptions	2 300	0	0	2 300	2 300	0
Cotisations à des associations et abonnements	2 743	1 678	0	1 065	2 704	1 559
Location - Véhicules	136 901	55 922	56 056	24 923	134 400	66 336
Location - Machineries, outillage et équipement	350	0	0	350	350	0
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 176	579	429	168	1 152	577
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	24 255	10 715	2 508	11 032	48 921	21 608
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	19 695	2 665	197	16 833	24 695	7 998
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	2 520	766	0	1 754	2 400	933
Aliments, cafe, eau, etc.	5 000	689	0	4 311	5 000	884
Bois	500	0	0	500	500	99
Huile à chauffage	2 850	1 294	0	1 556	2 450	901
Articles de quincaillerie	1 300	1 165	0	135	1 100	1 271
Petits outils	3 600	257	0	3 343	1 900	925
Pièces et accessoires autres	2 300	637	0	1 663	1 400	355
Vetements, chaussures et accessoires	9 303	1 533	176	7 595	18 600	2 800
Articles de nettoyage	1 500	1 082	0	418	1 000	641
Articles ménagers et articles de cuisine	500	149	0	351	400	326
Fournitures de bureau, imprimés et livres	3 325	311	0	3 014	4 325	1 445
Médicaments et fournitures médicales	1 850	240	0	1 610	1 850	1 503
Electricite	22 665	12 230	8 047	2 389	22 665	12 071
Serv. publics autre - Câblodistribution / Satellit	780	457	213	110	756	451
Biens non durables - Autres équipements divers	4 600	130	1 125	3 345	3 600	1 828
Immob. / machineries, outillage & équip	13 000	7 639	0	5 361	12 200	6 590
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	800	756	0	44	992	0
Biens durables autres -	3 000	0	0	3 000	0	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	30 294	15 150	7 575	7 569	31 090	23 058
Contribution - Don	500	0	0	500	500	0
Amortissement des immo. - Sécurité incendie	139 246	0	0	139 246	139 246	64 521

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Salaire régulier - Pompier volontaire	317 854	135 654	0	182 200	296 246	145 505
Communication - Cellulaire	9 588	3 447	0	6 141	14 516	2 866
Communication autres - pagettes, radio, etc.	21 108	3 794	23	17 291	22 108	5 162
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	2 205	0	0	2 205	2 138	2 138
Autres services - Autres	675	0	0	675	675	0
Ent. et réparation véhicules	24 500	1 976	2 487	20 037	40 358	9 635
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	2 500	518	0	1 982	2 500	108
Essence	7 000	2 326	0	4 674	7 000	1 808
Entretien et réparation - Véhicules pneus	4 000	0	0	4 000	3 600	1 149
Diesel	10 000	1 963	0	8 037	12 000	1 550
Ent. et réparation - Véhicules pièces mécaniques	5 500	0	113	5 387	5 500	1 966
Services tech. Autres - Vérification, recherche	720	0	0	720	720	472
Total 0222 - Sécurité incendie	1 177 918	408 051	80 040	689 829	1 191 634	544 070
Sécurité civile						
Services de formation	4 000	0	0	4 000	4 000	0
Cotisations à des associations et abonnements	1 250	1 120	0	130	1 192	1 093
Aliments, café, eau, etc.	1 250	0	0	1 250	1 250	0
Amortissement des immo. - Sécurité Publique	18 757	0	0	18 757	18 757	9 378
Total 0223 - Sécurité civile	25 257	1 120	0	24 137	25 199	10 471
Sécurité publique - Autres						
Pieces et accessoires - autres	200	0	0	200	424	0
Services techniques Autres - SPCA	30 950	14 559	7 280	9 111	30 905	14 665
Total 0229 - Sécurité publique - Autres	31 150	14 559	7 280	9 311	31 329	14 665
Total 022 - SÉCURITÉ PUBLIQUE	3 687 253	1 622 632	686 771	1 377 852	3 634 145	1 743 196
TRANSPORT						
Voirie municipale						
Salaire régulier	793 025	286 137	0	506 888	706 412	205 961
Heures suppl.	17 000	11 332	0	5 668	19 678	2 414
Congés de maladies - employés	15 383	2 587	0	12 796	15 033	5 940
Jours de vacances	5 303	1 229	0	4 074	6 011	1 482
Libération syndicale	175	0	0	175	175	0
Régimes de retraite - employés	35 749	12 552	0	23 197	28 446	7 888
RRQ - employés	45 648	16 640	0	29 008	31 837	11 496
Assurance-emploi - employés	13 200	4 796	0	8 404	9 477	3 516
FSS - employés	40 207	12 460	0	27 747	29 562	8 938
CSST - employés	15 343	4 325	0	11 018	12 128	3 153
RQAP - employés	6 265	1 994	0	4 271	4 761	1 433
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	19 464	8 341	0	11 123	11 975	3 526
Frais de déplacement du personnel	625	56	0	569	375	0
Fret et messagerie	400	271	0	129	400	0
Communication - Téléphonie	4 044	1 999	0	2 045	4 044	1 925
Publicité et information - journaux et revues	1 800	17	0	1 783	1 800	41

État des activités de fonctionnement

Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Honoraires prof. - scientifiques et génie	128 218	18 018	0	110 200	34 842	750
Honoraires prof. - services juridiques	10 500	7 626	0	2 874	10 500	236
Honoraires prof. - administration et informatique	600	0	0	600	450	147
Serv. tech. assurances - Incendie	2 100	0	0	2 100	2 035	2 035
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	4 810	0	0	4 810	4 077	3 510
Services de formation	15 500	1 294	0	14 206	6 300	0
Immatriculation des véhicules	12 783	8 691	0	4 092	11 190	9 530
Services techniques autres - Traduction	1 500	0	0	1 500	1 270	0
Cotisations à des associations et abonnements	4 955	1 864	0	3 091	7 465	6 530
Location - Terrains	980	0	0	980	0	0
Location - Machineries, outillage et équipement	71 766	36 286	3 913	31 567	83 314	41 751
Location - Ameublement et équipement de bureau	728	0	364	364	720	199
Entr. & rép - infrastructures	312 500	33 644	64 943	213 912	77 700	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	16 917	10 497	1 992	4 429	8 591	3 739
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	2 700	27	0	2 673	1 177	0
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	1 100	76	0	1 024	1 640	20
Aliments, cafe, eau, etc.	2 025	757	7	1 261	2 025	810
Pierre, concasse, gravier	30 000	5 017	4 671	20 312	24 600	0
Bois	500	209	0	291	500	0
Asphalte	40 000	0	0	40 000	19 777	1 090
Biens non durables autres	36 320	0	0	36 320	13 259	0
Huile, graisse	6 000	953	0	5 047	5 250	771
Produits chimiques	55 000	47 889	0	7 111	48 808	24 883
Articles de quincaillerie	2 600	1 798	0	802	2 400	1 421
Petits outils	5 050	2 744	0	2 306	3 900	670
Pieces et accessoires - autres	7 000	2 811	511	3 678	7 000	2 991
Vetements, chaussures et accessoires	8 925	1 456	117	7 352	8 325	1 890
Articles de nettoyage	1 400	518	0	882	850	402
Articles ménagers et articles de cuisine	0	0	0	0	886	886
Fournitures de bureau, imprimés et livres	4 400	1 452	0	2 948	2 224	272
Médicaments et fournitures médicales	1 043	588	96	360	1 228	0
Electricite	13 750	7 561	4 414	1 776	13 750	7 982
Biens durables - machineries, outillage & équip	16 950	7 648	0	9 302	15 960	3 175
Biens durables - ameublement, equip. de bureau	250	1 350	0	(1 100)	500	0
Amortissement des immo. - Voirie	1 312 056	0	0	1 312 056	1 312 056	797 101
Autres	1 500	0	0	1 500	0	0
Communication - Cellulaire	4 040	1 906	0	2 134	3 467	1 056
Communication autres - pagettes, radio, etc.	2 700	1 199	0	1 501	1 178	1 178
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	7 630	0	0	7 630	7 406	7 406
Autres services - Trappages	1 050	0	0	1 050	1 050	490
Ent. et réparation véhicules	15 000	4 976	1 863	8 161	77 843	0
Essence	11 500	3 327	0	8 173	11 500	2 633
Oxygène, propane, acétylène.	2 240	538	84	1 618	2 240	1 710
Pièces et accessoires autres - Glissières sécurité	21 600	18 924	0	2 676	50 850	0
Serv. tech. ass. autres - Garantie prolongée véhic	8 459	0	0	8 459	0	0
Entretien et réparation véhicules - Pneus	20 255	281	863	19 111	5 011	587
Diesel	60 350	23 388	0	36 962	58 350	22 649
Pièces et accessoires autres - Ponceaux	25 000	1 909	385	22 706	7 665	0

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	53 600	33 524	1 745	18 331	57 501	6 545
Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	3 000	359	0	2 641	2 814	2 814
Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	6 000	0	0	6 000	2 413	0
Services techniques autres - Verification	2 200	628	0	1 572	3 371	386
Services techniques Autres - Émondages	15 000	0	0	15 000	11 000	2 782
Total 0232 - Voirie municipale	3 405 681	656 469	85 968	2 663 246	2 920 342	1 220 740
Enlèvement de la neige						
Salaire régulier	700 038	282 954	0	417 084	580 098	370 632
Heures suppl.	110 000	40 426	0	69 574	92 170	58 625
Congés de maladies - employés	7 761	2 587	0	5 174	15 034	5 940
Jours de vacances	1 108	727	0	381	2 167	1 318
Libération syndicale	175	0	0	175	175	0
Régimes de retraite - employés	31 529	15 509	0	16 020	28 549	17 343
RRQ - employés	34 765	20 423	0	14 342	32 861	24 684
Assurance-emploi - employés	10 068	5 887	0	4 181	9 768	7 492
FSS - employés	30 339	13 886	0	16 453	27 462	18 246
CSST - employés	11 609	5 029	0	6 580	13 337	7 091
RQAP - employés	4 738	2 348	0	2 390	4 869	2 992
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	13 902	7 988	0	5 914	12 700	8 532
Frais de déplacement du personnel	300	0	0	300	300	6
Fret et messagerie	300	126	0	174	300	82
Communication - Téléphonie	4 008	1 999	0	2 009	4 008	1 957
Publicité et information - journaux et revues	900	755	0	145	100	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	5 010	0	0	5 010	4 077	3 510
Enlèvement de la neige	185 778	78 223	40 161	67 394	162 050	61 835
Immatriculation des véhicules	12 643	8 691	0	3 952	10 950	9 530
Location - Terrains	700	0	0	700	0	0
Location - Véhicules	36 400	27 276	0	9 124	45 428	36 326
Location - Machineries, outillage et équipement	163 896	30 102	7 826	125 968	84 409	26 066
Location - Ameublement et équipement de bureau	728	727	0	1	720	199
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	1 100	76	0	1 024	560	20
Aliments, boissons	5 280	2 051	0	3 229	5 280	2 888
Pierre, concasse, gravier	101 500	0	0	101 500	85 328	0
Asphalte	11 900	8 691	0	3 209	11 900	8 606
Huile, graisse	4 690	2 698	0	1 992	4 959	2 325
Lubrifiants	900	363	107	430	900	0
Produits chimiques	236 940	82 085	23 988	130 867	236 940	126 315
Pieces et accessoires - autres	12 000	6 366	0	5 634	12 000	8 600
Vetements, chaussures et accessoires	8 925	1 145	117	7 663	6 825	1 170
Fournitures de bureau, imprimés et livres	150	0	0	150	500	94
Amortissement des immo. - Enlèvement neige	128 832	0	0	128 832	128 832	128 386
Communication - Cellulaire	3 340	1 883	0	1 457	3 140	2 082
Communication autres - pagettes, radio, etc.	2 200	1 199	0	1 001	3 720	1 367
Ent. et réparation véhicules	12 275	9 404	0	2 871	68 098	27 465
Essence	13 350	6 401	0	6 949	10 000	5 191
Oxygène, propane, acétylène.	17 420	10 144	42	7 234	17 420	11 682

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Serv. tech. ass. autres - Garantie prolongée véhic	8 459	0	0	8 459	0	0
Ent. et réparation véhicules - Pneus	26 445	9 850	699	15 896	21 600	2 330
Diesel	84 500	28 264	0	56 236	82 500	32 581
Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	40 000	35 863	0	4 137	47 000	30 790
Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	3 000	359	0	2 641	2 814	2 814
Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	10 000	2 737	0	7 263	10 000	6 929
Total 0233 - Enlèvement de la neige	2 099 901	755 242	72 940	1 271 719	1 891 848	1 064 041
Éclairage des rues						
Ent. & rép. - reseau d'eclairage	8 190	685	623	6 882	8 190	0
Electricite	26 027	7 788	0	18 239	26 027	7 073
Amortissement des immo. - Éclairage des rues	345	0	0	345	345	162
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	1 780	0	0	1 780	1 678	1 678
Total 0234 - Éclairage des rues	36 342	8 473	623	27 246	36 240	8 913
Circulation et stationnement						
Heures suppl.	12 075	0	0	12 075	0	0
Jours de vacances	483	0	0	483	0	0
Régimes de retraite - employés	302	0	0	302	0	0
RRQ - employés	733	0	0	733	0	0
Assurance-emploi - employés	216	0	0	216	0	0
FSS - employés	548	0	0	548	0	0
CSST - employés	244	0	0	244	0	0
RQAP - employés	89	0	0	89	0	0
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	11 680	0	11 680	0	45 040	11 680
Services techniques autres - signaleurs	63 500	2 482	0	61 018	63 180	0
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	0	0	0	0	700	0
Pièces et accessoires autres -	44 638	20 101	1 905	22 632	20 526	10 236
Vêtements, chaussures et accessoires	600	209	0	391	600	95
Biens durables autres	0	0	0	0	3 000	0
Total 0235 - Circulation et stationnement	135 108	22 792	13 585	98 731	133 046	22 011
Transport en commun						
Location - Terrains	2 000	1 000	0	1 000	2 000	1 000
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	63 573	31 788	15 894	15 891	45 629	22 812
Contibutions organismes-TransColline + Adapté	261 467	151 194	75 597	34 676	235 835	130 982
Total 02370 - Transport en commun	327 040	183 982	91 491	51 567	283 464	154 794
Service de l'entretien						
Salaire régulier	512 897	224 918	0	287 979	447 014	200 144
Heures suppl	15 469	3 934	0	11 535	15 469	2 646
Congés de maladies - employés	5 661	0	0	5 661	7 428	0
Jours de vacances	1 204	1 023	0	181	2 075	893
Libération syndicale	0	38	0	(38)	0	0
Régimes de retraite - employés	24 517	10 369	0	14 148	21 611	10 015
RRQ - employés	29 355	13 574	0	15 781	23 795	11 567

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Assurance-emploi - employés	8 366	3 929	0	4 437	7 298	3 517
FSS - employés	23 657	10 118	0	13 539	20 413	8 930
CSST - employés	9 135	3 524	0	5 611	7 793	3 240
RQAP - employés	3 825	1 600	0	2 225	3 258	1 405
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	15 295	10 267	0	5 028	15 971	9 190
Frais de déplacement du personnel	850	0	0	850	73	0
Fret et messagerie	130	4	0	126	130	0
Communication - Téléphonie	1 260	1 333	0	(73)	1 260	1 283
Communication - internet	900	0	0	900	0	0
Publicité et information - journaux et revues	300	0	0	300	100	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	3 450	0	0	3 450	2 400	3 307
Services de formation	2 400	0	0	2 400	1 144	1 144
Immatriculation des véhicules	3 600	4 237	0	(637)	3 271	3 271
Associations et abonnements	1 540	1 272	0	269	4 215	4 215
Autres services - Services d'agence	0	0	0	0	5 247	5 247
Location - Machineries, outillage et équipement	0	0	0	0	1 996	262
Location - Ameublement et équipement de bureau	300	0	0	300	300	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	986	703	92	191	1 217	506
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	750	87	0	663	750	527
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	60	0	0	60	60	0
Aliments, cafe, eau, etc.	1 225	499	7	719	790	147
Bois	500	0	0	500	800	0
Huile, graisse	250	150	0	100	356	0
Articles de quincaillerie	600	310	64	226	600	289
Petits outils	4 335	3 394	75	866	3 911	3 091
Pieces et accessoires - autres	2 350	828	7	1 515	2 350	988
Vetements, chaussures et accessoires	7 950	2 127	550	5 273	7 700	1 937
Articles de nettoyage	12 000	3 979	2 224	5 797	11 503	5 284
Fournitures de bureau, imprimés et livres	450	226	0	224	450	210
Médicaments et fournitures médicales	6 603	6 478	96	29	833	328
Electricite	2 625	1 653	1 033	(61)	2 625	1 530
Biens durables - machineries, outillage & equip	1 340	1 071	0	269	3 358	0
Biens durables- ameublement, equip. bureau	1 200	1 081	0	119	2 000	83
Communication - Cellulaire	4 630	2 589	0	2 041	4 480	2 091
Ent. et réparation véhicules	3 780	1 799	0	1 981	6 382	1 137
Essence	23 000	9 524	0	13 476	23 000	7 565
Oxygène, propane et acétylène	150	128	0	22	370	86
Ent. et réparation véhicules - Pneus	7 100	1 886	0	5 214	4 950	1 785
Diesel	3 500	1 921	0	1 579	3 200	1 836
Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	9 500	7 456	60	1 984	8 900	2 809
Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	450	0	0	450	450	389
Services techniques autres - Vérification dossier	143	0	0	143	138	115
Total 0239 - Service de l'entretien	759 588	338 029	4 208	417 352	683 434	303 009
Total 023 - TRANSPORT	6 763 660	1 964 987	268 815	4 529 861	5 948 374	2 773 508

HYGIÈNE DU MILIEU

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Approvisionnement et traitement de l'eau potable						
Salaire régulier	20 978	9 765	0	11 213	21 925	8 602
Jours de vacances	0	0	0	0	100	0
Régimes de retraite - employés	957	488	0	469	890	372
RRQ - employés	818	603	0	215	966	516
Assurance-emploi - employés	248	171	0	77	291	154
FSS - employés	922	429	0	493	967	411
CSST - employés	310	175	0	135	392	158
RQAP - employés	137	69	0	68	153	60
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	657	0	0	657	662	0
Communication - Téléphonie	8 100	2 327	2 262	3 511	8 100	1 500
Communication - internet	2 880	677	488	1 715	1 380	1 469
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	10 998	10 997	0	1	21 995	3 299
Honoraires prof. - services juridiques	4 000	0	0	4 000	10 000	0
Honoraires prof. - administration et informatique	1 185	0	0	1 185	0	0
Serv. tech. assurances - Incendie	6 077	0	0	6 077	5 900	5 893
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	235	0	0	235	232	232
Services techniques	52 920	21 534	5 310	26 076	51 532	17 041
Services de formation	0	0	0	0	1 155	0
Associations et abonnements	9 000	900	0	8 100	8 475	881
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	69 519	3 271	659	65 589	50 551	42 531
Huile, graisse	125	0	0	125	125	0
Produits chimiques	27 990	14 966	205	12 819	21 215	15 663
Petits outils	315	0	0	315	265	265
Pièces et accessoires autres -	2 925	16	0	2 909	2 996	2 493
Articles de nettoyage	0	0	0	0	150	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	200	0	0	200	0	0
Électricité	52 800	23 399	18 670	10 731	47 500	24 221
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	44 540	37 140	661	6 738	45 249	29 668
Biens durables- Ameublement, équip. bureau	0	0	0	0	2 048	0
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	155 520	0	0	155 520	155 520	83 870
Total 02412 - Approvisionnement et traitement de l'eau potable	474 356	126 927	28 255	319 173	460 734	239 299
Réseau de distribution de l'eau potable						
Serv. tech. ass. autres - Biens divers	250	0	0	250	243	243
Salaire régulier	38 579	17 973	0	20 606	58 565	16 854
Régimes de retraite - employés	1 837	899	0	938	2 641	671
RRQ - employés	1 636	1 115	0	521	2 602	1 021
Assurance-emploi - employés	558	316	0	242	841	304
FSS - employés	1 700	793	0	907	2 583	746
CSST - employés	623	323	0	300	1 076	309
RQAP - employés	264	126	0	138	412	117
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	1 328	0	0	1 328	1 974	0
Communication - Téléphonie	1 020	450	345	225	0	450
Communication - internet	1 500	0	0	1 500	0	795
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	55 000	0	7 351	47 649	0	0
Serv. tech. assurances - Incendie	1 535	0	0	1 535	1 488	1 488
Services de formation	2 900	0	0	2 900	6 356	0

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Associations et abonnements	173	0	0	173	351	351
Location autres	650	650	0	0	650	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	18 879	908	4 648	13 322	13 200	0
Petits outils	1 000	882	0	118	1 000	828
Pièces et accessoires autres -	1 400	95	0	1 305	1 315	779
Vêtements, chaussures et accessoires	425	0	0	425	425	70
Fournitures de bureau, imprimés et livres	600	0	0	600	420	0
Électricité	8 600	4 695	1 073	2 832	7 500	4 314
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	1 025	0	0	1 025	0	509
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	97 436	0	0	97 436	97 436	53 831
Total 02413 - Réseau de distribution de l'eau potable	238 918	29 225	13 417	196 275	201 078	83 680

Traitement des eaux usées
Secteur Farm Point

Salaire régulier	12 229	5 698	0	6 531	11 497	5 522
Régimes de retraite - employés	575	285	0	290	542	219
RRQ - employés	491	353	0	138	491	309
Assurance-emploi - employés	155	100	0	55	166	92
FSS - employés	538	251	0	287	507	227
CSST - employés	186	102	0	84	206	94
RQAP - employés	82	40	0	42	81	36
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	398	0	0	398	400	0
Communication - Téléphonie	1 020	450	345	225	1 020	450
Honoraires prof. - services juridiques	10 000	0	0	10 000	10 000	2 310
Serv. tech. assurances - Incendie	1 985	0	0	1 985	1 927	1 927
Services techniques - Test d'eau	8 658	3 519	664	4 475	8 526	2 742
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	405	544	0	(139)	1 231	886
Produits chimiques	210	0	0	210	0	0
Pièces et accessoires autres	350	0	0	350	0	0
Électricité	5 550	1 831	3 682	37	5 550	1 587
Amortissement des immo. - Traitement eaux usées FP	127 343	0	0	127 343	127 343	63 672
Total 024142 - Secteur Farm Point	170 175	13 173	4 691	152 311	169 487	80 073

Secteur Centre Village

Salaire régulier	20 978	9 765	0	11 213	14 787	8 602
Jours de vacances	0	0	0	0	100	0
Régimes de retraite - employés	957	488	0	469	890	372
RRQ - employés	818	603	0	215	966	516
Assurance-emploi - employés	247	171	0	76	290	154
FSS - employés	922	429	0	493	967	349
CSST - employés	310	175	0	135	392	158
RQAP - employés	137	69	0	68	153	60
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	657	0	0	657	662	0
Communication - Téléphonie	1 080	481	379	220	1 080	482
Internet	1 500	0	0	1 500	0	0
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	14 142	12 074	0	2 068	18 898	0

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Honoraires prof. - services juridiques	21 000	14 597	0	6 403	10 000	11 753
Serv. tech. assurances - Incendie	3 791	0	0	3 791	3 791	3 791
Serv. tech. assurances - Cautionnement	2 050	0	0	2 050	2 050	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	235	0	0	235	232	232
Services techniques	35 936	14 825	3 455	17 656	38 000	11 630
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	29 739	11 925	2 526	15 288	21 845	13 486
Produits chimiques	36 140	8 950	6	27 184	28 730	8 560
Petits outils	210	0	0	210	130	70
Pièces et accessoires autres -	2 249	0	0	2 249	4 035	1 709
Articles de nettoyage	150	0	0	150	150	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	200	0	0	200	0	0
Électricité	37 000	16 766	20 121	113	37 000	15 710
Biens durables - Bâtiments	0	0	0	0	4 200	4 200
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	6 825	3 713	0	3 112	163	163
Biens durables- Ameublement, équip. bureau	2 480	1 303	26	1 151	2 259	2 259
Amortissement des immo. - Traitement eaux usées CV	117 426	0	0	117 426	117 426	63 445
Total 024143 - Secteur Centre Village	337 179	96 334	26 513	214 332	309 196	147 701
Total 02414 - Traitement des eaux usées	507 354	109 507	31 204	366 643	478 683	227 774
Réseaux d'égout						
Secteur Mills						
Amortissement des immo. - Reseaux égout Mill	21 854	0	0	21 854	21 854	15 927
Total 024151 - Secteur Mills	21 854	0	0	21 854	21 854	15 927
Secteur Farm Point						
Salaire régulier	11 514	5 698	0	5 816	11 497	4 730
Régimes de retraite - employés	542	285	0	257	542	219
RRQ - employés	491	353	0	138	491	309
Assurance-emploi - employés	154	100	0	54	166	92
FSS - employés	507	251	0	256	507	227
CSST - employés	186	102	0	84	206	94
RQAP - employés	80	40	0	40	81	36
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	398	0	0	398	400	0
Communication - Téléphonie	1 920	900	718	302	1 920	905
Internet	900	136	0	764	0	0
Honoraires prof. - Programmation, contrôle procédé	160	0	0	160	160	0
Serv. tech. assurances - Incendie	781	0	0	781	781	781
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	40 250	1 135	0	39 115	27 084	152
Produits chimiques	210	0	0	210	0	0
Petits outils	130	0	0	130	130	0
Pièces et accessoires - Autres	715	71	0	644	0	0
Électricité	1 450	490	672	288	1 325	624
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	2 310	0	0	2 310	1 470	0
Amortissement des immo. - Reseaux égout FP	2 646	0	0	2 646	2 646	1 868

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Total 024152 - Secteur Farm Point	65 344	9 561	1 390	54 393	49 406	10 037
Secteur Centre Village						
Salaire régulier	23 684	11 407	0	12 277	22 202	10 252
Régimes de retraite - employés	1 099	570	0	529	1 029	432
RRQ - employés	982	705	0	277	982	617
Assurance-emploi - employés	309	200	0	109	321	184
FSS - employés	1 068	501	0	567	967	453
CSST - employés	373	204	0	169	411	188
RQAP - employés	169	80	0	89	166	72
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	791	0	0	791	792	0
Communication - Téléphonie	2 580	1 205	1 073	302	2 520	1 249
Journaux et revues	325	299	0	26	0	0
Serv. tech. assurances - Incendie	835	0	0	835	810	809
Location - Machineries, outillage et équipement	500	0	0	500	0	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	116 325	30 527	2 047	83 750	97 543	34 186
Vêtements, chaussures et accessoires	425	0	0	425	238	70
Électricité	4 175	2 352	678	1 145	1 375	1 397
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	0	0	0	0	7 008	0
Amortissement des immo. - Réseaux égout CV	95 596	0	0	95 596	95 596	51 298
Total 024153 - Secteur Centre Village	249 236	48 050	3 798	197 387	231 960	101 207
Total 02415 - Réseaux d'égout	336 434	57 611	5 188	273 634	303 220	127 171
Matières résiduelles						
Déchets domestiques						
Cueillette et transport						
Publicité et information - journaux et revues	991	0	0	991	175	0
Contrat de cueillette / Déchets domestique	264 092	131 851	0	132 241	255 619	126 795
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	5 966	5 560	0	406	7 040	7 013
Org.municipaux - Quotes-parts MRC transport Déchet	52 702	26 352	13 176	13 174	49 544	24 774
Élimination						
Org.municipaux-Quotes-parts MRC Élimination déchet	132 115	66 060	33 030	33 025	89 585	44 790
Quote-part site Cook, Gatineau	3 200	0	0	3 200	3 200	0
Total 02451 - Déchets domestiques	459 066	229 823	46 206	183 037	405 163	203 372
Matières recyclables						
Collecte et transport						
Publicité et information - journaux et revues	1 050	0	0	1 050	175	0
Contrat de cueillette / Matières recyclables	212 808	109 295	0	103 512	210 872	105 017
Biens durables - machinerie, outillage & équip	11 872	11 061	0	812	7 140	7 013
Amortissement des immo.- Matières résiduelles	898	0	0	898	898	449
Tri et conditionnement						

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Org.municipaux - Quotes-parts MRC Recyclage	44 424	22 212	11 106	11 106	33 822	16 914
Collecte et transport						
Contrat de cueillette / Matières compostables	235 506	122 120	0	113 387	234 056	117 200
Biens durables - bacs compostage	2 387	2 251	0	135	7 340	6 913
Traitement						
Org.municipaux - Quotes-parts MRC Compost	49 500	24 750	12 375	12 375	49 192	24 594
Contrat cueillette / Gros meubles et RDD	33 695	17 322	0	16 373	33 468	16 598
Total 02452 - Matières recyclables	592 140	309 011	23 481	259 648	576 963	294 698
Matériaux secs						
Disposition de matériaux secs	5 000	1 494	0	3 506	4 000	0
Total 02453 - Matériaux secs	5 000	1 494	0	3 506	4 000	0
Total 0245 - Matières résiduelles	1 056 206	540 328	69 687	446 191	986 126	498 070
Cours d'eau						
Communication - Téléphonie	600	44	554	2	600	265
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	6 950	0	3 452	3 498	6 800	0
Honoraires prof. - administration et informatique	2 000	0	0	2 000	506	0
Droit annuel - barrages	250	0	0	250	250	0
Pièces et accessoires autres	100	0	0	100	100	0
Électricité	950	383	1 009	(441)	950	371
Quotes-parts MRC - Barrage Hollow Glen	76 464	6 358	0	70 106	74 576	12 081
Total 02460 - Cours d'eau	87 314	6 785	5 015	75 515	83 782	12 717
Protection de l'environnement						
Salaire régulier	129 035	61 417	0	67 618	113 531	48 128
Congés de maladies	1 076	0	0	1 076	500	0
Jours de vacances	2 738	183	0	2 555	4 555	1 884
Allocation aux commissaires	480	0	0	480	400	0
Régimes de retraite - employés	2 809	1 496	0	1 313	4 006	920
RRQ - employés	7 747	3 411	0	4 336	7 541	2 602
Assurance-emploi - employés	2 167	1 017	0	1 150	1 698	823
FSS - employés	5 671	2 630	0	3 041	5 517	2 092
CSST - employés	2 276	950	0	1 326	2 460	784
RQAP - employés	921	426	0	495	896	339
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	261	144	0	117	307	132
Frais de déplacement du personnel	350	0	0	350	350	0
Frais de poste	3 430	0	0	3 430	3 430	0
Fret et messagerie	100	0	0	100	100	0
Communication - Téléphonie	2 700	1 333	0	1 367	2 700	1 283
Publicité et information - publications	3 000	469	128	2 403	2 000	179
Honoraires prof. - scientifiques et génie	5 500	0	0	5 500	2 500	2 500
Honoraires prof. - services juridiques	2 000	0	0	2 000	2 000	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	405	0	0	405	374	393
Traitement des données	13 300	0	0	13 300	13 300	3 880

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Serv. tech. - services scientifiques et de génie	60 810	456	1 367	58 987	51 000	0
Services de formation	1 200	0	0	1 200	600	172
Immatriculation des véhicules	315	302	0	13	315	298
Contrat entretien Bionest et autres	77 000	11 460	0	65 540	70 000	11 504
Cotisations à des associations et abonnements	250	0	149	101	250	0
Location - Véhicules	4 500	0	0	4 500	0	0
Location - Ameublement et équipement de bureau	600	298	149	153	600	298
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	420	68	0	352	396	127
Aliments, boissons	165	42	0	123	165	0
Biens non durables - autres	30 000	0	0	30 000	30 000	0
Articles de quincaillerie	470	6	0	464	500	0
Vêtements, chaussures et accessoires	330	0	0	330	300	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	500	64	84	352	500	111
Médicaments et fournitures médicales	50	0	0	50	50	0
Tests de radon	4 175	0	0	4 175	4 175	2 456
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	500	0	0	500	500	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	0	0	0	0	69 707	34 854
Autres organismes - Subventions	0	20 000	0	(20 000)	0	0
Amortissement des immo. - Environnement	3 876	0	0	3 876	3 876	1 938
Communication - Cellulaire	884	442	0	442	0	0
Traitement des données	42 020	11 000	18 263	12 758	25 028	10 169
Services techniques - Certificat autorisation	2 000	0	0	2 000	2 000	0
Ent. et réparation véhicules	520	0	0	520	520	0
Essence	800	0	0	800	800	0
Services techniques autres -	17 703	17 614	0	89	30 000	0
Total 02470 - Protection de l'environnement	435 054	135 228	20 140	279 687	459 447	127 866
Vidange des fosses septiques						
Salaire régulier	65 628	18 908	0	46 720	57 249	19 499
Heures suppl.	5 642	0	0	5 642	4 701	378
Jours de vacances	1 429	181	0	1 248	1 820	533
Régimes de retraite - employés	1 777	535	0	1 242	1 305	523
RRQ - employés	2 772	1 092	0	1 680	3 273	1 173
Assurance-emploi - employés	1 241	317	0	924	1 127	358
FSS - employés	3 147	805	0	2 342	2 859	894
CSST - employés	1 263	235	0	1 028	1 275	283
RQAP - employés	511	127	0	384	465	141
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	1 170	0	0	1 170	1 243	0
Fret et messagerie	410	0	0	410	410	0
Publicité et information - journaux et revues	332	332	0	0	0	0
Honoraires prof. - administration et informatique	12 986	0	0	12 986	0	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	370	0	0	370	370	0
Contrat de vidange des fosses septiques	239 520	23 719	105 460	110 341	230 880	49 328
Services de formation	98	0	0	98	0	0
Location - Véhicules	5 188	865	0	4 323	6 000	729
Pièces et accessoires autres -	200	0	0	200	200	33
Vêtements, chaussures et accessoires	390	313	0	77	750	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	886	761	0	124	1 350	1 250

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	6 650	0	0	6 650	0	0
Communication - Cellulaire	360	0	0	360	373	204
Essence	1 400	0	0	1 400	1 400	19
Total 02490 - Vidange des fosses septiques	353 370	48 190	105 460	199 719	317 050	75 345
Total 024 - HYGIÈNE DU MILIEU	3 489 006	1 053 801	278 366	2 156 837	3 290 120	1 391 922
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE						
Logement social						
Contributions à des organismes autres que municipa	246 040	215 867	0	30 173	43 192	9 750
Total 025 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	246 040	215 867	0	30 173	43 192	9 750
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT						
Aménagement, urbanisme et zonage						
Salaire régulier	512 144	228 855	0	283 289	510 725	232 452
Congés de maladies	5 212	0	0	5 212	2 806	0
Jours de vacances	0	43	0	(43)	2 479	961
Libération syndicale	350	33	0	317	364	146
Allocation de dépenses	960	0	0	960	840	0
Régimes de retraite - employés	23 033	10 487	0	12 547	22 614	10 347
RRQ - employés	22 711	13 647	0	9 064	22 904	13 518
Assurance-emploi - employés	6 505	3 916	0	2 589	6 663	4 098
FSS - employés	22 407	9 983	0	12 424	22 478	10 161
CSST - employés	8 153	3 470	0	4 683	9 032	3 734
RQAP - employés	3 348	1 641	0	1 707	3 534	1 645
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	10 622	5 371	0	5 251	10 912	4 871
Frais de déplacement du personnel	2 850	0	0	2 850	2 850	274
Communication - Téléphonie	9 120	4 682	0	4 438	8 040	5 212
Publicité et information - journaux et revues	5 990	0	0	5 990	5 990	654
Honoraires prof. - scientifiques et génie	13 000	0	0	13 000	13 000	0
Honoraires prof. - services juridiques	30 800	5 118	0	25 682	30 000	2 031
Honoraires prof. - administration et informatique	300	43	0	257	210	0
Honoraires prof. autres	15 650	3 675	0	11 975	16 000	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	370	0	0	370	342	358
Services de formation	5 200	3 936	1 445	(181)	5 935	2 428
Immatriculation des véhicules	325	302	0	23	325	298
Cotisations à des associations et abonnements	24 551	22 514	373	1 663	21 402	19 957
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 944	969	484	491	1 908	952
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	2 112	410	0	1 702	1 944	747
Aliments, cafe, eau, etc.	2 401	0	0	2 401	2 485	678
Articles de quincaillerie	200	3	0	197	301	0
Vetements, chaussures et accessoires	1 150	154	0	996	499	0
Articles ménagers et articles de cuisine	50	0	0	50	1	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	1 274	726	42	506	2 429	815
Médicaments et fournitures médicales	300	0	0	300	0	0

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	966	1 003	0	(37)	6 435	5 535
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	9 991	20 976	10 488	(21 473)	16 956	8 478
Amortissement des immo. - Urbanisme	5 653	0	0	5 653	5 653	2 781
Communication - Cellulaire	1 400	3 088	0	(1 688)	960	403
Révision plan urbanisme / REG concordance	78 300	26 781	34 194	17 324	145 350	25 617
Services techniques autres - Traduction	7 000	1 272	0	5 728	4 214	0
Ent. et réparation véhicules	520	0	0	520	520	0
Essence	1 200	488	0	712	1 200	391
Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	1 000	0	0	1 000	1 000	162
Services techniques autres - Verification	90	0	0	90	90	0
Total 0261 - Aménagement, urbanisme et zonage	839 152	373 586	47 026	418 539	911 390	359 704
Promotion et développement économique						
Industries et commerces						
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	31 952	0	0	31 952	6 787	3 396
Total 0262 - Promotion et développement économique	31 952	0	0	31 952	6 787	3 396
Rénovation urbaine						
Biens patrimoniaux						
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	249 198	401	103	248 694	3 200	0
Biens durables autres - Cimetières	2 245	0	0	2 245	0	0
Total 0263 - Rénovation urbaine	251 443	401	103	250 939	3 200	0
Total 026 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	1 122 547	373 987	47 129	701 430	921 377	363 100
LOISIRS ET CULTURE						
Activités récréatives						
Administration						
Salaire régulier	277 255	110 291	0	166 964	270 370	106 166
Heures suppl.	3 000	3 562	0	(562)	3 000	379
Congés de maladies	3 807	0	0	3 807	2 494	0
Allocation aux commissaires	600	0	0	600	600	0
Régimes de retraite - employés	12 759	5 693	0	7 066	12 211	5 061
RRQ - employés	13 268	6 799	0	6 469	13 088	6 177
Assurance-emploi - employés	3 770	1 928	0	1 842	3 717	1 863
FSS - employés	12 486	5 027	0	7 459	11 926	4 669
CSST - employés	4 509	1 673	0	2 836	4 816	1 635
RQAP - employés	1 849	807	0	1 042	1 778	753
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	8 497	4 961	0	3 536	7 090	2 896
Frais de déplacement du personnel	2 350	0	0	2 350	1 850	0
Communication - Téléphonie	5 340	2 665	0	2 675	5 340	2 566
Publicité et information - journaux et revues	500	0	0	500	500	50
Publicité et information - publications	2 000	231	105	1 664	800	0
Honoraires prof. - administration. et informatique	723	0	0	723	0	0

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Assurances - Organismes but non lucratif	1 850	1 850	0	0	1 850	0
Services technique -Loisirs et culture	0	1 417	0	(1 417)	3 954	0
Services de formation	2 800	1 868	574	358	2 500	858
Receptions	0	0	0	0	1 000	0
Cotisations à des associations et abonnements	10 460	10 140	0	320	10 678	9 334
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 902	947	473	482	1 863	929
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	4 149	475	0	3 674	2 421	869
Aliments, cafe, eau, etc.	260	0	0	260	260	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	900	161	0	739	946	295
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	1 198	299	0	899	0	0
Contributions autres organismes - Transferts	52 000	50 040	0	1 960	1 500	0
Amortissement des immo. - Activités récréatives	452	0	0	452	452	2 311
Communication - Cellulaire	1 980	1 326	0	654	1 980	615
Services techniques autres - Traduction	3 700	2 182	0	1 518	2 500	0
Total 027011 - Administration	434 364	214 342	1 152	218 870	371 484	147 426
Centre communautaire / Loisirs et vie communautair						
Salaire régulier	20 890	5 498	100	15 292	10 965	1 238
Jours de vacances	836	220	0	616	836	50
RRQ - employés	1 238	290	0	948	1 238	66
Assurance-emploi - employés	365	94	0	271	365	22
FSS - employés	925	244	0	681	925	55
CSST - employés	413	98	0	315	413	23
RQAP - employés	151	40	0	111	151	9
Frais de déplacement du personnel	0	0	0	0	200	0
Frais de poste	1 800	0	0	1 800	1 350	0
Communication - Téléphonie	2 484	1 231	617	637	2 280	1 229
Communication - internet	360	39	192	129	240	63
Publicité et information - journaux et revues	500	0	0	500	500	0
Publications	11 628	1 722	1 141	8 765	9 111	0
Serv. tech. assurances - Incendie	2 400	0	0	2 400	2 333	2 173
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	191	0	0	191	191	179
Services techniques - Test d'eau	8 160	2 058	0	6 102	8 160	2 328
Services techniques autre - Loisirs et culture	2 300	0	0	2 300	719	300
Immatriculation des véhicules	650	0	0	650	20	0
Autres services - cachets	4 300	0	0	4 300	1 500	0
Location bâtiments	7 650	5 311	0	2 339	3 070	822
Location - Véhicules	2 000	0	0	2 000	2 000	0
Location - Machineries, outillage et équipement	530	0	42	488	1 600	0
Location - Ameublement et équipement de bureau	864	420	357	87	816	416
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	9 530	5 982	1 032	2 516	6 193	4 419
Aliments, café, eau, etc.	2 200	98	127	1 976	1 200	0
Articles de quincaillerie	150	0	0	150	150	0
Pieces et accessoires - autres	560	34	0	526	560	52
Vêtements, chaussures et accessoires	1 100	806	337	(43)	2 011	514
Fournitures de bureau, imprimés et livres	0	0	0	0	55	0
Electricite	12 000	6 028	5 338	634	12 000	5 560
Biens non durables - Autres équipements divers	0	0	0	0	2 000	0

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Biens durables - bâtiments	3 000	1 000	0	2 000	0	0
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	8 000	125	12 658	(4 783)	14 800	800
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	1 000	0	0	1 000	1 400	0
Contributions à des organismes - Autres organismes	25 000	13 500	3 200	8 300	25 000	47 188
Amortissement des immo. - Centre Communautaire	19 643	0	0	19 643	19 643	10 059
Autres	5 600	3 800	0	1 800	5 600	3 800
Communication - Cellulaire	240	94	0	146	240	94
Internet	1 164	567	263	335	1 104	564
Serv. tech. ass. autres - Biens divers	190	0	0	190	180	180
Essence	0	0	0	0	750	0
Centre communautaire Meredith						
Publicité et information - journaux et revues	0	0	0	0	577	285
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	0	0	500	(500)	11 970	9 070
Honoraires prof. - services juridiques	40 000	6 906	0	33 094	40 000	5 321
Serv. tech. assurances - Incendie	38 420	0	0	38 420	37 297	37 297
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	2 020	0	0	2 020	1 959	1 959
Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	875 000	173 710	0	701 290	842 750	197 736
Services techniques autres	10 200	0	0	10 200	3 123	1 560
Cotisations à des associations et abonnements	3 090	90	1 444	1 556	2 698	1 254
Location - Machineries, outillage et équipement	500	0	0	500	0	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	60 102	17 407	12 827	29 868	50 292	16 351
Entretien et réparation - Travaux correctifs	574 015	486 164	2 825	85 025	159 353	0
Oxygène, propane, acétylène.	400	0	0	400	408	388
Articles de quincaillerie	100	24	0	76	100	0
Petits outils	500	0	0	500	500	0
Pièces et accessoires - Autres	500	242	0	258	500	108
Fournitures de bureau, imprimés et livres	95	0	0	95	95	0
Électricité	210 000	65 913	124 034	20 053	215 000	62 284
Amortissement des immo.- Centre Meredith	72 532	0	0	72 532	72 532	44 079
Total 0270127 - Centre communautaire Meredith	1 887 474	750 456	141 630	995 387	1 439 154	377 692
Total 027012 - Centre communautaire / Loisirs et vie communautair	2 047 486	799 755	167 034	1 080 699	1 581 023	459 895
Patinoires / Loisirs et vie communautaire						
Salaire régulier	34 638	14 395	0	20 243	32 701	23 359
Heures suppl.	3 000	451	0	2 549	3 000	1 832
Jours de vacances	645	124	0	521	1 208	1 161
Régimes de retraite - employés	1 075	406	0	669	403	174
RRQ - employés	2 244	815	0	1 429	1 986	1 383
Assurance-emploi - employés	661	246	0	415	624	441
FSS - employés	1 676	639	0	1 037	1 542	1 123
CSST - employés	673	263	0	410	707	305
RQAP - employés	272	104	0	168	260	181
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	61	0	0	61	439	0
Communication - Téléphonie	960	450	388	123	960	452

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	350	0	0	350	699	0
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	400	247	0	153	400	129
Petits outils	300	0	0	300	300	44
Pieces et accessoires - autres	395	142	0	253	715	0
Vêtements, chaussures et accessoires	750	296	0	454	750	6
Biens durables - Infrastructures	6 000	0	0	6 000	6 000	0
Biens durables - machinerie, outillage & équip	2 000	1 969	0	31	600	516
Contributions à des organismes - Autres organismes	14 705	0	0	14 705	14 705	12 544
Amortissement des immo. - Patinoires	207 986	0	0	207 986	207 986	103 293
Total 027013 - Patinoires / Loisirs et vie communautaire	278 791	20 547	388	257 857	275 985	146 943
Parcs, terrains de jeux - quartier et sentiers						
Internet	1 800	136	0	1 664	0	0
Publicité et information - journaux et revues	25	25	0	0	412	100
Publications	11 500	915	0	10 585	0	0
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	32 617	1 945	1 575	29 097	56 375	0
Honoraires prof. autres - Plan stratégiques	6 000	0	1 859	4 141	5 407	0
Serv. tech. assurances - Incendie	2 740	0	0	2 740	2 658	2 658
Services technique - Balisage sentier hivernal	44 130	31 516	0	12 614	44 130	29 557
Gardiennage et sécurité - Patrouilleurs sentier	7 875	0	0	7 875	0	0
Serv. tech. - services scientifiques et de génie	0	0	0	0	9 102	0
Location bâtiments	0	0	0	0	955	0
Location - Terrains	2 565	1 074	0	1 491	1 365	1 053
Location - Machineries, outillage et équipement	12 946	1 001	630	11 316	5 151	945
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	31 630	1 902	16 448	13 280	26 901	1 621
Aliments, boissons	300	0	0	300	300	0
Pierre, concasse, gravier	2 000	212	330	1 459	1 000	0
Sable	1 435	0	0	1 435	4 736	0
Bois	7 000	0	364	6 636	4 000	162
Articles de quincaillerie	1 000	103	0	897	549	3
Petits outils	475	0	0	475	580	0
Pieces et accessoires - autres	1 000	203	0	797	2 655	236
Electricite	7 365	3 427	4 772	(834)	7 365	3 774
Biens durables - infrastructures	10 000	0	0	10 000	0	0
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	9 500	4 256	0	5 244	1 725	0
Biens durables autres	11 000	1 116	214	9 671	6 000	8
Amortissement des immo. - Parcs et terrains	37 425	0	0	37 425	37 425	85 287
Serv. tech. ass. autres - Biens divers	172	0	0	172	172	172
Total 027015 - Parcs, terrains de jeux - quartier et sentiers	242 500	47 831	26 192	168 480	218 963	125 576
Expositions et foires / Loisirs et vie communautai						
Frais de poste	450	0	0	450	100	0
Publicité et information - journaux et revues	700	0	0	700	0	0
Publications	10 350	3 541	237	6 572	2 300	329
Services techniques autre - Loisirs et culture	3 400	2 840	0	560	5 600	0
Autres services - Cachets	20 950	16 619	2 153	2 178	912	0

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Location - Véhicules	500	0	0	500	1 000	0
Location - Machineries, outillage et équipement	5 750	2 567	0	3 183	1 343	157
Location autres	2 400	2 403	0	(3)	2 500	0
Aliments, boissons	1 800	1 594	391	(185)	2 700	998
Matériaux autres	100	102	0	(2)	1 240	0
Vêtements, chaussures et accessoires	0	0	0	0	1 000	0
Total 027017 - Expositions et foires / Loisirs et vie communautaire	46 400	29 666	2 781	13 953	18 695	1 484
Autres activités / Loisirs et vie communautaire						
Location - Véhicules	2 000	0	0	2 000	2 000	1 130
Total 027019 - Autres activités / Loisirs et vie communautaire	2 000	0	0	2 000	2 000	1 130
Total 02701 - Activités récréatives	3 051 541	1 112 141	197 547	1 741 859	2 468 150	882 454
Activités culturelles						
Bibliothèque						
Salaire régulier	174 655	69 538	0	105 117	151 050	67 687
Heures suppl.	0	196	0	(196)	13 703	221
Congés de maladies - employés	1 506	679	0	827	1 604	0
Jours de vacances	1 438	261	0	1 177	1 438	145
Libération syndicale	525	1 473	0	(948)	591	491
Régimes de retraite - employés	6 939	3 268	0	3 671	7 508	3 239
RRQ - employés	8 675	4 170	0	4 505	8 675	3 799
Assurance-emploi - employés	2 487	1 229	0	1 258	2 487	1 183
FSS - employés	7 627	3 146	0	4 481	7 317	2 981
CSST - employés	3 180	1 066	0	2 114	3 388	1 239
RQAP - employés	1 248	499	0	749	1 239	473
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2 884	1 798	0	1 086	2 976	1 375
Frais de déplacement du personnel	2 480	0	0	2 480	2 480	128
Frais de poste	2 070	0	47	2 023	2 070	323
Communication - Téléphonie	2 772	1 333	0	1 439	2 772	1 283
Communication - internet	120	16	98	6	120	47
Publicité et information - publications	3 000	0	0	3 000	3 900	3 493
Honoraires prof. - administration et informatique	3 720	831	0	2 889	1 720	0
Serv. tech. assurances - Incendie	3 165	0	0	3 165	3 072	3 072
Services de formation	1 550	0	0	1 550	1 550	92
Réceptions	900	0	0	900	900	0
Cotisations à des associations et abonnements	15 805	10 922	0	4 883	14 990	11 350
Autres services - cachets	20 300	315	0	19 985	20 800	0
Location - Véhicules	1 100	0	0	1 100	1 100	0
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 260	628	314	319	1 260	628
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	10 758	9 141	0	1 618	1 500	319
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	1 740	105	0	1 635	1 740	552
Aliments, café, eau, etc.	790	0	0	790	790	43
Fournitures de bureau, imprimés et livres	6 100	482	367	5 250	4 200	958
Electricité	12 500	6 785	4 749	966	12 500	6 154

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Serv. publics autre - Câblodistribution / Satellit	816	469	220	127	780	400
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	14 534	0	8 225	6 309	3 151	0
Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	87 000	30 564	2 858	53 578	74 723	17 225
Amortissement des immo. - Bibliothèque	31 748	0	0	31 748	31 748	13 617
Serv. tech. ass. autres - Biens divers	1 385	0	0	1 385	1 342	1 342
Autres services - Reliures	5 400	1 771	1 008	2 621	3 900	1 254
Total 027023 - Bibliothèque	442 177	150 685	17 886	273 607	395 084	145 113
Patrimoine						
Activités / Patrimoine						
Publications	1 800	0	0	1 800	0	0
Autres services - cachets	400	400	0	0	0	0
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	0	0	0	0	17 000	0
Biens durables autres - Autres ress. patrimoine	14 700	10 079	0	4 621	0	0
Contributions à des organismes - Autres organismes	1 500	0	0	1 500	500	0
Total 027025 - Patrimoine	18 400	10 479	0	7 921	17 500	0
Autres activités / Culturelles						
Frais de poste	450	0	0	450	0	0
Publicité et information - journaux et revues	1 000	0	0	1 000	378	105
Publicité et information - publications	3 500	0	0	3 500	2 987	578
Services techniques autres - Loisirs et culture	38 622	15 000	15 354	8 268	15 000	0
Cotisations à des associations et abonnements	920	376	0	544	920	529
Autres services - Cachets	12 205	3 275	300	8 630	12 885	2 485
Aliments, café, eau, etc.	160	21	0	139	160	0
Matériaux - Autres	895	0	341	553	100	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	14 571	7 284	3 642	3 645	8 547	4 272
Subventions et dons	6 230	3 000	0	3 230	6 230	3 000
Total 027029 - Autres activités / Culturelles	78 553	28 956	19 637	29 959	47 207	10 969
Total 02702 - Activités culturelles	539 130	190 120	37 523	311 487	459 791	156 082
Total 027 - LOISIRS ET CULTURE	3 590 671	1 302 261	235 070	2 053 346	2 927 941	1 038 536

FRAIS DE FINANCEMENT
Dettes à long terme
Intérêts

Intérêts dette LT/charge à l'ensemble	581 218	276 023	0	305 195	569 061	273 088
Intérêt dette LT/charge partie des contribuables	440 304	204 822	0	235 482	419 673	210 087
Intérêts dette LT/organismes municipa	10	0	0	10	15	0
Intérêts dette LT/gouv. Québec/Canada	88 482	37 693	0	50 789	90 506	43 922
Intérêts dette LT MRC- Radios incendie	912	518	0	394	2 598	0
Intérêts contrats location-acquisition	0	0	0	0	103	113

Autres frais

État des activités de fonctionnement

Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Autres frais dette LT/frais escomptes	114 849	0	0	114 849	97 328	0
Total 0292 - Dette à long terme	1 225 775	519 056	0	706 719	1 179 284	527 210
Autres frais de financement						
Autres						
Int. emprunt temp. fonctionnement	1 500	0	0	1 500	2 500	0
Frais de fin. autres - Frais de banque / Intérêts	4 200	2 065	0	2 135	4 493	1 383
Frais de fin. autres - Frais carte de crédit	0	172	0	(172)	0	0
Total 0299 - Autres frais de financement	5 700	2 237	0	3 463	6 993	1 383
Total 029 - FRAIS DE FINANCEMENT	1 231 475	521 293	0	710 182	1 186 277	528 593
Total 02 - CHARGES	23 145 065	8 520 429	1 745 171	12 879 477	20 573 302	9 046 092

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales

(44 753 812)	(26 381 303)	(1 745 171)	(16 627 349)	(40 499 140)	(25 901 767)
--------------	--------------	-------------	--------------	--------------	--------------

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Produit de cession

Produit de cession	(10 000)	0	0	(10 000)	(10 000)	0
Total 03011 - Produit de cession	(10 000)	0	0	(10 000)	(10 000)	0

Amortissement

Amortissement	(2 683 858)	0	0	(2 683 858)	(2 693 858)	(1 645 773)
Total 03013 - Amortissement	(2 683 858)	0	0	(2 683 858)	(2 693 858)	(1 645 773)

(Gain) Perte sur cession

Gain (perte) sur cession	10 000	0	0	10 000	10 000	0
Total 03015 - (Gain) Perte sur cession	10 000	0	0	10 000	10 000	0

Remboursement ou produit de cession

Remboursement ou produit de cession	0	0	0	0	(3 000)	(9 423)
Total 03051 - Remboursement ou produit de cession	0	0	0	0	(3 000)	(9 423)

Provision moins value / réduction de valeur

Placement - réduction de valeur	0	0	0	0	(3 500)	0
Total 03053 - Provision moins value / réduction de valeur	0	0	0	0	(3 500)	0

Financement à long terme des act.fonct

Financement LT des act. fonctionnement	(330 000)	0	0	(330 000)	(221 000)	0
--	-----------	---	---	-----------	-----------	---

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Financement LT -travaux correctifs Centre Meredith	(173 125)	0	0	(173 125)	(176 890)	0
Total 03110 - Financement à long terme des act.fonct	(503 125)	0	0	(503 125)	(397 890)	0
Remboursement de la dette à long terme						
Remboursement de la dette à long terme	2 705 676	122 448	0	2 583 227	2 655 432	264 100
Remb. Dette L-terme Site Cook Gatineau	200	0	0	200	350	0
Remb. dette MRC--équipements incendie	14 248	0	0	14 248	12 428	0
Remboursement location-acquisition	0	0	0	0	20 095	6 324
Total 03210 - Remboursement de la dette à long terme	2 720 124	122 448	0	2 597 675	2 688 305	270 424
Affectation activités d'investissement						
Affectation activités d'investissement	0	0	0	0	0	21 024
Affect. activités investissement- loisirs	0	577	0	(577)	42 000	0
Affect. activités investissement- incendie	40 497	10 365	0	30 132	14 608	5 808
Affect. activités investissement - transport	25 500	0	1 294	24 206	6 401	5 543
Affect. activités d'investissement -administration	32 000	14 917	0	17 083	25 780	(23 762)
Total 03310 - Affectation activités d'investissement	97 997	25 859	1 294	70 844	88 789	8 613
Affectation Excédent (déficit) de font. non affect						
Affectations Excédent acc. de fonct. non-affecté	(268 518)	(204 101)	(3 116)	(61 301)	(73 172)	(17 727)
Total 03410 - Affectation Excédent (déficit) de font. non affect	(268 518)	(204 101)	(3 116)	(61 301)	(73 172)	(17 727)
Affectation excédent de fonct. affecté,						
Affectation - Excédent de fonctionnement affecté	(1 226 112)	(262 776)	(100)	(963 236)	(364 126)	(11 680)
Affectation - Excédent affecté Secteur Mill	(4 560)	0	0	(4 560)	(4 510)	0
Affectation-Excédent affecté Patrick,Wright,Vallée	(5 450)	0	0	(5 450)	(8 751)	0
Affectation - Fonds biodiversité	3 703	0	0	3 703	0	0
Affectation - Fonds vert municipal	94 020	0	0	94 020	0	0
Total 03510 - Affectation excédent de fonct. affecté,	(1 138 399)	(262 776)	(100)	(875 523)	(377 387)	(11 680)
Affectations Réserves financières et fonds réservé						
Affectation - fonds de roulement	230 982	0	0	230 982	204 905	0
Affectation -Solde disp. de REG fermé	(1 100)	0	0	(1 100)	(37 988)	0
Total 03610 - Affectations Réserves financières et fonds réservé	229 882	0	0	229 882	166 917	0
Montant à pourvoir dans le futur						
Affect. dép. à taxer-frais esc. financés l-terme	9 583	0	0	9 583	(42 666)	0
	9 583	0	0	9 583	(42 666)	0
Total 03700 - Montant à pourvoir dans le futur	9 583	0	0	9 583	(42 666)	0
Total 03 - CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(1 536 314)	(318 570)	(1 922)	(1 215 823)	(647 462)	(1 405 566)

État des activités de fonctionnement
Au 30 juin 2021

	Budget Révisé 2021	Réal Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réal à même date 2020
Excédent (déficit) de fonctionnement	4	(9 659 015)	1 743 249	7 915 782	2	(9 215 149)

État des activités de fonctionnement

Au 30 juin 2021

Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
--------------------	------------------	---------------------	-----------------------	--------------------	-----------------------

Spécifications du rapport

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au 30 juin 2021

	Budget 2021	Réel 2021	Engagement 2021	Réel à même date 2020
REVENUS				
TRANSFERTS				
Gouvernement du Québec				
21-332-00-010	Transfert Qc TECQ - Voirie municipale	-219146.00	0.00	0.00
21-332-01-010	Transfert Qc - Voirie municipale	-107000.00	0.00	0.00
21-332-02-010	Transfert Qc - Sentier communautaire	-1508267.00	-1206613.00	0.00
Gouvernement du Canada				
21-332-00-030	Transfert Féd. TECQ - Voirie municipale	-531354.00	0.00	0.00
21-332-01-030	Transfert fédéral - Voirie municipale	-60000.00	0.00	-4500.00
		<u>-2425767.00</u>	<u>-1206613.00</u>	<u>0.00</u>
				<u>-4500.00</u>
AUTRES REVENUS				
21-490-05-000	Autres revenus - autres	-123550.00	-90000.00	0.00
21-490-10-000	Revenus fonds parcs et terrains jeux	-80000.00	-2847.79	0.00
		<u>-203550.00</u>	<u>-92847.79</u>	<u>0.00</u>
TOTAL DES REVENUS				
		<u>-2629317.00</u>	<u>-1299460.79</u>	<u>0.00</u>
				<u>-4500.00</u>

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

IMMOBILISATIONS

23-020-00-722	Bâtiments Administration	5000.00	4829.42	0.00	7634.66
23-020-00-723	Biens durables - Terrains	0.00	0.00	0.00	11862.14
23-020-00-725	Machinerie, outillage & équip - Administration	80200.00	31242.04	48928.50	0.00
23-020-00-726	Ameublement, équip. bureau Administration	63450.82	14928.06	2309.72	19286.01
23-030-00-721	Infrastructures - Sécurité publique	468956.00	2952.77	463484.00	1084916.73
23-030-00-724	Véhicules Sécurité publique	738300.08	311.16	676300.08	0.00
23-030-00-725	Machinerie, outillage & équip. Sécurité publique	25497.00	9496.64	0.00	70851.49
23-030-00-726	Ameublement, équip. bureau - Sécurité publique	0.00	0.00	0.00	5807.91
23-030-00-729	Biens durables autres - Sécurité publique	15000.00	755.91	0.00	0.00
23-040-00-721	Infrast. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	15130650.00	828242.82	1859424.44	166610.23
23-040-00-722	Bâtiments - Transport	59100.00	0.00	0.00	524.94
23-040-00-724	Véhicules - Transport	1239391.37	60584.14	1.50	0.00
23-040-00-725	Machinerie, outillage & équip. - Transport	244200.58	230350.46	21307.72	0.00
23-040-00-726	Biens durables- Ameublement, équip. bureau	0.00	0.00	0.00	4824.17
23-040-00-729	Biens durables autres - Transport	75000.00	0.00	12823.39	0.00

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au 30 juin 2021

	Budget 2021	Réel 2021	Engagement 2021	Réel à même date 2020
23-040-30-721 Infrastructures Ch. - Drainage/ponceaux (20 ans)	661600.00	69023.73	364104.93	30751.18
23-040-50-721 Infrastructures - Sentier communautaire	1456944.02	71454.58	156122.22	41777.38
23-040-51-721 Infrastructures - Sentier Ruisseau Chelsea	75000.00	0.00	0.00	0.00
23-050-00-721 Infrastructures - Hygiene du milieu	2075000.00	0.00	0.00	0.00
23-050-00-725 Biens durables - Machinerie, outillage & équip	21500.00	0.00	0.00	5543.34
23-050-00-729 Biens durables autres - Hygiène du milieu	0.00	0.00	6170.63	0.00
23-050-12-721 Infrastructures - Eau potable No.825	0.00	0.00	0.00	34306.17
23-050-21-721 Infrastructures - Eau potable No. 835	0.00	0.00	0.00	6533.27
23-050-31-721 Infrastructures - Eaux usées No.823	0.00	0.00	320.84	5268.12
23-050-41-721 Infrastructures - Eaux usées No. 824	0.00	0.00	1358.94	22171.82
23-080-00-721 Infrastructures - Loisirs et culture	210000.00	3362.22	30364.89	4581.88
23-080-00-722 Bâtiments - Loisirs et culture	201300.00	8298.32	7657.27	2398.82
23-080-00-729 Biens durables autres - Loisirs et culture	124886.00	5843.77	32672.78	0.00
	<u>22970975.87</u>	<u>1341676.04</u>	<u>3683351.85</u>	<u>1525650.26</u>
PROPRIÉTÉS DESTINÉES À REVENTE				
23-110-00-000 Propriété destinées à la revente	0.00	0.00	0.00	-14219.98
	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>-14219.98</u>
PRÊTS, PLACEMENTS ET PARTICIPATIONS				
	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
FINANCEMENT				
23-510-00-000 Financement l.t. activité investissement	-19315758.65	0.00	0.00	0.00
	<u>-19315758.65</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
AFFECTATIONS				
23-610-00-000 Affectations activités de fonctionnement	-172996.88	-25858.78	0.00	-8614.17
23-710-00-000 Affectations-excédent acc fonct. non-aff	-77947.82	-33610.16	0.00	0.00
23-810-00-000 Affectations-excédent acc.fonct. affecté	-450000.00	-60584.14	0.00	0.00
23-920-00-000 Affectations - fonds de roulement	-324955.52	-25693.21	0.00	-83976.44
	<u>-1025900.22</u>	<u>-145746.29</u>	<u>0.00</u>	<u>-92590.61</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE				
	<u>0.00</u>	<u>-103531.04</u>	<u>3683351.85</u>	<u>1414339.67</u>

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au 30 juin 2021

<u>Budget</u> 2021	<u>Réel</u> 2021	<u>Engagement</u> 2021	<u>Réel</u> à même date 2020
-----------------------	---------------------	---------------------------	---------------------------------------

Spécifications du rapport

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 30 juin 2021

	<u>Solde actuel 2021</u>	<u>Solde année précédente 2020</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse		
54-111-11-000 BNC - compte général	11 452 525.29	6 274 699.49
54-111-13-000 BNC - Chèques en circulation	(506 913.46)	(174 923.24)
54-111-14-000 BNC - Dépôts en circulation	0.00	3 032.76
54-111-15-000 BNC - Dépôts TFE	342.53	0.00
54-111-15-001 BNC - Dépôts cartes de crédit	2 071.00	0.00
54-111-16-000 BNC - Dépôts cartes de débit	0.00	6 117.23
54-111-20-000 Petite caisse - Incendie	500.00	500.00
54-111-21-000 Petite caisse - réception	40.00	40.00
54-111-22-000 Petite caisse - Administration	900.00	900.00
	<u>10 949 465.36</u>	<u>6 110 366.24</u>
Débiteurs		
54-131-10-000 Taxes municipales a recevoir	6 685 120.20	6 729 638.52
54-131-11-000 Intérêts courus à recevoir/taxes municip	18 032.22	20 746.46
54-131-12-000 Pénalités courus à recevoir/taxes municipi	5 588.97	5 866.66
54-131-90-000 Provision pour mauvaises creances	(8 047.85)	(8 047.85)
54-133-10-000 Taxes - certificats de vente pour non-pa	0.00	38 670.67
54-134-90-000 Autres sommes a recevoir - canada	187 643.15	187 859.88
54-134-90-010 À recevoir C.C.N.	717 535.97	1 375 005.02
54-134-92-000 TPS intrants RT0001	116 104.28	299.41
54-134-93-000 TPS intrants RT0002	26 557.88	7.85
54-134-95-000 Rapport TPS/TVQ à recevoir- Municipalité	89 298.60	178 057.52
54-135-30-000 Montant a affecter au rembours. dette lt	3 703 635.86	3 669 560.74
54-135-90-000 Débiteurs/gouv. du québec/autres	855 650.30	229 791.04
54-135-90-002 À rec. MTQ (23-050-31-721)	0.00	318.36
54-135-92-000 TVQ intrants TQ0001	118 223.44	299.46
54-135-93-000 TVQ intrants TQ0002	52 986.78	15.66
54-135-93-001 Rapport TPS/TVQ à recevoir - Mérédith	0.00	14 402.38
54-135-95-000 À recevoir / pacte fiscal tvq	(306.18)	0.00
54-136-90-000 A recevoir - mrc des collines de l'outao	44.56	(28 915.19)
54-136-90-003 A recevoir - UMQ	716.69	682.77
54-136-93-000 A recevoir - Centre Meredith	173 805.51	66 216.16
54-139-10-000 Droits de mutation immobiliere a recevoi	603 959.09	118 361.79
54-139-11-000 Intérêts courus à recevoir/droits mutata	4 481.11	5 679.61
54-139-12-000 Pénalités courus à recevoir/droits mutata	1 161.54	1 521.87
54-139-80-001 À recevoir- branchement BoisJoly	36 000.21	36 000.21
54-139-80-005 À recevoir - connections suppl. réseau	2 792.69	(2 884.92)
54-139-90-000 Autres sommes a recevoir	291 127.94	41 172.82
54-139-91-000 Intérêts et pénalités autres comptes à recevoir	1 576.43	8 383.25
54-139-95-000 Avance à un employé (salaire/dépense)	954.87	331.75
54-139-99-000 Autres sommes a recevoir - divers	0.00	(2.60)
	<u>13 684 644.26</u>	<u>12 689 039.30</u>
Placements à long terme	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 30 juin 2021

	<u>Solde actuel 2021</u>	<u>Solde année précédente 2020</u>
TOTAL ACTIFS FINANCIERS		
	<u>24 634 109.62</u>	<u>18 799 405.54</u>
PASSIFS		
Découvert bancaire		
	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
Emprunts temporaires		
	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
Créditeurs et charges à payer		
55-131-10-000 Comptes a payer - fournisseurs	(860 317.00)	6 764.49
55-131-11-000 Compte à payer - employés	0.00	(29.00)
55-131-20-000 Comptes a payer - autres	(166 936.68)	(1 080.32)
55-132-92-000 TPS exigible RT0001	(1 372.89)	0.00
55-132-93-000 TPS exigible RT0002	(2 358.58)	0.00
55-133-01-000 Dû Revenu Qc - Autres	0.00	116.16
55-133-18-000 C.s.s.t. a payer	(8 628.45)	(2 656.33)
55-133-92-000 TVQ exigible TQ0001	(5 078.22)	(99.75)
55-133-93-000 TVQ exigible TQ0002	(4 686.46)	0.00
55-134-01-000 Comptes à payer - mrc des collines	(35 221.26)	(306.01)
55-135-10-000 Intérêts courus à payer sur dettes l.t.	(293 919.38)	(301 990.60)
55-136-31-000 Depots de garantie - autres	(794 855.27)	(440 965.57)
55-136-40-000 Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	(1 129 092.16)	(651 175.64)
55-136-41-000 Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	(30 260.00)	(17 500.00)
55-136-42-000 Dépôt - Fosse septique - 300 \$	(8 475.00)	(4 800.00)
55-136-44-000 Dépôt - Puits - 300 \$	(3 940.00)	(3 000.00)
55-136-45-000 Dépôt - Démolition - 300 \$	(3 020.00)	(3 300.00)
55-138-12-000 Assurance collective a payer	7 152.85	(3 013.04)
55-138-17-000 Fonds de retraite / ftq	(51 001.38)	(33 564.06)
55-138-17-001 Fonds de retraite - RREM élus	(7 725.08)	(2 284.58)
55-138-19-000 D.a.s. a payer - ass. des pompiers de ch	(2 450.00)	(4 035.00)
55-138-20-000 Saisie salariale a payer	(20 593.82)	0.00
55-138-30-000 Cotisations syndicales à payer	(3 567.92)	(3 397.14)
55-138-50-000 Impôt provincial à payer	20 594.02	0.00
55-138-51-000 Régie des rentes à payer	(4 343.34)	(2 967.40)
55-138-52-000 Fonds des services de santé à payer	(20 520.52)	(6 116.73)
55-138-53-000 R.q.a.p. à payer	(1 440.68)	(909.32)
55-138-61-000 Assurance-emploi à payer	(1 205.56)	(971.69)
55-139-90-000 Journées de maladies cumulées	(379 086.56)	(84 909.01)
55-139-90-003 Vacances accumulées à payer	(119 209.33)	(58 676.39)
55-139-90-004 Fonds comité social - employés	(3 768.82)	(2 619.47)
55-139-90-006 Allocation départ - trnsition à payer	(105 081.00)	(97 077.00)
55-139-91-001 Taxes scolaires à payer - ventes pour taxes	0.00	(2 199.32)
55-139-91-002 Frais ventes pour taxes à payer	0.00	(427.69)
55-701-00-000 Provision pour contestation d'évaluation	0.00	(707 502.51)
	<u>(4 040 408.49)</u>	<u>(2 430 692.92)</u>

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 30 juin 2021

	<u>Solde actuel 2021</u>	<u>Solde année précédente 2020</u>
Revenus reportés		
55-162-00-000 Revenus reportés - fonds parcs et terrains de jeux	(126 139.35)	(145 952.02)
55-169-10-000 Revenus reportés - autres	(71 438.04)	(72 438.04)
55-169-20-010 Subvention reportées MSP Québec	(65 723.47)	(2 800 000.00)
55-169-40-000 Revenus reportés - usine Farm Point	0.00	(107 046.00)
55-169-50-000 Revenus reportés- Cimetière protestant	(245 043.78)	(245 043.78)
55-169-60-000 Revenus reportés - stationnements	(3 600.00)	0.00
55-169-70-000 REvenus reportés - sentier communautaire	(142 205.40)	0.00
55-169-80-000 Revenus reportés - Usines centre-village	(26 175.67)	0.00
	<u>(680 325.71)</u>	<u>(3 370 479.84)</u>
Dettes à long terme		
55-511-14-001 Dû BNC - Financement 135 800\$	(85 500.00)	(111 100.00)
55-511-15-001 Dû RBC - Financement 1 649 00\$	(426 900.00)	(509 500.00)
55-511-15-002 Dû Banque Laurentienne - Financement 3 464 00\$	0.00	(2 087 000.00)
55-511-15-003 Dû Mackie Research Capital Corp. 3 920 000\$	(3 670 000.00)	(3 920 000.00)
55-511-15-004 Dû Banque Laurentienne-financement 9 717 000\$	(9 717 000.00)	0.00
55-511-16-000 Dû BNC - Financement 20 000 000\$	(17 687 000.00)	(18 287 000.00)
55-511-16-001 Dû Desjardins - Financement 3 000 000\$	(1 745 000.00)	(2 069 000.00)
55-511-17-000 Dû Banque Laurentienne 7 701 000 \$	(6 092 000.00)	(6 643 000.00)
55-511-17-001 Desjardins - Financement 10 297 000\$	(8 790 000.00)	(9 555 000.00)
55-593-00-000 Organismes municipaux	(17.75)	(44.57)
55-593-00-001 Dû MRC - radios incendie	(29 760.65)	(57 859.56)
55-594-00-001 Crédit-bail HSBC- Silverado 2015	0.00	(0.24)
55-594-00-002 Crédit-bail Roynat- F550 2015 + équip.neige	0.00	(0.10)
55-599-00-000 Frais reportés dette à long terme	475 220.80	445 999.44
	<u>(47 767 957.60)</u>	<u>(42 793 505.03)</u>
TOTAL PASSIFS		
	<u>(52 488 691.80)</u>	<u>(48 594 677.79)</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)		
	<u>(27 854 582.18)</u>	<u>(29 795 272.25)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations		
58-210-10-000 Eau potable	10 862 492.88	10 854 863.34
58-210-20-000 Eaux usées	15 877 511.79	15 645 392.95
58-210-50-000 Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels	31 301 838.07	27 549 091.01
58-210-90-000 Infrastructures - Autres	8 410 128.99	2 954 687.10
58-212-10-000 Bâtiments	15 899 436.67	15 883 691.73
58-214-01-000 Véhicules	3 948 781.17	3 868 147.08
58-215-10-000 Ameublement et équipements de bureau	858 545.21	813 905.53
58-216-00-000 Machinerie, outillage et équipements	1 769 377.46	1 688 505.91
58-217-00-000 Terrains	2 789 132.79	2 737 620.46
58-219-10-000 Immobilisations en cours	2 251 353.36	4 933 256.67
58-220-10-000 A.C. eau potable	(1 124 793.46)	(988 511.50)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 30 juin 2021

	<u>Solde actuel 2021</u>	<u>Solde année précédente 2020</u>
58-220-20-000 A.C. eaux usées	(2 522 290.95)	(2 325 645.55)
58-220-50-000 A.C. chemins, rues, trottoirs	(12 155 815.93)	(11 375 541.60)
58-220-90-000 A.C. Infrastructures - autres	(1 396 221.35)	(1 274 340.33)
58-222-10-000 A.C. Bâtiments	(4 893 629.90)	(4 670 515.50)
58-224-01-000 A.C. Véhicules	(2 450 182.28)	(2 326 130.42)
58-225-10-000 A.C. Ameublement et équipements de bureau	(716 258.15)	(695 562.27)
58-226-00-000 A.C. machinerie, outillage et équipements	(1 032 424.47)	(947 420.28)
	<u>67 676 981.90</u>	<u>62 325 494.33</u>
Propriétés destinées à la revente		
58-234-00-000 Propriétés destinées revente ind. mun.	220 000.00	220 000.00
58-239-00-001 Propriétés pour revente - vente pour taxes	127 899.72	122 283.09
	<u>347 899.72</u>	<u>342 283.09</u>
Stocks de fourniture		
58-250-00-000 Stocks	136 849.03	134 385.91
	<u>136 849.03</u>	<u>134 385.91</u>
Autres actifs non financiers		
58-291-10-000 Frais payés d'avance	2 799.29	1 627.39
58-291-10-010 Honoraires juridiques payés d'avance	14 417.74	18 488.25
	<u>17 217.03</u>	<u>20 115.64</u>

TOTAL ACTIFS NON FINANCIERS

<u>68 178 947.68</u>	<u>62 822 278.97</u>
----------------------	----------------------

Excédent (déficit) accumulé

<u>40 324 365.50</u>	<u>33 027 006.72</u>
----------------------	----------------------

DÉTAIL DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

59-110-00-000 Excédent (déficit) non affecté	(2 447 809.11)	(1 578 900.36)
59-110-10-000 Redressement aux années antérieures	242 799.03	8 500.00
Excédent (déficit) accumulé année courante	(9 659 012.15)	(9 215 147.52)
	<u>(11 864 022.23)</u>	<u>(10 785 547.88)</u>

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN COURS

59-120-00-000 Financement des investissements en cours	(2 612 153.30)	853 672.55
59-120-00-001 Redressement invest. en cours antérieurs	0.00	(184 544.36)
	<u>(2 612 153.30)</u>	<u>669 128.19</u>
Excédent (déficit) d'investissement année courante	(103 531.04)	1 414 339.67
	<u>(2 715 684.34)</u>	<u>2 083 467.86</u>

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 30 juin 2021

	<u>Solde actuel 2021</u>	<u>Solde année précédente 2020</u>
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ		
59-131-00-000 Excédent de fonct affecté/exercice suiv.	(1 369 093.31)	(360 101.89)
59-131-03-000 Surplus acc. affecté - Mill	(31 939.17)	(36 408.17)
59-131-05-000 Surplus acc. affecté - Patrick, Wright, Vallée	0.00	(57 113.53)
59-131-11-000 Surplus affecté / Fonds vert municipal	(55 980.11)	0.00
	<u>(1 457 012.59)</u>	<u>(453 623.59)</u>
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS		
59-151-00-000 Fonds de roulement - engagé	(124 025.77)	(32 975.62)
59-151-10-000 Fonds de roulement non engagé	(92 052.58)	(86 069.93)
59-154-00-000 Solde disp règlements d'emprunt fermés	(8 189.12)	(46 176.85)
	<u>(224 267.47)</u>	<u>(165 222.40)</u>
DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU POURVOIR		
59-163-30-000 Financement activités fonctionnement	(466 815.77)	(528 984.08)
59-168-10-000 Dépenses à pourvoir -Fin.l-terme act.focionnement	466 815.77	528 984.08
	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
INVESTISSEMENT NET DANS LES IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS		
59-180-00-000 Investissement net dans les actifs à l.t	(24 063 378.87)	(23 706 080.71)
Excédent (déficit) accumulé	<u>(40 324 365.50)</u>	<u>(33 027 006.72)</u>

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 juin 2021

<u>Solde actuel</u> 2021	<u>Solde année</u> précédente 2020
-----------------------------	--

Spécifications du rapport

État des activités de fonctionnement
Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
REVENUS						
TAXES						
Taxes sur la valeur foncière						
Taxes foncières générales	(10 309 239)	(10 177 817)	0	(131 422)	(9 739 474)	(9 704 783)
Taxes foncière générale - Location CCN art. 208	(46 987)	(53 544)	0	6 557	(44 476)	(63 428)
Taxes foncière générale - Location MTQ	0	0	0	0	(2 504)	0
Taxes spéciales pour le service de la dette						
Taxes spéciales dettes - Barrage Hollow Glen (MRC)	(76 464)	(78 878)	0	2 414	(74 576)	(75 886)
Taxes spéciales dettes - Centre Village (ensemble)	(149 630)	(152 603)	0	2 973	(132 656)	(136 254)
Taxes spéciales dettes - Dettes autres	(2 463 896)	(2 517 516)	0	53 620	(2 449 632)	(2 517 218)
Taxes spéciales dettes - Communication 911 (MRC)	(53 160)	(13 483)	0	(39 677)	(51 649)	(13 936)
Taxes spéciales dettes - Ruisseau Chelsea	(26 175)	(27 407)	0	1 232	0	0
Taxes spéciales activités de fonctionnement						
Taxes fonct. eau potable C.V. - Ensemble	(37 050)	(41 154)	0	4 104	(38 610)	(40 214)
Taxes fonct. eaux usées C.V. - Ensemble	(29 400)	(27 434)	0	(1 966)	(24 360)	(24 765)
Secteur - Taxes spéciales service de la dette						
Taxes spéciales dettes -secteur Ruisseau Chelsea	(8 725)	(8 752)	0	27	0	0
Total 01211 - Taxes sur la valeur foncière	(13 200 726)	(13 098 588)	0	(102 138)	(12 557 937)	(12 576 484)
TAXES SUR UNE AUTRE BASE						
Eau						
Non utilisé	0	0	0	0	0	(55)
Tarification fonct. - Eau potable Centre Village	(433 339)	(475 555)	0	42 215	(406 839)	(434 031)
Matières résiduelles						
Tarification ordures, recyclage et compostage	0	283	0	(283)	0	0
Traitement des eaux usées						
Tarification fonct. - Assainissement Farm Point	(90 510)	(83 097)	0	(7 413)	(88 000)	(79 276)
Tarification fonct. - Assainissement Centre Village	(348 680)	(379 844)	0	31 165	(262 755)	(279 439)
Autres						
Tarification/vidange des fosses septique	(419 406)	(417 751)	0	(1 655)	(419 755)	(412 878)
Tarification-Entretien Bionest et autres	(77 000)	(79 339)	0	2 339	(70 000)	(66 623)
Tarification tertiaires	(42 020)	(35 530)	0	(6 490)	(29 848)	(27 500)
Tarification - Fonds biodiversité	(3 703)	(4 307)	0	604	0	0
Service de la dette						
Tarification dette - Pavage Patrick-Wright-Vallée	(23 625)	(23 625)	0	0	(14 558)	(14 558)
Tarification dette - Assainissement Mill	(32 124)	(32 124)	0	0	(32 020)	(32 020)
Tarification dette - Assainissement Farm Point	(112 649)	(103 423)	0	(9 226)	(113 300)	(102 119)
Tarification dette - Projet Centre Village	(851 486)	(819 067)	0	(32 419)	(814 891)	(856 685)

État des activités de fonctionnement
Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Total 01212 - TAXES SUR UNE AUTRE BASE	(2 434 542)	(2 453 379)	0	18 837	(2 251 966)	(2 305 184)
Total 0121 - TAXES	(15 635 268)	(15 551 967)	0	(83 301)	(14 809 903)	(14 881 668)

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES
Santé et services sociaux

Centres de la petite enfance	(10 068)	0	0	(10 068)	(9 012)	(131)
------------------------------	----------	---	---	----------	---------	-------

Écoles primaires et secondaires

Ecoles primaires	(52 385)	0	0	(52 385)	(46 626)	0
------------------	----------	---	---	----------	----------	---

Total 01221 - GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES	(62 453)	0	0	(62 453)	(55 638)	(131)
--	----------	---	---	----------	----------	-------

GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES
Taxes sur la valeur foncière

Commission de la capitale nationale	(1 188 460)	(634 775)	0	(553 685)	(1 204 893)	(904 005)
Bureau de poste	(5 910)	(5 910)	0	0	(5 211)	(5 211)
Société radio canada	(12 994)	(12 993)	0	(1)	(18 333)	(12 976)

Taxes, compensations et tarification

Tarification CCN - eau potable/eaux usées	(6 600)	(13 282)	0	6 682	(6 480)	(13 424)
Tarification Poste Canada - eau potable/eaux usées	0	(2 861)	0	2 861	0	(2 827)

Total 01222 - GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES	(1 213 964)	(669 821)	0	(544 143)	(1 234 917)	(938 443)
--	-------------	-----------	---	-----------	-------------	-----------

Organismes municipaux
Taxes, compensations et tarification

Tarification MRC - eau potable/eaux usées	(7 425)	(10 628)	0	3 203	(7 290)	(10 739)
---	---------	----------	---	-------	---------	----------

Total 01223 - Organismes municipaux	(7 425)	(10 628)	0	3 203	(7 290)	(10 739)
--	---------	----------	---	-------	---------	----------

Total 0122 - COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	(1 283 842)	(680 449)	0	(603 393)	(1 297 845)	(949 313)
--	-------------	-----------	---	-----------	-------------	-----------

SERVICES RENDUS
Services rendus aux organismes municipaux
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Autres

Recettes / cour municipale	(5 000)	0	0	(5 000)	(5 000)	0
Services rendus / Administration	0	0	0	0	0	(130)

Application de la loi

Excédent recettes sur dépenses cour municipale	(220 781)	(128 807)	0	(91 974)	(194 802)	(113 645)
--	-----------	-----------	---	----------	-----------	-----------

SÉCURITÉ PUBLIQUE

État des activités de fonctionnement

Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Sécurité incendie						
Protection contre les incendies	(3 000)	0	0	(3 000)	(3 000)	(6 199)
TRANSPORT						
Voirie municipale						
Services rendus - Voirie chemins	(14 085)	0	0	(14 085)	(13 825)	(512)
Enlèvement de la neige						
Serives rendus - déneigement	(1 830)	150	0	(1 980)	(1 794)	149
Réseau routier - Autres						
Services rendus - Réseau routier Autres	0	0	0	0	(10 737)	(11 905)
HYGIÈNE DU MILIEU						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable						
Ventes compteurs d'eau	(37 595)	(32 761)	0	(4 834)	(33 859)	(18 278)
Réseaux d'égouts						
Frais raccordement Réseau Farm Point	0	(1 200)	0	1 200	0	0
Total 01231 - Services rendus aux organismes municipaux	(282 291)	(162 618)	0	(119 673)	(263 017)	(150 520)
AUTRES SERVICES RENDUS						
Administration générale						
Certificats de taxes, recherches et phot	(10 000)	(7 637)	0	(2 363)	(7 000)	(5 287)
Sécurité publique						
Autres serv. rendus - Sécurité publique	(19 400)	(2 521)	0	(16 879)	(19 400)	0
Circulation- Vente panneaux numériques civiques	(2 513)	(1 138)	0	(1 375)	(1 375)	(220)
Circulation - Services de Signaleurs	(29 500)	0	0	(29 500)	(19 173)	0
Réseau routier						
Services rendus-Entretien chemins/ponceaux privés	0	0	0	0	0	(179)
Transport collectif						
Maintenant 0123426001	0	(1 485)	0	1 485	0	(275)
Transport- vente ponceaux, gravier etc.	0	0	0	0	0	(658)
Hygiène du milieu						
Autres serv. - Tests d'eau	(12 000)	(722)	0	(11 278)	(12 000)	(7 485)
Autres serv. rendus - Bacs matières résiduelles	(19 788)	(25 104)	0	5 316	(21 520)	(11 706)
Autres serv. rendus - Dem. de rens. inst. septique	(250)	(50)	0	(200)	(250)	(50)
Dépenses exécution jugement- insalubrité	(6 000)	0	0	(6 000)	0	0
Maintenant 0123440004	0	(50)	0	50	0	(50)
Déchets domestiques - commerces	(2 039)	(5 010)	0	2 971	(1 998)	(1 265)
Recyclages - commerces	(3 173)	(6 769)	0	3 596	(2 656)	(1 728)
Loisirs et culture						

État des activités de fonctionnement
Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Programmation automne	(500)	0	0	(500)	(500)	0
Programmation hiver	(500)	0	0	(500)	(500)	(760)
Programmation printemps	(500)	0	0	(500)	(500)	0
Services rendus - centre Meredith	(875 000)	(173 710)	0	(701 290)	(875 000)	(203 780)
Revenus de location	(1 000)	0	0	(1 000)	(1 000)	0
Location Centre comm.Farm Point	(2 000)	(1 943)	0	(57)	(2 000)	(961)
Location Centre comm. Hollow Glen	(2 500)	0	0	(2 500)	(2 500)	62
Bibliothèque - photocopies	0	0	0	0	0	(258)
Total 01234 - AUTRES SERVICES RENDUS	(986 663)	(226 139)	0	(760 524)	(967 372)	(234 600)
Total 0123 - SERVICES RENDUS	(1 268 954)	(388 757)	0	(880 197)	(1 230 389)	(385 120)
IMPOSITION DE DROITS						
Licences et permis						
Licence de chiens	(15 000)	(15 302)	0	302	(15 000)	(14 335)
Demandes de modification de zonage	(5 550)	(4 165)	0	(1 385)	(5 550)	(3 450)
Permis de lotissement	(23 400)	(9 005)	0	(14 395)	(18 050)	(12 040)
Permis constr. chemins / ponceaux	(10 000)	(2 100)	0	(7 900)	(3 000)	(6 000)
Permis de construction	(258 200)	(189 516)	0	(68 684)	(311 360)	(84 463)
Permis installation septique	(10 950)	(11 795)	0	845	(7 000)	(5 850)
Dérogation mineure	(30 000)	(14 120)	0	(15 880)	(18 750)	(23 050)
Certificat d'autorisation	(11 025)	(11 687)	0	662	(9 425)	(7 275)
Permis de branchements	(29 700)	(31 220)	0	1 520	(29 700)	(28 800)
Approbation / modification PIIA	(3 500)	(945)	0	(2 555)	0	(1 200)
Maintenant 0124100005	0	(25)	0	25	0	0
Droits de mutation immobilière	(1 625 000)	(645 835)	0	(979 165)	(1 100 000)	(326 055)
Autres droits	(400)	0	0	(400)	(400)	0
Total 0124 - IMPOSITION DE DROITS	(2 022 725)	(935 715)	0	(1 087 010)	(1 518 235)	(512 518)
AMENDES ET PÉNALITÉS						
Amendes et pénalités - Taxes	(60 000)	(9 675)	0	(50 325)	(60 000)	(9 082)
Amendes et pénalités - Hygiène du milieu	(1 540)	0	0	(1 540)	(1 540)	0
Amendes et pénalités - Loisirs et culture	(4 500)	0	0	(4 500)	(4 500)	(1 546)
Frais administratifs de recouvrement	(5 000)	0	0	(5 000)	(5 000)	(7 318)
Total 0125 - AMENDES ET PÉNALITÉS	(71 040)	(9 675)	0	(61 365)	(71 040)	(17 946)
INTÉRÊTS						
Banques et autres institutions						
Intérêts - banques et autres institutions	(2 000)	(163)	0	(1 837)	(2 000)	(6 667)
Arriérés de taxes						
Intérêts - arriérés de taxes	(230 000)	(45 578)	0	(184 422)	(230 000)	(40 681)

État des activités de fonctionnement
Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Total 0126 - INTÉRÊTS	(232 000)	(45 741)	0	(186 259)	(232 000)	(47 348)
AUTRES REVENUS						
Gain (perte) sur cession d'immobilisation						
(Gain) perte sur cession d'immobilisation	(10 000)	0	0	(10 000)	(10 000)	0
Autres contributions						
Autres contributions	(3 500)	0	0	(3 500)	0	(5 000)
Autres contributions Org. - Commandites Loisirs	(9 000)	(2 500)	0	(6 500)	(16 411)	(4 000)
Redevances Gazifère	(20 000)	(26 139)	0	6 139	0	0
Contributions des organismes municipaux						
Autres Revenus - Loisirs contributions organismes	(5 750)	0	0	(5 750)	(21 596)	0
Contributions organismes municipaux	(10 000)	0	0	(10 000)	0	0
Autres revenus - autres						
Vente d'articles promotionnels	(5 750)	(10)	0	(5 740)	(2 000)	0
Autres revenus - Remboursement assurances	0	0	0	0	(18 131)	(13 069)
Autres revenus - Don Bibliothèque	(40 466)	(6 747)	0	(33 720)	(37 025)	0
Autres revenus - Dons	(245 044)	0	0	(245 044)	0	0
Autres revenus / Autres	(7 200)	(6 000)	0	(1 200)	(7 200)	(6 157)
Autres Revenus - Loisirs Autres	(9 450)	(8 000)	0	(1 450)	(6 700)	0
Autres revenus- vente métal, ponceaux voirie	(1 500)	0	0	(1 500)	(1 500)	(153)
Ventes tests radon	(4 175)	(150)	0	(4 025)	(4 175)	(2 334)
Total 0127 - AUTRES REVENUS	(371 835)	(49 546)	0	(322 290)	(124 738)	(30 713)
TRANSFERT DE DROIT						
Redevances Nouveau pacte fiscal	(56 666)	(56 666)	0	0	(58 501)	(58 405)
Total 0137 - TRANSFERT DE DROIT	(56 666)	(56 666)	0	0	(58 501)	(58 405)
TRANSFERT RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE						
Administration générale						
Déchets domestiques et assimilés						
Transfert Québec - Matières résiduelles MDDEP	(78 000)	0	0	(78 000)	(75 000)	0
Collecte sélective						
Transfert Québec - Matières résiduelles Recyc QC	(172 000)	0	0	(172 000)	(160 435)	0
Sécurité publique						
Sécurité incendie						
Transfert Québec - Sécurité incendie	(5 000)	0	0	(5 000)	(5 000)	0
Autres						
Transfert Canada - Transport réseau routier Autres	0	0	0	0	(86 698)	33 302
Hygiène du milieu						

État des activités de fonctionnement
Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Approvisionnement et traitement de l'eau potable						
Trnsfert Qc - approvisionnement eau potable	0	(7 970)	0	7 970	0	(6 973)
Traitement des eaux usées						
Transfert Qué. FIRM Farm Point (intérêts)	(8 209)	0	0	(8 209)	(10 738)	0
Transfert Qc.-TECQ 2010-2013 CV (intérêts)	(13 829)	(13 829)	0	0	(14 572)	(14 572)
Transfert Qc - FCCQ CV (intérêts)	(23 600)	(23 600)	0	0	(24 735)	(25 566)
Protection de l'environnement						
Transfert Québec - Protection de l'environnement	(41 203)	(40 525)	0	(678)	(37 500)	0
Transfert fédéral - Environnement	(7 940)	0	0	(7 940)	(46 383)	(19 526)
Logement social						
Transfert Québec - Logement social	(202 848)	(202 848)	0	0	0	0
Activités récréatives						
Transfert Qué. SOFIL Meredith (intérêts)	(23 492)	0	0	(23 492)	(30 562)	0
Transfert Québec - Activités récréatives	(11 790)	(2 500)	0	(9 290)	(32 444)	(300)
Bibliothèques						
Transfert Québec - bibliothèque	(35 500)	(14 173)	0	(21 327)	(27 623)	(21 503)
Transfert Canada - Bibliothèque	(1 400)	0	0	(1 400)	(1 400)	0
Autres						
Transfert Québec - Cultures Autres	(10 700)	(15 950)	0	5 250	(14 700)	0
Voirie municipale						
Transfert Qc - TECQ+ RIRL (int. seulement)	(30 906)	(28 148)	0	(2 757)	(15 397)	(23 826)
Total 0138 - TRANSFERT RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE	(666 417)	(349 543)	0	(316 873)	(583 187)	(78 964)
Total 01 - REVENUS	(21 608 747)	(18 068 059)	0	(3 540 688)	(19 925 838)	(16 961 995)

CHARGES
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Conseil

Rémunération de base	112 650	65 521	0	47 129	115 028	63 361
Allocation de dépenses	53 325	30 862	0	22 463	53 516	29 896
Allocations de départ	6 500	0	0	6 500	2 708	0
Allocation de transition	2 813	0	0	2 813	6 118	0
Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	29 847	18 141	0	11 706	28 230	16 884
RRQ - Élus	6 421	3 073	0	3 348	5 689	2 848
FSS - élus	4 800	2 821	0	1 979	4 923	2 719
RQAP - élus	1 149	667	0	482	1 031	645
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	1 253	737	0	516	1 218	698
Frais de déplacement du personnel	1 700	0	0	1 700	1 000	50
Téléphonie- Bell téléconférence	800	46	0	754	1 350	127
Publicité et information - journaux et revues	500	0	0	500	0	0

État des activités de fonctionnement
Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Honoraires prof. - services juridiques	0	0	0	0	0	241
Serv. tech. ass. autres - élus	860	0	0	860	818	818
Services de formation	1 750	189	0	1 561	9 800	8 827
Cotisations à des associations et abonnements	504	0	0	504	0	0
Aliments, cafe, eau, etc.	2 875	0	0	2 875	3 325	570
Fournitures de bureau, imprimés et livres	750	63	0	687	250	82
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	59 568	34 748	14 892	9 928	57 918	33 789
Assistance aux indigents	0	63	0	(63)	0	0
Communication - Cellulaire	700	260	0	440	676	300
Services techniques Autres - Traduction	1 000	0	0	1 000	0	0
Total 0211 - Conseil	289 765	157 191	14 892	117 682	293 598	161 855
Greffe et Application de la loi						
Salaire régulier	192 974	109 759	0	83 215	112 224	65 037
Congés de maladies	544	0	0	544	518	0
Jours de vacances	0	157	0	(157)	0	0
Régimes de retraite - employés	8 588	4 499	0	4 089	6 061	3 702
RRQ - employés	8 397	6 236	0	2 161	6 428	3 457
Assurance-emploi - employés	2 466	1 773	0	693	1 907	1 043
FSS - employés	9 911	4 812	0	5 099	5 583	2 813
CSST - employés	3 359	1 837	0	1 522	1 867	1 074
RQAP - employés	1 278	774	0	504	661	463
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	4 137	3 160	0	977	2 600	1 583
Déplacement du personnel	250	0	0	250	250	0
Poste	10 500	0	0	10 500	0	0
Fret et messagerie	50	0	0	50	0	0
Communication - Téléphonie	2 460	1 519	0	941	1 380	1 497
Journaux et revues	3 500	309	0	3 191	811	0
Honoraires prof. - services juridiques	5 000	0	0	5 000	5 000	6 896
Honoraires prof. autres - Services archives	36 000	28 890	0	7 110	36 000	19 260
Services de formation	3 950	1 164	0	2 786	1 750	0
Associations et abonnements	12 827	10 956	959	912	10 029	13 949
Location - Ameublement et équipement de bureau	984	573	246	166	1 824	573
Location autres -Couts d'utilisation / cour munic	1 000	0	0	1 000	1 000	0
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	1 680	345	0	1 335	1 260	583
Aliments, cafe, eau, etc.	450	0	0	450	100	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	13 210	2 118	287	10 805	3 010	2 035
Biens durables- Ameublement, équip. bureau	700	0	0	700	1 148	0
Salaire régulier- Élections	35 000	0	0	35 000	0	0
Téléphonie	600	340	0	260	0	0
Services techniques autres - Traduction	2 000	0	0	2 000	0	0
Autres - Dépenses d'élections	1 000	0	0	1 000	0	0
Autres - remboursement dépenses électorales	10 000	0	0	10 000	1 500	0
Honoraires prof. autres - Élections	10 387	3 116	3 116	4 155	0	0
Services techniques autres - Recherches	200	112	0	88	200	111
Total 0212 - Greffe et Application de la loi	383 402	182 449	4 608	196 346	203 111	124 076

État des activités de fonctionnement
Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Gestion financière et administrative						
Salaire régulier	480 119	256 696	0	223 423	485 131	239 944
Heures supplémentaires	5 000	83	0	4 918	5 000	0
Congés de maladies	7 732	504	0	7 228	4 313	661
Régimes de retraite - employés	24 193	13 290	0	10 903	26 369	11 906
RRQ - employés	18 197	14 661	0	3 536	21 391	12 824
Assurance-emploi - employés	5 064	4 121	0	943	5 973	3 834
FSS - employés	21 047	11 529	0	9 518	22 995	10 738
CSST - employés	6 664	4 109	0	2 555	8 281	3 879
RQAP - employés	2 811	1 867	0	944	3 109	1 747
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	10 205	8 378	0	1 827	12 412	4 330
Frais de déplacement du personnel	940	156	0	784	636	175
Frais de poste	14 925	10 171	0	4 754	14 325	9 585
Fret et messagerie	5 400	0	0	5 400	5 500	89
Communication - Téléphonie	8 700	5 271	0	3 429	10 620	5 545
Communication - internet	2 340	1 486	533	321	2 340	1 300
Hon.prof-scientifique et genie/bornage judiciaire	0	0	0	0	20 000	2 483
Honoraires prof. - services juridiques	80 000	10 080	0	69 921	65 000	22 823
Honoraires prof. - Compt. et vérification	16 400	11 549	0	4 851	16 400	13 071
Honoraires prof. - administration et informatique	23 220	14 280	2 617	6 323	22 822	8 353
Honoraires prof. autres	25 000	0	0	25 000	0	0
Serv. tech. assurances - Incendie	4 745	0	0	4 745	4 607	4 607
Serv. tech. ass. - Responsabilité civile générale	34 065	0	0	34 065	33 071	33 073
Traitement des données- Paies	10 000	6 438	0	3 562	10 000	6 449
Services de formation	3 000	0	0	3 000	2 200	0
Services techniques autres -	5 200	3 403	0	1 797	4 200	2 908
Cotisations à des associations et abonnements	67 533	48 118	42	19 373	61 735	44 981
Location - Ameublement et équipement de bureau	5 388	2 851	1 072	1 465	5 340	2 952
Ent. & rép.-infrastructures	3 200	0	0	3 200	3 200	1 216
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	49 483	10 186	5 123	34 173	18 979	4 869
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	3 464	952	0	2 512	2 960	1 427
Aliments, cafe, eau, etc.	1 460	114	0	1 346	1 060	377
Pieces et accessoires - autres	1 000	0	0	1 000	510	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	11 685	1 538	0	10 147	10 682	2 941
Electricite	19 500	11 367	6 895	1 237	18 950	10 433
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	300	0	0	300	300	0
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	3 500	3 968	0	(468)	451	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	302 229	176 302	75 558	50 369	184 650	107 716
Amortissement des immo. - Administration	86 370	0	0	86 370	86 370	52 538
Autres dépenses	50	181 390	0	(181 340)	50	0
Communication - Cellulaire	1 420	3 537	0	(2 117)	1 420	441
Serv. tech. ass. - Resp. civile complementaire	1 685	0	0	1 685	1 635	1 635
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	2 142	0	0	2 142	2 079	2 079
Serv. tech. assurances Autres - Resp. administrate	11 116	0	0	11 116	10 792	10 792
Total 0213 - Gestion financière et administrative	1 386 492	818 395	91 840	476 257	1 217 858	644 721

Communications

État des activités de fonctionnement
Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Salaire régulier	154 468	70 336	0	84 132	119 923	63 444
Congés de maladies	1 303	0	0	1 303	927	0
Jours de vacances	1 378	1 271	0	107	700	0
Régimes de retraite - employés	7 090	1 953	0	5 137	4 960	2 363
RRQ - employés	8 181	4 180	0	4 002	6 782	3 569
Assurance-emploi - employés	2 353	1 218	0	1 135	1 768	1 095
FSS - employés	6 839	3 137	0	3 702	5 188	2 764
CSST - employés	2 722	1 098	0	1 624	1 988	987
RQAP - employés	1 101	496	0	605	833	438
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	3 389	2 222	0	1 167	2 610	1 485
Frais de déplacement du personnel	900	0	0	900	500	0
Frais de poste	4 615	886	446	3 283	3 053	403
Communication - Téléphonie	2 820	1 519	0	1 301	4 020	1 497
Publicité et information - journaux et revues	5 660	1 523	0	4 137	3 820	2 047
Publicité et information - publications	27 000	9 280	0	17 720	14 200	7 933
Publicité et information - Site Web	390	382	0	8	390	382
Publicité et information - autres	1 250	129	91	1 030	750	50
Honoraires prof. - administration et informatique	7 000	4 987	0	2 013	4 025	2 100
Services de formation	1 400	945	0	455	400	0
Cotisations à des associations et abonnements	22 252	17 110	0	5 142	19 000	16 169
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 218	666	213	339	1 218	666
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	1 164	282	0	882	1 056	495
Aliments, café, eau, etc.	280	0	0	280	130	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	650	360	0	290	650	603
Biens non durables - Autres équipements divers	2 000	627	0	1 373	3 095	1 394
Biens durables- ameublement, équip. bureau	1 300	200	0	1 100	535	533
Amortissement des immo. - Communication	220	0	0	220	220	3 428
Communication - Cellulaire	660	488	0	172	660	308
Services techniques autres	29 950	6 811	199	22 939	22 175	11 941
Total 02141 - Communications	299 553	132 106	949	166 498	225 576	126 094
Évaluation						
Honoraires prof. - services juridiques	30 000	11 314	0	18 686	46 000	5 247
Hon. professionnel -Évaluation municipale	0	0	0	0	8 000	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	380 190	221 781	95 049	63 360	401 481	234 199
Total 0215 - Évaluation	410 190	233 095	95 049	82 046	455 481	239 446
Gestion du personnel						
Salaire régulier	91 674	49 305	0	42 369	71 541	25 604
Congés de maladies	0	0	0	0	1 119	0
Régimes de retraite - employés	3 602	1 936	0	1 666	3 633	1 280
RRQ - employés	3 562	2 766	0	796	3 562	1 352
Assurance-emploi - employés	1 442	789	0	653	1 123	407
FSS - employés	3 995	2 146	0	1 849	3 224	1 149
CSST - employés	1 497	848	0	649	1 303	466
RQAP - employés	608	344	0	264	496	179
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2 104	731	0	1 373	3 036	1 291

État des activités de fonctionnement
Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Frais de déplacement du personnel	100	0	0	100	200	0
Communication - Téléphonie	1 332	759	0	573	0	749
Publicité et information - journaux et revues	500	419	0	81	500	987
Honoraires prof. - services juridiques	4 900	0	0	4 900	5 000	239
Honoraires prof. - Consultant RH	0	0	0	0	2 847	0
Relations de travail - Mutuelle de prévention	11 000	0	0	11 000	10 000	0
Services de formation	400	601	0	(201)	653	0
Réceptions	5 200	0	0	5 200	5 200	0
Cotisations à des associations et abonnements	6 080	9 912	0	(3 832)	6 085	6 080
Location - Ameublement et équipement de bureau	192	95	41	56	192	95
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	92	12	0	80	180	28
Aliments, café, eau, etc.	65	0	0	65	65	0
Pièces et accessoires autres	0	882	0	(882)	0	0
Vêtements, chaussures et accessoires	0	201	0	(201)	0	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	100	0	0	100	200	0
Biens non durables - Autres équipements divers	1 500	0	0	1 500	1 050	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	92 231	53 802	23 058	15 371	94 208	54 957
Autres - Certificats médicaux	0	1 380	0	(1 380)	0	0
Téléphonie	500	340	0	160	0	0
Associations et abonnements	3 835	0	0	3 835	3 835	3 832
Vêtements, chaussures et accessoires	0	768	0	(768)	0	0
Médicaments et fournitures médicales	500	0	0	500	500	151
Remb. activités physiques,sportives et culturelles	5 000	0	0	5 000	0	0
Total 0216 - Gestion du personnel	242 011	128 036	23 099	90 876	219 752	98 846
Autres						
Baisse valeur fonds UMQ	0	0	0	0	3 500	0
Réclamations de dommages-intérêts	3 000	750	0	2 250	3 000	0
Total 0219 - Autres	3 000	750	0	2 250	6 500	0
Total 021 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3 014 413	1 652 022	230 437	1 131 955	2 621 876	1 395 038
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Police						
Centre d'urgence 911	38 000	0	0	38 000	38 000	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	2 414 928	1 398 719	599 451	416 758	2 347 983	1 369 655
Total 0221 - Police	2 452 928	1 398 719	599 451	454 758	2 385 983	1 369 655
Sécurité incendie						
Salaires réguliers - employés temps plein	162 481	88 984	0	73 497	161 002	87 503
Congés de maladies	1 051	0	0	1 051	343	0
Jours de vacances	26 228	12 645	0	13 583	22 544	13 510
Régimes de retraite - employés	7 317	4 563	0	2 754	8 050	4 375
RRQ - employés	26 727	11 865	0	14 862	21 304	12 577
Assurance-emploi - employés	7 807	4 654	0	3 153	7 840	5 151
FSS - employés	22 224	9 982	0	12 242	19 926	10 905

État des activités de fonctionnement
Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
CSST - employés	5 390	3 481	0	1 909	7 604	3 971
RQAP - employés	3 431	1 915	0	1 516	3 261	2 053
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	4 777	3 483	0	1 294	4 639	2 649
Frais de déplacement du personnel	2 500	0	0	2 500	2 200	0
Frais de poste	600	0	0	600	200	0
Fret et messagerie	600	24	0	576	400	164
Communication - Téléphonie	6 156	3 702	915	1 539	6 156	3 506
Communication - internet	780	246	176	358	390	133
Publicité et information - journaux et revues	600	14	0	586	600	0
Publicité et information - publications	400	0	0	400	400	0
Publicité et information - autres	3 900	1 383	0	2 517	3 000	914
Honoraires prof. - services juridiques	2 500	0	0	2 500	2 500	0
Honoraires prof. - administration et informatique	150	0	0	150	150	0
Honoraires professionnels - Autres	5 500	0	0	5 500	500	0
Serv. tech. assurances - Incendie	5 595	0	0	5 595	5 432	5 432
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	8 180	0	0	8 180	7 565	7 790
Serv. tech. ass. autres	1 876	1 876	0	0	1 876	1 876
Services technique	5 000	407	0	4 593	5 000	301
Égouts	245	0	0	245	245	0
Services de formation	16 700	7 169	0	9 531	18 200	5 507
Immatriculation des véhicules	6 700	6 476	0	224	6 450	6 396
Receptions	2 300	0	0	2 300	2 300	0
Cotisations à des associations et abonnements	2 743	1 678	0	1 065	2 704	1 559
Location - Véhicules	136 901	55 922	56 056	24 923	134 400	77 392
Location - Machineries, outillage et équipement	350	0	0	350	350	0
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 176	606	429	141	1 152	673
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	24 255	10 715	3 026	10 514	48 921	21 608
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	19 695	2 665	397	16 634	24 695	8 522
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	2 520	766	0	1 754	2 400	1 169
Aliments, cafe, eau, etc.	5 000	689	0	4 311	5 000	925
Bois	500	0	0	500	500	201
Huile à chauffage	2 850	1 294	0	1 556	2 450	901
Articles de quincaillerie	1 300	1 165	0	135	1 100	1 340
Petits outils	3 600	257	0	3 343	1 900	1 030
Pièces et accessoires autres	2 300	637	0	1 663	1 400	355
Vetements, chaussures et accessoires	9 303	1 533	333	7 438	18 600	2 800
Articles de nettoyage	1 500	1 082	0	418	1 000	861
Articles ménagers et articles de cuisine	500	149	0	351	400	335
Fournitures de bureau, imprimés et livres	3 325	413	0	2 912	4 325	1 767
Médicaments et fournitures médicales	1 850	240	0	1 610	1 850	1 503
Electricite	22 665	12 723	8 047	1 896	22 665	12 910
Serv. publics autre - Câblodistribution / Satellit	780	522	213	45	756	516
Biens non durables - Autres équipements divers	4 600	130	1 209	3 261	3 600	1 828
Immob. / machineries, outillage & équip	13 000	7 639	0	5 361	12 200	8 510
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	800	756	0	44	992	0
Biens durables autres -	3 000	0	0	3 000	0	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	30 294	17 675	7 575	5 044	31 090	26 901
Contribution - Don	500	0	0	500	500	0

État des activités de fonctionnement
Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Amortissement des immo. - Sécurité incendie	139 246	0	0	139 246	139 246	75 943
Salaire régulier - Pompier volontaire	317 854	155 245	0	162 609	296 246	170 423
Communication - Cellulaire	9 588	4 271	0	5 317	14 516	3 327
Communication autres - pagettes, radio, etc.	21 108	3 794	23	17 291	22 108	6 394
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	2 205	0	0	2 205	2 138	2 138
Autres services - Autres	675	0	0	675	675	0
Ent. et réparation véhicules	24 500	1 976	2 814	19 710	40 358	9 847
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	2 500	518	0	1 982	2 500	108
Essence	7 000	2 404	0	4 596	7 000	2 211
Entretien et réparation - Véhicules pneus	4 000	0	0	4 000	3 600	2 689
Diesel	10 000	2 023	0	7 977	12 000	1 772
Ent. et réparation - Véhicules pièces mécaniques	5 500	0	113	5 387	5 500	1 966
Services tech. Autres - Vérification, recherche	720	0	0	720	720	472
Total 0222 - Sécurité incendie	1 177 918	452 356	81 326	644 239	1 191 634	625 609
Sécurité civile						
Services de formation	4 000	0	0	4 000	4 000	0
Cotisations à des associations et abonnements	1 250	1 120	0	130	1 192	1 093
Aliments, café, eau, etc.	1 250	0	0	1 250	1 250	0
Amortissement des immo. - Sécurité Publique	18 757	0	0	18 757	18 757	10 941
Total 0223 - Sécurité civile	25 257	1 120	0	24 137	25 199	12 034
Sécurité publique - Autres						
Pieces et accessoires - autres	200	0	0	200	424	200
Services techniques Autres - SPCA	30 950	16 986	7 280	6 685	30 905	17 067
Total 0229 - Sécurité publique - Autres	31 150	16 986	7 280	6 885	31 329	17 267
Total 022 - SÉCURITÉ PUBLIQUE	3 687 253	1 869 181	688 057	1 130 019	3 634 145	2 024 565
TRANSPORT						
Voirie municipale						
Salaire régulier	793 025	384 479	0	408 546	706 412	310 973
Heures suppl.	17 000	15 270	0	1 730	19 678	4 796
Congés de maladies - employés	15 383	2 587	0	12 796	15 033	5 940
Jours de vacances	5 303	1 829	0	3 474	6 011	2 346
Libération syndicale	175	0	0	175	175	0
Régimes de retraite - employés	35 749	16 878	0	18 871	28 446	12 373
RRQ - employés	45 648	22 317	0	23 331	31 837	16 891
Assurance-emploi - employés	13 200	6 315	0	6 885	9 477	5 078
FSS - employés	40 207	16 942	0	23 265	29 562	13 447
CSST - employés	15 343	6 082	0	9 261	12 128	4 892
RQAP - employés	6 265	2 706	0	3 559	4 761	2 154
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	19 464	11 063	0	8 401	11 975	5 583
Frais de déplacement du personnel	625	372	0	253	375	0
Fret et messagerie	400	304	0	96	400	31
Communication - Téléphonie	4 044	1 999	0	2 045	4 044	2 246

État des activités de fonctionnement

Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Publicité et information - journaux et revues	1 800	17	0	1 783	1 800	58
Honoraires prof. - scientifiques et génie	128 218	18 018	0	110 200	34 842	5 647
Honoraires prof. - services juridiques	10 500	7 626	0	2 874	10 500	236
Honoraires prof. - administration et informatique	600	0	0	600	450	147
Serv. tech. assurances - Incendie	2 100	0	0	2 100	2 035	2 035
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	4 810	0	0	4 810	4 077	3 510
Services de formation	15 500	1 294	0	14 206	6 300	0
Immatriculation des véhicules	12 783	8 781	0	4 002	11 190	9 530
Services techniques autres - Traduction	1 500	0	0	1 500	1 270	0
Cotisations à des associations et abonnements	4 955	1 864	0	3 091	7 465	6 530
Location - Terrains	980	0	0	980	0	0
Location - Machineries, outillage et équipement	71 766	43 889	3 913	23 963	83 314	51 409
Location - Ameublement et équipement de bureau	728	364	364	1	720	383
Entr. & rép - infrastructures	312 500	43 966	65 830	202 704	77 700	36 587
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	16 917	11 052	2 158	3 707	8 591	3 739
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	2 700	27	0	2 673	1 177	0
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	1 100	76	0	1 024	1 640	20
Aliments, cafe, eau, etc.	2 025	827	107	1 091	2 025	840
Pierre, concasse, gravier	30 000	5 017	4 671	20 312	24 600	996
Bois	500	209	69	222	500	0
Asphalte	40 000	0	2 167	37 833	19 777	2 661
Biens non durables autres	36 320	773	0	35 547	13 259	0
Huile, graisse	6 000	1 311	0	4 689	5 250	1 262
Produits chimiques	55 000	47 889	0	7 111	48 808	48 808
Articles de quincaillerie	2 600	1 946	0	654	2 400	1 421
Petits outils	5 050	2 744	44	2 262	3 900	670
Pieces et accessoires - autres	7 000	3 485	565	2 950	7 000	4 194
Vetements, chaussures et accessoires	8 925	3 913	152	4 860	8 325	2 511
Articles de nettoyage	1 400	518	0	882	850	402
Articles ménagers et articles de cuisine	0	0	0	0	886	886
Fournitures de bureau, imprimés et livres	4 400	1 542	0	2 858	2 224	272
Médicaments et fournitures médicales	1 043	588	96	360	1 228	0
Electricité	13 750	9 313	4 414	23	13 750	9 908
Biens durables - machineries, outillage & équip	16 950	7 762	0	9 188	15 960	3 642
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	250	1 350	0	(1 100)	500	0
Amortissement des immo. - Voirie	1 312 056	0	0	1 312 056	1 312 056	927 771
Autres	1 500	0	0	1 500	0	0
Communication - Cellulaire	4 040	2 530	0	1 510	3 467	1 605
Communication autres - pagettes, radio, etc.	2 700	1 199	0	1 501	1 178	1 178
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	7 630	0	0	7 630	7 406	7 406
Autres services - Trappages	1 050	0	0	1 050	1 050	490
Ent. et réparation véhicules	15 000	6 858	2 413	5 729	77 843	0
Essence	11 500	3 461	0	8 039	11 500	3 180
Oxygène, propane, acétylène.	2 240	559	109	1 572	2 240	1 752
Pièces et accessoires autres - Glissières sécurité	21 600	18 924	0	2 676	50 850	0
Serv. tech. ass. autres - Garantie prolongée véhic	8 459	0	0	8 459	0	0
Entretien et réparation véhicules - Pneus	20 255	281	863	19 111	5 011	587
Diesel	60 350	23 937	0	36 413	58 350	26 196

État des activités de fonctionnement
Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Pièces et accessoires autres - Ponceaux	25 000	4 209	385	20 406	7 665	5 223
Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	53 600	38 988	4 114	10 498	57 501	9 779
Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	3 000	785	0	2 215	2 814	2 814
Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	6 000	0	0	6 000	2 413	0
Services techniques autres - Verification	2 200	791	0	1 409	3 371	2 190
Services techniques Autres - Émondages	15 000	2 572	0	12 428	11 000	2 782
Total 0232 - Voirie municipale	3 405 681	820 398	92 434	2 492 850	2 920 342	1 578 007
Enlèvement de la neige						
Salaire régulier	700 038	282 954	0	417 084	580 098	370 632
Heures suppl.	110 000	40 426	0	69 574	92 170	58 625
Congés de maladies - employés	7 761	2 587	0	5 174	15 034	5 940
Jours de vacances	1 108	727	0	381	2 167	1 318
Libération syndicale	175	0	0	175	175	0
Régimes de retraite - employés	31 529	15 509	0	16 020	28 549	17 343
RRQ - employés	34 765	20 423	0	14 342	32 861	24 684
Assurance-emploi - employés	10 068	5 887	0	4 181	9 768	7 492
FSS - employés	30 339	13 886	0	16 453	27 462	18 246
CSST - employés	11 609	5 029	0	6 580	13 337	6 977
RQAP - employés	4 738	2 348	0	2 390	4 869	2 992
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	13 902	7 988	0	5 914	12 700	8 532
Frais de déplacement du personnel	300	0	0	300	300	6
Fret et messagerie	300	126	0	174	300	82
Communication - Téléphonie	4 008	2 278	0	1 730	4 008	2 278
Publicité et information - journaux et revues	900	755	0	145	100	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	5 010	0	0	5 010	4 077	3 510
Enlèvement de la neige	185 778	84 327	40 161	61 290	162 050	67 933
Immatriculation des véhicules	12 643	8 691	0	3 952	10 950	9 530
Location - Terrains	700	0	0	700	0	0
Location - Véhicules	36 400	27 276	0	9 124	45 428	36 326
Location - Machineries, outillage et équipement	163 896	30 102	7 826	125 968	84 409	26 066
Location - Ameublement et équipement de bureau	728	727	0	1	720	383
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	1 100	76	0	1 024	560	20
Aliments, boissons	5 280	2 090	0	3 190	5 280	2 888
Pierre, concasse, gravier	101 500	0	0	101 500	85 328	0
Asphalte	11 900	8 691	0	3 209	11 900	9 204
Huile, graisse	4 690	2 698	0	1 992	4 959	2 325
Lubrifiants	900	363	107	430	900	0
Produits chimiques	236 940	82 085	23 988	130 867	236 940	126 315
Pieces et accessoires - autres	12 000	6 366	0	5 634	12 000	8 600
Vetements, chaussures et accessoires	8 925	3 533	152	5 240	6 825	1 245
Fournitures de bureau, imprimés et livres	150	0	0	150	500	94
Amortissement des immo. - Enlèvement neige	128 832	0	0	128 832	128 832	149 826
Communication - Cellulaire	3 340	1 883	0	1 457	3 140	2 082
Communication autres - pagettes, radio, etc.	2 200	1 199	0	1 001	3 720	1 367
Ent. et réparation véhicules	12 275	9 404	0	2 871	68 098	30 328
Essence	13 350	6 655	0	6 695	10 000	6 244

État des activités de fonctionnement
Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Oxygène, propane, acétylène.	17 420	10 144	59	7 217	17 420	11 682
Serv. tech. ass. autres - Garantie prolongée véhic	8 459	0	0	8 459	0	0
Ent. et réparation véhicules - Pneus	26 445	9 850	699	15 896	21 600	2 330
Diesel	84 500	28 855	0	55 645	82 500	37 348
Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	40 000	35 863	0	4 137	47 000	30 790
Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	3 000	359	0	2 641	2 814	2 814
Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	10 000	2 737	0	7 263	10 000	7 362
Total 0233 - Enlèvement de la neige	2 099 901	764 897	72 992	1 262 012	1 891 848	1 101 759
Éclairage des rues						
Ent. & rép. - reseau d'eclairage	8 190	685	623	6 882	8 190	434
Electricite	26 027	9 348	0	16 680	26 027	8 605
Amortissement des immo. - Éclairage des rues	345	0	0	345	345	189
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	1 780	0	0	1 780	1 678	1 678
Total 0234 - Éclairage des rues	36 342	10 033	623	25 687	36 240	10 906
Circulation et stationnement						
Heures suppl.	12 075	0	0	12 075	0	0
Jours de vacances	483	0	0	483	0	0
Régimes de retraite - employés	302	0	0	302	0	0
RRQ - employés	733	0	0	733	0	0
Assurance-emploi - employés	216	0	0	216	0	0
FSS - employés	548	0	0	548	0	0
CSST - employés	244	0	0	244	0	0
RQAP - employés	89	0	0	89	0	0
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	11 680	0	11 680	0	45 040	11 680
Services techniques autres - signaleurs	63 500	2 482	13 342	47 675	63 180	6 635
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	0	0	0	0	700	0
Pièces et accessoires autres -	44 638	23 582	1 905	19 150	20 526	10 992
Vêtements, chaussures et accessoires	600	209	0	391	600	95
Biens durables autres	0	0	0	0	3 000	0
Total 0235 - Circulation et stationnement	135 108	26 273	26 927	81 906	133 046	29 402
Transport en commun						
Location - Terrains	2 000	1 000	0	1 000	2 000	1 000
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	63 573	37 086	15 894	10 593	45 629	26 614
Contibutions organismes-TransColline + Adapté	261 467	151 194	75 597	34 676	235 835	141 730
Total 02370 - Transport en commun	327 040	189 280	91 491	46 269	283 464	169 344
Service de l'entretien						
Salaires réguliers	512 897	266 466	0	246 431	447 014	233 529
Heures suppl	15 469	4 239	0	11 230	15 469	2 646
Congés de maladies - employés	5 661	0	0	5 661	7 428	0
Jours de vacances	1 204	1 169	0	35	2 075	1 146
Libération syndicale	0	38	0	(38)	0	0
Régimes de retraite - employés	24 517	12 279	0	12 238	21 611	11 540

État des activités de fonctionnement

Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
RRQ - employés	29 355	15 973	0	13 382	23 795	13 399
Assurance-emploi - employés	8 366	4 623	0	3 743	7 298	4 081
FSS - employés	23 657	11 958	0	11 699	20 413	10 400
CSST - employés	9 135	4 245	0	4 890	7 793	3 756
RQAP - employés	3 825	1 891	0	1 934	3 258	1 638
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	15 295	11 977	0	3 318	15 971	10 822
Frais de déplacement du personnel	850	0	0	850	73	0
Fret et messagerie	130	4	0	126	130	0
Communication - Téléphonie	1 260	1 519	0	(259)	1 260	1 497
Communication - internet	900	0	0	900	0	0
Publicité et information - journaux et revues	300	0	0	300	100	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	3 450	0	0	3 450	2 400	3 307
Services de formation	2 400	0	0	2 400	1 144	1 144
Immatriculation des véhicules	3 600	4 237	0	(637)	3 271	3 271
Associations et abonnements	1 540	1 272	0	269	4 215	4 215
Autres services - Services d'agence	0	0	0	0	5 247	5 247
Location - Machineries, outillage et équipement	0	0	0	0	1 996	262
Location - Ameublement et équipement de bureau	300	0	0	300	300	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	986	703	92	191	1 217	506
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	750	87	11	653	750	527
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	60	0	0	60	60	0
Aliments, cafe, eau, etc.	1 225	614	7	604	790	147
Bois	500	0	0	500	800	0
Huile, graisse	250	150	0	100	356	69
Articles de quincaillerie	600	310	64	226	600	289
Petits outils	4 335	3 418	238	678	3 911	3 194
Pieces et accessoires - autres	2 350	828	350	1 171	2 350	1 014
Vetements, chaussures et accessoires	7 950	2 343	550	5 058	7 700	1 994
Articles de nettoyage	12 000	4 594	2 224	5 182	11 503	6 671
Fournitures de bureau, imprimés et livres	450	226	0	224	450	210
Médicaments et fournitures médicales	6 603	6 478	96	29	833	328
Electricite	2 625	1 653	1 033	(61)	2 625	1 530
Biens durables - machineries, outillage & équip	1 340	1 071	0	269	3 358	0
Biens durables- ameublement, équip. bureau	1 200	1 081	0	119	2 000	83
Communication - Cellulaire	4 630	2 704	0	1 926	4 480	2 524
Ent. et réparation véhicules	3 780	1 799	0	1 981	6 382	1 137
Essence	23 000	9 901	55	13 044	23 000	9 166
Oxygène, propane et acétylène	150	128	0	22	370	86
Ent. et réparation véhicules - Pneus	7 100	1 886	0	5 214	4 950	1 785
Diesel	3 500	1 970	0	1 530	3 200	2 123
Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	9 500	7 727	99	1 674	8 900	3 158
Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	450	0	0	450	450	389
Services techniques autres - Vérification dossier	143	0	0	143	138	115
Total 0239 - Service de l'entretien	759 588	391 561	4 819	363 209	683 434	348 945
Total 023 - TRANSPORT	6 763 660	2 202 442	289 286	4 271 933	5 948 374	3 238 363

État des activités de fonctionnement
Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
HYGIÈNE DU MILIEU						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable						
Salaires réguliers	20 978	11 378	0	9 600	21 925	9 882
Jours de vacances	0	0	0	0	100	0
Régimes de retraite - employés	957	569	0	388	890	436
RRQ - employés	818	697	0	121	966	588
Assurance-emploi - employés	248	198	0	50	291	175
FSS - employés	922	499	0	423	967	468
CSST - employés	310	202	0	108	392	168
RQAP - employés	137	80	0	57	153	69
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	657	0	0	657	662	0
Communication - Téléphonie	8 100	2 469	2 262	3 369	8 100	1 642
Communication - internet	2 880	793	488	1 599	1 380	1 581
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	10 998	10 997	0	1	21 995	3 299
Honoraires prof. - services juridiques	4 000	0	0	4 000	10 000	0
Honoraires prof. - administration et informatique	1 185	0	0	1 185	0	0
Serv. tech. assurances - Incendie	6 077	0	0	6 077	5 900	5 893
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	235	0	0	235	232	232
Services techniques	52 920	21 726	5 310	25 884	51 532	21 314
Services de formation	0	0	0	0	1 155	1 155
Associations et abonnements	9 000	900	0	8 100	8 475	1 406
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	69 519	19 527	659	49 333	50 551	42 531
Huile, graisse	125	0	0	125	125	0
Produits chimiques	27 990	14 966	205	12 819	21 215	15 663
Petits outils	315	0	0	315	265	265
Pièces et accessoires autres -	2 925	16	0	2 909	2 996	2 493
Articles de nettoyage	0	0	0	0	150	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	200	0	0	200	0	0
Électricité	52 800	30 481	18 670	3 648	47 500	30 455
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	44 540	37 140	661	6 738	45 249	29 668
Biens durables- Ameublement, équip. bureau	0	0	0	0	2 048	604
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	155 520	0	0	155 520	155 520	97 875
Total 02412 - Approvisionnement et traitement de l'eau potable	474 356	152 638	28 255	293 461	460 734	267 862
Réseau de distribution de l'eau potable						
Serv. tech. ass. autres - Biens divers	250	0	0	250	243	243
Salaires réguliers	38 579	20 978	0	17 601	58 565	19 504
Régimes de retraite - employés	1 837	1 049	0	788	2 641	803
RRQ - employés	1 636	1 290	0	346	2 602	1 170
Assurance-emploi - employés	558	366	0	192	841	349
FSS - employés	1 700	925	0	775	2 583	862
CSST - employés	623	375	0	248	1 076	370
RQAP - employés	264	146	0	118	412	136
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	1 328	0	0	1 328	1 974	0
Communication - Téléphonie	1 020	525	345	150	0	525
Communication - internet	1 500	0	0	1 500	0	795
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	55 000	0	7 351	47 649	0	0

État des activités de fonctionnement
Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Serv. tech. assurances - Incendie	1 535	0	0	1 535	1 488	1 488
Services techniques	0	296	0	(296)	0	0
Services de formation	2 900	0	0	2 900	6 356	0
Associations et abonnements	173	0	0	173	351	351
Location autres	650	650	0	0	650	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	18 879	908	4 648	13 322	13 200	0
Petits outils	1 000	882	0	118	1 000	828
Pièces et accessoires autres -	1 400	95	0	1 305	1 315	779
Vêtements, chaussures et accessoires	425	0	0	425	425	70
Fournitures de bureau, imprimés et livres	600	0	0	600	420	0
Électricité	8 600	5 584	1 073	1 943	7 500	4 834
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	1 025	0	0	1 025	0	594
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	97 436	0	0	97 436	97 436	62 828
Total 02413 - Réseau de distribution de l'eau potable	238 918	34 069	13 417	191 431	201 078	96 529
Traitement des eaux usées						
Secteur Farm Point						
Salaire régulier	12 229	6 641	0	5 588	11 497	6 286
Régimes de retraite - employés	575	332	0	243	542	258
RRQ - employés	491	408	0	83	491	352
Assurance-emploi - employés	155	116	0	39	166	105
FSS - employés	538	292	0	246	507	260
CSST - employés	186	118	0	68	206	108
RQAP - employés	82	47	0	35	81	41
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	398	0	0	398	400	0
Communication - Téléphonie	1 020	525	345	150	1 020	600
Honoraires prof. - services juridiques	10 000	0	0	10 000	10 000	2 310
Serv. tech. assurances - Incendie	1 985	0	0	1 985	1 927	1 927
Services techniques - Test d'eau	8 658	3 771	664	4 224	8 526	3 284
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	405	544	0	(139)	1 231	886
Produits chimiques	210	0	0	210	0	0
Pièces et accessoires autres	350	0	0	350	0	0
Électricité	5 550	2 523	3 682	(655)	5 550	2 342
Amortissement des immo. - Traitement eaux usées FP	127 343	0	0	127 343	127 343	74 284
Total 024142 - Secteur Farm Point	170 175	15 317	4 691	150 168	169 487	93 043
Secteur Centre Village						
Salaire régulier	20 978	11 378	0	9 600	14 787	9 882
Jours de vacances	0	0	0	0	100	0
Régimes de retraite - employés	957	569	0	388	890	436
RRQ - employés	818	697	0	121	966	588
Assurance-emploi - employés	247	198	0	49	290	175
FSS - employés	922	499	0	423	967	406
CSST - employés	310	202	0	108	392	181
RQAP - employés	137	80	0	57	153	69
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	657	0	0	657	662	0

État des activités de fonctionnement
Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Communication - Téléphonie	1 080	562	379	140	1 080	562
Internet	1 500	0	0	1 500	0	0
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	14 142	12 074	0	2 068	18 898	0
Honoraires prof. - services juridiques	21 000	14 597	0	6 403	10 000	14 588
Serv. tech. assurances - Incendie	3 791	0	0	3 791	3 791	3 791
Serv. tech. assurances - Cautionnement	2 050	0	0	2 050	2 050	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	235	0	0	235	232	232
Services techniques	35 936	15 334	3 455	17 148	38 000	14 991
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	29 739	11 925	2 526	15 288	21 845	13 486
Produits chimiques	36 140	9 548	6	26 586	28 730	8 560
Petits outils	210	0	0	210	130	70
Pièces et accessoires autres -	2 249	0	0	2 249	4 035	1 709
Articles de nettoyage	150	0	0	150	150	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	200	0	0	200	0	0
Électricité	37 000	18 678	20 121	(1 800)	37 000	17 607
Biens durables - Bâtiments	0	0	0	0	4 200	4 200
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	6 825	3 713	0	3 112	163	163
Biens durables- Ameublement, équip. bureau	2 480	1 303	26	1 151	2 259	2 259
Amortissement des immo. - Traitement eaux usées CV	117 426	0	0	117 426	117 426	74 042
Total 024143 - Secteur Centre Village	337 179	101 357	26 513	209 310	309 196	167 997
Total 02414 - Traitement des eaux usées	507 354	116 674	31 204	359 478	478 683	261 040
Réseaux d'égout						
Secteur Mills						
Amortissement des immo. - Reseaux égout Mill	21 854	0	0	21 854	21 854	18 581
Total 024151 - Secteur Mills	21 854	0	0	21 854	21 854	18 581
Secteur Farm Point						
Salaire régulier	11 514	6 641	0	4 873	11 497	5 494
Régimes de retraite - employés	542	332	0	210	542	258
RRQ - employés	491	408	0	83	491	352
Assurance-emploi - employés	154	116	0	38	166	105
FSS - employés	507	292	0	215	507	260
CSST - employés	186	118	0	68	206	108
RQAP - employés	80	47	0	33	81	41
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	398	0	0	398	400	0
Communication - Téléphonie	1 920	1 050	718	152	1 920	1 205
Internet	900	207	0	693	0	0
Honoraires prof. - Programmation, contrôle procédé	160	0	0	160	160	0
Serv. tech. assurances - Incendie	781	0	0	781	781	781
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	40 250	1 135	0	39 115	27 084	1 858
Produits chimiques	210	0	0	210	0	0
Petits outils	130	0	0	130	130	0
Pièces et accessoires - Autres	715	71	0	644	0	0
Électricité	1 450	664	672	114	1 325	785

État des activités de fonctionnement
Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	2 310	0	0	2 310	1 470	0
Amortissement des immo. - Réseaux égout FP	2 646	0	0	2 646	2 646	2 180
Total 024152 - Secteur Farm Point	65 344	11 081	1 390	52 873	49 406	13 427
Secteur Centre Village						
Salaire régulier	23 684	13 297	0	10 387	22 202	11 807
Régimes de retraite - employés	1 099	665	0	434	1 029	510
RRQ - employés	982	815	0	167	982	704
Assurance-emploi - employés	309	231	0	78	321	210
FSS - employés	1 068	584	0	484	967	522
CSST - employés	373	236	0	137	411	216
RQAP - employés	169	93	0	76	166	82
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	791	0	0	791	792	0
Communication - Téléphonie	2 580	1 405	1 073	102	2 520	1 449
Journaux et revues	325	299	0	26	0	0
Serv. tech. assurances - Incendie	835	0	0	835	810	809
Location - Machineries, outillage et équipement	500	0	0	500	0	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	116 325	34 779	2 047	79 498	97 543	42 015
Vêtements, chaussures et accessoires	425	0	0	425	238	70
Électricité	4 175	2 352	678	1 145	1 375	1 397
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	0	0	0	0	7 008	7 008
Amortissement des immo. - Réseaux égout CV	95 596	0	0	95 596	95 596	59 864
Total 024153 - Secteur Centre Village	249 236	54 756	3 798	190 681	231 960	126 663
Total 02415 - Réseaux d'égout	336 434	65 837	5 188	265 408	303 220	158 671
Matières résiduelles						
Déchets domestiques						
Cueillette et transport						
Publicité et information - journaux et revues	991	0	0	991	175	0
Contrat de cueillette / Déchets domestique	264 092	152 474	0	111 619	255 619	147 417
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	5 966	5 560	0	406	7 040	7 013
Org.municipaux - Quotes-parts MRC transport Déchet	52 702	30 744	13 176	8 782	49 544	28 903
Élimination						
Org.municipaux-Quotes-parts MRC Élimination déchet	132 115	77 070	33 030	22 015	89 585	52 255
Quote-part site Cook, Gatineau	3 200	0	0	3 200	3 200	0
Total 02451 - Déchets domestiques	459 066	265 848	46 206	147 013	405 163	235 588
Matières recyclables						
Collecte et transport						
Publicité et information - journaux et revues	1 050	0	0	1 050	175	0
Contrat de cueillette / Matières recyclables	212 808	126 268	0	86 539	210 872	121 990
Biens durables - machinerie, outillage & équip	11 872	11 061	0	812	7 140	7 013

État des activités de fonctionnement
Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Amortissement des immo.- Matières résiduelles	898	0	0	898	898	524
Tri et conditionnement						
Org.municipaux - Quotes-parts MRC Recyclage	44 424	25 914	11 106	7 404	33 822	19 733
Collecte et transport						
Contrat de cueillette / Matières compostables	235 506	141 018	0	94 489	234 056	136 097
Biens durables - bacs compostage	2 387	2 251	0	135	7 340	6 913
Traitement						
Org.municipaux - Quotes-parts MRC Compost	49 500	28 875	12 375	8 250	49 192	28 693
Contrat cueillette / Gros meubles et RDD	33 695	19 613	0	14 081	33 468	18 890
Total 02452 - Matières recyclables	592 140	355 000	23 481	213 658	576 963	339 853
Matériaux secs						
Disposition de matériaux secs	5 000	2 018	0	2 982	4 000	1 102
Total 02453 - Matériaux secs	5 000	2 018	0	2 982	4 000	1 102
Total 0245 - Matières résiduelles	1 056 206	622 866	69 687	363 653	986 126	576 543
Cours d'eau						
Communication - Téléphonie	600	44	554	2	600	309
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	6 950	0	3 452	3 498	6 800	3 386
Honoraires prof. - administration et informatique	2 000	0	0	2 000	506	0
Droit annuel - barrages	250	0	0	250	250	243
Pièces et accessoires autres	100	0	0	100	100	0
Électricité	950	411	1 009	(469)	950	399
Quotes-parts MRC - Barrage Hollow Glen	76 464	6 358	0	70 106	74 576	12 081
Total 02460 - Cours d'eau	87 314	6 813	5 015	75 487	83 782	16 418
Protection de l'environnement						
Salaire régulier	129 035	73 012	0	56 023	113 531	55 587
Congés de maladies	1 076	0	0	1 076	500	0
Jours de vacances	2 738	269	0	2 469	4 555	2 183
Allocation aux commissaires	480	0	0	480	400	0
Régimes de retraite - employés	2 809	1 745	0	1 064	4 006	2 445
RRQ - employés	7 747	4 054	0	3 693	7 541	3 013
Assurance-emploi - employés	2 167	1 210	0	958	1 698	953
FSS - employés	5 671	3 128	0	2 543	5 517	2 424
CSST - employés	2 276	1 145	0	1 131	2 460	897
RQAP - employés	921	507	0	414	896	393
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	261	167	0	94	307	153
Frais de déplacement du personnel	350	0	0	350	350	0
Frais de poste	3 430	0	0	3 430	3 430	0
Fret et messagerie	100	0	0	100	100	0
Communication - Téléphonie	2 700	1 519	0	1 181	2 700	1 497
Publicité et information - publications	3 000	469	128	2 403	2 000	179
Honoraires prof. - scientifiques et génie	5 500	0	0	5 500	2 500	2 500

État des activités de fonctionnement
Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Honoraires prof. - services juridiques	2 000	0	0	2 000	2 000	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	405	0	0	405	374	393
Traitement des données	13 300	0	0	13 300	13 300	3 880
Serv. tech. - services scientifiques et de génie	60 810	456	9 419	50 935	51 000	0
Services de formation	1 200	0	0	1 200	600	172
Immatriculation des véhicules	315	302	0	13	315	298
Contrat entretien Bionest et autres	77 000	11 460	0	65 540	70 000	14 083
Cotisations à des associations et abonnements	250	0	149	101	250	0
Location - Véhicules	4 500	0	865	3 635	0	0
Location - Ameublement et équipement de bureau	600	348	149	103	600	348
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	420	68	0	352	396	160
Aliments, boissons	165	42	0	123	165	0
Biens non durables - autres	30 000	0	0	30 000	30 000	0
Articles de quincaillerie	470	100	0	370	500	6
Vêtements, chaussures et accessoires	330	0	0	330	300	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	500	148	84	268	500	111
Médicaments et fournitures médicales	50	0	0	50	50	0
Tests de radon	4 175	0	0	4 175	4 175	2 456
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	500	97	0	403	500	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	0	0	0	0	69 707	40 663
Autres organismes - Subventions	0	20 000	0	(20 000)	0	0
Amortissement des immo. - Environnement	3 876	0	0	3 876	3 876	2 261
Communication - Cellulaire	884	493	0	391	0	0
Traitement des données	42 020	11 087	18 263	12 670	25 028	10 344
Services techniques - Certificat autorisation	2 000	0	0	2 000	2 000	0
Ent. et réparation véhicules	520	0	0	520	520	0
Essence	800	0	0	800	800	0
Services techniques autres -	17 703	17 614	0	89	30 000	0
Total 02470 - Protection de l'environnement	435 054	149 440	29 057	256 558	459 447	147 399
Vidange des fosses septiques						
Salaire régulier	65 628	25 414	0	40 214	57 249	25 470
Heures suppl.	5 642	192	0	5 450	4 701	1 082
Jours de vacances	1 429	388	0	1 041	1 820	892
Régimes de retraite - employés	1 777	626	0	1 151	1 305	610
RRQ - employés	2 772	1 525	0	1 247	3 273	1 555
Assurance-emploi - employés	1 241	443	0	798	1 127	476
FSS - employés	3 147	1 135	0	2 012	2 859	1 197
CSST - employés	1 263	364	0	899	1 275	396
RQAP - employés	511	180	0	331	465	189
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	1 170	0	0	1 170	1 243	0
Fret et messagerie	410	0	0	410	410	0
Publicité et information - journaux et revues	332	332	0	0	0	0
Honoraires prof. - administration et informatique	12 986	0	178	12 808	0	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	370	0	0	370	370	0
Contrat de vidange des fosses septiques	239 520	23 719	105 460	110 341	230 880	77 404
Services de formation	98	0	0	98	0	0
Location - Véhicules	5 188	865	2 594	1 729	6 000	1 457

État des activités de fonctionnement
Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Pièces et accessoires autres -	200	0	0	200	200	33
Vêtements, chaussures et accessoires	390	313	0	77	750	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	886	761	0	124	1 350	1 250
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	6 650	0	0	6 650	0	0
Communication - Cellulaire	360	0	0	360	373	222
Essence	1 400	0	0	1 400	1 400	19
Total 02490 - Vidange des fosses septiques	353 370	56 257	108 232	188 880	317 050	112 252
Total 024 - HYGIÈNE DU MILIEU	3 489 006	1 204 594	290 055	1 994 356	3 290 120	1 636 714
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE						
Logement social						
Contributions à des organismes autres que municipa	246 040	215 867	0	30 173	43 192	9 750
Total 025 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	246 040	215 867	0	30 173	43 192	9 750
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT						
Aménagement, urbanisme et zonage						
Salaire régulier	512 144	272 641	0	239 503	510 725	270 519
Congés de maladies	5 212	0	0	5 212	2 806	0
Jours de vacances	0	188	0	(188)	2 479	1 112
Libération syndicale	350	33	0	317	364	146
Allocation de dépenses	960	0	0	960	840	0
Régimes de retraite - employés	23 033	12 815	0	10 218	22 614	12 083
RRQ - employés	22 711	16 174	0	6 537	22 904	15 628
Assurance-emploi - employés	6 505	4 633	0	1 872	6 663	4 740
FSS - employés	22 407	11 898	0	10 509	22 478	11 817
CSST - employés	8 153	4 221	0	3 932	9 032	4 333
RQAP - employés	3 348	1 945	0	1 403	3 534	1 910
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	10 622	6 498	0	4 124	10 912	5 756
Frais de déplacement du personnel	2 850	0	0	2 850	2 850	274
Communication - Téléphonie	9 120	5 334	0	3 786	8 040	6 117
Publicité et information - journaux et revues	5 990	0	0	5 990	5 990	974
Honoraires prof. - scientifiques et génie	13 000	0	0	13 000	13 000	0
Honoraires prof. - services juridiques	30 800	5 118	0	25 682	30 000	2 031
Honoraires prof. - administration et informatique	300	43	0	257	210	0
Honoraires prof. autres	15 650	3 675	0	11 975	16 000	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	370	0	0	370	342	358
Services de formation	5 200	3 936	1 445	(181)	5 935	2 428
Immatriculation des véhicules	325	302	0	23	325	298
Cotisations à des associations et abonnements	24 551	22 514	373	1 663	21 402	19 957
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 944	1 130	484	329	1 908	1 110
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	2 112	410	0	1 702	1 944	934
Aliments, cafe, eau, etc.	2 401	0	0	2 401	2 485	678
Articles de quincaillerie	200	3	0	197	301	0
Vetements, chaussures et accessoires	1 150	154	0	996	499	0

État des activités de fonctionnement
Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Articles ménagers et articles de cuisine	50	0	0	50	1	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	1 274	726	42	506	2 429	1 164
Médicaments et fournitures médicales	300	0	0	300	0	0
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	966	1 003	0	(37)	6 435	5 535
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	9 991	24 472	10 488	(24 969)	16 956	9 891
Amortissement des immo. - Urbanisme	5 653	0	0	5 653	5 653	3 244
Communication - Cellulaire	1 400	3 571	0	(2 171)	960	470
Révision plan urbanisme / REG concordance	78 300	26 781	34 194	17 324	145 350	38 058
Services techniques autres - Traduction	7 000	1 272	0	5 728	4 214	0
Ent. et réparation véhicules	520	0	0	520	520	0
Essence	1 200	502	0	698	1 200	474
Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	1 000	0	0	1 000	1 000	477
Services techniques autres - Verification	90	0	0	90	90	0
Total 0261 - Aménagement, urbanisme et zonage	839 152	431 992	47 026	360 131	911 390	422 516
Promotion et développement économique						
Industries et commerces						
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	31 952	0	0	31 952	6 787	3 962
Total 0262 - Promotion et développement économique	31 952	0	0	31 952	6 787	3 962
Rénovation urbaine						
Biens patrimoniaux						
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	249 198	401	103	248 694	3 200	0
Biens durables autres - Cimetières	2 245	0	0	2 245	0	0
Total 0263 - Rénovation urbaine	251 443	401	103	250 939	3 200	0
Total 026 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	1 122 547	432 393	47 129	643 022	921 377	426 478
LOISIRS ET CULTURE						
Activités récréatives						
Administration						
Salaire régulier	277 255	128 774	0	148 481	270 370	124 232
Heures suppl.	3 000	4 030	0	(1 030)	3 000	507
Congés de maladies	3 807	0	0	3 807	2 494	0
Allocation aux commissaires	600	0	0	600	600	0
Régimes de retraite - employés	12 759	6 661	0	6 098	12 211	5 971
RRQ - employés	13 268	7 898	0	5 370	13 088	7 092
Assurance-emploi - employés	3 770	2 223	0	1 547	3 717	2 116
FSS - employés	12 486	5 861	0	6 625	11 926	5 461
CSST - employés	4 509	2 000	0	2 509	4 816	1 906
RQAP - employés	1 849	939	0	911	1 778	879
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	8 497	5 788	0	2 709	7 090	3 408
Frais de déplacement du personnel	2 350	0	0	2 350	1 850	0
Communication - Téléphonie	5 340	3 038	0	2 302	5 340	2 995

État des activités de fonctionnement
Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Publicité et information - journaux et revues	500	0	0	500	500	50
Publicité et information - publications	2 000	231	105	1 664	800	0
Honoraires prof. - administration. et informatique	723	0	0	723	0	0
Assurances - Organismes but non lucratif	1 850	1 850	0	0	1 850	560
Services technique -Loisirs et culture	0	1 417	0	(1 417)	3 954	0
Services de formation	2 800	1 868	574	358	2 500	858
Receptions	0	0	0	0	1 000	0
Cotisations à des associations et abonnements	10 460	10 140	0	320	10 678	9 334
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 902	1 104	473	324	1 863	1 084
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	4 149	475	0	3 674	2 421	1 083
Aliments, cafe, eau, etc.	260	0	0	260	260	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	900	161	0	739	946	390
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	1 198	299	0	899	0	0
Contributions autres organismes - Transferts	52 000	50 040	0	1 960	1 500	0
Amortissement des immo. - Activités récréatives	452	0	0	452	452	2 696
Communication - Cellulaire	1 980	1 515	0	465	1 980	746
Services techniques autres - Traduction	3 700	2 313	0	1 387	2 500	0
Total 027011 - Administration	434 364	238 625	1 152	194 587	371 484	171 368
Centre communautaire / Loisirs et vie communautair						
Salaire régulier	20 890	10 553	100	10 237	10 965	3 713
Jours de vacances	836	193	0	643	836	149
RRQ - employés	1 238	555	0	683	1 238	197
Assurance-emploi - employés	365	178	0	187	365	65
FSS - employés	925	458	0	467	925	164
CSST - employés	413	182	0	231	413	68
RQAP - employés	151	74	0	77	151	27
Frais de deplacement du personnel	0	0	0	0	200	0
Frais de poste	1 800	0	0	1 800	1 350	0
Communication - Téléphonie	2 484	1 436	617	432	2 280	1 640
Communication - internet	360	39	192	129	240	76
Publicité et information - journaux et revues	500	0	0	500	500	0
Publications	11 628	1 722	1 141	8 765	9 111	1 086
Serv. tech. assurances - Incendie	2 400	0	0	2 400	2 333	2 268
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	191	0	0	191	191	179
Services techniques - Test d'eau	8 160	3 780	0	4 380	8 160	2 328
Services techniques autre - Loisirs et culture	2 300	0	0	2 300	719	300
Immatriculation des véhicules	650	0	0	650	20	0
Autres services - cachets	4 300	0	0	4 300	1 500	0
Location bâtiments	7 650	5 311	0	2 339	3 070	822
Location - Véhicules	2 000	0	0	2 000	2 000	0
Location - Machineries, outillage et équipement	530	0	42	488	1 600	0
Location - Ameublement et équipement de bureau	864	420	357	87	816	486
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	9 530	4 260	1 032	4 238	6 193	4 632
Aliments, café, eau, etc.	2 200	0	127	2 073	1 200	0
Articles de quincaillerie	150	0	0	150	150	0
Pieces et accessoires - autres	560	34	0	526	560	52
Vêtements, chaussures et accessoires	1 100	806	337	(43)	2 011	407

État des activités de fonctionnement
Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Articles de nettoyage	0	0	0	0	0	362
Fournitures de bureau, imprimés et livres	0	0	0	0	55	0
Electricité	12 000	6 028	5 338	634	12 000	6 367
Biens non durables - Autres équipements divers	0	0	0	0	2 000	0
Biens durables - bâtiments	3 000	1 000	0	2 000	0	0
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	8 000	125	12 658	(4 783)	14 800	6 075
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	1 000	0	0	1 000	1 400	0
Contributions à des organismes - Autres organismes	25 000	13 500	3 200	8 300	25 000	47 613
Amortissement des immo. - Centre Communautaire	19 643	0	0	19 643	19 643	11 735
Autres	5 600	3 800	0	1 800	5 600	3 800
Communication - Cellulaire	240	110	0	130	240	109
Internet	1 164	661	263	240	1 104	658
Serv. tech. ass. autres - Biens divers	190	0	0	190	180	180
Essence	0	0	0	0	750	0
Centre communautaire Meredith						
Publicité et information - journaux et revues	0	0	0	0	577	329
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	0	0	500	(500)	11 970	9 830
Honoraires prof. - services juridiques	40 000	6 906	0	33 094	40 000	5 866
Serv. tech. assurances - Incendie	38 420	0	0	38 420	37 297	37 297
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	2 020	0	0	2 020	1 959	1 959
Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	875 000	173 710	0	701 290	842 750	197 736
Services techniques autres	10 200	0	0	10 200	3 123	3 123
Cotisations à des associations et abonnements	3 090	90	1 444	1 556	2 698	1 254
Location - Machineries, outillage et équipement	500	0	0	500	0	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	60 102	26 285	12 827	20 991	50 292	16 433
Entretien et réparation - Travaux correctifs	574 015	486 164	2 825	85 025	159 353	500
Oxygène, propane, acétylène.	400	0	0	400	408	388
Articles de quincaillerie	100	24	0	76	100	0
Petits outils	500	0	0	500	500	0
Pièces et accessoires - Autres	500	242	0	258	500	108
Fournitures de bureau, imprimés et livres	95	0	0	95	95	0
Électricité	210 000	79 966	124 034	6 000	215 000	74 326
Amortissement des immo.- Centre Meredith	72 532	0	0	72 532	72 532	51 426
Total 0270127 - Centre communautaire Meredith	1 887 474	773 387	141 630	972 457	1 439 154	400 575
Total 027012 - Centre communautaire / Loisirs et vie communautair	2 047 486	828 612	167 034	1 051 841	1 581 023	496 133
Patinoires / Loisirs et vie communautaire						
Salaire régulier	34 638	14 395	0	20 243	32 701	23 359
Heures suppl.	3 000	451	0	2 549	3 000	1 832
Jours de vacances	645	124	0	521	1 208	1 161
Régimes de retraite - employés	1 075	406	0	669	403	174
RRQ - employés	2 244	815	0	1 429	1 986	1 383
Assurance-emploi - employés	661	246	0	415	624	441
FSS - employés	1 676	639	0	1 037	1 542	1 123

État des activités de fonctionnement

Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
CSST - employés	673	263	0	410	707	305
RQAP - employés	272	104	0	168	260	181
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	61	0	0	61	439	0
Communication - Téléphonie	960	525	388	48	960	602
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	350	0	0	350	699	0
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	400	247	0	153	400	129
Petits outils	300	0	0	300	300	44
Pieces et accessoires - autres	395	142	0	253	715	0
Vêtements, chaussures et accessoires	750	296	0	454	750	6
Biens durables - Infrastructures	6 000	0	0	6 000	6 000	0
Biens durables - machinerie, outillage & équip	2 000	1 969	0	31	600	516
Contributions à des organismes - Autres organismes	14 705	0	0	14 705	14 705	12 544
Amortissement des immo. - Patinoires	207 986	0	0	207 986	207 986	120 508
Total 027013 - Patinoires / Loisirs et vie communautaire	278 791	20 622	388	257 782	275 985	164 308
Parcs, terrains de jeux - quartier et sentiers						
Internet	1 800	207	0	1 593	0	0
Publicité et information - journaux et revues	25	25	0	0	412	400
Publications	11 500	915	0	10 585	0	0
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	32 617	1 945	1 575	29 097	56 375	1 575
Honoraires prof. autres - Plan stratégiques	6 000	0	1 859	4 141	5 407	0
Serv. tech. assurances - Incendie	2 740	0	0	2 740	2 658	2 658
Services technique - Balisage sentier hivernal	44 130	31 516	0	12 614	44 130	29 557
Gardiennage et sécurité - Patrouilleurs sentier	7 875	0	0	7 875	0	0
Serv. tech. - services scientifiques et de génie	0	0	0	0	9 102	0
Location bâtiments	0	0	0	0	955	0
Location - Terrains	2 565	1 074	0	1 491	1 365	1 053
Location - Machineries, outillage et équipement	12 946	1 158	630	11 158	5 151	1 102
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	31 630	2 296	16 448	12 886	26 901	17 430
Aliments, boissons	300	0	0	300	300	0
Pierre, concasse, gravier	2 000	212	330	1 459	1 000	0
Sable	1 435	0	0	1 435	4 736	0
Bois	7 000	0	364	6 636	4 000	1 040
Articles de quincaillerie	1 000	103	0	897	549	49
Petits outils	475	0	0	475	580	38
Pieces et accessoires - autres	1 000	203	0	797	2 655	990
Electricite	7 365	3 427	4 772	(834)	7 365	4 196
Biens durables - infrastructures	10 000	0	0	10 000	0	0
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	9 500	4 937	0	4 563	1 725	79
Biens durables autres	11 000	1 904	214	8 883	6 000	8
Amortissement des immo. - Parcs et terrains	37 425	0	0	37 425	37 425	99 516
Serv. tech. ass. autres - Biens divers	172	0	0	172	172	172
Total 027015 - Parcs, terrains de jeux - quartier et sentiers	242 500	49 922	26 192	166 388	218 963	159 863
Expositions et foires / Loisirs et vie communautai						
Frais de poste	450	0	0	450	100	0

État des activités de fonctionnement
Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Publicité et information - journaux et revues	700	0	0	700	0	0
Publications	10 350	4 009	237	6 105	2 300	329
Services techniques autre - Loisirs et culture	3 400	2 840	0	560	5 600	0
Autres services - Cachets	20 950	16 619	2 153	2 178	912	0
Location - Véhicules	500	0	0	500	1 000	0
Location - Machineries, outillage et équipement	5 750	2 567	0	3 183	1 343	157
Location autres	2 400	2 403	0	(3)	2 500	0
Aliments, boissons	1 800	1 594	391	(185)	2 700	998
Matériaux autres	100	102	0	(2)	1 240	0
Vêtements, chaussures et accessoires	0	0	0	0	1 000	0
Total 027017 - Expositions et foires / Loisirs et vie communautaire	46 400	30 134	2 781	13 486	18 695	1 484
Autres activités / Loisirs et vie communautaire						
Location - Véhicules	2 000	0	0	2 000	2 000	1 130
Total 027019 - Autres activités / Loisirs et vie communautaire	2 000	0	0	2 000	2 000	1 130
Total 02701 - Activités récréatives	3 051 541	1 167 915	197 547	1 686 084	2 468 150	994 286
Activités culturelles						
Bibliothèque						
Salaires réguliers	174 655	82 545	0	92 111	151 050	78 089
Heures suppl.	0	196	0	(196)	13 703	221
Congés de maladies - employés	1 506	679	0	827	1 604	0
Jours de vacances	1 438	352	0	1 086	1 438	152
Libération syndicale	525	1 524	0	(999)	591	491
Régimes de retraite - employés	6 939	3 807	0	3 132	7 508	3 750
RRQ - employés	8 675	4 899	0	3 776	8 675	4 365
Assurance-emploi - employés	2 487	1 446	0	1 041	2 487	1 358
FSS - employés	7 627	3 718	0	3 909	7 317	3 433
CSST - employés	3 180	1 290	0	1 890	3 388	1 389
RQAP - employés	1 248	590	0	658	1 239	545
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2 884	2 098	0	786	2 976	1 616
Frais de déplacement du personnel	2 480	20	0	2 460	2 480	195
Frais de poste	2 070	12	211	1 848	2 070	323
Communication - Téléphonie	2 772	1 519	0	1 253	2 772	1 497
Communication - internet	120	16	98	6	120	52
Publicité et information - publications	3 000	0	0	3 000	3 900	3 543
Honoraires prof. - administration et informatique	3 720	831	0	2 889	1 720	0
Serv. tech. assurances - Incendie	3 165	0	0	3 165	3 072	3 072
Services de formation	1 550	0	0	1 550	1 550	92
Réceptions	900	0	0	900	900	0
Cotisations à des associations et abonnements	15 805	10 922	0	4 883	14 990	11 350
Autres services - cachets	20 300	315	275	19 710	20 800	0
Location - Véhicules	1 100	0	0	1 100	1 100	0
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 260	732	314	214	1 260	732
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	10 758	9 141	0	1 618	1 500	319

État des activités de fonctionnement

Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	1 740	105	0	1 635	1 740	556
Aliments, café, eau, etc.	790	0	0	790	790	43
Fournitures de bureau, imprimés et livres	6 100	494	367	5 239	4 200	1 318
Electricité	12 500	7 578	4 749	173	12 500	6 955
Serv. publics autre - Câblodistribution / Satellit	816	536	220	60	780	534
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	14 534	0	8 225	6 309	3 151	0
Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	87 000	31 496	7 137	48 367	74 723	19 988
Amortissement des immo. - Bibliothèque	31 748	0	0	31 748	31 748	15 887
Serv. tech. ass. autres - Biens divers	1 385	0	0	1 385	1 342	1 342
Autres services - Reliures	5 400	1 771	1 008	2 621	3 900	1 684
Total 027023 - Bibliothèque	442 177	168 632	22 604	250 944	395 084	164 891
Patrimoine						
Activités / Patrimoine						
Publications	1 800	0	0	1 800	0	0
Autres services - cachets	400	400	0	0	0	0
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	0	0	0	0	17 000	0
Biens durables autres - Autres ress. patrimoine	14 700	10 079	0	4 621	0	0
Contributions à des organismes - Autres organismes	1 500	0	0	1 500	500	0
Total 027025 - Patrimoine	18 400	10 479	0	7 921	17 500	0
Autres activités / Culturelles						
Frais de poste	450	0	0	450	0	0
Publicité et information - journaux et revues	1 000	0	0	1 000	378	105
Publicité et information - publications	3 500	0	0	3 500	2 987	578
Services techniques autres - Loisirs et culture	38 622	15 000	15 354	8 268	15 000	0
Cotisations à des associations et abonnements	920	376	0	544	920	529
Autres services - Cachets	12 205	3 650	300	8 255	12 885	3 385
Aliments, café, eau, etc.	160	21	0	139	160	0
Matériaux - Autres	895	38	341	516	100	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	14 571	8 498	3 642	2 431	8 547	4 984
Subventions et dons	6 230	3 000	0	3 230	6 230	3 000
Total 027029 - Autres activités / Culturelles	78 553	30 583	19 637	28 333	47 207	12 581
Total 02702 - Activités culturelles	539 130	209 694	42 241	287 198	459 791	177 472
Total 027 - LOISIRS ET CULTURE	3 590 671	1 377 609	239 788	1 973 282	2 927 941	1 171 758
FRAIS DE FINANCEMENT						
Dettes à long terme						
Intérêts						
Intérêts dette LT/charge à l'ensemble	581 218	305 643	0	275 575	569 061	303 703
Intérêt dette LT/charge partie des contribuables	440 304	366 003	0	74 301	419 673	374 641
Intérêts dette LT/organismes municipa	10	0	0	10	15	0

État des activités de fonctionnement
Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Intérêts dette LT/gouv. Québec/Canada	88 482	53 453	0	35 029	90 506	60 263
Intérêts dette LT MRC- Radios incendie	912	518	0	394	2 598	0
Intérêts contrats location-acquisition	0	0	0	0	103	113
Autres frais						
Autres frais dette LT/frais escomptes	114 849	0	0	114 849	97 328	0
Total 0292 - Dette à long terme	1 225 775	725 617	0	500 158	1 179 284	738 720
Autres frais de financement						
Autres						
Int. emprunt temp. fonctionnement	1 500	0	0	1 500	2 500	0
Frais de fin. autres - Frais de banque / Intérêts	4 200	2 359	0	1 841	4 493	1 657
Frais de fin. autres - Frais carte de crédit	0	213	0	(213)	0	0
Total 0299 - Autres frais de financement	5 700	2 572	0	3 128	6 993	1 657
Total 029 - FRAIS DE FINANCEMENT	1 231 475	728 189	0	503 286	1 186 277	740 377
Total 02 - CHARGES	23 145 065	9 682 297	1 784 752	11 678 026	20 573 302	10 643 043

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales

(44 753 812)	(27 750 356)	(1 784 752)	(15 218 714)	(40 499 140)	(27 605 038)
--------------	--------------	-------------	--------------	--------------	--------------

CONCILIATION À DES FINS FISCALES
Produit de cession

Produit de cession	(10 000)	0	0	(10 000)	(10 000)	0
Total 03011 - Produit de cession	(10 000)	0	0	(10 000)	(10 000)	0

Amortissement

Amortissement	(2 683 858)	0	0	(2 683 858)	(2 693 858)	(1 918 682)
Total 03013 - Amortissement	(2 683 858)	0	0	(2 683 858)	(2 693 858)	(1 918 682)

(Gain) Perte sur cession

Gain (perte) sur cession	10 000	0	0	10 000	10 000	0
Total 03015 - (Gain) Perte sur cession	10 000	0	0	10 000	10 000	0

Remboursement ou produit de cession

Remboursement ou produit de cession	0	0	0	0	(3 000)	(9 423)
Total 03051 - Remboursement ou produit de cession	0	0	0	0	(3 000)	(9 423)

Provision moins valeur / réduction de valeur

Placement - réduction de valeur	0	0	0	0	(3 500)	0
---------------------------------	---	---	---	---	---------	---

État des activités de fonctionnement
Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Total 03053 - Provision moins valeur / réduction de valeur	0	0	0	0	(3 500)	0
Financement à long terme des act.fonct						
Financement LT des act. fonctionnement	(330 000)	(43 718)	0	(286 282)	(221 000)	0
Financement LT -travaux correctifs Centre Meredith	(173 125)	(173 125)	0	0	(176 890)	0
Total 03110 - Financement à long terme des act.fonct	(503 125)	(216 843)	0	(286 282)	(397 890)	0
Remboursement de la dette à long terme						
Remboursement de la dette à long terme	2 705 676	665 248	0	2 040 427	2 655 432	793 600
Remb. Dette L-terme Site Cook Gatineau	200	0	0	200	350	0
Remb. dette MRC--équipements incendie	14 248	0	0	14 248	12 428	0
Remboursement location-acquisition	0	0	0	0	20 095	6 324
Total 03210 - Remboursement de la dette à long terme	2 720 124	665 248	0	2 054 875	2 688 305	799 924
Affectation activités d'investissement						
Affectation activités d'investissement	0	0	0	0	0	21 024
Affect. activités investissement- loisirs	0	577	0	(577)	42 000	10 499
Affect. activités investissement- incendie	40 497	10 365	0	30 132	14 608	14 627
Affect. activités investissement - transport	25 500	0	1 294	24 206	6 401	5 543
Affect. activités d'investissement -administration	32 000	14 917	0	17 083	25 780	(22 814)
Total 03310 - Affectation activités d'investissement	97 997	25 859	1 294	70 844	88 789	28 879
Affectation Excédent (déficit) de font. non affect						
Affectations Excédent acc. de fonct. non-affecté	(268 518)	(204 101)	(3 116)	(61 301)	(73 172)	(17 727)
Total 03410 - Affectation Excédent (déficit) de font. non affect	(268 518)	(204 101)	(3 116)	(61 301)	(73 172)	(17 727)
Affectation excédent de fonct. affecté,						
Affectation - Excédent de fonctionnement affecté	(1 226 112)	(262 776)	(100)	(963 236)	(364 126)	(11 680)
Affectation - Excédent affecté Secteur Mill	(4 560)	0	0	(4 560)	(4 510)	0
Affectation-Excédent affecté Patrick,Wright,Vallée	(5 450)	0	0	(5 450)	(8 751)	0
Affectation - Fonds biodiversité	3 703	0	0	3 703	0	0
Affectation - Fonds vert municipal	94 020	0	0	94 020	0	0
Total 03510 - Affectation excédent de fonct. affecté,	(1 138 399)	(262 776)	(100)	(875 523)	(377 387)	(11 680)
Affectations Réserves financières et fonds réservé						
Affectation - fonds de roulement	230 982	0	0	230 982	204 905	0
Affectation -Solde disp. de REG fermé	(1 100)	0	0	(1 100)	(37 988)	0
Total 03610 - Affectations Réserves financières et fonds réservé	229 882	0	0	229 882	166 917	0
Montant à pouvoir dans le futur						
Affect. dép. à taxer-frais esc. financés l-terme	9 583	43 718	0	(34 135)	(42 666)	0
	9 583	43 718	0	(34 135)	(42 666)	0

État des activités de fonctionnement
Au 31 juillet 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Total 03700 - Montant à pourvoir dans le futur	9 583	43 718	0	(34 135)	(42 666)	0
Total 03 - CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(1 536 314)	51 105	(1 922)	(1 585 498)	(647 462)	(1 128 709)
Excédent (déficit) de fonctionnement	4	(8 334 657)	1 782 830	6 551 840	2	(7 447 661)

État des activités de fonctionnement

Au 31 juillet 2021

Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
---------------------------	-------------------------	----------------------------	------------------------------	---------------------------	------------------------------

Spécifications du rapport

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au 31 juillet 2021

	Budget 2021	Réel 2021	Engagement 2021	Réel à même date 2020
REVENUS				
TRANSFERTS				
Gouvernement du Québec				
21-332-00-010	Transfert Qc TECQ - Voirie municipale	-219146.00	0.00	0.00
21-332-01-010	Transfert Qc - Voirie municipale	-107000.00	0.00	0.00
21-332-02-010	Transfert Qc - Sentier communautaire	-1508267.00	-1206613.00	0.00
Gouvernement du Canada				
21-332-00-030	Transfert Féd. TECQ - Voirie municipale	-531354.00	0.00	0.00
21-332-01-030	Transfert fédéral - Voirie municipale	-60000.00	0.00	-4500.00
		<u>-2425767.00</u>	<u>-1206613.00</u>	<u>0.00</u>
				<u>-4500.00</u>
AUTRES REVENUS				
21-490-05-000	Autres revenus - autres	-123550.00	-140000.00	0.00
21-490-10-000	Revenus fonds parcs et terrains jeux	-80000.00	-2847.79	0.00
		<u>-203550.00</u>	<u>-142847.79</u>	<u>0.00</u>
				<u>-43097.37</u>
TOTAL DES REVENUS				
		<u>-2629317.00</u>	<u>-1349460.79</u>	<u>0.00</u>
				<u>-47597.37</u>

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

IMMOBILISATIONS

23-020-00-722	Bâtiments Administration	5000.00	4829.42	0.00	7634.66
23-020-00-723	Biens durables - Terrains	0.00	0.00	0.00	11862.14
23-020-00-725	Machinerie, outillage & équip - Administration	80200.00	31242.04	48928.50	0.00
23-020-00-726	Ameublement, équip. bureau Administration	63450.82	14928.06	2309.72	20233.52
23-030-00-721	Infrastructures - Sécurité publique	468956.00	2952.77	463484.00	1585531.62
23-030-00-724	Véhicules Sécurité publique	738300.08	311.16	676300.08	0.00
23-030-00-725	Machinerie, outillage & équip. Sécurité publique	25497.00	9496.64	0.00	79672.01
23-030-00-726	Ameublement, équip. bureau - Sécurité publique	0.00	0.00	0.00	5807.91
23-030-00-729	Biens durables autres - Sécurité publique	15000.00	755.91	0.00	0.00
23-040-00-721	Infrast. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	15130650.00	828242.82	1859424.44	209646.42
23-040-00-722	Bâtiments - Transport	59100.00	0.00	0.00	524.94
23-040-00-724	Véhicules - Transport	1241898.73	328736.91	1.50	0.00
23-040-00-725	Machinerie, outillage & équip. - Transport	244200.58	230350.46	21307.72	0.00
23-040-00-726	Biens durables- Ameublement, équip. bureau	0.00	0.00	0.00	7664.08
23-040-00-729	Biens durables autres - Transport	75000.00	0.00	12823.39	0.00

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au 31 juillet 2021

	Budget 2021	Réel 2021	Engagement 2021	Réel à même date 2020
23-040-30-721 Infrastructures Ch. - Drainage/ponceaux (20 ans)	661600.00	69023.73	364104.93	77893.96
23-040-50-721 Infrastructures - Sentier communautaire	1456944.02	71454.58	159733.79	299362.12
23-040-51-721 Infrastructures - Sentier Ruisseau Chelsea	75000.00	0.00	0.00	0.00
23-050-00-721 Infrastructures - Hygiene du milieu	2075000.00	0.00	0.00	0.00
23-050-00-725 Biens durables - Machinerie, outillage & équip	21500.00	0.00	0.00	5543.34
23-050-00-729 Biens durables autres - Hygiène du milieu	0.00	0.00	6170.63	0.00
23-050-12-721 Infrastructures - Eau potable No.825	0.00	0.00	0.00	34306.17
23-050-21-721 Infrastructures - Eau potable No. 835	0.00	0.00	0.00	6533.27
23-050-31-721 Infrastructures - Eaux usées No.823	0.00	0.00	320.84	5268.12
23-050-41-721 Infrastructures - Eaux usées No. 824	0.00	0.00	1358.94	22171.82
23-080-00-721 Infrastructures - Loisirs et culture	210000.00	3362.22	30364.89	47679.25
23-080-00-722 Bâtiments - Loisirs et culture	201300.00	8298.32	7657.27	3763.16
23-080-00-729 Biens durables autres - Loisirs et culture	124886.00	5843.77	32672.78	10498.75
	<u>22973483.23</u>	<u>1609828.81</u>	<u>3686963.42</u>	<u>2441597.26</u>
PROPRIÉTÉS DESTINÉES À REVENTE				
23-110-00-000 Propriété destinées à la revente	0.00	0.00	0.00	-14219.98
	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>-14219.98</u>
PRÊTS, PLACEMENTS ET PARTICIPATIONS				
	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
FINANCEMENT				
23-510-00-000 Financement l.t. activité investissement	-19315758.65	-2541157.00	0.00	0.00
	<u>-19315758.65</u>	<u>-2541157.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
AFFECTATIONS				
23-610-00-000 Affectations activités de fonctionnement	-172996.88	-25858.78	0.00	-28879.17
23-710-00-000 Affectations-excédent acc fonct. non-aff	-80455.18	-33610.16	0.00	0.00
23-810-00-000 Affectations-excédent acc.fonct. affecté	-450000.00	-60584.14	0.00	0.00
23-920-00-000 Affectations - fonds de roulement	-324955.52	-25693.21	0.00	-86816.36
	<u>-1028407.58</u>	<u>-145746.29</u>	<u>0.00</u>	<u>-115695.53</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE				
	<u>0.00</u>	<u>-2426535.27</u>	<u>3686963.42</u>	<u>2264084.38</u>

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au 31 juillet 2021

<u>Budget</u> 2021	<u>Réel</u> 2021	<u>Engagement</u> 2021	<u>Réel</u> à même date 2020
-----------------------	---------------------	---------------------------	---------------------------------------

Spécifications du rapport

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 juillet 2021

	<u>Solde actuel 2021</u>	<u>Solde année précédente 2020</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse		
54-111-11-000 BNC - compte général	14 324 566.34	6 943 906.55
54-111-13-000 BNC - Chèques en circulation	(550 200.93)	(1 091 449.77)
54-111-15-001 BNC - Dépôts cartes de crédit	4 001.00	0.00
54-111-20-000 Petite caisse - Incendie	500.00	500.00
54-111-21-000 Petite caisse - réception	40.00	40.00
54-111-22-000 Petite caisse - Administration	900.00	900.00
	<u>13 779 806.41</u>	<u>5 853 896.78</u>
Débiteurs		
54-131-10-000 Taxes municipales a recevoir	4 134 351.71	4 374 618.03
54-131-11-000 Intérêts courus à recevoir/taxes municip	27 144.16	16 671.41
54-131-12-000 Pénalités courus à recevoir/taxes municipi	4 520.69	4 595.22
54-131-90-000 Provision pour mauvaises creances	(8 047.85)	(8 047.85)
54-133-10-000 Taxes - certificats de vente pour non-pa	0.00	38 670.67
54-134-90-000 Autres sommes a recevoir - canada	187 643.15	187 859.88
54-134-90-010 À recevoir C.C.N.	717 535.97	1 375 005.02
54-134-92-000 TPS intrants RT0001	21 515.52	61 756.14
54-134-93-000 TPS intrants RT0002	1 198.75	791.19
54-134-95-000 Rapport TPS/TVQ à recevoir- Municipalité	315 623.12	178 057.52
54-135-30-000 Montant a affecter au rembours. dette lt	3 745 253.86	3 649 587.74
54-135-90-000 Débiteurs/gouv. du québec/autres	855 650.30	229 791.04
54-135-90-002 À rec. MTQ (23-050-31-721)	0.00	318.36
54-135-92-000 TVQ intrants TQ0001	21 375.18	61 450.19
54-135-93-000 TVQ intrants TQ0002	2 395.28	1 557.07
54-135-93-001 Rapport TPS/TVQ à recevoir - Mérédith	72 339.43	14 402.38
54-135-95-000 À recevoir / pacte fiscal tvq	(306.18)	0.00
54-136-90-000 A recevoir - mrc des collines de l'outao	44.56	(28 884.41)
54-136-90-003 A recevoir - UMQ	716.69	851.34
54-136-93-000 A recevoir - Centre Meredith	158 239.41	10 799.00
54-139-10-000 Droits de mutation immobiliere a recevoi	489 002.34	82 235.37
54-139-11-000 Intérêts courus à recevoir/droits mutat.	4 907.55	5 731.78
54-139-12-000 Pénalités courus à recevoir/droits mutat	1 345.52	1 336.99
54-139-80-001 À recevoir- branchement BoisJoly	36 000.21	36 000.21
54-139-80-005 À recevoir - connections suppl. réseau	2 792.69	(4 368.30)
54-139-90-000 Autres sommes a recevoir	313 304.64	38 254.58
54-139-91-000 Intérêts et pénalités autres comptes à recevoir	1 576.43	8 383.25
54-139-95-000 Avance à un employé (salaire/dépense)	344.66	(703.97)
54-139-99-000 Autres sommes a recevoir - divers	0.00	(2.60)
	<u>11 106 467.79</u>	<u>10 336 717.25</u>
Placements à long terme		
	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
TOTAL ACTIFS FINANCIERS		
	<u>24 886 274.20</u>	<u>16 190 614.03</u>

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 juillet 2021

	<u>Solde actuel 2021</u>	<u>Solde année précédente 2020</u>
PASSIFS		
Découvert bancaire		
	0.00	0.00
Emprunts temporaires		
	0.00	0.00
Créditeurs et charges à payer		
55-131-10-000 Comptes a payer - fournisseurs	(73 919.28)	5 052.45
55-131-11-000 Compte à payer - employés	0.00	(29.00)
55-131-20-000 Comptes a payer - autres	(168 142.16)	59.89
55-132-92-000 TPS exigible RT0001	(1 116.60)	(325.39)
55-133-01-000 Dû Revenu Qc - Autres	0.00	116.16
55-133-18-000 C.s.s.t. a payer	(8 628.45)	(2 656.33)
55-133-92-000 TVQ exigible TQ0001	(2 466.86)	(6 748.47)
55-134-01-000 Comptes à payer - mrc des collines	(35 221.26)	(306.01)
55-135-10-000 Intérêts courus à payer sur dettes l.t.	(293 919.38)	(301 990.60)
55-136-31-000 Depots de garantie - autres	(794 855.27)	(509 871.53)
55-136-40-000 Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	(1 201 332.16)	(715 075.64)
55-136-41-000 Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	(31 290.00)	(23 000.00)
55-136-42-000 Dépôt - Fosse septique - 300 \$	(10 015.00)	(3 900.00)
55-136-44-000 Dépôt - Puits - 300 \$	(4 250.00)	(3 000.00)
55-136-45-000 Dépôt - Démolition - 300 \$	(3 020.00)	(3 600.00)
55-138-12-000 Assurance collective a payer	7 557.41	(983.04)
55-138-17-000 Fonds de retraite / ftq	(20 523.72)	(20 600.36)
55-138-17-001 Fonds de retraite - RREM élus	(7 725.08)	(2 284.58)
55-138-19-000 D.a.s. a payer - ass. des pompiers de ch	(2 592.00)	(206.00)
55-138-20-000 Saisie salariale a payer	(20 593.82)	0.00
55-138-30-000 Cotisations syndicales à payer	(3 667.24)	(1 736.48)
55-138-50-000 Impôt provincial à payer	20 594.02	0.00
55-138-51-000 Régie des rentes à payer	(4 343.34)	(2 967.40)
55-138-52-000 Fonds des services de santé à payer	(20 520.52)	(6 116.73)
55-138-53-000 R.q.a.p. à payer	(1 440.68)	(909.32)
55-138-61-000 Assurance-emploi à payer	(1 205.56)	(971.69)
55-139-90-000 Journées de maladies cumulées	(379 086.56)	(84 909.01)
55-139-90-003 Vacances accumulées à payer	(119 209.33)	(58 676.39)
55-139-90-004 Fonds comité social - employés	(3 898.82)	(2 735.47)
55-139-90-006 Allocation départ - trnsition à payer	(105 081.00)	(97 077.00)
55-139-91-001 Taxes scolaires à payer - ventes pour taxes	0.00	(2 199.32)
55-139-91-002 Frais ventes pour taxes à payer	0.00	(427.69)
55-701-00-000 Provision pour contestation d'évaluation	0.00	(707 502.51)
	<u>(3 289 912.66)</u>	<u>(2 555 577.46)</u>
Revenus reportés		
55-162-00-000 Revenus reportés - fonds parcs et terrains de jeux	(126 139.35)	(102 854.65)
55-169-10-000 Revenus reportés - autres	(71 438.04)	(72 438.04)
55-169-20-010 Subvention reportées MSP Québec	(65 723.47)	(2 800 000.00)
55-169-40-000 Revenus reportés - usine Farm Point	0.00	(107 046.00)
55-169-50-000 Revenus reportés- Cimetière protestant	(245 043.78)	(245 043.78)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 juillet 2021

	<u>Solde actuel 2021</u>	<u>Solde année précédente 2020</u>
55-169-60-000 Revenus reportés - stationnements	(3 600.00)	0.00
55-169-70-000 REvenus reportés - sentier communautaire	(142 205.40)	0.00
55-169-80-000 Revenus reportés - Usines centre-village	(26 175.67)	0.00
	<u>(680 325.71)</u>	<u>(3 327 382.47)</u>

Dettes à long terme

55-511-14-001 Dû BNC - Financement 135 800\$	(85 500.00)	(111 100.00)
55-511-15-001 Dû RBC - Financement 1 649 00\$	(426 900.00)	(509 500.00)
55-511-15-002 Dû Banque Laurentienne - Financement 3 464 00\$	0.00	(2 087 000.00)
55-511-15-003 Dû Mackie Research Capital Corp. 3 920 000\$	(3 670 000.00)	(3 920 000.00)
55-511-15-004 Dû Banque Laurentienne-financement 9 717 000\$	(9 717 000.00)	0.00
55-511-16-000 Dû BNC - Financement 20 000 000\$	(13 813 000.00)	(17 687 000.00)
55-511-16-001 Dû Desjardins - Financement 3 000 000\$	(1 745 000.00)	(2 069 000.00)
55-511-16-002 Dû Mackie Research Corp. 6 017 000\$	(6 017 000.00)	0.00
55-511-17-000 Dû Banque Laurentienne 7 701 000 \$	(6 092 000.00)	(6 643 000.00)
55-511-17-001 Desjardins - Financement 10 297 000\$	(8 790 000.00)	(9 555 000.00)
55-593-00-000 Organismes municipaux	(17.75)	(44.57)
55-593-00-001 Dû MRC - radios incendie	(29 760.65)	(57 859.56)
55-594-00-001 Crédit-bail HSBC- Silverado 2015	0.00	(0.24)
55-594-00-002 Crédit-bail Roynat- F550 2015 + équip.neige	0.00	(0.10)
55-599-00-000 Frais reportés dette à long terme	505 065.12	445 999.44
	<u>(49 881 113.28)</u>	<u>(42 193 505.03)</u>

TOTAL PASSIFS

<u>(53 851 351.65)</u>	<u>(48 076 464.96)</u>
------------------------	------------------------

ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

<u>(28 965 077.45)</u>	<u>(31 885 850.93)</u>
------------------------	------------------------

ACTIFS NON FINANCIERS
Immobilisations

58-210-10-000 Eau potable	10 862 492.88	10 854 863.34
58-210-20-000 Eaux usées	15 877 511.79	15 645 392.95
58-210-50-000 Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels	31 301 838.07	27 549 091.01
58-210-90-000 Infrastructures - Autres	8 410 128.99	2 955 455.69
58-212-10-000 Bâtiments	15 899 436.67	15 883 691.73
58-214-01-000 Véhicules	3 948 781.17	3 868 147.08
58-215-10-000 Ameublement et équipements de bureau	858 545.21	813 905.53
58-216-00-000 Machinerie, outillage et équipements	1 769 377.46	1 697 326.43
58-217-00-000 Terrains	2 789 132.79	2 737 620.46
58-219-10-000 Immobilisations en cours	2 251 353.36	5 839 614.56
58-220-10-000 A.C. eau potable	(1 124 793.46)	(1 011 216.92)
58-220-20-000 A.C. eaux usées	(2 522 290.95)	(2 358 325.08)
58-220-50-000 A.C. chemins, rues, trottoirs	(12 155 815.93)	(11 501 207.94)
58-220-90-000 A.C. Infrastructures - autres	(1 396 221.35)	(1 291 565.68)
58-222-10-000 A.C. Bâtiments	(4 893 629.90)	(4 707 565.26)
58-224-01-000 A.C. Véhicules	(2 450 182.28)	(2 346 779.36)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 juillet 2021

	Solde actuel 2021	Solde année précédente 2020
58-225-10-000 A.C. Ameublement et équipements de bureau	(716 258.15)	(698 881.48)
58-226-00-000 A.C. machinerie, outillage et équipements	(1 032 424.47)	(961 034.52)
	<u>67 676 981.90</u>	<u>62 968 532.54</u>
Propriétés destinées à la revente		
58-234-00-000 Propriétés destinées revente ind. mun.	220 000.00	220 000.00
58-239-00-001 Propriétés pour revente - vente pour taxes	127 899.72	122 283.09
	<u>347 899.72</u>	<u>342 283.09</u>
Stocks de fourniture		
58-250-00-000 Stocks	136 849.03	134 385.91
	<u>136 849.03</u>	<u>134 385.91</u>
Autres actifs non financiers		
58-291-10-000 Frais payés d'avance	2 799.29	1 627.39
58-291-10-010 Honoraires juridiques payés d'avance	14 417.74	18 488.25
	<u>17 217.03</u>	<u>20 115.64</u>

TOTAL ACTIFS NON FINANCIERS

<u>68 178 947.68</u>	<u>63 465 317.18</u>
----------------------	----------------------

Excédent (déficit) accumulé

<u>39 213 870.23</u>	<u>31 579 466.25</u>
----------------------	----------------------

DÉTAIL DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

59-110-00-000 Excédent (déficit) non affecté	(2 447 809.11)	(1 578 900.36)
59-110-10-000 Redressement aux années antérieures	242 799.03	8 500.00
Excédent (déficit) accumulé année courante	(8 334 660.65)	(7 447 653.47)
	<u>(10 539 670.73)</u>	<u>(9 018 053.83)</u>

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN COURS

59-120-00-000 Financement des investissements en cours	(2 612 153.30)	853 672.55
59-120-00-001 Redressement invest. en cours antérieurs	0.00	(184 544.36)
	<u>(2 612 153.30)</u>	<u>669 128.19</u>
Excédent (déficit) d'investissement année courante	(2 426 535.27)	2 264 084.38
	<u>(5 038 688.57)</u>	<u>2 933 212.57</u>

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ

59-131-00-000 Excédent de fonct affecté/exercice suiv.	(1 369 093.31)	(360 101.89)
59-131-03-000 Surplus acc. affecté - Mill	(31 939.17)	(36 408.17)
59-131-05-000 Surplus acc. affecté - Patrick, Wright, Vallée	0.00	(57 113.53)
59-131-11-000 Surplus affecté / Fonds vert municipal	(55 980.11)	0.00

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 juillet 2021

	<u>Solde actuel 2021</u>	<u>Solde année précédente 2020</u>
	(1 457 012.59)	(453 623.59)
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS		
59-151-00-000 Fonds de roulement - engagé	(124 025.77)	(32 975.62)
59-151-10-000 Fonds de roulement non engagé	(92 052.58)	(83 230.01)
59-154-00-000 Solde disp règlements d'emprunt fermés	(8 189.12)	(46 176.85)
	<u>(224 267.47)</u>	<u>(162 382.48)</u>
DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU POURVOIR		
59-163-30-000 Financement activités fonctionnement	(510 533.77)	(528 984.08)
59-168-10-000 Dépenses à pourvoir -Fin.l-terme act.fctionnement	510 533.77	528 984.08
	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
INVESTISSEMENT NET DANS LES IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS		
59-180-00-000 Investissement net dans les actifs à l.t	(21 954 230.87)	(24 878 618.92)
Excédent (déficit) accumulé		
	<u>(39 213 870.23)</u>	<u>(31 579 466.25)</u>

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 juillet 2021

<u>Solde actuel</u> 2021	<u>Solde année</u> précédente 2020
-----------------------------	--

Spécifications du rapport



AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

AOÛT 2021

RECLASSIFICATIONS DES POSTES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-320-00-512	Location - Terrains	2021-08-20	Reclassification poste budgétaire pour location tour communication	980.00 \$	
02-330-00-512	Location - Terrains	2021-08-20	Reclassification poste budgétaire pour location tour communication	700.00 \$	
02-130-00-512	Location - Terrains	2021-08-20	Reclassification poste budgétaire pour location tour communication		1 680.00 \$

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-110-00-341	Publicité et information - journaux et revues	2021-08-10	Publication du règlement numéro 1202-21 (rémunération des élus)	500.00 \$	
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	2021-08-10	Publication du règlement numéro 1202-21 (rémunération des élus)		500.00 \$
02-150-00-412	Honoraires prof. - services juridiques	2021-08-11	Frais juridiques pour dossier Commission de la capitale nationale	10 000.00 \$	
02-130-00-412	Honoraires prof. - services juridiques	2021-08-11	Frais juridiques pour dossier Commission de la capitale nationale		10 000.00 \$
02-414-30-412	Honoraires prof. - services juridiques	2021-08-11	Frais juridiques pour usines	6 000.00 \$	
02-412-30-412	Honoraires prof. - services juridiques	2021-08-11	Frais juridiques pour usines		6 000.00 \$
02-452-10-446	Contrat de cueillette / Matières recyclables	2021-08-31	Couvrir postes budgétaires pour collecte matières résiduelles	5 935.16 \$	
02-452-35-446	Contrat de cueillette / Matières compostables	2021-08-31	Couvrir postes budgétaires pour collecte matières résiduelles	6 606.46 \$	
02-452-90-446	Contrat cueillette / Gros meubles et RDD	2021-08-31	Couvrir postes budgétaires pour collecte matières résiduelles	904.68 \$	
02-451-10-446	Contrat de cueillette / Déchets domestique	2021-08-31	Couvrir postes budgétaires pour collecte matières résiduelles		13 446.30 \$

REVENUS SUPPLÉMENTAIRES / AFFECTATIONS

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Augmentation
03-410-00-000	Affectations Excédent acc. de fonct. non-affecté	2021-08-06	Autres travaux correctifs Centre Meredith / Résolution no. 285-21	19 659.70 \$	
02-701-27-523	Entretien et réparation - Travaux correctifs	2021-08-06	Autres travaux correctifs Centre Meredith / Résolution no. 285-21		19 659.70 \$
23-710-00-000	Affectations-excédent acc fonct. non-aff	2021-08-06	Achat portables pour les employés (COVID) / Résolution no. 284-21	36 450.82 \$	
23-020-00-726	Ameublement, équip. bureau Administration	2021-08-06	Achat portables pour les employés (COVID) / Résolution no. 284-21		36 450.82 \$
03-410-00-000	Affectations Excédent acc. de fonct. non-affecté	2021-08-06	Étude écologique et hydrologique sentier Ruisseau / Résolution no. 282-21	24 116.88 \$	
02-701-50-411	Honoraires prof. - services scientifiques et génie	2021-08-06	Étude écologique et hydrologique sentier Ruisseau / Résolution no. 282-21		24 116.88 \$
23-040-00-721	Infrast. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	2021-08-06	Ajout fonds 23-040-00-721 REG1173-20 / Réfection et contrôle ch. Rivière	4 075 000.00 \$	
23-510-00-000	Financement I.t. activité investissement	2021-08-06	Ajout fonds 23-040-00-721 REG1173-20 / Réfection et contrôle ch. Rivière		4 075 000.00 \$
23-510-00-000	Financement I.t. activité investissement	2021-08-06	Ajout fonds 23-040-00-721 REG1115-19 / Avenant CIMA ch. Rivière	20 000.00 \$	
23-040-00-721	Infrast. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	2021-08-06	Ajout fonds 23-040-00-721 REG1115-19 / Avenant CIMA ch. Rivière		20 000.00 \$
21-332-02-010	Transfert Qc - Sentier communautaire	2021-08-09	Redistribution subvention Véloce III REG1196-21	797 149.50 \$	
21-332-02-010	Transfert Qc - Sentier communautaire	2021-08-09	Redistribution subvention Véloce III REG1172-20	107 500.00 \$	
21-332-02-010	Transfert Qc - Sentier communautaire	2021-08-09	Redistribution subvention Véloce III REG1051-18	85 000.00 \$	
21-332-02-010	Transfert Qc - Sentier communautaire	2021-08-09	Redistribution subvention Véloce III REG1154-20	518 617.50 \$	
23-510-00-000	Financement I.t. activité investissement	2021-08-09	Redistribution subvention Véloce III REG1196-21		-797 149.50 \$
23-510-00-000	Financement I.t. activité investissement	2021-08-09	Redistribution subvention Véloce III REG1172-20		-107 500.00 \$
23-510-00-000	Financement I.t. activité investissement	2021-08-09	Redistribution subvention Véloce III REG1051-18		-85 000.00 \$
23-510-00-000	Financement I.t. activité investissement	2021-08-09	Redistribution subvention Véloce III REG1154-20		-518 617.50 \$
01-278-00-002	Contributions organismes municipaux	2021-08-12	Revenus supplémentaires de l'UMQ pour dossier CCN	10 000.00 \$	
02-150-00-412	Honoraires prof. - services juridiques	2021-08-12	Revenus supplémentaires de l'UMQ pour dossier CCN		10 000.00 \$
23-510-00-000	Financement I.t. activité investissement	2021-08-30	Ajout fonds 23-030-00-721 REG1127-19 / Stabilisation Ruisseau Chelsea	558 956.00 \$	
23-030-00-721	Infrastructures - Sécurité publique	2021-08-30	Ajout fonds 23-030-00-721 REG1127-19 / Stabilisation Ruisseau Chelsea		558 956.00 \$
01-234-47-000	Déchets domestiques - commerces	2021-08-31	Facturation collecte matières résiduelles commerce / Fév. juin et juillet 2021	1 008.75 \$	
01-234-48-000	Recyclages - commerces	2021-08-31	Facturation collecte matières résiduelles commerce / Fév. juin et juillet 2021	1 427.50 \$	
02-451-10-446	Contrat de cueillette / Déchets domestique	2021-08-31	Facturation collecte matières résiduelles commerce / Fév. juin et juillet 2021		1 008.75 \$
02-452-10-446	Contrat de cueillette / Matières recyclables	2021-08-31	Facturation collecte matières résiduelles commerce / Fév. juin et juillet 2021		1 427.50 \$

01-000-00-000	Revenus	02-340-00-000	Transport - éclairage des rues
01-279-00-000	Autres revenus - autres	02-390-00-000	Transport - Autres
01-381-00-000	Autres transferts - fonctionnement	02-412-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, approvisionnement et traitement de l'eau potable
02-000-00-000	Charges	02-413-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, réseau de distribution de l'eau potable
02-110-00-000	Conseil	02-414-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, traitement des eaux usées
02-120-00-000	Grefte et application de la loi	02-415-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, réseau d'égout
02-130-00-000	Gestion financière et administrative	02-451-00-000	Hygiène de milieu - déchets domestiques et assimilés
02-141-00-000	Communications	02-490-00-000	Hygiène de milieu - autres
02-160-00-000	Gestion du personnel	02-610-00-000	Santé & bien être - aménagement, urbanisme et zonage
02-220-00-000	Sécurité incendie	02-631-00-000	Santé & bien être - biens patrimoniaux
02-320-00-000	Transport - voirie municipale	02-701-00-000	Loisirs & culture - activités récréatives
02-330-00-000	Transport - enlèvement de la neige	02-702-00-000	Loisirs & culture - activités culturelles
23-000-00-000	Investissement	03-110-00-000	Financement à long term des activités de fonctionnement
23-020-00-000	Administration générale	03-310-00-000	Affectation - activités d'investissement
23-030-00-000	Sécurité publique	21-000-00-000	Revenus
23-040-00-000	Transport	21-490-00-000	Autres revenus - autres
23-050-00-000	Hygiène de milieu	23-910-00-000	Affectation - réserves financières et fonds réservés
23-080-00-000	Loisirs & culture	23-920-00-000	Affectation - fond de roulement
23-610-00-000	Affectation - activités de fonctionnement	03-000-00-000	Conciliation à des fins fiscales
23-510-00-000	Financement à long term des activités d'investissement		



Municipalité de Chelsea

100, chemin Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1

Tél. : 819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672

www.chelsea.ca

Réf. 114-203

COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE (CCF)

FINANCE ADVISORY COMMITTEE AND BUDGET MONITORING (FAC)

Procès-verbal de la visioconférence du 19 août 2021

Minutes of the August 19, 2021, videoconference

Constatant qu'il y a quorum, Mme Caryl Green, la présidente de ce comité, déclare la présente séance du comité consultatif des finances et suivi budgétaire (CCF) ouverte à 14 h.

Having noticed there is quorum, Mrs. Caryl Green, Chair of this committee, declares the sitting of the Finance Advisory Committee and Budget Monitoring (FAC) opened at 2:00 p.m.

PRÉSENT

PRESENT

Mme Caryl Green (Mairesse/Mayor) ~ M. Greg McGuire (Conseiller/Councillor) ~ Mme Kimberly Chan (Conseillère /Councillor) ~ Mme Céline Gauthier (Directrice du service des finances/ Finance Director) et Mme Manon Racine (employé municipal/municipal staff)

Invité :

Mme Maude Prud'homme- Séguin (Responsable des communications/Communication officer) ~ Ronald Rojas (Directeur du service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire/ Director of Recreation, Sports, Culture and Community life Department)

ABSENCE

ABSENT

Me John-David McFaul (Directeur général et Secrétaire-trésorier / Director General and Secretary-Treasurer)
Me Sheena Miano (Responsable au greffe / Officer in charge of the registry)

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DE JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

Les membres du CCF adoptent l'ordre du jour à l'unanimité après y avoir ajouté les sujets suivants :

The FAC adopted the agenda unanimously after the addition of the following items:

Autres :

Others:

- Célébration à Gleneagle-Sentier communautaire Chelsea
- Accès – Rivière Gatineau (Farm Point et Boucanerie)
- Plan stratégique – Services professionnels

- Gleneagle celebration – Chelsea Community trail
- River Gatineau – Access (Farm Point and Smokehouse)
- Strategic plan – Professional Services

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF MINUTES

Le procès-verbal de la rencontre tenue le 16 juin 2021, par visioconférence, a été adopté à l'unanimité par les membres par voie électronique en juillet dernier.

The minutes of the meeting held on June 16, 2021, held by videoconference were adopted unanimously by the members by email in July.

3.0 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

3.0 FOLLOW-UP OF PREVIOUS MINUTES

Les membres du comité ont échangé des commentaires quant au suivi du procès-verbal du 16 juin 2021 et plus particulièrement sur les sujets suivants :

Committee members shared comments on the follow-up of June 16, 2021, minutes and more specifically on the following items:

- Règlement 1113-19 - Rémunération des élus

Des renseignements supplémentaires ont été transmis au comité de travail du conseil relativement au projet de règlement déposé numéro 1202-21. Les discussions se poursuivront lors du prochain comité de travail du conseil (CTC).

- Aide financière – **Corporation d'Habitation Chelsea**

Aucune demande d'aide financière supplémentaire n'a été présentée relativement au système d'alimentation en eau potable.

- Présentation publique du processus budgétaire et de la dette

Les membres du comité ont pris connaissance du document préliminaire. Il est convenu qu'un document d'information sera préparé et diffusé aux citoyens.

- Unification – Modifications des clauses de taxation des **règlements d'emprunts du centre-village**

La Municipalité est dans l'attente de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les projets de règlements seront déposés lors d'une prochaine séance du conseil.

- Règlement 516-99 – Allocation de transition

Le projet de règlement 1202-21 abrogera le règlement 516-99 qui est inclus dans le règlement 1113-19.

- Remuneration of elected officials By-Law 1113-19

Additional information was forwarded to the Council Working Committee regarding the draft by-law presented number 1202-21. Discussions will continue at the next Council Working Committee (CWC).

- Financial support -Chelsea Housing Corporation

There were no requests for additional funding for the drinking water system.

- Public presentation of budget process and the debt

The committee members reviewed the preliminary document. It was agreed that an information document will be prepared and released to citizens.

- Unification – Modifications of the taxation terms of the **centre-village's borrowing by-laws**

The Municipality is waiting for the approbation from ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). The draft by-laws will be table at a future council meeting.

- By-law 516-99 – Transitional allowance

Draft By-law number 1202-21 will amend the By-law 516-99 which is included in By-law 1113-19.

4.0 SUIVI BUDGÉTAIRE / ÉTATS FINANCIERS

La directrice du Service des finances a présenté l'analyse de l'excédent non affecté estimé aux membres du comité. Les membres du comité ont échangé des commentaires. Il est précisé que les objectifs de politique de la gestion de la dette sont respectés.

4.0 BUDGET MONITORING / FINANCIAL STATEMENTS

The Director of the Finance Department presented the analysis of the estimated unaffected surplus to the committee members. It is mentioned that the objectives of the debt management policy are respected.

5.0 TAXES ET MAJ MRC

La directrice du Service des finances a présenté aux membres du comité le résultat des deux dernières mises à jour portant sur les revenus des évaluations et des mutations.

5.0 TAXES AND UPDATE OF THE MRC

The Director of the Finance Department presented to the committee members the results of the two most recent updates on assessment and mutation revenues.

6.0 MISE À JOUR CCN

La directrice du Service des finances a présenté les dernières interventions et a répondu aux questions des membres du comité.

6.0 UPDATE ON NCC

The Director of Finance presented the latest interventions and answered questions from committee members.

7.0 SUIVIS SUBVENTIONS

7.0 FOLLOW-UP ON GRANTS

Les membres du comité ont pris connaissance du document déposé par la responsable au greffe.

The member of the committee reviews the document submitted by the Officer in charge of the registry.

8.0 SUIVIS RÉCLAMATIONS

8.0 FOLLOW-UP ON CLAIMS

Les membres du comité ont pris connaissance du document déposé par la responsable au greffe.

The member of the committee reviews the document submitted by the Officer in charge of the registry.

Un suivi sera réalisé dans dossier de la plage Tenaga.

A follow-up will be realized in Tenaga beach file.

9.0 MANDATS DONNÉS OU À OBTENIR DU CONSEIL

9.0 MANDATES TO OBTAIN OR GIVEN BY COUNCIL

Aucun sujet.

No item.

10.0 AUTRES

10.0 OTHERS

• Révision de l'échéancier du comité

• Revision of the committee timeline

L'échéancier sera révisé prochainement.

The timeline will be revised in a near future.

• Célébration à Gleneagle Sentier communautaire Chelsea

• Gleneagle celebration – Chelsea Community trail

Les membres du comité ont discuté des différentes options soulevées par un groupe de travail pour tenir une célébration et des sommes qui pourraient y être accordées. Des recommandations seront transmises par le personnel au prochain comité de travail du conseil (CTC) afin que des décisions soient prises.

Committee members discussed the various options raised by a working group to hold a celebration and the funds that may be allocated to it. Recommendations will be forwarded by staff to the next Council Working Committee (CWC) for decisions.

• Accès à la Rivière (Farm Point et Boucanerie)

• Gatineau River – Access (Farm Point and Smokehouse)

Les membres du comité ont discuté des enjeux en ce qui concerne la réalisation de ce projet d'envergure. Il est souligné que des études tenant compte de plusieurs aspects devront être réalisées (financière, environnementale, consultation des citoyens, planification des infrastructures et autres). Il est convenu que des analyses des sommes à prévoir dans le Plan Triennal d'Immobilisations seront réalisées prochainement.

The members of the committee discussed the issues surrounding the realization of this significant project. It was pointed out that studies considering several aspects will have to be conducted (financial, environmental, citizen consultation, infrastructure planning and others). It was agreed that analyses of the costs to be allocated in the Triennial Capital Plan Expenses will be prepared in the near future.

• Plan stratégique – Services professionnels

• Strategic plan – Professional Services

La directrice du Service des finances a échangé des commentaires avec les membres du comité.

The Director of Finance shared comments with the committee members.

Recommandation: Après les discussions, les membres du comité recommandent à la majorité d'entamer le processus d'octroi d'un contrat pour la réalisation d'un plan stratégique considérant que des sommes ont déjà été prévues au budget à cet effet.

Recommendation: After discussion, the committee members recommended by a majority that the process of awarding a contract for the realization of a strategic plan be launched, considering that funds was already in the budget to this matter.

11.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE RÉUNION

11.0 DATE AND TIME OF NEXT MEETING

La date de la prochaine réunion est prévue pour le 10 septembre 2021 à 8 h 30.

The date of the next meeting is September 10, 2021, at 8:30 a.m.

12.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

12.0 ADJOURNMENT

La rencontre est levée à 15 h 30.

The meeting adjourns at 15:30 p.m.

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

RECORD OF MINUTES SUBMITTED BY



Manon Racine, secrétaire

PROCÈS-VERBAL SIGNÉ PAR

RECORD OF MINUTES SIGNED BY



Caryl Green, présidente



COMITÉ CONSULTATIF DES COMMUNICATIONS (CCC)

Procès-verbal de la réunion du **13 août** 2021

COMMUNICATIONS ADVISORY COMMITTEE (CAC)

Minutes of the **August 13th**, 2021 Meeting

M. Leduc, président du comité consultatif des communications, ouvre la rencontre. Il est 14 h 03.

Mr. Leduc, Chair of the Communications Advisory Committee, declares the meeting open, it is 2:03 p.m.

REGISTRE DES PRÉSENCES / ATTENDANCE RECORD

Étaient présents : / Were present:

Caryl Green, Jean-Paul Leduc, John David McFaul, Maude Prud'homme-Séguin

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les membres.

The agenda is unanimously adopted by the members.

2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.0 APPROVAL OF THE MINUTES

Le procès-verbal de la rencontre du 21 juin 2021 est adopté à l'unanimité par les membres.

The minutes of the June 21, 2021 meeting is unanimously adopted by the members.

3.0 DOSSIERS PRIORITAIRES D'ICI LES ÉLECTIONS

3.0 PRIORITIES UNTIL THE ELECTION

Les membres du comité consultent l'échéancier des projets du Service des communications. Il est entendu que les priorités devraient être :

The committee members consulted the Communications Department's project schedule. It was agreed that the priorities should be:

- Travaux chemins du Lac-Meech et de la Rivière
- Voie Verte Chelsea
- Plan d'urbanisme
- Règlement sur les quais
- Projet de l'accès à la rivière
- Présentation de la dette (à valider avec le comité de finance)
- Dossier de la CCN
- Vente d'un lot municipal à la ferme Hendrick

- Road works on Chemins du Lac Meech and de la Rivière
- Voie Verte Chelsea
- Master Plan review
- By-law on docks
- Access to the river projet
- Debt presentation (to be validated with the finance committee)
- NCC File
- Sale of a municipal lot at the Hendrick Farm.

4.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

4.0 ADJOURNMENT

La rencontre est levée par le président. Il est 14 h 26.

The meeting is adjourned by the President at 2:26 p.m.

COMPTE RENDU PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

.....
 Maude Prud'homme-Séguin

APPROBATION DU COMPTE RENDU

MINUTES APPROVED BY

.....
 Jean-Paul Leduc



COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Procès-verbal de la réunion du 11 août 2021

PLANNING AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT ADVISORY
COMMITTEE

Minutes of the August 11th, 2021 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Caryl Green, présidente par intérim de cette réunion ordinaire virtuelle, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 18 h.

Having noticed that there is quorum, Mrs. Caryl Green, presiding over this virtual ordinary meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 6:00 p.m.

PRÉSENTS

PRESENT

Caryl Green (Mairesse et présidente par intérim / Mayor and president (acting)) and Kay Kerman (conseiller / Councillor)
David Stansen ~ Benoit Delage ~ David Maloney ~ Marc Monette ~ Nicole Desroches ~ Hervé Lemaire ~ George Claydon
Caroline Jean (employé municipal / Municipal Officer)

ABSENTS

REGRETS

Simon Joubarne (conseiller / Councillor)
Michel Beaulne (employé municipal / Municipal Officer)

AUTRES

OTHERS

Aucun

None

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. George Claydon et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adopté avec les modifications suivantes : retrait de l'objet 6.2 17, chemin Cross Loop et en ajoutant les objets suivants :

IT IS PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted with the following changes: removing item 6.2 17 Cross Loop road and adding the following items:

- 10.1 Création d'un comité sur le patrimoine
- 10.2 Intégration de futurs projets sur le chemin Scott

- 10.1 Creation of a Heritage Committee
- 10.2 Integration of future projects on Scott Road

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

2.1 Réunion ordinaire du 7 juillet 2021

2.1 Ordinary meeting held on July 7th, 2021

IL EST PROPOSÉ par M. Hervé Lemaire, appuyé par M. Marc Monette et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 juillet 2021 soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. Hervé Lemaire, seconded by Mr. Marc Monette, and resolved that the minutes of the ordinary meeting held on July 7th, 2021, be and are hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS

Les requérants des dossiers 4.1, 4.2, 5.2, 5.5, 5.6 et 6.1 étaient présents à la rencontre et ont présentés leur dossier et répondu aux questions des membres du CCUDD.

3.0 QUESTION PERIOD

Applicants for files 4.1, 4.2, 5.2, 5.5, 5.6 and 6.1 attended the meeting to present their file and answer questions from the Planning and Sustainable Development Advisory Committee members.

4.0 DEMANDES MULTIPLES

4.1 a) 2021-20063
Lot 5 989 801 au cadastre du Québec
185, chemin d'Old Chelsea PIIA

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 989 801 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 185, chemin d'Old Chelsea a présenté à la Municipalité une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'approuver six (6) bâtiments mixtes commerciaux et résidentiels;

ATTENDU QUE les matériaux proposés sont similaires à ceux des bâtiments environnants et projetés;

ATTENDU QUE l'architecture proposée permet de s'intégrer avec le bâtiment existant au 181, chemin d'Old Chelsea et l'architecture approuvée au 193, chemin Old Chelsea;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juillet par le Service d'urbanisme et du développement durable et que des questions ont été soulevées quant à l'architecture proposée. Les modifications suivantes furent demandées :

- Que l'architecture des bâtiments soit révisée car chaque bloc et unités le composant sont les mêmes, ce qui rend l'architecture homogène;
- Il faut effectuer une distinction architecturale entre les deux blocs et/ou entre les unités d'un même bloc de bâtiments;
- Il faut revoir le traitement architectural de l'élévation est avec par exemple l'ajout de pierres ou d'un élément architectural brisant la monotonie de la façade;
- Il faut effectuer une modification qui brisera la linéarité et l'effet bloc de l'élévation arrière;

ATTENDU QUE les membres ont aussi soulevé que les documents suivants devraient être présentés pour faciliter l'analyse. Il faut :

- déposer une étude de circulation et sur les stationnements justifiant la diminution du nombre de cases;
- produire des plans qui tiennent compte de l'élévation du terrain, par exemple en décalant en hauteur les diverses sections d'un bloc;
- produire un plan d'aménagement du site indiquant, entre autres :
 - o les niveaux de terrain avant et après construction;
 - o la localisation, la hauteur et la composition des murs de soutènement;

4.0 MULTIPLE REQUESTS

4.1 a) 2021-20063
Lot 5 989 801 of the Québec cadastre
185, chemin d'Old Chelsea SPAIP

WHEREAS the owner of Lot 5 989 801 of the Québec cadastre, property also known as 185, chemin d'Old Chelsea, has presented to the Municipality a request for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to approve six (6) mixed commercial and residential buildings

WHEREAS the proposed materials are similar to those of the surrounding and proposed buildings

WHEREAS the proposed architecture allows for integration with the existing building at 181, chemin d'Old Chelsea and the approved architecture at 193, chemin Old Chelsea

WHEREAS members have read the analysis report submitted on July 30 by the Planning and Sustainable Development Department and questions were raised concerning the proposed architecture. Furthermore, the following modifications are required:

- A review of the architecture of the buildings because each block and units composing it are the same, which makes the architecture homogeneous.
- A review to make an architectural distinction between the two blocks and/or between the units of the same block of buildings.
- A review of the architectural treatment along the east elevation with, for example, the addition of stones or an architectural element that breaks the monotony of the façade.
- A modification to break the linearity and block effect of the rear elevation.

WHEREAS the members also raised that the following documents should be presented to facilitate the analysis. The following is required:

- A traffic and parking study justifying the reduction in the number of spaces
- Plans that take into account the elevation of the land, for example by staggering the height of the various sections of a block
- A site development plan indicating, among other things:
 - o pre-construction and post-construction levels;
 - o location, height and composition of retaining walls;
 - o location of existing trees on the site;

- la localisation des arbres existants sur le terrain;
- l'aménagement paysager projeté;
- déposer une analyse de la santé des arbres présents sur le terrain effectuée par un professionnel et indiquant si les arbres existants pourront être conservés compte-tenu de la modification du terrain à effectuer;
- déposer un rapport sur la contamination du terrain;

IL EST DONC CONVENU de demander des modifications à l'architecture du projet et que ce dossier soit présenté à un CCUDD ultérieur.

REPORTÉ

4.1 b) 2021-20064
Lot 5 989 801 au cadastre du Québec
185, chemin d'Old Chelsea APL

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 989 801 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 185, chemin d'Old Chelsea a effectué une demande d'approbation d'un avant-projet de lotissement, afin de créer six (6) lots à partir du lot existant, tel que démontré au plan d'implantation préparé par l'architecte Dominique Valiquette, fichier DVA21.026, daté du 13 juillet 2021;

ATTENDU QUE le lotissement proposé est conforme au règlement de lotissement 637-05;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juillet 2021 par le Service d'urbanisme et du développement durable et que des questions ont été soulevées quant à l'architecture proposée, au nivellement du terrain, à l'implantation, etc.;

IL EST DONC PROPOSÉ de demander des modifications à l'architecture du projet et que ce dossier soit présenté à un CCUDD ultérieur.

REPORTÉ

4.1 c) 2021-20065
Lot 5 989 801 au cadastre du Québec
185, chemin d'Old Chelsea DM

ATTENDU QUE la propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 989 801 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 185, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre:

- un bâtiment d'une hauteur de 12,75 m ou 13, 26 m, au lieu de 12 m;
- un bâtiment situé à 2.11 m et 3.64 m d'une aire de stationnement au lieu de 6 m;
- des bacs à déchets et des remises à vélos dans la marge latérale pour le lot 5;

–

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juillet 2021 par le Service d'urbanisme et

- proposed landscaping;

– A professional analysis of the health of the trees on the site, indicating whether the existing trees can be retained in view of the modification to the site to be carried out;

– A report on the contamination of the land.

IT IS THEREFORE PROPOSED to request modifications to the project's architecture and that this file be presented to a subsequent Planning and Sustainable Development Advisory Committee.

POSTPONED

4.1 b) 2021-20064
Lot 5 989 801 of the Québec cadastre
185, chemin d'Old Chelsea PSP

WHEREAS the owner of Lot 5 989 801 of the Québec cadastre, property also known as 185, chemin d'Old Chelsea, has presented a request for the approval of a subdivision proposal for the purposes of creating six (6) lots from the existing lot, as demonstrated on the site plan prepared by Dominique Valiquette, Architect, file DVA21.026, dated July 13th, 2021.

WHEREAS the proposed subdivision is in conformity with Subdivision By-law 637-05

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on May 28, 2021, by the Planning and Sustainable Development Service and questions have been raised with regard to the proposed architecture, the levelling of the ground, the implantation, etc.

IT IS THEREFORE PROPOSED to request modifications to the architecture of the project and that this file be resubmitted at a subsequent Planning and Sustainable Development Advisory Committee.

POSTPONED

4.1 c) 2021-20065
Lot 5 989 801 of the Québec cadastre
185, chemin d'Old Chelsea ME

WHEREAS the owner of the property known as Lot 5 989 801 of the Québec cadastre, property also known as 185, chemin d'Old Chelsea, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purpose of allowing:

- a building with a height of 12.75 m or 13.26 m, instead of 12 m
- a building located at 2.11 m and 3.64 m from a parking area instead of 6 m
- garbage bins and bicycle sheds in the side setback for lot 5.

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on July 30, 2021, by the Planning and Sustainable

du développement durable et que des questions ont été soulevées quant à l'architecture proposée, au nivellement du terrain, à l'implantation, etc.;

IL EST DONC PROPOSÉ de demander des modifications à l'architecture du projet et que ce dossier soit présenté à un CCUDD ultérieur.

REPORTÉ

4.2 a) 2021-20076
Lots 6 244 741 à 6 244 743 et 6 244 533 au cadastre du Québec
8 à 12B, chemin Padden PIIA

ATTENDU QUE la propriétaire des lots 6 244 741 à 6 244 743 et 6 244 533 au cadastre du Québec, connus comme étant les 8 à 12B, chemin Padden, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration afin de modifier l'architecture de la phase 2 du projet Lofts Padden approuvée le 7 novembre 2016 par la résolution 433-16;

ATTENDU QUE les modifications proposées touchent certaines pentes de toit, la relocalisation des escaliers à l'intérieur du bâtiment et l'ajout d'espaces de rangement;

ATTENDU QUE les matériaux proposés sont similaires à ceux des bâtiments environnants et de la phase 1 du projet;

ATTENDU QUE l'architecture proposée permet de s'intégrer avec la phase 1 du projet;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juillet 2021 par le Service d'urbanisme et du développement durable et que des questions ont été soulevées quant à l'architecture proposée, à l'aménagement paysager, au nivellement du terrain, à l'implantation;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. David Maloney, appuyé par M. George Claydon et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 b) 2021-20088
Lot 6 244 743 au cadastre du Québec
12A, chemin Padden DM

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 244 743 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 12A, chemin Padden, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin permettre des bâtiments secondaires situés à 1.72 m de la ligne avant de terrain, plutôt que 2 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage 636-05;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juillet 2021 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. David Stansen, appuyé par M. Hervé Lemaire et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et

Development Department and that questions have been raised with regard to the proposed architecture, the levelling of the ground, the layout, etc.

IT IS THEREFORE PROPOSED to request modifications to the architecture of the project and that this matter be presented at a subsequent DSAC.

POSTPONED

4.1 a) 2021-20076
Lots 6 244 741 to 6 244 743 and 6 244 533 of the Québec cadastre
8 to 12B, chemin Padden SPAIP

WHEREAS the owner of lots 6 244 741 to 6 244 743 and 6 244 533 of the Québec cadastre, known as 8 to 12B, chemin Padden, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and integration programme in order to modify the architecture of Phase 2 of the Padden Lofts project approved on November 7, 2016, by Resolution 433-16.

WHEREAS the proposed modifications affect certain roof slopes, the relocation of stairs within the building, and the addition of storage spaces;

WHEREAS the proposed materials are similar to those of the surrounding buildings and Phase 1 of the project;

WHEREAS the proposed architecture allows for integration with Phase 1 of the project;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on July 30, 2021, by the Urban Planning and Sustainable Development Department and that questions were raised concerning the proposed architecture, landscaping, land levelling, and implantation.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. David Maloney, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Municipal Council to grant this request.

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.2 b) 2021-20088
Lot 6 244 743 of the Québec cadastre
12A, chemin Padden ME

WHEREAS the owner of the property known as Lot 6 244 743 of the Québec cadastre, property also known as 12A, chemin Padden, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purpose of allowing secondary buildings located at 1.72 metres from the front property line, instead of 2 metres, as stipulated in Zoning By-law 636-05;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on July 30, 2021, by the Urban Planning and Sustainable Development Department

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. David Stansen, seconded by Mr. Hervé Lemaire and resolved that the Planning

de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 c) 2021-20087
Lot 6 244 742 au cadastre du Québec
8, chemin Padden DM

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 244 742 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 8, chemin Padden, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin permettre des bâtiments secondaires situés à 0.22 m de la ligne latérale de terrain, plutôt que 1.5 mètre, tel que stipulé au règlement de zonage 636-05;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juillet 2021 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. David Stansen, appuyé par M. Hervé Lemaire et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 DÉROGATION MINEURE

5.1 2021-20079
Lot 6 164 365 au cadastre du Québec
56, chemin Suzor-Côté

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 164 365 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 56, chemin Suzor-Côté, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre une distance de 20 mètres entre un bâtiment secondaire et l'emprise de l'autoroute 5, au lieu de 45 mètres tel que stipulé au règlement de zonage 636-05;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juillet 2021 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. David Stansen, appuyé par M. George Claydon et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 6 164 365 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 56, chemin Suzor-Côté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2 2021-20080
Lot 3 031 006 au cadastre du Québec
26, chemin Sherrin

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 006 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 26, chemin Sherrin, a présenté à la

and Sustainable Development Advisory Committee recommend to Municipal Council to grant this request.

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.2 c) 2021-20087
Lot 6 244 742 of the Québec cadastre
8, chemin Padden ME

WHEREAS the owner of the property known as Lot 6 244 742 of the Québec cadastre, property also known as 8, chemin Padden, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purpose of allowing secondary buildings located at 0.22 metres from the lateral property line, instead of 1.5 metres, as stipulated in Zoning By-law 636-05;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on July 30, 2021, by the Urban Planning and Sustainable Development Department

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. David Stansen, seconded by Mr. Hervé Lemaire and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommend to Municipal Council to grant this request.

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.0 MINOR EXEMPTION

5.1 2021-20071
Lot 2 635 824 of the Québec cadastre
86, chemin de la Belle-Terre

WHEREAS the owner of the property known as Lot 6 164 365 of the Québec cadastre, property also known as 56, chemin Suzor-Côté, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purpose of allowing a distance of 20 metres between a secondary building and the right-of-way of Highway 5, instead of 45 metres as stipulated in Zoning By-law 636-05

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on July 30, 2021, by the Urban Planning and Sustainable Development Department

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. David Stansen, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommend to Municipal Council to grant this request for a minor exemption, and this, in favour of lot 6 164 365 of the Québec cadastre, property also known as 56, chemin Suzor-Côté.

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.2 2021-20080
Lot 3 031 006 of the Québec Cadastre
26, chemin Sherrin

WHEREAS the owner of the property known as Lot 3 031 006 of the Québec cadastre, property also known as 26, chemin Sherrin, has presented to the Municipality of Chelsea a request

Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre d'augmenter la superficie totale de plancher du bâtiment principal à 144 m² au lieu du maximum fixé au règlement de zonage de 116 m², tel que requis au règlement de zonage;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juillet 2021 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. David Maloney, appuyé par Mme Kay Kerman et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 3 031 006 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 26, chemin Sherrin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.3 2021-20081
Lot 6 164 320 au cadastre du Québec
376, chemin Jean-Paul-Lemieux

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 164 320 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 376, chemin Jean-Paul-Lemieux, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre une distance de 21 mètres entre un bâtiment secondaire et l'emprise de l'autoroute 5, au lieu de 45 mètres tel que stipulé au règlement de zonage 636-05;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juillet 2021 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. George Claydon et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 6 164 320 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 376, chemin Jean-Paul-Lemieux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.4 20201-20082
Lot 6 164 329 au cadastre du Québec
340, chemin Jean-Paul-Lemieux

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 164 329 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 340, chemin Jean-Paul-Lemieux, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre une distance de 20 mètres entre un bâtiment secondaire et l'emprise de l'autoroute 5, au lieu de 45 mètres tel que stipulé au règlement de zonage 636-05;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juillet 2021 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

for a minor exemption for the purpose of allowing an increase in the total floor surface area of the main building to 144 m² instead of the maximum floor surface area of 116 m² as required by the Zoning By-law;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on July 30, 2021, by the Urban Planning and Sustainable Development Department

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. David Maloney, seconded by Ms. Kay Kerman and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommend to Municipal Council to grant this request for a minor exemption, and this, in favour of Lot 3 031 006 of the Québec cadastre, property also known as 26, chemin Sherrin.

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.3 2021-20081
Lot 6 164 320 of the Québec cadastre
376, chemin Jean-Paul-Lemieux

WHEREAS the owner of the property known as Lot 6 164 320 of the Québec cadastre, property also known as 376, chemin Jean-Paul-Lemieux, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purpose of allowing a distance of 21 metres between a secondary building and the right-of-way of Highway 5, instead of 45 metres as stipulated in Zoning By-law 636-05

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on July 30, 2021, by the Urban Planning and Sustainable Development Department

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommend to Municipal Council to grant this request for a minor exemption, and this, in favour of lot 6 164 320 of the Québec cadastre, property also known as 376, chemin Jean-Paul-Lemieux.

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.4 2021-20082
Lot 6 164 329 of the Québec cadastre
340, chemin Jean-Paul-Lemieux

WHEREAS the owner of the property known as Lot 6 164 329 of the Québec cadastre, property also known as 340, chemin Jean-Paul-Lemieux, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purpose of allowing a distance of 20 metres between a secondary building and the right-of-way of Highway 5, instead of 45 metres as stipulated in Zoning By-law 636-05

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on July 30, 2021, by the Urban Planning and Sustainable Development Department

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Hervé Lemaire, appuyé par M. Marc Monette et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 6 164 329 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 340, chemin Jean-Paul-Lemieux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.5 20201-20084
Lot 2 635 550 au cadastre du Québec
244, chemin d'Old Chelsea

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 550 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 244, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre une marge arrière de 0 m au lieu de 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage 636-05;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juillet 2021 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoît Delage, appuyé par M. David Maloney et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 2 635 550 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 244, chemin d'Old Chelsea.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.6 20201-20083
Lot 3 030 391 au cadastre du Québec
20, chemin Hicklin

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 030 391 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 20, chemin Hicklin, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre une distance de 11 mètres entre un bâtiment secondaire et l'emprise de l'ancienne voie ferrée, au lieu de 20 mètres tel que stipulé au règlement de zonage 636-05;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juillet 2021 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. David Stansen, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 3 030 391 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 20, chemin Hicklin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Hervé Lemaire, seconded by Mr. Marc Monette and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommend to Municipal Council to grant this request for a minor exemption, and this, in favour of lot 6 164 329 of the Québec cadastre, property also known as 340, chemin Jean-Paul-Lemieux.

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.5 2021-20084
Lot 2 635 550 of the Québec cadastre
244, chemin d'Old Chelsea

WHEREAS the owner of the property known as Lot 2 635 550 of the Québec cadastre, property also known as 244, chemin d'Old Chelsea, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing a rear setback of 0 m instead of 4.5 m, as stipulated in Zoning By-law 636-05;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on July 30, 2021, by the Planning and Sustainable Development Department

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoît Delage, seconded by Mr. David Maloney and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommend to Municipal Council to grant this request for a minor exemption, and this, in favour of Lot 2 635 550 of the Québec cadastre, property also known as 244, chemin d'Old Chelsea

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.6 20201-20083
Lot 3 030 391 of the Québec cadastre
20, chemin Hicklin

WHEREAS the owner of the property known as Lot 3 030 391 of the Québec cadastre, property also known as 20, chemin Hicklin, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purpose of allowing a distance of 11 metres between a secondary building and the right-of-way of the former railroad, instead of 20 metres as stipulated in Zoning By-law 636-05;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on July 30, 2021, by the Urban Planning and Sustainable Development Department

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. David Stansen, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommend to Municipal Council to grant this request for a minor exemption, and this, in favour of lot 3 030 391 of the Québec cadastre, property also known as 20, chemin Hicklin.

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.0	PIIA	6.0	SPAIP
6.1	2021-20086 Lot 6 289 485 au cadastre du Québec 73, chemin de Lamoille	6.1	2021-20086 Lot 6 289 485 of the Québec Cadastre 73, chemin de Lamoille
<p>ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 289 485 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 73, chemin de Lamoille, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction d'une véranda;</p> <p>ATTENDU QUE l'architecture s'apparente aux bâtiments existants;</p> <p>ATTENDU QUE les matériaux proposés sont les mêmes que ceux utilisés dans le projet;</p> <p>ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juillet 2021 par le Service d'urbanisme et du développement durable;</p> <p>IL EST DONC PROPOSÉ par M. David Maloney, appuyé par M. David Stansen et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sur le lot 6 289 485 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 73, chemin de Lamoille.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>		<p>WHEREAS the owner of lot 6 289 485 of the Québec cadastre, property also known as 73, chemin de Lamoille, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to allow the construction of a veranda</p> <p>WHEREAS the architecture is similar to the existing buildings.</p> <p>WHEREAS the proposed materials are the same as those used in the project</p> <p>WHEREAS the members have read the analysis report submitted on July 30, 2021, by the Urban Planning and Sustainable Development Department.</p> <p>IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. David Maloney, seconded by Mr. David Stansen and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommend to Municipal Council the approval of this request for a site planning and architectural integration programme (SPAIP) on lot 6 289 485 of the Québec cadastre, property also known as 73, chemin de Lamoille.</p> <p>ADOPTED UNANIMOUSLY</p>	
6.2	2021-200XX Lot 4 790 315 du cadastre du Québec 17, chemin Cross Loop	6.2	2021-200XX Lot 4 790 315 of the Québec cadastre 17, chemin Cross Loop
Retiré de l'ordre du jour.		Retrieved from the agenda.	
7.0	LOTISSEMENT	7.0	SUBDIVISION
7.1	2021-20085 Lots 3 031 395 et 6 104 782 du cadastre du Québec 1317, route 105	7.1	2021-20085 Lots 3 031 395 and 6 104 782 of the Québec cadastre 1317, route 105
<p>ATTENDU QUE le propriétaire des lots 3 031 395 et 6 104 782 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 1317, Route 105 a effectué une demande d'approbation d'un avant-projet de lotissement, afin de créer trois (3) lots à partir de deux lots existants, tel que démontré au plan d'avant-projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Marie Eve R. Tremblay, dossier 109686, minute 4118, daté du 15 juin 2021 et révisé le 22 juin 2021;</p> <p>ATTENDU QUE le lotissement proposé est conforme au règlement de lotissement 637-05;</p> <p>ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juillet 2021 par le Service d'urbanisme et du développement durable et questionnent la forme donnée aux lots;</p>		<p>WHEREAS the owner of lots 3 031 395 and 6 104 782 of the Québec cadastre, property also known as 1317 Route 105, has presented a request for the approval of a subdivision proposal for the purpose of creating three (3) lots from two existing lots, as shown on the subdivision proposal plan prepared by Land Surveyor Marie Eve R. Tremblay, file 109686, minute 4118, dated June 15, 2021, and revised June 22, 2021.</p> <p>WHEREAS the proposed subdivision is in conformity with Subdivision By-law 637-05</p> <p>WHEREAS the members have read the analysis report submitted on July 30, 2021, by the Urban Planning and Sustainable Development Department and question the shape of the lots.</p>	

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par Mme Kay Kerman et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver le plan d'avant-projet de lotissement afin de créer trois (3) lots à partir des lots 3 031 395 et 6 104 782 existants, conformément aux dispositions de la sous-section 4.2.4 du règlement portant le numéro 639-05 relatif aux permis et certificats, tel que démontré au plan d'avant-projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Marie Eve R. Tremblay, dossier 109686, minute 4118, daté du 15 juin 2021 et révisé le 22 juin 2021 et conditionnellement à ce que le lot du 1317, route 105 soit divisé en deux en formant des lots de forme plus régulière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Ms. Kay Kerman and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommend to Municipal Council the approval of the subdivision proposal plan in order to create three (3) lots from the existing lots 3 031 395 and 6 104 782, in accordance with the provisions of sub-section 4.2. 4 of By-law No. 639-05 respecting Permits and Certificates, as shown on the preliminary subdivision plan prepared by Land Surveyor Marie Eve R. Tremblay, file 109686, minute 4118, dated June 15, 2021, and revised June 22, 2021, and conditional upon the lot at 1317 Route 105 being divided in two by forming more regular shaped lots.

ADOPTED UNANIMOUSLY

8.0	RÈGLEMENTS D'URBANISME	8.0	PLANNING BY-LAWS
-----	------------------------	-----	------------------

8.1 Inclusion d'une exception au règlement sur les PAE et au plan d'urbanisme pour les PAE lorsque 80% du terrain sera remis à un organisme environnemental et modification au règlement de zonage pour la zone PAE-62

8.1 Repeal of the EAP by-law, amendment of the Planning Program to remove reference to EAPs and amendment of the Zoning By-law to assign a conforming use to the EAP zones

ATTENDU QU'une demande est déposée dans le but de modifier le règlement 640-05 relatif aux PAE et le chapitre 6 du plan d'urbanisme afin d'inclure une exception lorsque 80% d'un terrain sera remis ou vendu à un organisme environnemental ou à la municipalité;

WHEREAS a request has been made to amend By-law 640-05 relating to CDP and Chapter 6 of the Master Plan to include an exception when 80% of the land is to be turned over or sold to an environmental organization or to the municipality.

ATTENDU QU'une demande a aussi été déposée afin de modifier le zonage de la zone PAE-62, de façon à abroger cette zone et de créer à ce même emplacement la zone RA-62;

WHEREAS a request has also been made to amend the zoning of zone PAE-62, so as to repeal this zone and to create zone RA-62 at this same location.

ATTENDU QUE la demande vise aussi à créer la disposition particulière 56 afin de l'inclure à la nouvelle zone RA-62 et visant à limiter à 5 lots, le nombre de lot sur un chemin privé;

WHEREAS the request is also to create specific provision 56 to be included in the new zone RA-62 and to limit the number of lots on a private road to 5

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juillet 2021 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on July 30, 2021, by the Urban Planning and Sustainable Development Department.

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. David Stansen et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'adopter les modifications proposées au plan d'urbanisme, au règlement sur les PAE et au règlement de zonage.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mrs. Nicole Desroches, seconded by Mr. David Stansen and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the Municipal Council the adoption of the proposed amendments to the Master Plan, to the CDP By-law and to the Zoning By-law.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

9.0	INFORMATION DU CONSEIL	9.0	FEEDBACK FROM COUNCIL
-----	------------------------	-----	-----------------------

9.1 Session ordinaire virtuelle du 3 août 2021

9.1 August 3rd, 2021 Ordinary virtual sitting

10.0	AUTRE	10.0	OTHER
------	-------	------	-------

10.1 Création d'un comité sur le patrimoine

10.1 Creation of a Heritage Committee

Le CCUDD fait part de son intérêt à travailler pour la

The Planning and Sustainable Development Advisory

préservation des bâtiments patrimoniaux en collaboration avec les autres municipalités et la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Il demande aussi au conseil d'étudier les deux scénarios suivants :

- créer un comité sur le patrimoine; ou
- intégrer des spécialistes du patrimoine comme membre du CCUDD

On recommande aussi une rencontre avec Heather Thompson de la CCN.

10.2 Intégration de futurs projets sur le chemin Scott

Le CCUDD exprime ses préoccupations quant aux propriétés à vendre sur le chemin Scott et aux futures utilisations possibles de celles-ci. On demande de s'assurer que les outils de planification tiendront compte de :

- la topographie;
- l'alignement des nouveaux bâtiments avec les bâtiments existants;
- la localisation des aires de stationnement pour qu'elles ne soient pas devant le bâtiment ni visibles de la rue;
- l'aménagement des terrains.

De plus, ces outils devront tenir compte de :

- l'étude de circulation;
- la plan de transport actif;
- la politique des aînés;
- les changements climatiques (PACC et PADD).

Committee expresses its interest in working for the preservation of heritage buildings in collaboration with other municipalities and the MRC des Collines-de-l'Outaouais. It also asks Council to consider the following two scenarios

- create a heritage committee; or
- integrate heritage specialists as members of the CCUDD

A meeting with Heather Thompson of the NCC is also recommended.

10.2 Integration of future projects on Scott Road

The Planning and Sustainable Development Advisory Committee expressed concern about properties for sale on Scott road and their future uses. It is requested that planning tools take into account:

- topography;
- the alignment of new buildings with existing buildings;
- the location of parking areas so that they are not in front of the building or visible from the street;
- the layout of grounds.

In addition, these tools should take into account:

- the traffic study
- Active Transportation Plan
- Seniors' policy;
- Climate change (CCAP and CDP).

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. David Stansen, appuyé par M. George Claydon et résolu que cette rencontre soit levée à 21 h19.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

.....
Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

.....
Caryl Green, Présidente par intérim / Acting Chair

11.0 ADJOURNMENT

IT IS PROPOSED by Mr. David Stansen, seconded by Mr. George Claydon and resolved that this meeting be adjourned at 9:19 p.m.

ADOPTED UNANIMOUSLY

MINUTES SUBMITTED BY

MINUTES APPROVED BY



COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITIONS

Procès-verbal de la réunion du 26 août 2021

DEMOLITION REQUESTS COMMITTEE

Minutes of the August 26th, 2021 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, M. Jean-Paul Leduc, président de cette réunion ordinaire virtuelle, déclare la présente séance du Comité sur les demandes de démolition (CDD) ouverte à 13 h00.

Having noticed that there is quorum, Mr. Jean-Paul Leduc, presiding over this virtual ordinary meeting, declares this sitting of the Demolition Request Committee (DRC) open at 1:00 p.m.

PRÉSENTS

PRESENT

Greg McGuire, Jean-Paul Leduc & Kimberley Chan (conseillers / Councillors)
Caroline Jean & Michel Beaulne (employés municipaux / Municipal Officers)

ABSENTS

REGRETS

Nil

AUTRES

OTHERS

Nil

None

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par M. Greg Mc Guire, appuyé par M. Jean-Paul Leduc et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. Greg Mc Guire, seconded by Mr. Jean-Paul Leduc and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Paul Leduc, appuyé par Mme Kimberly Chan et résolu que le procès-verbal de la réunion du 28 juillet 2021 soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. Jean-Paul Leduc, seconded by Ms. Kimberly Chan, and resolved that the minutes of the ordinary meeting held on July 28th, 2021, be and are hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS

3.0 QUESTION PERIOD

Les requérants de chacun des dossiers étaient présents.

The applicants for each of the files were present.

4.0 DEMANDES DE DÉMOLITION

4.0 DEMOLITION REQUESTS

4.1 2021-20094
Lot 2 635 550 au cadastre du Québec
244-248, chemin d'Old Chelsea

4.1 2021-20094
Lot 2 635 550 of the Quebec cadastre
244-248 chemin d'Old Chelsea

CDD-09-21

DRC-09-21

ATTENDU QU'une demande a été formulée visant à démolir les

WHEREAS a request has been made to demolish the main

bâtiments principaux aux 244-248, chemin d'Old Chelsea;

ATTENDU QUE les projets de remplacement visant à construire une épicerie-hôtel et une distillerie ont été approuvés par le conseil municipal;

ATTENDU QUE les bâtiments ne sont pas répertoriés sur le site du ministère de la Culture et des communications;

ATTENDU QUE le Comité sur les demandes de démolition (CDD) peut fixer les conditions nécessaires à la délivrance d'un permis de démolition;

ET RÉSOLU QUE ce Comité approuve, en vertu du Règlement relatif aux demandes de démolition numéro 1166-20, la démolition des bâtiments principaux situés aux 244-248, chemin d'Old Chelsea, conditionnellement :

- à la délivrance simultanée du permis de construire du projet de remplacement et du permis de démolition pour les travaux de démolition pour chacun des bâtiments;
- au dépôt, par le requérant, préalablement à la délivrance du permis de démolition, d'une garantie financière irrévocable de 5000 \$ pour chacun des bâtiments assurant la réalisation des travaux de démolition et la reconstruction.

ADOPTÉE

Droit d'appel

Toute personne intéressée peut, dans les trente (30) jours de la décision du Comité, interjeter appel de cette décision devant le Conseil municipal. L'appel est formulé en transmettant au greffier, dans le délai susmentionné (25 septembre 2021, 16 h 30), un avis écrit à cet effet.

Si une demande d'appel de la décision est déposée, le Conseil municipal sera saisi de la demande et rendra la décision finale lors de la séance publique régulière suivant la fin du délai d'appel (5 octobre 2021).

4.2 2021-20092
Lot 3 031 006 au cadastre du Québec
26, chemin Sherrin

CDD-10-21

ATTENDU QU'une demande a été formulée visant à démolir le bâtiment principal au 26, chemin Sherrin;

ATTENDU QUE le bâtiment n'est pas répertorié sur le site du ministère de la Culture et des communications

ATTENDU QUE le projet de remplacement vise à construire un habitation unifamiliale isolée et que le projet est conforme au Règlement de zonage numéro 636-05, sauf pour ce qui est de la superficie maximale de la construction;

ATTENDU QUE le CCUDD, lors de sa séance du 4 août 2021 a recommandé la demande de dérogation mineure et que celle-ci sera déposée au conseil du 7 septembre pour décision;

ATTENDU QUE le Comité sur les demandes de démolition (CDD) peut fixer les conditions nécessaires à la délivrance d'un

buildings at 244-248 chemin d'Old Chelsea;

WHEREAS the replacement projects aiming to build a grocery store-hotel and a distillery have been approved by the municipal council;

WHEREAS the buildings are not listed on the website of the Ministry of Culture and Communications;

WHEREAS the Demolition Requests Committee (DRC) may set the conditions necessary for the issuance of a demolition permit;

AND RESOLVED THAT this Committee approves, under By-law concerning demolition requests number 1166-20, the demolition of the main buildings located at 244-248, chemin d'Old Chelsea, subject to :

- the simultaneous issuance of the building permit for the replacement project and the demolition permit for the demolition work for each building
- the deposit, by the applicant, prior to the issuance of the demolition permit, of an irrevocable financial guarantee in the amount of \$5,000 for each building to ensure the completion of the demolition work and the reconstruction.

ADOPTED

Right of appeal

Any interested person may, within thirty (30) days of the Committee's decision, appeal the decision to Municipal Council. The appeal shall be made by delivering to the Clerk, within the time period set out above (September 25th, 2021 4:30 p.m.), a written notice to that effect.

If a request to appeal the decision is filed, the request shall be heard by City Council and the final decision shall be rendered at the next regular public meeting following the expiration of the appeal period (October 5th, 2021).

4.2 2021-20092
Lot 3 031 006 of the Quebec cadastre
26 chemin Sherrin

DRC-10-21

WHEREAS a request was made to demolish the main building at 26 chemin Sherrin;

WHEREAS the building is not listed on the website of the Ministry of Culture and Communications

WHEREAS the replacement project aims to build an isolated single-family dwelling and that the project complies with Zoning By-law number 636-05, except for the maximum construction area;

WHEREAS the PSDAC, at its meeting of August 4, 2021, recommended to grant the minor exemption request and that it will be submitted to the council on September 7 for decision;

WHEREAS the Demolition Requests Committee (DRC) may set the conditions necessary for the issuance of a demolition permit;

permis de démolition;

ET RÉSOLU QUE ce Comité approuve, en vertu du Règlement relatif aux demandes de démolition numéro 1166-20, la démolition d'un bâtiment principal situé au 26, chemin Sherrin, conditionnellement :

- à l'accord de la dérogation mineure pour la superficie maximale de plancher;
- à la délivrance simultanée du permis de construire du projet de remplacement et du permis de démolition pour les travaux de démolition;
- au dépôt, par le requérant, préalablement à la délivrance du permis de démolition, d'une garantie financière irrévocable de 5000 \$ assurant la réalisation des travaux de démolition et la reconstruction.

ADOPTÉE

Droit d'appel

Toute personne intéressée peut, dans les trente (30) jours de la décision du Comité, interjeter appel de cette décision devant le Conseil municipal. L'appel est formulé en transmettant au greffier, dans le délai susmentionné (25 septembre 2021, 16 h 30), un avis écrit à cet effet.

Si une demande d'appel de la décision est déposée, le Conseil municipal sera saisi de la demande et rendra la décision finale lors de la séance publique régulière suivant la fin du délai d'appel (5 octobre 2021).

AND RESOLVED THAT this Committee approves, under By-law concerning demolition requests number 1166-20, the demolition of a main building located at 26, chemin Sherrin, subject to :

- the granting of the minor exemption for the maximum floor area;
- the simultaneous issuance of the construction permit for the replacement project and the demolition permit for the demolition work;
- the deposit by the applicant, prior to the issuance of the demolition permit, of an irrevocable financial guarantee of \$ 5,000 ensuring the completion of the demolition and reconstruction work.

ADOPTED

Right of appeal

Any interested person may, within thirty (30) days of the Committee's decision, appeal the decision to Municipal Council. The appeal shall be made by delivering to the Clerk, within the time period set out above (September 25th, 2021 4:30 p.m.), a written notice to that effect.

If a request to appeal the decision is filed, the request shall be heard by City Council and the final decision shall be rendered at the next regular public meeting following the expiration of the appeal period (October 5th, 2021).

**4.3 2021-
Lot 3 030 139 au cadastre du Québec
4, chemin du Petit-Prêcheur**

Demande retirée

**4.3 2021-
Lot 3 030 139 of the Quebec cadastre
4 chemin du Petit-Prêcheur**

Request removed

**4.4 2021-20093
Lot 2 635 446 au cadastre du Québec
25, chemin de la Mine**

CDD-11-21

ATTENDU QU'une demande a été formulée visant à démolir une partie de la résidence unifamiliale isolée au 25, chemin de la Mine;

ATTENDU QUE la partie à démolir sera remplacée par un patio (deck);

ATTENDU QUE le bâtiment n'est pas répertorié sur le site du ministère de la Culture et des communications;

ATTENDU QUE le Comité sur les demandes de démolition (CDD) peut fixer les conditions nécessaires à la délivrance d'un permis de démolition;

ET RÉSOLU QUE ce Comité approuve, en vertu du Règlement relatif aux demandes de démolition numéro 1166-20, la démolition d'une partie du bâtiment principal situé au 25, chemin de la Mine, conditionnellement :

**4.3 2021-20093
Lot 2 635 446 of the Quebec cadastre
25 chemin de la Mine**

DRC-11-21

WHEREAS a request was made to demolish part of the isolated single-family residence at 25, chemin de la Mine;

WHEREAS the demolished part will be replaced by a patio (deck);

WHEREAS the building is not listed on the website of the Ministry of Culture and Communications;

WHEREAS the Demolition Request Committee (DRC) may set the conditions necessary for the issuance of a demolition permit;

AND RESOLVED THAT this Committee approves, under By-law concerning demolition requests number 1166-20, the demolition of part of the main building located at 25, chemin de la Mine, subject to:

- à la délivrance simultanée du permis de patio et du permis de démolition;
- au dépôt, par le requérant, préalablement à la délivrance du permis de démolition, d'une garantie financière irrévocable de 515 \$ pour assurer la réalisation des travaux de démolition.

- the simultaneous issuance of the patio permit and the demolition permit;
- the deposit by the applicant, prior to the issuance of the demolition permit, of an irrevocable financial guarantee of \$ 515 to ensure the completion of the demolition work.

ADOPTÉE

ADOPTED

Droit d'appel

Right of appeal

Toute personne intéressée peut, dans les trente (30) jours de la décision du Comité, interjeter appel de cette décision devant le Conseil municipal. L'appel est formulé en transmettant au greffier, dans le délai susmentionné (25 septembre 2021, 16 h 30), un avis écrit à cet effet.

Any interested person may, within thirty (30) days of the Committee's decision, appeal the decision to Municipal Council. The appeal shall be made by delivering to the Clerk, within the time period set out above (September 25th, 2021 4:30 p.m.), a written notice to that effect.

Si une demande d'appel de la décision est déposée, le Conseil municipal sera saisi de la demande et rendra la décision finale lors de la séance publique régulière suivant la fin du délai d'appel (5 octobre 2021).

If a request to appeal the decision is filed, the request shall be heard by City Council and the final decision shall be rendered at the next regular public meeting following the expiration of the appeal period (October 5th, 2021).

5.0	SUIVI DES DÉCISIONS DU COMITÉ	5.0	FOLLOW-UP ON COMMITTEE DECISIONS
5.1	Suivi des dossiers du 671, route 105 et du 272, chemin de la Montagne :	5.1	Follow-up of files at 671 route 105 and 272 chemin de la Montagne:
	Jusqu'à présent il n'y a pas eu de demande d'appel pour le 671, route 105. La date limite pour la période d'appel est le 26 août.		So far there has been no appeal request for 671 Route 105. The deadline for the appeal period is August 26 th .
	Pour le 272, chemin de la Montagne, une résolution sera déposée au conseil du 7 septembre pour que le conseil se positionne sur les objets suivants :		For 272, chemin de la Montagne, a resolution will be tabled with the September 7 council so that the council positions itself on the following objects:
	<ul style="list-style-type: none"> – remise à la CCN d'une lettre exprimant le désaccord de la municipalité quant à la démolition du 272, chemin de la Montagne, ainsi qu'une copie de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial annexé au règlement sur les demandes de démolition, afin de leur demander de nous aviser 6 mois à l'avance si un de ces bâtiments est appelé à être démoli; – Dépôt d'une demande à la MRC afin de permettre à la Municipalité de procéder à l'étude des bâtiments construits avant 1940 (requis par le projet de loi 69), afin d'établir la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la municipalité de Chelsea; – Établissement, à partir de cette étude, d'une liste des bâtiments qui devraient avoir une protection en vertu de la Loi sur le Patrimoine culturel; – Création d'un comité sur le patrimoine ou ajout de membres experts en patrimoine au Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable. 		<ul style="list-style-type: none"> – delivery to the NCC of a letter expressing the municipality's disagreement with the demolition of 272, chemin de la Montagne, as well as a copy of the list of buildings of heritage interest appended to the demolition requests by-law, in order to ask them to notify us 6 months in advance if one of these buildings is to be demolished; – Filing of a request to the MRC to allow the Municipality to study buildings constructed before 1940 (required by Bill 69), in order to establish the list of buildings of heritage interest on the territory of the Municipality of Chelsea; – Establishment, from this study, of a list of buildings which should have protection under the Cultural Heritage Act; – Creation of a heritage committee or addition of heritage expert members to the Planning and Sustainable Development Advisory Committee.
6.0	AUTRE	6.0	OTHER
	Nil		None
7.0	LEVÉE DE LA SÉANCE	7.0	ADJOURNMENT

IL EST PROPOSÉ par M. Greg McGuire, appuyé par Mme. Kimberly Chan et résolu que cette rencontre soit levée à 13h28.

IT IS PROPOSED by Mr. Greg McGuire, seconded by Ms. Kimberly Chan and resolved that this meeting be adjourned at 1:28 p.m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

.....
Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

.....
Jean-Paul Leduc, Président / Chair

**COMITÉ SUR LES DEMANDES DE
DÉMOLITIONS**

Procès-verbal de la réunion du 28 juillet 2021

**DEMOLITION REQUESTS
COMMITTEE**

Minutes of the July 28th, 2021 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, M. Jean-Paul Leduc, président de cette réunion ordinaire virtuelle, déclare la présente séance du Comité sur les demandes de démolition (CDD) ouverte à 18 h30.

Having noticed that there is quorum, Mr. Jean-Paul Leduc, presiding over this virtual ordinary meeting, declares this sitting of the Demolition Request Committee (DRC) open at 6:30 p.m.

PRÉSENTS

PRESENT

Greg McGuire, Jean-Paul Leduc & Kimberley Chan (conseillers / Councillors)
Caroline Jean (employée municipale / Municipal Officer)

ABSENTS

REGRETS

Michel Beaulne (employé municipal / Municipal Officer)

AUTRES

OTHERS

Nil

None

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Paul Leduc, appuyé par M. Greg McGuire et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. Jean-Paul Leduc, seconded by Mr. Greg McGuire and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

IL EST PROPOSÉ par M. Greg McGuire, appuyé par Mme Kimberly Chan et résolu que le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2021 soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. Greg McGuire, seconded by Ms. Kimberly Chan, and resolved that the minutes of the ordinary meeting held on March 22nd, 2021, be and are hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS

3.0 QUESTION PERIOD

Aucun membre du public n'était présent.

No members of the public were present.

4.0 DEMANDES DE DÉMOLITION

4.0 DEMOLITION REQUESTS

4.1 2021-20077
Lot 6 319 547 au cadastre du Québec
671, route 105

4.1 2021-20077
Lot 6 319 547 of the Quebec cadastre
671 route 105

CDD-07-21

DRC-07-21

ATTENDU QU'une demande a été formulée visant à

WHEREAS a request has been made to demolish the

démolir le bâtiment principal au 671, route 105;

ATTENDU QUE le projet de remplacement vise à construire un habitation unifamiliale isolée et que le projet est conforme au Règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE le Comité sur les demandes de démolition (CDD) peut fixer les conditions nécessaires à la délivrance d'un permis de démolition;

ET RÉSOLU QUE ce Comité approuve, en vertu du Règlement relatif aux demandes de démolition numéro 1166-20, la démolition d'un bâtiment principal situé au 671, route 105, conditionnellement :

- à la délivrance simultanée du permis de construire du projet de remplacement et du permis de démolition pour les travaux de démolition;
- au dépôt, par le requérant, préalablement à la délivrance du permis de démolition, d'une garantie financière irrévocable de 5 000 \$ assurant la réalisation des travaux de démolition.

ADOPTÉE

Droit d'appel

Toute personne intéressée peut, dans les trente (30) jours de la décision du Comité, interjeter appel de cette décision devant le Conseil municipal. L'appel est formulé en transmettant au greffier, dans le délai susmentionné (27 août 2021 16 h 30), un avis écrit à cet effet.

Si une demande d'appel de la décision est déposée, le Conseil municipal sera saisi de la demande et rendra la décision finale lors de la séance publique régulière suivant la fin du délai d'appel (7 septembre 2021).

4.2 2021-20078
Lot 2 635 020 au cadastre du Québec
272, chemin de la Montagne

CDD-08-21

ATTENDU QU'une demande a été formulée visant à démolir le bâtiment principal au 272, chemin de la Montagne;

ATTENDU QUE le propriétaire est la CCN et que cette dernière n'est pas obligée de demander un permis de démolition pour procéder, étant donné qu'il s'agit d'une instance fédérale;

ATTENDU QU'il a été constaté que le bâtiment a été démoli sans permis et sans attendre la position du Comité;

ATTENDU QU'une vérification a été effectuée auprès du ministère de la Culture et des Communications pour valider si ce dernier a un pouvoir d'intervention et qu'il a été établi qu'il ne pouvait intervenir;

ATTENDU QU'une vérification a été effectuée sur le pouvoir municipal d'imposer des sanctions et qu'il a été établi que nous ne pouvons pas procéder;

ET RÉSOLU QUE ce Comité demande :

main building at 671 Route 105

WHEREAS the replacement project is for the construction of a single family detached dwelling and the project is in compliance with Zoning By-law Number 636-05

WHEREAS the Demolition Requests Committee (DAC) may set conditions necessary for the issuance of a demolition permit;

AND RESOLVED THAT this Committee approves, pursuant to Demolition Requests By-law Number 1166-20, the demolition of a main building located at 671 Route 105, subject to :

- to the simultaneous issuance of the building permit for the replacement project and the demolition permit for the demolition work
- to the deposit, by the applicant, prior to the issuance of the demolition permit, of an irrevocable financial guarantee in the amount of \$5,000 to ensure the completion of the demolition work.

ADOPTED

Right of appeal

Any interested person may, within thirty (30) days of the Committee's decision, appeal the decision to City Council. The appeal shall be made by delivering to the Clerk, within the time period set out above (August 27, 2021 4:30 p.m.), a written notice to that effect.

If a request to appeal the decision is filed, the request shall be heard by City Council and the final decision shall be rendered at the next regular public meeting following the expiration of the appeal period (September 7, 2021).

4.2 2021-20078
Lot 2 635 020 of the Quebec cadastre
272 chemin de la Montagne

DRC-08-21

WHEREAS a request has been made to demolish the main building at 272 chemin de la Montagne

WHEREAS the owner is the NCC and the NCC is not required to apply for a demolition permit to proceed, as this is a federal authority;

WHEREAS it was found that the building was demolished without a permit and without waiting for the Committee's position

WHEREAS a verification was carried out with the ministère de la Culture et des Communications to validate if the latter has the power to intervene and it was established that it could not intervene;

WHEREAS a verification has been done on the municipal power to impose sanctions and it has been established that we cannot proceed;

AND RESOLVED THAT this Committee requests:

- qu'un rapport sur la démolition du 272, chemin de la Montagne soit soumis au Comité de travail du conseil;
 - qu'une vérification soit effectuée sur la délivrance d'une contravention symbolique à la CCN;
 - qu'un résumé soit soumis au Comité de travail du conseil sur les modifications apportées par le gouvernement du Québec qu'en à la démolition de bâtiments d'intérêt patrimonial;
 - qu'une copie de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial annexé au règlement sur les demandes de démolition soit soumise à la CCN, afin de leur demander de nous aviser 6 mois à l'avance si un de ces bâtiments est appelé à être démoli, de façon à mobiliser des ressources (matérielles, financières, humaines) pour son déplacement ou conservation;
 - qu'il soit demandé au Comité de travail du conseil de demander à la MRC de nous déléguer l'obligation d'élaborer la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la municipalité de Chelsea.
- That a report on the demolition of 272 chemin de la Montagne be submitted to the Council Working Committee;
 - that an verification be conducted on the issuance of a symbolic fine to the NCC;
 - that a summary be submitted to the Council Working Committee on the changes made by the Quebec government to the demolition of buildings of heritage interest;
 - That a copy of the list of buildings of heritage interest appended to the by-law on demolition requests be submitted to the NCC, in order to ask them to advise us 6 months in advance if one of these buildings is to be demolished, so as to mobilize resources (material, financial, human) for its relocation or conservation;
 - That the Council Working Committee be asked to request that the MRC delegate to us the obligation to draw up a list of buildings of heritage interest on the territory of the Municipality of Chelsea.

ADOPTÉE

ADOPTED

5.0	SUIVI DES DÉCISIONS DU COMITÉ	5.0	FOLLOW-UP ON COMMITTEE DECISIONS
5.1	Suivi des dossiers du 20, chemin Hicklin et 20, chemin Kirk's Ferry :	5.1	Follow-up of files at 20 chemin Hicklin and 20 chemin Kirk's Ferry:
	Il y a eu une demande d'appel de la décision du comité pour le 20, chemin Hicklin. Toutefois, le conseil municipal a statué lors du conseil du 4 mai dans le même sens que le Comité.		There was a request to appeal the committee's decision for 20 chemin Hicklin. However, Municipal Council ruled at the May 4 Council meeting in the same manner as the Committee.
6.0	AUTRE	6.0	OTHER
	Nil		None
7.0	LEVÉE DE LA SÉANCE	7.0	ADJOURNMENT
	IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Paul Leduc, appuyé par Mme. Kimberly Chan et résolu que cette rencontre soit levée à 19h20.		IT IS PROPOSED by Mr. Jean-Paul Leduc, seconded by Ms. Kimberly Chan and resolved that this meeting be adjourned at 7:20 p.m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR	MINUTES SUBMITTED BY
..... Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer	
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL	MINUTES APPROVED BY
..... Jean-Paul Leduc, Président / Chair	



Municipalité de Chelsea

100, chemin Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1

Tél. : 819 827-1160 Téléc. : 819 827-2672

www.chelsea.ca

COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

Procès-verbal de la réunion du 23 juillet 2021

PUBLIC WORKS AND INFRASTRUCTURES ADVISORY COMMITTEE

Minutes of the July 23, 2021 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, M. Greg McGuire, président de cette réunion, déclare la présente séance du Comité consultatif des travaux publics et des infrastructures (CCTPI) ouverte à 8h37.

Having noticed there is quorum, Mr. Greg McGuire, presiding over this meeting, declares this sitting of the Public Works and Infrastructures Advisory Committee (PWIAC) open at 8:37 a.m.

PRÉSENTS

PRESENT

Greg McGuire (Conseiller / Councillor)

Frédéric Rioux, Danik Chamberland, Marc-Antoine Biron & Manon Marenger (Employés municipaux / Municipal Officers)

Catherine Barrette, Robert Arnold, Michel Hébert (Membres externes / External Members)

ABSENTS

REGRETS

Kay Kerman (Conseillers / Councillors)

Dent Harrison (Membre externe / External Member)

Cynthia Lachance (Conseillère à la SAAQ / Advisor to the SAAQ)

AUTRES

OTHERS

Andy Ball (Résident / Resident)

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bob Arnold, appuyé par Madame Catherine Barrette et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. Bob Arnold, seconded by Mrs. Catherine Barrette and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS- VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

- Réunion ordinaire du 18 juin 2021

- Ordinary meeting of June 18, 2021

IL EST PROPOSÉ par Madame Catherine Barrette, appuyé par Monsieur Robert Arnold et résolu que le procès-verbal de la réunion ci-haut mentionné soit par le présent adopté.

IT IS PROPOSED by Mrs. Catherine Barrette, seconded by Mr. Robert Arnold and resolved that the minutes of the above meeting be hereby.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS	3.0 QUESTION PERIOD
<p>3.1 Route 105 – Farm Point (IGA et station d’essence)</p> <p>Un résident nous fait part de son inquiétude concernant un enjeu de sécurité à l’intersection de la Route 105 et du chemin Cross Loop et de chemin Saint-Clément. Il demande de revoir l’intersection, d’ajouter des arrêts et des traverses piétonnières. Le Service des travaux publics et des infrastructures fera un suivi.</p> <p>3.2 Arrêt sur la piste multifonctionnelle longeant le chemin Old Chelsea</p> <p>Un résident explique au comité que selon lui, la signalisation pose un problème par manque de constance le long du sentier sur le chemin Old Chelsea.</p>	<p>3.1 Route 105 – Farm Point (IGA and gas station)</p> <p>A resident share with us his concern about a safety issue at the intersection of Route 105 and chemin Cross Loop and chemin Saint-Clément. He asks to review the intersection, to add stops signs and crosswalks.</p> <p>3.2 Stop on the multi-purpose trail along chemin Old Chelsea</p> <p>A resident explained to the committee that he believed the signage was a problem due to a lack of consistency along the trail on Old Chelsea Road.</p>
4.0 SUIVI ET RÉVISION DES COMITÉS PRÉCÉDENTS	4.0 FOLLOW-UP AND REVIEW OF PREVIOUS COMMITTEES
<p>Réunion ordinaire du 19 mars 2021 :</p> <p>13.1 Réfection du chemin Arthur</p> <p>Le comité est informé que les travaux sont complétés.</p> <p>16.0 Remplacement des panneaux d’arrêt sur la piste multifonctionnelle du chemin Old Chelsea</p> <p>Le comité est informé qu’un suivi sera effectué par le Service des travaux publics.</p> <p>Réunion ordinaire du 23 avril 2021 :</p> <p>3.1 Problème de drainage au 1078, Route 105</p> <p>Le comité est informé que le dossier est en cours.</p>	<p>Ordinary meeting of March 19, 2021:</p> <p>13.1 Rehabilitation of chemin Arthur</p> <p>The committee was informed that the works are completed.</p> <p>16.0 Replacement of the stop signs of the multipurpose path on chemin Old Chelsea</p> <p>The committee is informed that a follow-up will be carried out by the Public Works Department.</p> <p>Ordinary meeting of April 23, 2021:</p> <p>3.1 Drainage problem at 1078, Route 105</p> <p>The committee is informed that the file is in progress.</p>
5.0 SUIVI DES PROJETS 2021 ET L’ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX EN RÉGIE - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES	5.0 MONITORING OF THE 2021 PROJECTS AND TIMELINE - PUBLIC WORKS AND INFRASTRUCTURES DEPARTMENT
<p>Les tableaux ont été mis à jour et remis à tous les membres du comité et un suivi a été fait.</p>	<p>The tables were updated and given to all committee members and a follow-up was done.</p>
6.0 SUIVI - TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE LA MINE	6.0 MONITORING - WORK ON CHEMIN DE LA MINE
<p>Le comité est informé que la reprise des travaux par l’entrepreneur a débuté et que nous sommes en attente de leur échéancier global jusqu’à la fin des travaux.</p>	<p>The committee was informed that the resumption of work by the contractor has started and that we are awaiting their overall schedule until the end of the work.</p>

<p>7.0 SUIVI - TRAVAUX SUR LE CHEMIN DU LAC-MEECH</p>	<p>7.0 MONITORING - WORK ON CHEMIN DU LAC-MEECH</p>
<p>Le comité est informé que la quantité de matériaux contaminés sortie du chantier est plus grande qu'estimée.</p> <p>Le comité est informé que les travaux de pavage, couche de basse sont exécutés à l'exception d'une section contiguë aux travaux de stabilisation du chemin.</p> <p>Le comité est aussi informé que nous sommes en attente de la conception des plans pour la zone à stabiliser.</p> <p>Le comité est également informé qu'il y a quatre poteaux dans la chaussée qui risquent de ne pas être retirés par Hydro-Québec et Bell Canada avant la fin des travaux. Il a été discuté qu'il faudrait prévoir une communication à cet effet.</p>	<p>The committee was informed that the quantity of contaminated material is greater than expected.</p> <p>The committee is informed that the lower layer paving work is being carried out except for a section contiguous to the road stabilization work.</p> <p>The committee was also informed that we are awaiting the design of plans for the area to be stabilized.</p> <p>The committee was also informed that there are four poles in the roadway that may not be removed by Hydro-Quebec and Bell Canada before the work is completed. It was discussed that there should be a communication to this effect.</p>
<p>8.0 SUIVI - CHEMIN DE LA RIVIÈRE</p>	<p>8.0 MONITORING - CHEMIN DE LA RIVIÈRE</p>
<p>Le comité est informé que les soumissions ont été reçues et que celles-ci sont en analyse et qu'elles seront présentées au conseil du mois d'août pour approbation.</p> <p>Le comité est aussi informé qu'un appel d'offres est présentement en cours pour le contrôle de la qualité des matériaux et que l'ouverture des soumissions est prévue pour la fin juillet et qu'elles seront présentées au conseil du mois d'août pour approbation.</p>	<p>The committee was informed that the tenders have been received and that they are being analyzed and that they will be presented to the August board for approval.</p> <p>The committee was also informed that a call for tenders is currently underway for the quality control of materials and that the opening of tenders is scheduled for the end of July and that they will be presented to the council in August. for approval.</p>
<p>9.0 SUIVI - ÉTUDE DE CIRCULATION - CENTRE VILLAGE</p>	<p>9.0 MONITORING - TRAFFIC STUDY - CENTRE VILLAGE</p>
<p>Le comité est informé que nous sommes en attente de la participation financière de nos partenaires pour l'avenant présenté par la firme d'ingénierie pour procéder à l'étude de deux scénarios supplémentaires.</p>	<p>The committee was informed that we are awaiting the financial participation of our partners for the amendment presented by the engineering firm to proceed with the study of two additional scenarios</p>
<p>10.0 REMPLACEMENT DU PONCEAU TRANSVERSAL SUR LA ROUTE 105 À LA HAUTEUR DU CHEMIN ENGLER</p>	<p>10.0 REPLACEMENT OF CROSS CULVERT ON ROUTE 105 AT CHEMIN ENGLER</p>
<p>Le comité a été informé que nous sommes en attente du CA du ministère de l'Environnement et qu'un courriel a été envoyé pour avoir le statut de notre demande.</p>	<p>The committee was informed that we are awaiting the CA of the Ministry of the Environment and that an email has been sent to have the status of our request.</p>
<p>11.0 REMPLACEMENT DU PONCEAU TRANSVERSAL SUR LA ROUTE 105 À LA HAUTEUR DU 1290</p>	<p>11.0 REPLACEMENT OF CROSS CULVERT ON ROUTE 105 AT THE HEIGHT OF 1290</p>
<p>Le comité est informé que les travaux sont complétés et que l'inspection provisoire se tiendra incessamment.</p>	<p>The committee was informed that the works has been completed.</p>

12.0 PRÉSENTATION DU PLAN DE RUE PARTAGÉE DANS LE PROJET QUARTIER MEREDITH

Le Service des travaux publics a présenté le plan de rue partagée dans le projet Quartier Meredith et le comité recommande d'aller de l'avant.

Un avis de motion sera présenté au conseil de septembre.

12.0 PRESENTATION OF THE SHARED STREET PLAN IN THE MEREDITH PROJECT

The Public Works Department presented the shared street plan in the Quartier Meredith project and the committee recommends moving forward.

A notice of motion will be presented to the September council.

13.0 DISCUSSION DU GUIDE SUR LES MESURES DE MODÉRATION DE LA CIRCULATION ET SUR LA DÉTERMINATION DES LIMITES DE VITESSE

Le comité discute du paragraphe 6.2 concernant les limites de vitesse de 30 km/h. Suite à la discussion, le comité ne s'entend pas concernant le dernier paragraphe. Le vote pour le retirer est égal soit 2 pour et 2 contre.

Paragraphe 6.2 : Une limite de vitesse de 30 km/h peut être analysée dans un contexte où le chemin en question est de nature locale et tertiaire, c'est-à-dire avec un débit journalier moyen annuel (DJMA) inférieur à 500 véhicules par jour. De plus, cette limite devrait être fixée seulement sur des chemins où la vitesse maximale que doit parcourir un conducteur avant d'atteindre un chemin où la limite de vitesse augmente est d'un maximum de 1 km.

Pour être crédible auprès des conducteurs, le chemin devra comprendre des caractéristiques propres à une basse vitesse (courbes, côtes, manque de visibilité, stationnements occupés, croisement de sentiers, installations récréatives). Sinon, ou si les vitesses pratiquées sont trop élevées, des mesures complémentaires devront être prévues, soit des aménagements modérateurs de la vitesse, la sensibilisation des usagers ou une surveillance policière.

Le conseiller nous informe que l'ensemble des conseillers de la municipalité, lors d'un comité de travail, ont décidé de retirer le dernier paragraphe de l'article de 6.3 soit « cette limite de vitesse n'est recommandée que lorsqu'aucune autre mesure, que ce soit l'aménagement, la sensibilisation ou le contrôle n'est prévue ».

13.0 DISCUSSION OF THE GUIDE ON TRAFFIC CALMING MEASURES AND DETERMINATION OF SPEED LIMITS

The committee discussed section 6.2 regarding speed limits of 30 km / h. Following the discussion, the committee disagreed on the last paragraph. The vote to withdraw it is equal, i.e. 2 for and 2 against.

Paragraphe 6.2: A speed limit of 30 km / h can be analyzed in a context where the path in question is of a local and tertiary nature, with an annual average daily flow (ADDT) of less than 500 vehicles per day. In addition, this limit should be set only on paths where the maximum speed a driver must travel before reaching a path where the speed limit increases is a maximum of 1 km.

To be credible with drivers, the road must include characteristics specific to low speed (curves, hills, lack of visibility, occupied parking lots, crossing paths, recreational facilities). Otherwise, or if the speeds practiced are too high, additional measures must be provided for such as moderating speed adjustments, user awareness or police surveillance.

The councillor informs us that all the councillors of the municipality, during a working committee, decided to withdraw the last paragraph of the article of 6.3, namely "this speed limit is only recommended when no other measure, whether it is planning, awareness-raising or control is foreseen".

14.0 AUTRE

14.0 OTHER

15.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

15.0 ADJOURNMENT

IL EST PROPOSÉ par Madame Catherine Barrette, appuyé par Monsieur Robert Arnold et résolu que cette rencontre soit levée à 10h24.

IT IS PROPOSED by Mrs. Catherine Barrette, seconded by Mr. Robert Arnold and resolved that this meeting be adjourned at 10:24 a.m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

.....
Manon Marenger

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

.....
Greg McGuire, Président / Chair



**COMITÉ CONSULTATIF SUR LES
SERVICES DE SANTÉ À CHELSEA**

Procès-verbal de la vidéoconférence du 22 juillet 2021

**ADVISORY COMMITTEE ON HEALTH
SERVICES IN CHELSEA**

Minutes of the July 22, 2021, videoconference

Constatant qu'il y a quorum, M. Greg McGuire, le président du comité consultatif sur les services de santé à Chelsea ouvre la rencontre, il est 16 h 30.

Having noticed there is quorum, Mr. Greg McGuire, the Chair of the Advisory Committee on Health Services in Chelsea declares the meeting open; it is 4:30 p.m.

PRÉSENCES

PRESENT

Étaient présents : / Were present

Greg McGuire, Marcel Chartrand, Pierre Guénard, Margaret Rose Jamieson, Émile Carrier, Louise Killens et Manon Racine, secrétaire.

ABSENCE

ABSENT

Étaient absents / Were absent

François Malouin et Amy Ford

INVITÉ

GUEST

Aucun / None

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité après y avoir ajouté le sujet suivant :

The agenda is adopted unanimously by the members after the addition of this item:

7.0 AUTRES

7.0 OTHERS

- Plan clinique – CHSLD Hôpital Mémorial de Wakefield

- Clinic plan - CHSLD Hospital Memorial de Wakefield

2.0 ADOPTION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF MINUTES

Le procès-verbal de la rencontre du 20 mai 2021 a été adopté à l'unanimité sans aucune modification par voie électronique par les membres du comité.

The minutes of the meeting held on May 20, 2021, are adopted unanimously electronically, without modification, by the members of the committee.

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

3.0 QUESTION PERIOD

Aucune question.

No question.

4.0 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

4.0 FOLLOW-UP OF THE PREVIOUS MINUTES

- Élargissement du mandat du comité
- Renouvellement - Mandats des membres
- Retour à un groupe de travail

- Addition of the committee's mandate
- Renewal of members' mandate
- Return to a working group

Le président a expliqué la position des membres de conseil dans ce dossier. Il a mentionné qu'il a été convenu que la décision quant aux modifications du règlement de ce comité est reportée jusqu'à ce que le nouveau conseil municipal puisse prendre connaissance des enjeux et prendre une décision.

The Chair explained the position of council members on this issue. He mentioned that it was agreed that decision on the amendments of committee by-law is deferred until the new Municipal Council can review these issues and come to a decision.

5.0 MAISON DES AÎNÉS

5.0 SENIOR'S HOME

- Lettre Maison des Aînés

- Letter senior home

Il est mentionné que nous sommes en attente d'une réponse dans ce dossier. Il est suggéré qu'un suivi quant à la lettre transmise soit réalisé auprès de la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants ainsi qu'auprès du député provincial de Gatineau.

It is mentioned that we are in waiting for answer. It is suggested that a follow-up concerning the letter that was sent be realized with the Minister Responsible for Seniors and Informal Caregivers, and as well as with the provincial member of Gatineau.

6.0 PROMOTION DES SERVICES DU CLSC

6.0 PROMOTION OF CLSC SERVICES

Aucun sujet.

No subject.

7.0 AUTRES

7.0 OTHERS

- Plan clinique – CHSLD Hôpital Mémorial de Wakefield

- Clinic plan - CHSLD Hospital Memorial de Wakefield

Il est mentionné que le maire de la Municipalité de La Pêche soumettra prochainement un projet de résolution portant sur des recommandations à adresser au CISSS de l'Outaouais quant aux modifications projetées du Plan clinique l'hôpital.

It was mentioned that the Mayor of the Municipality of La Pêche will be submitting a draft resolution soon concerning recommendations to be addressed to the CISSS de l'Outaouais regarding the proposed changes to the Hospital Clinical Plan.

Recommandation : Après discussion, les membres du comité recommandent unanimement que ce projet de résolution soit soumis aux membres du conseil afin que des discussions se tiennent à ce sujet lors d'une prochaine rencontre du comité de travail du conseil (CTC).

Recommendation: After discussion, the committee members unanimously recommend that this draft resolution be submitted to council member for discussion at a future council working committee (CWC) meeting.

8.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

8.0 DATE AND TIME OF THE NEXT MEETING DATE

La prochaine réunion aura lieu le 19 août à 16 h 30.

The next meeting will take place August 19 at 4:30 p.m.

9.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

9.0 ADJOURNMENT

M. Greg McGuire met fin aux discussions, il est 17 h.

Mr. Greg McGuire ends discussions; it is 5:00 p.m.

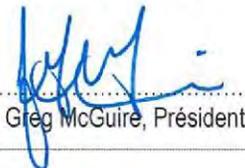
PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR



Manon Racine, Secrétaire

MINUTES SUBMITTED BY

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL



Greg McGuire, Président

MINUTES APPROVED BY



**COMITÉ CONSULTATIF SUR LES
SERVICES DE SANTÉ À CHELSEA**

Procès-verbal de la vidéoconférence du 23 septembre 2021

**ADVISORY COMMITTEE ON HEALTH
SERVICES IN CHELSEA**

Minutes of the September 23, 2021, videoconference

Constatant qu'il y a quorum, M. Greg McGuire, le président du comité consultatif sur les services de santé à Chelsea ouvre la rencontre, il est 16 h 30.

Having noticed there is quorum, Mr. Greg McGuire, the Chair of the Advisory Committee on Health Services in Chelsea declares the meeting open; it is 4:30 p.m.

PRÉSENCES

PRESENT

Étaient présents : / Were present

Greg McGuire, Marcel Chartrand, Émile Carrier, Amy Ford et Manon Racine, secrétaire.

ABSENCE

ABSENT

Étaient absents / Were absent

Pierre Guénard, François Malouin et Louise Killens

INVITÉ

GUEST

Aucun / None

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité sans aucune modification.

The agenda is adopted unanimously without any modification.

2.0 ADOPTION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF MINUTES

Le procès-verbal de la rencontre du 22 juillet 2021 a été adopté à l'unanimité sans aucune par les membres du comité.

The minutes of the meeting held on July 22, 2021, are adopted unanimously without modification by the members of the committee.

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

3.0 QUESTION PERIOD

Aucune question.

No question.

4.0 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

4.0 FOLLOW-UP OF THE PREVIOUS MINUTES

Le président a mentionné que la résolution numéro 320-21 a été adoptée par le conseil municipal quant aux recommandations à adresser au CISSSO en ce qui concerne le Plan clinique de l'hôpital Mémorial de Wakefield.

The Chair mentioned that the Council Municipal adopted the resolution number 320-21 with respect to recommendations to be addressed to CISSSO concerning the Wakefield Memorial Hospital Clinic Plan.

5.0 MAISON DES AINÉS

5.0 SENIOR'S HOME

Il est convenu que les membres du comité vont poursuivre les discussions avec les représentants politiques municipaux et provinciaux afin que le projet de construction de Maison des Aînés à Chelsea continue à progresser.

It was agreed that the committee members will continue to be in contact with political leaders to ensure that the Chelsea Seniors' Home project continues to move forward.



6.0 PROMOTION DES SERVICES DU CLSC

6.0 PROMOTION OF CLSC SERVICES

Il est convenu que les membres du comité continueront à transmettre les renseignements importants aux élus relativement les services de santé.

It was agreed that committee members will continue to provide important information to elected officials regarding health services.

7.0 AUTRES

7.0 OTHERS

- Démission de Mme Jamieson

- Mrs. Jamieson resignation

Les membres du comité sont informés que madame Jamieson a remis sa démission. Les membres lui souhaitent une bonne continuation dans ses projets et ils la remercient au nom de l'ensemble des citoyens de Chelsea pour son implication au sein de comité.

The members of the committee were informed that Mrs. Jamieson has resigned. The members wish her all the best in her projects, and thank her on behalf of all the citizens of Chelsea for her involvement in the committee.

8.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

8.0 DATE AND TIME OF THE NEXT MEETING DATE

La date de la prochaine rencontre est indéterminée étant donné que les nouveaux élus auront à décider quels seront les changements appropriés à apporter à ce comité.

The date of the next meeting is unknown as the new officials will have to decide what changes are appropriate to make to this committee.

9.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

9.0 ADJOURNMENT

M. Greg McGuire met fin aux discussions, il est 17 h.

Mr. Greg McGuire ends discussions; it is 5:00 p.m.

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

Manon Racine, Secrétaire

MINUTES SUBMITTED BY

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Greg McGuire, Président

MINUTES APPROVED BY



COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS,
DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA
VIE COMMUNAUTAIRE (CCLSCVC)

Procès-verbal de la réunion du 2 septembre 2021

RECREATION, SPORTS, CULTURE
AND COMMUNITY LIFE ADVISORY
COMMITTEE (RSCCLAC)

Minutes of September 2, 2021, meeting

Constatant qu'il y a quorum, M. Pierre Guénard, le président du CCLSCVC, ouvre la rencontre, il est 19h06

Having noticed there is quorum, Mr. Pierre Guénard, Chair of the RSCCLAC, declares the meeting open, it is 7:06pm

PRÉSENCES

ATTENDANCE RECORD

Étaient présents / Were present

M. Pierre Guénard, conseiller, Mme Kay Kerman, conseillère, Mme Élisabeth Veyrat, membre du comité, Mme Rita Jain, membre du comité, M. David Marchesseault, membre du comité, Mme Catherine Knight, membre du comité, Mme Lynda Pedley, membre du comité

Invitée : Roxanne Larose-Laframboise, agente de développement communautaire, Manon Lafontaine, agente de développement communautaire, Luc Gervais, adjoint au service des loisirs

ABSENCES

ABSENTS

Étaient absents / Were absent

M. Ronald Rojas, directeur du service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, M. Christopher Blais, membre du comité, Mme Christine Butt, membre du comité

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les membres

The agenda is adopted unanimously by the members

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 APPROVAL AND SIGNING OF MINUTES

Le procès-verbal de la réunion du 29 juillet 2021 tenue par vidéoconférence est adoptée à l'unanimité.

The minutes of the meeting held July 29, 2021, by videoconference, is adopted unanimously.

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

3.0 QUESTION PERIOD

4.0 INFORMATION DÉCOULANT DU CONSEIL

4.0 INFORMATION FROM THE COUNCIL

4.1 Demande d'aide financière pour le programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure

4.1 Financial assistance application for the "programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure"

Le comité est informé que le dossier est en cours et que la demande a été adoptée au conseil.

The committee was informed that the file is in progress and that the request has been adopted by the board.

4.2 Projets municipaux soumis au Fonds Vert

Le comité est informé des projets qui ont été soumis dont le projet du Sentier du Ruisseau et le projet pilote de station de lavage de bateaux temporaire. La résolution a été adoptée au conseil.

4.2 Municipal projects submitted to Fonds Vert

The committee was informed of the projects that have been submitted including Sentier du Ruisseau project and the temporary boat wash pilot project. The resolution was adopted by the council.

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

5.1 Sentier Hautes-Plaines

Lors de la dernière réunion du comité des loisirs, celui-ci s'est prononcé en faveur de façon unanime de garder la vocation récréative du terrain en question. Par la suite, une rencontre entre la Ferme Hendrick et Sentiers Chelsea Trails a eu lieu pour continuer la discussion. Une décision viendra du conseil à cet égard.

5.1 Sentier Hautes-Plaines

At the last Recreation Committee meeting, the committee unanimously supported keeping the land in question for recreational use. Subsequently, a meeting between Hendrick Farm and Sentiers Chelsea Trails was held to continue the discussion. A decision will be made by Council in this regard.

6.0 DOSSIERS EN COURS D'ÉTUDE

6.1 Projet Mill Road

Les membres ont discuté de l'importance de supporter un projet qui cherche à promouvoir les arts et la culture. Discussion sur le budget présenté par la Fab. Il est mentionné qu'une déduction d'impôt municipal pourrait être une autre option pour aider le projet pendant les premières années. Il est mentionné que par le passé, le support financier accordé aux organismes de sports dépasse de loin les montants qui sont attribués à des organismes d'arts et de culture dans la municipalité. Certains membres demandent plus de temps pour réviser les documents. Un vote électronique serait fait le jeudi 8 septembre.

*** Note – Le comité vote en faveur à l'unanimité par courriel le 8 septembre.*

6.0 ITEMS UNDER STUDY

6.1 Projet Mill Road

Members discussed the importance of supporting a project that seeks to promote arts and culture. Discussion on the budget presented by the Fab. It was mentioned that a municipal tax deduction could be another option to help the project during the first years. It was mentioned that in the past, the financial support given to sports organizations far exceeds the amounts that are given to arts and culture organizations in the municipality. Some members requested more time to review the documents. An electronic vote will take place on Thursday September 8.

***Note - The committee votes unanimously in favor by email on September 8th*

6.2 Demande de fonds loisirs – La Fab - Atelier murale

Une description du projet est faite. Demande de \$1000. Les membres discutent de l'emplacement et de la durabilité de l'œuvre d'art qui sera produite.

Le comité vote en faveur à l'unanimité.

6.2 Recreation funding application – La Fab – Mural

A description of the project is given. Request for 1000\$. Members discussed the location and durability of the artwork to be produced.

The committee votes unanimously in favor.

6.3 Demande de fonds loisirs – La Fab – Atelier théâtrale

Une description du projet est faite. La demande est pour \$2000. Les membres discutent du projet.

Recommandations du comité :

- D'avoir plus d'équilibre des deux langues officielles dans les ateliers étant donné que la langue anglaise semble être favorisée dans les projets.
- Avoir une condition dans le financement que la langue française soit représentée dans les ateliers.

Le comité vote en faveur à l'unanimité.

6.3 Recreation funding application–La Fab – Theatre workshop

A description of the project is given. The request is for 2000\$. Members discussed the project.

Committee recommendations:

- To have more balance of the two official languages in the workshops since the English language seems to be favoured in the projects.
- To have a condition in the funding that the French language be represented in the workshops.

The committee votes unanimously in favor.

6.4 Nom pour le sentier en face de l'église St Mary Magdalene Anglican Church

Il est discuté qu'il serait bonne pratique de nommer de façon officielle les sentiers de la municipalité plus rapidement à l'avenir pour éviter que les noms temporaires deviennent ancrés pour

6.4 Name for the community trail across the land of St Mary Magdalene Anglican Church

It was discussed that it would be good practice to officially name the trails in the municipality more quickly in the future to avoid temporary names becoming ingrained for residents. It was also

les résidents. Il est aussi mentionné qu'il serait bonne pratique d'afficher le nom du sentier proposé en français et en anglais en plus du nom algonquin suggéré.

Le comité vote en faveur à l'unanimité.

6.5 Citation patrimoniale pour la gare

Les membres discutent des avantages et des contraintes liées à la citation. Les membres pourront réviser les documents présentés pour être en mesure de se prononcer à la prochaine réunion.

mentioned that it would be good practice to post the name of the proposed trail in French and English in addition to the suggested Algonquin name.

The committee voted unanimously in favour.

6.5 Citation patrimoniale pour la gare

Members discussed the benefits and constraints of the citation. Members will be able to review the materials presented to be able to vote at the next meeting.

7.0 AUTRE

7.1 Achat d'une forêt par des résidents de Chelsea

Le comité souhaite faire mention et féliciter les résidents qui ont fait l'achat de la forêt entre le chemin Musie Loop et le chemin Roc ouest dans le but de conserver le terrain pour le voisinage.

7.0 OTHER

7.1 Forest purchased by Chelsea residents

The committee wishes to acknowledge and congratulate the residents who purchased the forest between Musie Loop and le chemin Roc Ouest in order to preserve the land for the neighborhood.

8.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

M. Pierre Guénard met fin aux discussions, il est 20h39.

8.0 ADJOURNMENT

Mr. Pierre Guénard ends discussions, it is 8:39pm

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

.....

Luc Gervais

MINUTES SUBMITTED BY

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

.....

Pierre Guénard, Président

MINUTES APPROVED BY

5 k) Dépôt de l'analyse hydrologique et géomorphologique du ravin Hudson

À VENIR

**6) SERVICES ADMINISTRATIFS /
ADMINISTRATIVE SERVICES**

6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1224-21 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT FIXANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION
D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE**

La conseillère / le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement portant le numéro 1224-21 intitulé « Règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de fixer les tarifs pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile par les membres du conseil municipal.

(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1224-21

**RÈGLEMENT FIXANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION
D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE**

ATTENDU QUE le *Code civil du Québec* permet aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU QUE l'article 376 du *Code civil du Québec* prévoit que les maires, les autres membres des conseils municipaux ou d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux perçoivent des futurs époux ou conjoints, pour le compte de leur municipalité, les droits fixés par règlement de la municipalité, ces droits devant respecter les minimums et maximums fixés par règlement du gouvernement;

ATTENDU QUE l'article 242 de la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation* (L.Q. 2002, c. 6) prévoit que jusqu'à ce qu'un règlement du gouvernement soit adopté, ces droits sont ceux que prescrit le *Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe*;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 5 octobre 2021, et que le projet fut présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - DROITS EXIGIBLES

Les droits exigibles par le célébrant, pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile, sont ceux prescrits par le *Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe*, soit **283,00 \$** plus taxes applicables, si la célébration se fait à l'hôtel de ville et de **377,00 \$** plus taxes applicables lorsque le mariage civil ou l'union civile est célébré à l'extérieur de l'hôtel de ville.

Ces montants seront indexés au 1^{er} janvier de chaque année par le gouvernement et feront partie intégrante du présent règlement comme s'ils avaient été adoptés par la Municipalité.

Les droits prévus sont payables avant la publication du mariage ou de l'union ou au moment de la dispense de publication, le cas échéant.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ À CHELSEA, Québec, ce 5^e jour du mois d'octobre 2021.

Me John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 5 octobre 2021
DATE DE L'ADOPTION :.....
NUMÉRO DE RÉOLUTION :..... ...-21
DATE DE PUBLICATION:..... ...

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1200-21 – RÈGLEMENT POUR EFFECTUER LA REFONTE DES RÈGLEMENTS D’EMPRUNT RELATIFS AUX TRAVAUX DU RÉSEAU DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DU CENTRE-VILLAGE

ATTENDU QUE les règlements numéro 589-03 (1186-21), 700-07 (1178-21), 780-11 (1179-21), 823-12 (1180-21) et 824-12 (1181-21) ont été uniformisés afin d’assurer la même charge fiscale unitaire pour tous les utilisateurs du réseau de traitement des eaux usées du centre-village;

ATTENDU QU’IL y a lieu maintenant de regrouper ces règlements numéro 589-03 (1186-21), 700-07 (1178-21), 780-11 (1179-21), 823-12 (1180-21) et 824-12 (1181-21) en procédant à une refonte de ces derniers;

ATTENDU QUE le but de cette refonte est de simplifier la lecture des règlements et de simplifier les procédures de taxation;

ATTENDU QUE l’avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Règlement pour effectuer la refonte des règlements d’emprunt relatifs aux travaux du réseau de traitement des eaux usées du centre-village » soit et est par la présente adopté, conditionnellement à l’approbation des règlements numéro 1178-21, 1179-21, 1180-21, 1181-21 et 1186-21 par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitat.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1200-21

**RÈGLEMENT POUR EFFECTUER LA REFONTE DES RÈGLEMENTS
D'EMPRUNTS RELATIFS AUX TRAVAUX DU RÉSEAU DE TRAITEMENT
DES EAUX USÉES DU CENTRE-VILLAGE**

ATTENDU QUE les règlements numéro 589-03 (1186-21), 700-07 (1178-21), 780-11 (1179-21), 823-12 (1180-21) et 824-12 (1181-21) ont été uniformisés afin d'assurer la même charge fiscale unitaire pour tous les utilisateurs du réseau de traitement des eaux usées du centre-village;

ATTENDU QU'IL y a lieu maintenant de regrouper ces règlements numéro 589-03 (1186-21), 700-07 (1178-21), 780-11 (1179-21), 823-12 (1180-21) et 824-12 (1181-21) en procédant à une refonte de ces derniers;

ATTENDU QUE le but de cette refonte est de simplifier la lecture des règlements et de simplifier les procédures de taxation;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le règlement numéro 589-03 (1186-21) avait comme objet la construction des conduites et usine pour le traitement des eaux usées dans le secteur des chemins d'Old Chelsea, Mill et de la Route 105.

Le montant autorisé était de 1 697 032,00 \$ sur une période de 20 ans.

Le financement complet de 1 697 032,00 \$ a été fait en 2009.

ARTICLE 3

Le règlement numéro 700-07 (1178-21) avait comme objet l'engagement de professionnels nécessaires pour procéder aux travaux d'assainissement du secteur centre-village.

Le montant autorisé était de 232 500,00 \$ sur une période de 20 ans.

Le financement complet de 232 500,00 \$ a été fait en 2016.

ARTICLE 4

Le règlement numéro 780-11 (1179-21) avait comme objet de procéder à des mandats de services professionnels d'ingénierie, de géotechnique et de gestion de projet dans le cadre du projet d'assainissement du secteur centre-village.

Le montant autorisé était de 336 625,00 \$ sur une période de 20 ans.

Le financement complet de 336 625,00 \$ a été fait en 2016 et 2019.

ARTICLE 5

Le règlement numéro 823-12 (1180-21) avait comme objet la construction de conduites d'égout et d'une usine de traitement des eaux usées dans le cadre du projet d'assainissement du centre-village – secteur cœur-village.

Le montant autorisé était de 5 290 000,00 \$ sur une période de 20 ans.

Le financement obtenu de 3 426 620,00 \$ a été fait entre 2016 et 2021.

ARTICLE 6

Le règlement numéro 824-12 (1181-21) avait comme objet la construction de conduites d'égout et d'une usine de traitement des eaux usées dans le cadre du projet d'assainissement du centre-village – secteur non-construit.

Le montant autorisé était de 7 099 000,00 \$ sur une période de 30 ans.

Le financement obtenu de 6 594 125,00 \$ a été fait entre 2016 et 2021.

ARTICLE 7

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles des emprunts énoncés dans le préambule, sont par le présent règlement, exigés et imposés et seront prélevées, annuellement, durant le terme des emprunts :

- A. Pour acquitter 80% de la quote-part des dépenses engagées, trois groupes seront définis soit le groupe du secteur construit, le secteur A, le groupe du secteur en développement, le secteur B, et le groupe du périmètre d'urbanisation non encore desservi, le secteur C, tel qu'identifiés à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

a) Secteur A

- i. Pour acquitter sa juste part des dépenses engagées, chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du secteur A décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, paiera une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.
- ii. Le montant de cette compensation sera établi en multipliant le nombre d'unités attribuées, suivant le tableau ci-après, à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Habitation unifamiliale isolée 1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation familiale jumelée (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation multilogement (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation collective (calcul fait pour chaque logement)	

- Avec cuisine individuelle - Sans cuisine individuelle	0,70 unité 0,55 unité
Autres logements (ex. loft, studio) (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres (potentiel)	0,35 unité 0,70 unité
Terrain vacant (sans plan de lotissement autorisé) et/ou Terrain avec bâtiment accessoire non-branché 3 acres et moins Par acre supplémentaire	4 unités 6 unités
Terrain vacant (avec plan de lotissement autorisé) - sans permis construction émis - avec permis construction émis	Unités établies selon le potentiel de développement maximum prévu au plan d'urbanisme Unités selon projet réel approuvé
Deuxième branchement non utilisé sur un même terrain	0,25 unité
Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées Moins de 30 places Entre 31 et 60 places Entre 61 et 90 places Entre 91 et 120 places Plus de 120 places	2,5 unités 5 unités 10 unités 15 unités 20 unités
Café sans service au table / casse-croute / crèmerie	1,5 unité
Bar / discothèque avec ou sans spectacle Sans nourriture Avec nourriture	2,5 unités Voir Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées
Boulangerie	2 unités
Dépanneur	1 unité
Pharmacie	1 unité
Salle de réunion (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 50 à 100 places 100 places et plus	0,25 unité 0,5 unité 1 unité 2 unités
Salle de réception avec cuisine pour traiteur (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 101 à 200 places 201 à 300 places 301 places à 500 places 501 places et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Salle de quilles ou curling Sans douche	

4 allées et moins Par allée supplémentaire	2 unités 0,5 unité
Avec douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire	4 unités 0,5 unité
Salon de coiffure et de beauté / salon d'esthétique 2 sièges de soins et moins Par siège de soins supplémentaire	2 unités 0,5 unité
École Avec douche et cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Sans douche et sans cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Avec douche ou cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants	10 unités 20 unités 30 unités 50 unités 6 unités 12 unités 20 unités 30 unités 8 unités 15 unités 25 unités 40 unités
Garderie En milieu familial 5 enfants et moins 6 à 10 enfants Plus de 10 enfants Autre 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 enfants et plus	0,3 unité 0,6 unité 1 unité 2 unités 4 unités 6 unités
Service administratif gouvernemental ou municipal / bureau d'affaires ou professionnel 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Bureau d'affaires/professionnel (usage complémentaire à l'habitation) 2 employés et moins Par employé supplémentaire	0,25 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (excluant les SPA) 3 salles de soins ou moins Chaque salle de soins supplémentaire	1 unité 0,25 unité
Clinique médicale 3 salles de soins ou moins Chaque salle de soins	1 unité

supplémentaire	0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA) Capacité : Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes 751 personnes et plus	50 unités 80 unités 100 unités 110 unités
Centre santé de jour	2 unités + 0,6 unité/personne excédant les 3 premières personnes, ajouter 35 % si avec buanderie
Clinique vétérinaire 5 employés et moins 6 à 10 employés 11 employés et plus	1,5 unité 2 unités 2,5 unités
Animalerie -Sans service toiletteage 3 employés et moins 4 à 10 employés -Avec service toiletteage 3 employés et moins 4 à 10 employés	0,5 unité 1 unité 0,7 unité 1,5 unité
Vente au détail (vêtements, art, décoration, articles de sport, bijouterie etc) 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités
Atelier de fabrication et transformation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités
Gîte du passant (1 chambre = 1 lit) 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire (maximum 5 chambres) Chaque lit supplémentaire	1,5 unité 0,5 unité 0,5 unité
Maison de touristes/ établissement d'hébergement 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire	1,5 unité 0,5 unité
Auberge / hôtel / motel 1 à 20 chambres 21 à 40 chambres 41 à 60 chambres 61 à 80 chambres 81 à 100 chambres 100 chambres et plus	10 unités 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités Selon même ratio
Garage / station-service	

Sans station de lavage Avec station de lavage	1 unité Selon débit (rapport d'ingénieur)
Centre d'information touristique Bureaux Accueils : Touristes-visiteurs	Voir classe Services administratifs/bureau d'affaires 4 unités
Maison de jeunes / camp de jeunes (capacité) 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 à 75 enfants 75 enfants et plus	2 unités 4 unités 6 unités Selon même ratio
Maison de chambre	1,5 unité pour trois premières chambres + 0,5 unité/chambre supplémentaire
Studio de photographie	1,5 unité
Vente au détail de produits de quincaillerie 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités 7 unités
Marché d'alimentation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	2 unités 4 unités 6 unités 8 unités 10 unités 12 unités 14 unités
Service de buanderie	2,5 unités par machine à laver
Service de nettoyage à sec	1,5 unité/commerce + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Centre sportif / aréna Aréna (1 glace) avec douche Gym sans douche (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus Gym avec douche (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus Local pour cours de conditionnement	25 unités 0,5 unité 0,75 unité 1 unité 1,5 unité 2 unités 2,5 unités 3 unités 4 unités 0,25 unité
Pavillon golf	Selon usage
École de musique / de yoga / de dance / de théâtre (capacité) 5 élèves et moins 6 à 10 élèves	0,5 unité 0,75 unité

11 à 20 élèves Plus de 20 élèves	1 unité 1,5 unité
Microbrasserie / distillerie	Selon débit (rapport ingénieur)
Fleuriste	2 unités
Salle de spectacle / théâtre / cinéma 1 à 50 places 51 à 100 places 101 à 150 places 151 places et plus	 0,5 1 1,5 Selon même ratio
Musée	Capacité d'accueil : 1 unité par tranche de 30 personnes Employés : 1,5 unité + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Cour de justice	1 unité par tranche de 100 personnes
Service postal	2 unités
Caserne de pompiers Moins de 3 employés (temps plein) 25 pompiers partiels et moins 26 à 50 pompiers partiels 51 à 75 pompiers partiels	0,5 unité 2 unités 4 unités 6 unités
Centre et salle communautaire	2 unités + 1 unité/tranche de 90 personnes excédant les 150 premières personnes (capacité de la salle)
Établissement de santé / maison convalescence 1 à 50 lits 51 à 75 lits 76 à 100 lits 101 à 125 lits 126 à 150 lits 151 lits et plus	 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités 60 unités Selon même ratio
<p>Les unités équivalentes attribuées à un immeuble imposable est le total des unités attribuées pour chaque usage de cet immeuble. Si un usage se retrouve dans deux bâtiments branchés distincts il est alors considéré comme deux usages. Tout immeuble imposable vacant ou non exploité sera facturé en fonction du nombre d'unités établies selon le dernier usage enregistré au rôle.</p>	

b) Secteur B

- i. Pour acquitter sa juste part des dépenses engagées, chaque propriétaire d'un immeuble imposable, situé à l'intérieur du secteur B décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, paiera une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.
- ii. Le montant de cette compensation sera établi en multipliant le nombre d'unités équivalentes, établi selon le débit théorique et calculé pour chaque projet en développement selon l'annexe C joint au présent règlement pour en faire partie intégrante, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.

- iii. Chaque nouvel immeuble imposable construit dans les projets en développement, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d. du présent paragraphe.
- iv. Chaque portion de terrain vacant de moins d'une acre du projet en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- v. Chaque portion de terrain vacant de plus d'une acre du projet en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités équivalentes au prorata de la grandeur du terrain par rapport à la grandeur total du terrain du projet en développement initial établi à l'annexe C joint au présent règlement pour en faire partie intégrante, par la valeur attribuée à chaque unité selon le sous-titre d) du présent paragraphe.
- vi. Chaque projet en développement devra payer une compensation calculée en multipliant le solde des unités équivalentes attribuées initialement selon l'annexe C, déduction faite des unités attribuées aux immeubles imposables construits au point iii) du présent sous-titre et déduction faite des unités attribuées au portion de terrain vendue ou transférée aux points iv) et v) du présent sous-titre, pour son projet en développement, par la valeur attribuée à chaque unité selon le sous-titre d) du présent paragraphe.
- vii. Aucun projet en développement ne peut dépasser le nombre d'unités équivalentes prévues initialement selon l'annexe C sans avoir conclu, au préalable, une entente avec la Municipalité relativement à la contribution de croissance pour l'agrandissement de l'usine de traitement des eaux usées du centre-village de Chelsea ou pour toutes autres modifications ou ajouts nécessaires au réseau pour permettre à la Municipalité de desservir un plus grand nombre d'unités équivalentes, tel que défini au **RÈGLEMENT NUMÉRO 1162-20 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE CROISSANCE POUR LES RÉSEAUX DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE DU CENTRE VILAGE LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE LOTISSEMENT, LORS DE L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'OCCUPATION POUR CHANGEMENT D'USAGE OU LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX NON PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS INITIAUX** et ses amendements.

c) Secteur C

- i. Pour acquitter sa juste part des dépenses engagées, chaque propriétaire d'un immeuble imposable qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.
- ii. Chaque nouvel immeuble imposable qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.

- iii. Chaque nouveau projet en développement qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités établies préalablement selon l'entente conclue avec la Municipalité, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- iv. Chaque nouvel immeuble imposable construit dans les nouveaux projets en développement qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- v. Chaque portion de terrain vacant de moins d'une acre des nouveaux projets en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- vi. Chaque portion de terrain vacant de plus d'une acre des nouveaux projets en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités établies préalablement selon l'entente conclue avec la Municipalité au prorata de la grandeur du terrain par rapport à la grandeur total du terrain du projet en développement initial établi, par la valeur attribuée à chaque unité selon le sous-titre d) du présent paragraphe.
- vii. Aucun nouveau projet en développement qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, ne peut dépasser le nombre d'unités établies préalablement selon l'entente conclue avec la Municipalité sans avoir conclu, au préalable, une nouvelle entente avec la Municipalité relativement à la contribution de croissance pour l'agrandissement des usines de traitement des eaux usées et de l'eau potable du centre-village de Chelsea ou pour toutes autres modifications ou ajouts nécessaires au réseau pour permettre à la Municipalité de desservir un plus grand nombre d'unités équivalentes, tel que défini au **RÈGLEMENT NUMÉRO 1162-20 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE CROISSANCE POUR LES RÉSEAUX DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE DU CENTRE VILAGE LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE LOTISSEMENT, LORS DE L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'OCCUPATION POUR CHANGEMENT D'USAGE OU LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX NON PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS INITIAUX** et ses amendements.
- viii. Chaque nouvel immeuble imposable, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, qui demande à être desservi devra payer une contribution de croissance pour l'agrandissement des usines de traitement des eaux usées et de l'eau potable du centre-village de Chelsea ou pour toutes autres modifications ou ajouts nécessaires au réseau pour permettre à la Municipalité de desservir de nouveaux développements ou de nouvelles constructions, tel que défini au **RÈGLEMENT**

NUMÉRO 1162-20 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE CROISSANCE POUR LES RÉSEAUX DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE DU CENTRE VILLAGE LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE LOTISSEMENT, LORS DE L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'OCCUPATION POUR CHANGEMENT D'USAGE OU LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX NON PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS INITIAUX et ses amendements.

d) Valeur unitaire

La valeur attribuée à chaque unité est déterminée annuellement, par le **RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFICATIONS DES DIVERS SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER**, en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles des emprunts énoncés dans le préambule, par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur des secteurs A et B ainsi que celles du secteur C qui serait maintenant desservis.

- B.** Pour acquitter 20% de la quote-part des dépenses engagées à l'égard des secteurs A, B et C décrits à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 8

L'annexe A, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, identifie les trois groupes visés par l'article 7 du présent règlement et le territoire desservi ou à être desservi.

ARTICLE 9

L'annexe C, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, identifie le nombre d'unités équivalentes, établi selon le débit théorique et calculé pour chaque projet en développement.

ARTICLE 10

Le présent règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 5^e jour du mois d'octobre 2021.

Me John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

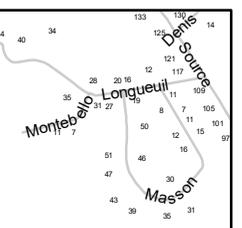
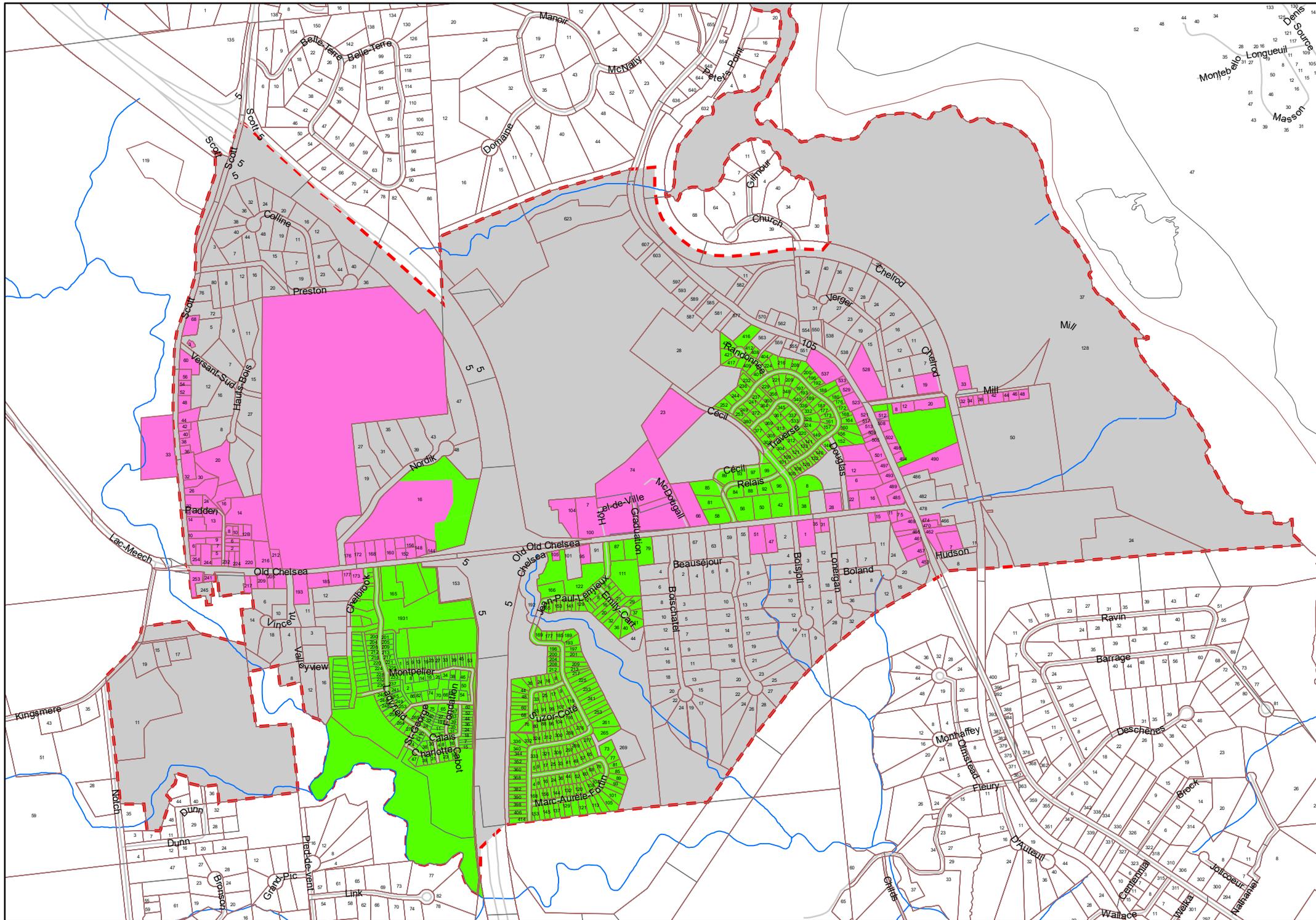
Caryl Green
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 7 septembre 2021

DATE DE L'ADOPTION : 5 octobre 2021

RÉSOLUTION NUMÉRO : XXX-21

DATE DE PUBLICATION :



Annexe A Eaux usées

- Secteur**
- A
 - B
 - C (Périmètre d'urbanisation)

1:14 000

0 50 100 200 300
Mètres



Date: 2021-03-18

RÈGLEMENT D'EMPRUNT
UNITÉS ÉQUIVALENTES POUR CHACUN DES PROJETS EN DÉVELOPPEMENT

PROPRIÉTÉ TAXABLE	SURFACE Ha	%	DÉBITS CACULÉS PHASE 1					No unités Équivalentes	Total par projet No unités Équivalentes
			Surface en ha tel que calculs pour usines et conduites	Débit calculé débit réduit de 75% M 1 et M 2	Débit pa ha débit réduit de 20%	Zone	%		
Ferme Hendrick	31,1704	40,4%					38,8%		
Mixte M2			4,7234	118,68	94,944	20,10077487	M2	141,71	
Résidentiel			26,447	218,91	175,128	6,621847469	RÉS	261,39	403,09
Ruisseau Chelsea	24,8917	32,2%					31,4%		
Mixte M2			3,9896	100,24	80,192	20,10026068	M2	119,69	
Résidentiel			20,9021	173,03	138,424	6,622492477	RÉS	206,60	326,29
Quartier Meredith	16,0601	20,8%					21,1%		
M 1			3,4968	65,89	52,712	15,07435369	M1	78,67	
Mixte M2			0,8125	20,41	16,328	20,096	M2	24,37	
Résidentiel			11,7508	97,27	77,816	6,622187426	RÉS	116,14	219,19
Projet Lots 2924027-P01 et 2635995	2,6335	3,4%					3,2%		
M 2			2,6335	28,21	22,568	8,569584204	M2	33,68	33,68
Nordik non-construit M 1	2,487	3,2%					5,4%		
M 1			2,487	46,86	37,488	15,07358263	M1	55,95	55,95
TOTAL	77,2427	100,0%	77,2427	869,5000	695,6000		100,0%	1038,21	1038,21

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1201-21 – RÈGLEMENT POUR EFFECTUER LA REFONTE DES RÈGLEMENTS D’EMPRUNT RELATIFS AUX TRAVAUX DU RÉSEAU DE TRAITEMENT DE L’EAU POTABLE DU CENTRE-VILLAGE

ATTENDU QUE les règlements numéro 781-11 (1182-21), 825-12 (1183-21) et 835-12 (1184-21) ont été uniformisés afin d’assurer la même charge fiscale unitaire pour tous les utilisateurs du réseau de traitement de l’eau potable du centre-village;

ATTENDU QU’IL y a lieu maintenant de regrouper ces règlements numéro 781-11 (1182-21), 825-12 (1183-21) et 835-12 (1184-21) en procédant à une refonte de ces derniers;

ATTENDU QUE le but de cette refonte est de simplifier la lecture des règlements et de simplifier les procédures de taxation;

ATTENDU QUE l’avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Règlement pour effectuer la refonte des règlements d’emprunt relatifs aux travaux du réseau de traitement des eaux usées du centre-village » soit et est par la présente adopté, conditionnellement à l’approbation des règlements numéro 1182-21, 1183-21 et 1184-21 par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1201-21

**RÈGLEMENT POUR EFFECTUER LA REFONTE DES RÈGLEMENTS
D'EMPRUNT RELATIFS AUX TRAVAUX DU RÉSEAU DE TRAITEMENT DE
L'EAU POTABLE DU CENTRE-VILLAGE**

ATTENDU QUE les règlements numéro 781-11 (1182-21), 825-12 (1183-21) et 835-12 (1184-21) ont été uniformisés afin d'assurer la même charge fiscale unitaire pour tous les utilisateurs du réseau de traitement de l'eau potable du centre-village;

ATTENDU QU'IL y a lieu maintenant de regrouper ces règlements numéro 781-11 (1182-21), 825-12 (1183-21) et 835-12 (1184-21) en procédant à une refonte de ces derniers;

ATTENDU QUE le but de cette refonte est de simplifier la lecture des règlements et de simplifier les procédures de taxation;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le règlement numéro 781-11 (1182-21) avait comme objet de procéder à des mandats de services professionnels d'ingénierie, de géotechnique et de gestion de projet dans le cadre du projet d'eau potable du centre-village secteur non-construit.

Le montant autorisé était de 522 000,00 \$ sur une période de 20 ans.

Le financement complet de 522 000,00 \$ a été fait en 2016.

ARTICLE 3

Le règlement numéro 825-12 (1183-21) avait comme objet la construction d'un réseau de distribution d'eau potable dans le cadre du projet d'eau potable du centre-village secteur non-construit.

Le montant autorisé était de 8 323 000,00 \$ sur une période de 30 ans.

Le financement complet de 8 323 000,00 \$ a été fait entre 2016 et 2021.

ARTICLE 4

Le règlement numéro 835-12 (1184-21) avait comme objet la construction d'un réseau de distribution d'eau potable dans le cadre du projet d'eau potable du centre-village secteur cœur-village.

Le montant autorisé était de 2 436 000,00 \$ sur une période de 30 ans.

Le financement de 2 431 560,00 \$ a été fait entre 2016 et 2019.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles des emprunts tels qu'énoncés dans le préambule, sont par le présent règlement, exigés et imposés et seront prélevés, annuellement, durant le terme des emprunts :

- A. Pour acquitter 80% de la quote-part des dépenses engagées, trois groupes seront définis soit le groupe du secteur construit, le secteur A, le groupe du secteur en développement, le secteur B, et le groupe du périmètre d'urbanisation non encore desservi, le secteur C, tel qu'identifiés à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

a) Secteur A

- i. Pour acquitter sa juste part des dépenses engagées, chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du secteur A décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, paiera une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.
- ii. Le montant de cette compensation sera établi en multipliant le nombre d'unités attribuées, suivant le tableau ci-après, à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Habitation unifamiliale isolée 1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation familiale jumelée (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation multilogement (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation collective (calcul fait pour chaque logement) - Avec cuisine individuelle - Sans cuisine individuelle	0,70 unité 0,55 unité
Autres logements (ex. loft, studio) (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres (potentiel)	0,35 unité 0,70 unité
Terrain vacant (sans plan de lotissement autorisé) et/ou Terrain avec bâtiment accessoire non-branché 3 acres et moins Par acre supplémentaire	4 unités 6 unités
Terrain vacant (avec plan de	

lotissement autorisé) - sans permis construction émis - avec permis construction émis	Unités établies selon le potentiel de développement maximum prévu au plan d'urbanisme Unités selon projet réel approuvé
Deuxième branchement non utilisé sur un même terrain	0,25 unité
Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées Moins de 30 places Entre 31 et 60 places Entre 61 et 90 places Entre 91 et 120 places Plus de 120 places	 2,5 unités 5 unités 10 unités 15 unités 20 unités
Café sans service au table / casse-croute / crèmerie	1,5 unité
Bar / discothèque avec ou sans spectacle Sans nourriture Avec nourriture	 2,5 unités Voir Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées
Boulangerie	2 unités
Dépanneur	1 unité
Pharmacie	1 unité
Salle de réunion (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 50 à 100 places 100 places et plus	 0,25 unité 0,5 unité 1 unité 2 unités
Salle de réception avec cuisine pour traiteur (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 101 à 200 places 201 à 300 places 301 places à 500 places 501 places et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Salle de quilles ou curling Sans douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire Avec douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire	 2 unités 0,5 unité 4 unités 0,5 unité
Salon de coiffure et de beauté / salon d'esthétique 2 sièges de soins et moins Par siège de soins supplémentaire	 2 unités 0,5 unité
École Avec douche et cafétéria	

100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Sans douche et sans cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Avec douche ou cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants	10 unités 20 unités 30 unités 50 unités 6 unités 12 unités 20 unités 30 unités 8 unités 15 unités 25 unités 40 unités
Garderie En milieu familial 5 enfants et moins 6 à 10 enfants Plus de 10 enfants Autre 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 enfants et plus	0,3 unité 0,6 unité 1 unité 2 unités 4 unités 6 unités
Service administratif gouvernemental ou municipal / bureau d'affaires ou professionnel 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Bureau d'affaires/professionnel (usage complémentaire à l'habitation) 2 employés et moins Par employé supplémentaire	0,25 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (excluant les SPA) 3 salles de soins ou moins Chaque salle de soins supplémentaire	1 unité 0,25 unité
Clinique médicale 3 salles de soins ou moins Chaque salle de soins supplémentaire	1 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA) Capacité : Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes 751 personnes et plus	50 unités 80 unités 100 unités 110 unités

Centre santé de jour	2 unités + 0,6 unité/personne excédant les 3 premières personnes, ajouter 35 % si avec buanderie
Clinique vétérinaire 5 employés et moins 6 à 10 employés 11 employés et plus	1,5 unité 2 unités 2,5 unités
Animalerie -Sans service toiletteage 3 employés et moins 4 à 10 employés -Avec service toiletteage 3 employés et moins 4 à 10 employés	0,5 unité 1 unité 0,7 unité 1,5 unité
Vente au détail (vêtements, art, décoration, articles de sport, bijouterie etc) 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités
Atelier de fabrication et transformation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités
Gîte du passant (1 chambre = 1 lit) 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire (maximum 5 chambres) Chaque lit supplémentaire	1,5 unité 0,5 unité 0,5 unité
Maison de touristes/ établissement d'hébergement 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire	1,5 unité 0,5 unité
Auberge / hôtel / motel 1 à 20 chambres 21 à 40 chambres 41 à 60 chambres 61 à 80 chambres 81 à 100 chambres 100 chambres et plus	10 unités 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités Selon même ratio
Garage / station-service Sans station de lavage Avec station de lavage	1 unité Selon débit (rapport d'ingénieur)
Centre d'information touristique Bureaux Accueils : Touristes-visiteurs	Voir classe Services administratifs/bureau d'affaires 4 unités

Maison de jeunes / camp de jeunes (capacité) 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 à 75 enfants 75 enfants et plus	2 unités 4 unités 6 unités Selon même ratio
Maison de chambre	1,5 unité pour trois premières chambres + 0,5 unité/chambre supplémentaire
Studio de photographie	1,5 unité
Vente au détail de produits de quincaillerie 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités 7 unités
Marché d'alimentation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	2 unités 4 unités 6 unités 8 unités 10 unités 12 unités 14 unités
Service de buanderie	2,5 unités par machine à laver
Service de nettoyage à sec	1,5 unité/commerce + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Centre sportif / aréna Aréna (1 glace) avec douche Gym sans douche (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus Gym avec douche (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus Local pour cours de conditionnement	25 unités 0,5 unité 0,75 unité 1 unité 1,5 unité 2 unités 2,5 unités 3 unités 4 unités 0,25 unité
Pavillon golf	Selon usage
École de musique / de yoga / de dance / de théâtre (capacité) 5 élèves et moins 6 à 10 élèves 11 à 20 élèves Plus de 20 élèves	0,5 unité 0,75 unité 1 unité 1,5 unité
Microbrasserie / distillerie	Selon débit (rapport ingénieur)
Fleuriste	2 unités

Salle de spectacle / théâtre / cinéma 1 à 50 places 51 à 100 places 101 à 150 places 151 places et plus	0,5 1 1,5 Selon même ratio
Musée	Capacité d'accueil : 1 unité par tranche de 30 personnes Employés : 1,5 unité + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Cour de justice	1 unité par tranche de 100 personnes
Service postal	2 unités
Caserne de pompiers Moins de 3 employés (temps plein) 25 pompiers partiels et moins 26 à 50 pompiers partiels 51 à 75 pompiers partiels	0,5 unité 2 unités 4 unités 6 unités
Centre et salle communautaire	2 unités + 1 unité/tranche de 90 personnes excédant les 150 premières personnes (capacité de la salle)
Établissement de santé / maison convalescence 1 à 50 lits 51 à 75 lits 76 à 100 lits 101 à 125 lits 126 à 150 lits 151 lits et plus	20 unités 30 unités 40 unités 50 unités 60 unités Selon même ratio
<p>Les unités équivalentes attribuées à un immeuble imposable est le total des unités attribuées pour chaque usage de cet immeuble. Si un usage se retrouve dans deux bâtiments branchés distincts il est alors considéré comme deux usages. Tout immeuble imposable vacant ou non exploité sera facturé en fonction du nombre d'unités établies selon le dernier usage enregistré au rôle.</p>	

b) Secteur B

- i. Pour acquitter sa juste part des dépenses engagées, chaque propriétaire d'un immeuble imposable, situé à l'intérieur du secteur B décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, paiera une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.
- ii. Le montant de cette compensation sera établi en multipliant le nombre d'unités équivalentes, établi selon le débit théorique et calculé pour chaque projet en développement selon l'annexe C joint au présent règlement pour en faire partie intégrante, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- iii. Chaque nouvel immeuble imposable construit dans les projets en développement, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d. du présent paragraphe.
- iv. Chaque portion de terrain vacant de moins d'une acre du projet en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le

nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.

- v. Chaque portion de terrain vacant de plus d'une acre du projet en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités équivalentes au prorata de la grandeur du terrain par rapport à la grandeur total du terrain du projet en développement initial établi à l'annexe C joint au présent règlement pour en faire partie intégrante, par la valeur attribuée à chaque unité selon le sous-titre d) du présent paragraphe.
- vi. Chaque projet en développement devra payer une compensation calculée en multipliant le solde des unités équivalentes attribuées initialement selon l'annexe C, déduction faite des unités attribuées aux immeubles imposables construits au point iii) du présent sous-titre et déduction faite des unités attribuées au portion de terrain vendue ou transférée aux points iv) et v) du présent sous-titre, pour son projet en développement, par la valeur attribuée à chaque unité selon le sous-titre d) du présent paragraphe.
- vii. Aucun projet en développement ne peut dépasser le nombre d'unités équivalentes prévues initialement selon l'annexe C sans avoir conclu, au préalable, une entente avec la Municipalité relativement à la contribution de croissance pour l'agrandissement de l'usine de traitement des eaux usées du centre-village de Chelsea ou pour toutes autres modifications ou ajouts nécessaires au réseau pour permettre à la Municipalité de desservir un plus grand nombre d'unités équivalentes, tel que défini au **RÈGLEMENT NUMÉRO 1162-20 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE CROISSANCE POUR LES RÉSEAUX DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE DU CENTRE VILLAGES LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE LOTISSEMENT, LORS DE L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'OCCUPATION POUR CHANGEMENT D'USAGE OU LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX NON PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS INITIAUX** et ses amendements.

c) Secteur C

- i. Pour acquitter sa juste part des dépenses engagées, chaque propriétaire d'un immeuble imposable qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.
- ii. Chaque nouvel immeuble imposable qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- iii. Chaque nouveau projet en développement qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités établies préalablement selon

l'entente conclue avec la Municipalité, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.

- iv. Chaque nouvel immeuble imposable construit dans les nouveaux projets en développement qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- v. Chaque portion de terrain vacant de moins d'une acre des nouveaux projets en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- vi. Chaque portion de terrain vacant de plus d'une acre des nouveaux projets en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités établies préalablement selon l'entente conclue avec la Municipalité au prorata de la grandeur du terrain par rapport à la grandeur total du terrain du projet en développement initial établi, par la valeur attribuée à chaque unité selon le sous-titre d) du présent paragraphe.
- vii. Aucun nouveau projet en développement qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, ne peut dépasser le nombre d'unités établies préalablement selon l'entente conclue avec la Municipalité sans avoir conclu, au préalable, une nouvelle entente avec la Municipalité relativement à la contribution de croissance pour l'agrandissement des usines de traitement des eaux usées et de l'eau potable du centre-village de Chelsea ou pour toutes autres modifications ou ajouts nécessaires au réseau pour permettre à la Municipalité de desservir un plus grand nombre d'unités équivalentes, tel que défini au **RÈGLEMENT NUMÉRO 1162-20 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE CROISSANCE POUR LES RÉSEAUX DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE DU CENTRE VILLAGES LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE LOTISSEMENT, LORS DE L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'OCCUPATION POUR CHANGEMENT D'USAGE OU LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX NON PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS INITIAUX** et ses amendements.
- viii. Chaque nouvel immeuble imposable, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, qui demande à être desservi devra payer une contribution de croissance pour l'agrandissement des usines de traitement des eaux usées et de l'eau potable du centre-village de Chelsea ou pour toutes autres modifications ou ajouts nécessaires au réseau pour permettre à la Municipalité de desservir de nouveaux développements ou de nouvelles constructions, tel que défini au **RÈGLEMENT NUMÉRO 1162-20 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE CROISSANCE POUR LES RÉSEAUX DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE DU CENTRE VILLAGES LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE LOTISSEMENT, LORS DE L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'OCCUPATION POUR**

CHANGEMENT D'USAGE OU LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX NON PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS INITIAUX et ses amendements.

d) Valeur unitaire

La valeur attribuée à chaque unité est déterminée annuellement, par le **RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFICATIONS DES DIVERS SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER**, en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles des emprunts tels qu'énoncés dans le préambule, par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur des secteurs A et B ainsi que celles du secteur C qui serait maintenant desservi.

- B.** Pour acquitter 20% de la quote-part des dépenses engagées à l'égard des secteurs A, B et C décrits à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

L'annexe A, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, identifie les trois groupes visés par l'article 5 du présent règlement et le territoire desservi ou à être desservi.

ARTICLE 7

L'annexe C, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, identifie le nombre d'unités équivalentes, établi selon le débit théorique et calculé pour chaque projet en développement.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 5^e jour du mois d'octobre 2021.

Me John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 7 septembre 2021

DATE DE L'ADOPTION : 5 octobre 2021

RÉSOLUTION NUMÉRO : XXX-21

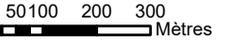
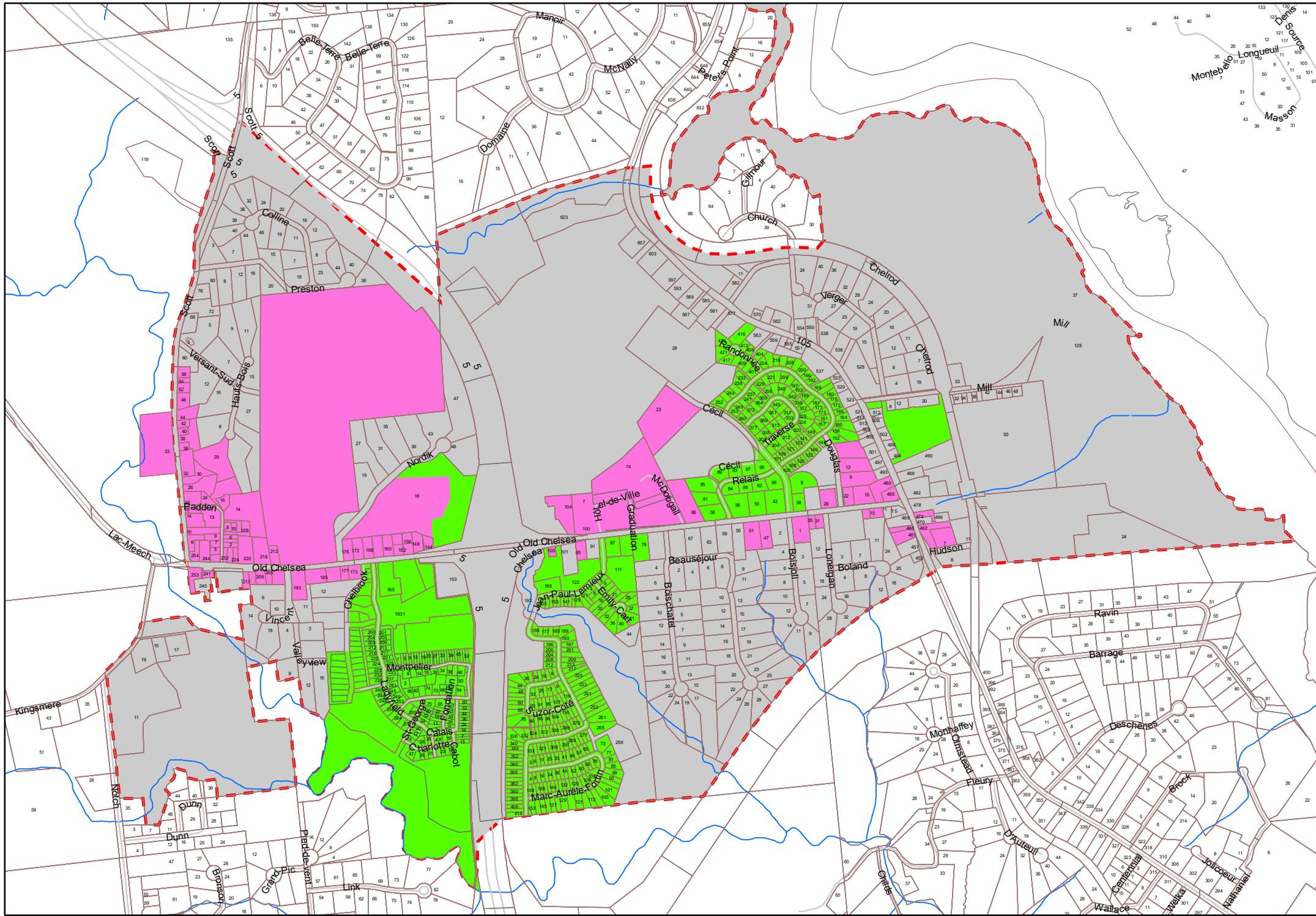
DATE DE PUBLICATION :



Annexe A Aqueduc

- Secteur**
- A
 - B
 - C (Périmètre d'urbanisation)

1:14 000

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR AVEC SES
ATTACHEMENTS À MÊME L'EXCÉDENT AFFECTÉ**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2021, l'achat d'un tracteur avec ses attachements a été approuvé et un montant net de 100 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition de ce tracteur;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 23 septembre 2021:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Carrière & Poirier Equipment Ltd	97 634,00 \$	97 634,00 \$
Alekko inc.	167 000,00 \$	167 000,00 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Carrière & Poirier Equipment Ltd est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Carrière & Poirier Equipment Ltd au montant de 97 634,00 \$, incluant les taxes, pour l'achat d'un tracteur avec ses attachements représente un montant net de 97 634,00 \$;

ATTENDU QUE le coût d'achat du tracteur avec ses attachements sera payé par l'excédent affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat du tracteur avec ses attachements au montant de 97 634,00 \$, incluant les taxes, à la compagnie Carrière & Poirier Equipment Ltd.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 97 634,00 \$ du poste budgétaire 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté – Exercice suivant) au poste budgétaire d'affectation 23-810-00-000 (Affectations excédent accumulé de fonctionnement affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-724 (Véhicules - Transport).

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ABRASIFS
POUR LA SAISON HIVERNALE 2021-2022**

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour l'achat d'abrasifs 5-10 pour la saison hivernale 2021-2022;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 24 septembre 2021:

SOUSSIONNAIRES	PRIX UNITAIRE (\$/TM)	PRIX TOTAL pour 3 000 tonnes (taxes incluses)
Lafarge Canada inc.	20,00 \$	68 985,00 \$
Construction DJL inc.	22,00 \$	75 883,50 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Lafarge Canada inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour la fourniture d'abrasifs 5-10 pour la saison hivernale 2021-2022, au montant de 68 985,00 \$, incluant les taxes, à la compagnie Lafarge Canada inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-330-00-621 (Pierre, concassé, gravier) pour l'année 2021 et le solde de cet engagement sera budgété en 2022.

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RAMPE POUR
L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
DE FARM POINT**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2021, la construction d'une rampe pour l'accessibilité universelle au rez-de-chaussée du centre communautaire de Farm Point a été approuvée et un montant net de 175 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour ces travaux de construction;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, trois (3) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 30 septembre 2021:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
2696894 Canada inc. (Qualitech Construction)	186 081,29 \$	169 917,02 \$
6739741 Canada inc. (Gestion DMJ)	205 254,52 \$	187 424,73 \$
9150-0124 Québec inc. (Groupe Diamantex)	257 314,05 \$	234 962,03 \$

ATTENDU QUE la firme FCSD architecture + design a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 2696894 Canada inc. (Qualitech Construction) est conforme et recommandée par la firme FCSD architecture + design et le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 2696894 Canada inc. (Qualitech Construction) au montant de 186 081,29 \$, incluant les taxes, pour la construction de la rampe au centre communautaire de Farm Point représente un montant net de 169 917,02 \$;

ATTENDU QUE le coût des travaux pour la construction d'une rampe pour l'accessibilité universelle au centre communautaire de Farm Point sera financé par les règlements d'emprunt numéros 848-12 et 1172-20;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour la construction d'une rampe pour l'accessibilité universelle au centre communautaire de Farm Point au montant de 186 081,29 \$, incluant les taxes, à la compagnie 2696894 Canada inc. (Qualitech Construction).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-080-00-722 (Bâtiments – Loisirs et culture), règlements d'emprunt 848-12 et 1172-20.

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / Octobre 5, 2021, ordinary sitting

PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'INSTALLATION DES RÉSERVOIRS DE CARBURANT À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2021, l'achat et l'installation de réservoirs pour l'essence et le diesel ont été approuvés et un montant net de 40 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDUE QUE par la résolution numéro 202-21, le conseil a autorisé l'achat des réservoirs pour un montant net de 12 579,04 \$ à même le fonds de roulement;

ATTENDU QUE le coût réel net pour l'achat des réservoirs a été de 11 111,48 \$, il y a donc lieu de désengager le fonds de roulement pour un montant de 1 467,56 \$;

ATTENDU QUE l'installation des réservoirs de carburant comprend la mise en place d'une dalle de béton ainsi que des travaux électriques;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans pour un montant maximal net de 28 888,52 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise le paiement des travaux pour l'installation des réservoirs de carburant pour un montant maximal net de 28 888,52 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 28 888,52 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-729 (Biens durables autres - Transport).

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**AUTORISATION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE
SUPPLÉMENTAIRES À LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE
POUR LE REMPLACEMENT DU PONCEAU AU 1290 ROUTE 105**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 07-21, le conseil a octroyé un contrat à la firme Stantec Experts-conseils Ltée au montant de 53 612,84 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le remplacement du ponceau au 1290, Route 105;

ATTENDU QU'À ce jour, aucun montant n'a été autorisé pour des honoraires professionnels supplémentaires;

ATTENDU QUE des travaux additionnels ont été nécessaires suite à la découverte d'un vieux ponceau existant non répertorié lors de la conception des plans et devis;

ATTENDU QUE la surveillance bureau et en chantier de ces travaux supplémentaires ne faisaient pas partie du mandat initial et la firme Stantec Experts-conseils Ltée a soumis les honoraires professionnels supplémentaires suivants:

AVENANT	DESCRIPTION	HONORAIRES
Avenant 1	Surveillance bureau et chantier supplémentaires	6 450,00 \$
Total services professionnels d'ingénierie non prévus		6 450,00 \$
	TPS (5 %)	322,50 \$
	TVQ (9,975 %)	643,39 \$
	TOTAL	7 415,89 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande ces honoraires professionnels supplémentaires qui s'élèvent à 7 415,89 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels d'ingénierie supplémentaires pour le remplacement du ponceau au 1290 Route 105 seront financés par le règlement d'emprunt numéro 956-16;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise les services professionnels d'ingénierie supplémentaires pour le remplacement du ponceau au 1290, Route 105 à la firme Stantec Experts-conseils Ltée pour un montant de 7 415,89 \$, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-30-721 (Infrastructures chemin – Drainage/ponceaux (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 956-16.

6.5) MANDATS / MANDATES

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**MANDAT À DHC AVOCATS - COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
– PAIEMENTS SUITE À L'AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LE
RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ASSOCIÉS AUX PAIEMENTS EN
REPLACEMENT D'IMPÔTS**

ATTENDU QUE suite au dépôt du rôle triennal 2018-2019-2020 de la Municipalité, plusieurs rencontres entre les représentants de la Commission de la capitale nationale (CCN), de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et de la Municipalité ont eu lieu au cours de l'année 2018 pour tenter d'en arriver à une entente sur la valeur juste et équitable des propriétés de la CCN dans le Parc de la Gatineau;

ATTENDU QU'AUCUNE entente n'est intervenue et que la CCN a payé un montant de PERI (paiement en remplacement d'impôts) moindre que les montants découlant des valeurs inscrites au rôle et ce, à la fois pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité, à la suggestion expresse de la CCN, s'est adressée au *Comité consultatif sur le règlement des différends associés aux paiements en remplacement d'impôts*, instauré par la *Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts* pour résoudre cet important différend qui a un impact majeur sur les finances de la Municipalité depuis maintenant trois (3) ans;

ATTENDU QUE suite à une audience tenue pendant une (1) semaine du 16 au 20 novembre 2020, le Comité consultatif, composé de trois (3) experts indépendants et pancanadiens, a unanimement fait droit en grande partie aux représentations de la Municipalité quant à la valeur des terrains en litige dans son Avis à la CCN rendu le 16 février 2021;

ATTENDU QUE ce faisant, le Comité consultatif a réitéré les mêmes principes qu'il avait déjà retenus dans son Avis rendu le 6 décembre 2019 et concernant la portion du Parc située dans la Ville de Gatineau;

ATTENDU QUE malgré les demandes répétées de la Municipalité auprès de la CCN, ce n'est que le 16 juin 2021 que celle-ci a voulu entamer des discussions avec la Municipalité par la transmission d'une proposition qui ne respectait ni les conclusions ni les principes énoncés par le Comité consultatif;

ATTENDU QUE suite à cette correspondance du 16 juin 2021 de la CCN et à la demande expresse de la Municipalité, des échanges et rencontres sont intervenus entre les experts des parties, incluant les représentants de la MRC, pour tenter de comprendre de façon précise les paramètres de cette proposition;

ATTENDU QUE la Municipalité a insisté depuis le début et tout au long des échanges pour que les discussions suivent les enseignements énoncés par le Comité;

ATTENDU QUE malgré ces nombreux échanges, la Municipalité fait les constats suivants :

1. Il est manifeste que la CCN n'a aucune intention de respecter l'Avis unanime du Comité consultatif;
2. La CCN entend plutôt refaire sa propre analyse et ses propres valeurs non seulement en faisant totalement fi des principes unanimement reconnus par le Comité, mais au surplus en prônant des méthodes qui n'ont même pas été soumises au Comité lors de l'audience en novembre 2020;
3. La CCN demande à la Municipalité et à l'Évaluateur municipal d'accepter une somme monétaire forfaitaire autre que sous forme de PERI pour les années 2018 à 2020 et de convenir, pour le futur, d'appliquer des principes d'évaluation pourtant contraires aux principes et règles émis par le Comité consultatif dans ses deux Avis à la CCN et concernant l'évaluation du Parc de la Gatineau;
4. La CCN ne garantit pas le versement de la somme forfaitaire, autre que sous forme de PERI, pour les années futures;

ATTENDU QUE selon les valeurs proposées par la CCN dans sa proposition, la Municipalité aurait un manque à gagner, à compter de l'année 2021, de plus ou moins 800 000\$ par année et ce, pour toutes les années subséquentes;

ATTENDU QU'À l'invitation expresse de la CCN, la Municipalité s'est engagée en toute bonne foi dans le processus de règlement des différends prescrits par la Loi et elle doit maintenant constater, à la lumière des derniers échanges, que la CCN n'avait et n'a toujours manifestement aucune intention de suivre les enseignements du Comité;

ATTENDU QU'EN effet, le 28 septembre dernier, la CCN a, encore une fois, représenté à la Municipalité la même proposition que celle déjà formulée le 16 juin dernier et pourtant contraire aux principes retenus par le Comité consultatif lui-même, avant de rendre sa décision finale;

ATTENDU QUE pour la Municipalité, cette proposition de la part de la CCN est tout simplement inacceptable, manifestement déraisonnable et profondément irrespectueuse de la Municipalité et de ses citoyens de même que du processus prévu par la Loi pour le règlement de ce type de différend;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu de mandater Me Paul Wayland, avocat et associé directeur de la firme DHC Avocats, pour transmettre une mise en demeure à la CCN exigeant que celle-ci rende sa décision finale dans les dix (10) jours selon les paiements prévus dans l'Avis du Comité, et à défaut, pour prendre tous les recours judiciaires appropriés devant la Cour fédérale pour que celle-ci rende un jugement déclaratoire contre la CCN pour son refus manifestement déraisonnable de suivre les recommandations du Comité consultatif dans son Avis unanime rendu le 16 février 2021.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**MANDAT DE TROIS ANS À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
POUR L'ACHAT DE CARBURANT EN VRAC**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu:

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long.

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2022 au le 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale.

QU'UN contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables.

QUE la Municipalité confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom.

QUE la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin.

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

QUE la Municipalité s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- Facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ (1,0 ¢) par litre acheté aux non-membres UMQ.
- Pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**MANDAT À ME MARC-OLIVIER BISSON, RPGL - PROCÉDURES
JUDICIAIRES – 800, ROUTE 105**

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a constaté que le propriétaire du 800, Route 105 a effectué des travaux, plus particulièrement sur le lot 3 030 146 au cadastre du Québec, propriété connue comme étant le 800, Route 105;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués à l'intérieur de la bande riveraine ainsi que du littoral, en y aménageant un espace fabriqué avec du sable, en détournant un ruisseau avec des morceaux de bois afin d'y installer une toile et un foyer extérieur avec un bain tourbillon;

ATTENDU QUE le règlement de zonage interdit strictement d'effectuer des travaux de remblais, de détourner un ruisseau et d'y aménager une aire de détente (foyer extérieur, bain tourbillon) à l'intérieur de la bande riveraine et du littoral;

ATTENDU QUE la Municipalité doit prendre les mesures nécessaires pour faire respecter la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-devant soit et fait partie intégrante de la présente résolution, et que la Municipalité mandate Me Marc-Olivier Bisson, avocat, RPGL, sis au 283, rue Notre Dame, Gatineau (Québec), J8P 1K6, aux fins d'entreprendre tous les recours juridiques appropriés auprès de toute cour compétente afin de faire respecter la réglementation municipale.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.6) DIVERS / VARIOUS

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021 ordinary sitting

CALENDRIER DES SESSIONS ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ c C-27.1), le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses sessions ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ c C-27.1), le Secrétaire-trésorier donnera un avis public du contenu du calendrier;

ATTENDU QU'EN vertu du règlement municipal numéro 1131-19 concernant la régie interne du conseil, les sessions ordinaires du conseil municipal de Chelsea auront lieu à 19 h dans la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, sauf exception;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil établit le contenu du calendrier des sessions ordinaires du conseil municipal de Chelsea, pour l'année 2022, qui est le suivant :

SESSIONS ORDINAIRES 2022	
Conseil de la Municipalité de Chelsea	
Salle du conseil de la MRC des Collines 19 h	
Mardi	11 janvier
Mardi	1 février
Mardi	8 mars
Mardi	5 avril
Mardi	3 mai
Mardi	7 juin
Mardi	5 juillet
Mardi	9 août
Mardi	6 septembre
Mardi	4 octobre
Mardi	1 novembre
Mardi	6 décembre

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**6.6 b) Adjudication d'une émission
d'obligations à la suite de demandes de
soumissions publiques À VENIR**

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT
DE 6 084 000,00 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 18 OCTOBRE 2021**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Chelsea souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 084 000,00 \$ qui sera réalisé le 18 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
647-05	40 300 \$
650-05	146 200 \$
633-04	5 300 \$
653-05	4 500 \$
755-10	95 900 \$
788-11	130 400 \$
790-11	11 400 \$
850-13	91 200 \$
787-11	62 900 \$
944-15	201 300 \$
944-15	625 600 \$
1172-20	583 105 \$
1173-20	4 080 000 \$
1175-20	5 895 \$

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 755-10, 944-15, 1172-20 et 1173-20, la Municipalité de Chelsea souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 18 octobre 2021;
- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 avril et le 18 octobre de chaque année;
- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);

- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
 SUCCURSALE 10201
 250-920 BOUL SAINT-JOSEPH
 GATINEAU, QC
 J8Z 1S9

- QUE les obligations soient signées par la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants. La Municipalité de Chelsea, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 755-10, 944-15, 1172-20 et 1173-20 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

CONGÉ SABBATIQUE

ATTENDU QUE le 18 août 2021, la direction générale reçu une demande de congé sabbatique autofinancé d'une durée de neuf (9) mois, plus précisément pour les mois de décembre 2023 à août 2024, de la part de l'employé # 517;

ATTENDU QUE la demande de congé sabbatique autofinancé répond aux conditions de travail de cadres de la Municipalité, article 12.09;

ATTENDU QUE la direction générale a approuvé ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu d'entériner la demande de congé sabbatique autofinancé de l'employé # 517, conformément aux conditions de travail des employé(e)s cadres de la Municipalité de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021 ordinary sitting

**EMBAUCHE DE MADAME GENEVIÈVE CHAMBERLAND À TITRE DE
TECHNICIENNE A LA TAXATION**

ATTENDU QUE le 19 août 2021, la Municipalité publiait une offre d'emploi pour le poste permanent de technicien(ne) à la taxation;

ATTENDU QUE le comité de sélection a reçu la candidature interne de Madame Geneviève Chamberland;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Madame Chamberland pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que Madame Chamberland soit embauchée à titre d'employée permanente au poste de technicienne à la taxation à compter du 27 septembre 2021, rémunérée selon la grille salariale des employés cols blancs pour ce poste avec une période de probation de six (6) mois.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**MODIFICATION DU CONTRAT DE SERVICE
EN DÉCLASSEMENT DES ARCHIVES**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 12-21, le conseil a octroyé un contrat de service en déclassement des archives à Madame Annick Chauve;

ATTENDU QUE Madame Annick Chauve a dû consacrer plus d'heures que prévues au déclassement des archives et à la recherche de documents pour les demandes d'accès à l'information ainsi que toutes autres demandes;

ATTENDU QUE son contrat prévoyait une dépense nette maximum de 36 000,00 \$ pour l'année 2021;

ATTENDU QUE nous estimons avoir besoin de 420 heures supplémentaires d'ici la fin de l'année au taux horaire de 30,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu d'ajouter une dépense supplémentaire nette maximum de 12 600,00 \$ au contrat de service en déclassement des archives de Madame Annick Chauve pour l'année 2021.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 12 600,00 \$ du poste budgétaire 02-330-00-141 (Salaire régulier – Déneigement) au poste budgétaire 02-140-00-419 (Honoraires professionnels – Service archives).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-140-00-419 (Honoraires professionnels – Service archives).

**7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE /
PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT**

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – ESCALIER DANS LA MARGE AVANT –
53, CHEMIN DE LAMOILLE**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 289 490 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 53, chemin de Lamoille, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'empiètement d'un escalier de 0,8 m dans la marge avant, plutôt que 0,6 m tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 8 septembre 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 15 septembre 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 289 490 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 53, chemin de Lamoille, afin d'autoriser l'empiètement d'un escalier de 0,8 m dans la marge avant, plutôt que 0,6 m tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

DÉROGATION MINEURE – FRONTAGE D'UN LOT – 8, CHEMIN ENGLER

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 030 611 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 8, chemin Engler, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin d'autoriser un lot ayant un frontage de 17,12 m au lieu de 45 m, tel que stipulé par le règlement de lotissement numéro 637-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 8 septembre 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 15 septembre 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 3 030 611 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 8, chemin Engler, afin d'autoriser un lot ayant un frontage de 17,12 m au lieu de 45 m, tel que stipulé par le règlement de lotissement numéro 637-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

DÉROGATION MINEURE – SUPERFICIE D’UN LOT – 147, CHEMIN DE LA MINE

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 849 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 147, chemin de la Mine, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre un lot ayant une superficie de 3 723 m², au lieu de 4 000 m², tel que stipulé par le règlement de lotissement numéro 637-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 8 septembre 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 15 septembre 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 2 635 849 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 147, chemin de la Mine, afin de permettre un lot ayant une superficie de 3 723 m², au lieu de 4 000 m², tel que stipulé par le règlement de lotissement numéro 637-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – SUPERFICIE MAXIMALE DES BÂTIMENTS
SECONDAIRES – 43, CHEMIN NORDIK**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 644 555 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 43, chemin Nordik, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre que les bâtiments secondaires aient une superficie de 112 m² au lieu de 95 m², tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 8 septembre 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 15 septembre 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 5 644 555 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 43, chemin Nordik, afin de permettre que les bâtiments secondaires aient une superficie de 112 m² au lieu de 95 m², tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – RÉSIDENCE DANS LA MARGE ARRIÈRE –
315, CHEMIN LADYFIELD**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 289 667 (n.o.) au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 315, chemin Ladyfield, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à 4,29 m de la ligne arrière de terrain, plutôt que 4,5 m tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 8 septembre 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 15 septembre 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 289 667 (n.o.) au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 315, chemin Ladyfield, afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à 4,29 m de la ligne arrière de terrain, plutôt que 4,5 m tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – RÉSIDENCE DANS LA MARGE ARRIÈRE –
74, CHEMIN DE CABOT**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 289 660 (n.o.) au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 74, chemin de Cabot, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à 4,44 m de la ligne arrière de terrain, plutôt que 4,5 m tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 8 septembre 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 15 septembre 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 289 660 (n.o.) au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 74, chemin de Cabot, afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à 4,44 m de la ligne arrière de terrain, plutôt que 4,5 m tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

MODIFICATION D'UNE DÉROGATION MINEURE – ABRI D'AUTO DANS LA MARGE AVANT – 36, CHEMIN DE KIRK'S FERRY

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 030 816 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 36, chemin de Kirk's Ferry, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre une construction à l'intérieur de la bande riveraine soit à moins de 15 mètres de la ligne des hautes eaux, alors que le règlement de zonage numéro 636-05 ne le permet pas;

ATTENDU QUE la demande est aussi à l'effet de permettre :

- une remise située à 4,48 m de la ligne avant du terrain, au lieu de 4,5 m et à 2,09 m de la ligne latérale de terrain au lieu de 4,5 m;
- un abri d'auto situé à 4 m de la ligne avant du terrain, au lieu de 4,5 m;
- un abri d'auto situé à 0,44 m de la ligne latérale de terrain, au lieu de 4,5 m;
- une remise située à 2,02 m de la ligne latérale de terrain, au lieu de 4,5 m;
- un bâtiment principal situé à 2,35 m de la ligne latérale du terrain au lieu de 4,5 m;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été accordée lors du conseil du 9 mars 2021, par la résolution 81-21;

ATTENDU QUE le comité consultatif sur les ressources naturelles (CCRN) avait effectué une recommandation lors d'une réunion ordinaire le 25 janvier 2021 et recommandait que l'empreinte au sol du nouveau bâtiment principal soit située au même emplacement que l'empreinte au sol du chalet existant afin de réduire le plus possible la perturbation du milieu;

ATTENDU QUE le plan d'implantation a été modifié pour la présentation au comité consultatif d'urbanisme et du développement durable (CCUDD) conformément aux recommandations du CCRN, mais que, ce faisant, la distance entre l'abri d'auto et la marge avant a été modifiée et n'a pas été indiquée au nouveau plan;

ATTENDU QUE le CCUDD avait effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 3 février 2021 et avait recommandé une dérogation mineure pour l'abri d'auto à 4 m de la ligne avant du terrain, alors que sur le plan d'implantation corrigé l'abri d'auto était situé à 3,5 m;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 15 septembre 2021 pour cette correction à la demande de dérogation mineure accordée le 9 mars 2021 par la résolution 81-21 et à l'effet que cette correction serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil modifie la dérogation 81-21 du 9 mars 2021 en accordant la demande de dérogation mineure sur le lot 3 030 816 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 36, chemin Kirk's Ferry, de façon à permettre l'implantation de l'abri d'auto à 3,5 m de la ligne avant du terrain, plutôt que 4,5 m tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE /
SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL
INTEGRATION PROGRAMS**

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –
ENSEIGNE – 4, CHEMIN PADDEN**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 244 532 au cadastre du Québec, connu comme étant le 4, chemin Padden, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'approuver une enseigne sur poteau de 0,51 m X 0,65 m pour les "Lofts du Village";

ATTENDU QUE l'enseigne sera en acrylique, fixée à un panneau en Maibec soutenu par des poteaux de bois renforcés d'acier et qu'elle sera illuminée par des lumières munies de réflecteurs dirigeant l'éclairage vers celle-ci;

ATTENDU QUE l'enseigne s'agence au bâtiment existant;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux critères du PIIA du centre-village;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 8 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour l'installation d'une enseigne sur poteau sur le lot 6 244 532 au cadastre du Québec, connu comme le 4, chemin Padden, et ce, conformément :

- à la demande numéro 2021-20096;
- à l'illustration de l'enseigne soumise le 16 août 2021 par la requérante;
- au plan d'implantation démontrant l'emplacement de l'enseigne, soumis le 17 août 2021 par la requérante.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –
ENSEIGNES – 224, CHEMIN D'OLD CHELSEA**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 635 571 au cadastre du Québec, connu comme étant le 224, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'approuver deux (2) enseignes perpendiculaires rattachées au poteau de la galerie;

ATTENDU QUE les enseignes auront 1,07 m de largeur par 0,61 m de hauteur, pour une superficie de 0,61 m² chacune et seront pour les commerces "PowerWatts Chelsea" et " Parodontistes Chelsea";

ATTENDU QUE les enseignes sont en PVC imitant le bois et les logos et lettres en relief sont aussi de PVC;

ATTENDU QUE les enseignes s'agencent au bâtiment existant;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux critères du PIIA du centre-village;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 8 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour l'installation de deux enseignes sur poteau sur le lot 2 635 571 au cadastre du Québec, connu comme le 224, chemin d'Old Chelsea, et ce, conformément :

- à la demande numéro 2021-20091;
- à la photographie en annexe des enseignes;
- aux détails des enseignes préparés par Impression Charles et reçus à nos bureaux le 31 août 2021.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –
TERRASSE – 181, CHEMIN D'OLD CHELSEA**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 989 802 au cadastre du Québec, connu comme étant le 181, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'aménagement d'une terrasse en cour avant;

ATTENDU QUE les matériaux proposés s'agencent à ceux du bâtiment existant;

ATTENDU QUE la construction proposée est conforme aux critères du PIIA du centre-village;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 8 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour l'aménagement d'une terrasse sur le lot 5 989 802 au cadastre du Québec, connu comme le 181, chemin d'Old Chelsea, et ce, conformément :

- à la demande numéro 2021-20090;
- aux plans préparés, signés et scellés par l'architecte Sophie Lamothe, dossier 17-278, révisés le 2 avril 2021, 18 pages.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –
MARQUISE AU-DESSUS DES POMPES D'ESSENCE – 17, CHEMIN CROSS
LOOP**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 790 315 au cadastre du Québec, connu comme étant le 17, chemin Cross Loop, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction d'une marquise au-dessus des pompes d'essence;

ATTENDU QUE les matériaux proposés s'agencent à ceux du bâtiment en construction;

ATTENDU QUE la construction proposée est conforme aux critères du PIIA du centre-village;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 8 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour permettre la construction d'une marquise au-dessus des pompes d'essence sur le lot 4 790 315 au cadastre du Québec, connu comme le 17, chemin Cross Loop, et ce, conformément :

- à la demande numéro 2020-20094;
- aux plans détaillés de la marquise, préparés par Enseignes Pattison, datés du 16 juillet 2020 et révisés le 4 août 2021, page 3/5;
- aux élévations soumises le 5 août 2021 par Vincent Brunet.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette approbation est conditionnelle à ce que l'éclairage de la marquise soit remplacé par des lampes à col-de-cygne, puisque l'éclairage proposé n'est pas de type Dark Sky tel que l'exige la politique municipale;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –
PHASE 2 DU PROJET COMMERCIAL INTÉGRÉ – 17, CHEMIN CROSS LOOP**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 790 315 au cadastre du Québec, connu comme étant le 17, chemin Cross Loop, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction d'un deuxième bâtiment commercial dans le projet commercial intégré;

ATTENDU QUE les matériaux proposés s'agencent à ceux du bâtiment en construction;

ATTENDU QUE la construction proposée est conforme aux critères du PIIA de Farm Point;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 8 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour permettre la construction d'un deuxième bâtiment commercial dans le projet commercial intégré sur le lot 4 790 315 au cadastre du Québec, connu comme le 17, chemin Cross Loop, et ce, conformément :

- à la demande numéro 2020-20109;
- au plan d'implantation soumis le 11 décembre 2020 par le propriétaire, intitulé « Plan d'implantation proposé et manœuvre livraison commerce D », daté du 8 décembre 2020;
- aux plans d'aménagement paysager dessinés par Éliane Arbique, datés du 7 septembre 2021, 2 pages;
- aux élévations préparées par Neuf Architect(e)s, datées du 7 septembre 2021, 3 pages.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette approbation est conditionnelle à :

- l'ajout d'un traitement architectural autour des portes de secours donnant sur le chemin Cross Loop (ex. ajout d'une petite marquise au-dessus des portes, chambranles autour des portes, etc.);
- l'ajout d'éléments pour la circulation piétonnière (trottoir, traverse, etc);
- le remplacement des arbres prévus au plan de plantation par des arbres de la forêt laurentienne.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –
ENSEIGNE – 587, ROUTE 105**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 636 051 au cadastre du Québec, connu comme étant le 587, Route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'approuver une enseigne sur poteau de 0,81 m X 0,61 m pour le cimetière des Pionniers de Chelsea;

ATTENDU QUE l'enseigne sera en PVC et la potence en aluminium;

ATTENDU QUE l'enseigne a le même design que celle du cimetière protestant situé sur le chemin d'Old Chelsea;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux critères du PIIA du centre-village;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 8 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour l'installation d'une enseigne sur poteau sur le lot 2 636 051 au cadastre du Québec, connu comme le 587, route 105, et ce, conformément :

- à la demande numéro 2021-20097;
- à l'illustration de l'enseigne datée du 24 août 2021, préparée par Effigi Art Inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –
AGRANDISSEMENT – 86, CHEMIN DE MONTPELIER**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 702 143 au cadastre du Québec, connu comme étant le 86, chemin de Montpelier, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée;

ATTENDU QUE les matériaux proposés s'agencent à ceux du bâtiment existant;

ATTENDU QUE la construction proposée est conforme aux critères du PIIA du centre-village;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 8 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 702 143 au cadastre du Québec, connu comme le 86, chemin de Montpelier, et ce, conformément :

- à la demande numéro 2021-20103;
- aux plans préparés par Les Entreprises Unitech, contrat 21-6-346, datés de mars 2021 et révisés le 7 août 2021, 10 pages.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE – 217, CHEMIN D'OLD CHELSEA**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 635 573 au cadastre du Québec, connu comme étant le 217, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'approuver la résidence unifamiliale isolée proposée en remplacement de la résidence existante qui sera démolie;

ATTENDU QUE les matériaux proposés sont conformes aux critères du PIIA;

ATTENDU QUE le contour des fenêtres doit être mieux souligné et détaillé;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 8 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 2 635 573 au cadastre du Québec, connu comme le 217, chemin d'Old Chelsea, conditionnellement à ce que les chambranles des fenêtres (encadrement extérieur) soient plus importants et mieux travaillés, et ce, conformément :

- à la demande numéro 2021-20107;
- aux plans préparés par Jessica Pratt, technologue en architecture, projet 10-20-C4, datés du 5 septembre 2021, 10 pages.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7.3) AVANT-PROJETS DE LOTISSEMENT / PRELIMINARY SUBDIVISION PROPOSALS

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**AVANT-PROJET DE LOTISSEMENT – LOT 6 454 227 AU CADASTRE DU
QUÉBEC – 171, CHEMIN SCOTT**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 454 227 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 171, chemin Scott, a effectué une demande d'approbation d'un avant-projet de lotissement afin de créer deux (2) lots à partir du lot existant, tel que démontré au plan d'avant-projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Hubert Carpentier et reçu par courriel le 20 août 2021;

ATTENDU QUE le lotissement proposé est conforme au règlement de lotissement numéro 637-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a pris connaissance du dossier lors de sa session ordinaire le 8 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et le conseil approuve le plan d'avant-projet de lotissement afin de créer deux (2) lots à partir du lot 6 454 227 existant, conformément aux dispositions de la sous-section 4.2.4 du règlement portant le numéro 639-05 relatif aux permis et certificats, tel que démontré au plan d'avant-projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Hubert Carpentier et reçu par courriel le 20 août 2021.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**AVANT-PROJET DE LOTISSEMENT – LOT 2 635 109 AU CADASTRE DU
QUÉBEC –163, CHEMIN DE LA MONTAGNE**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 635 109 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 163, chemin de la Montagne, a effectué une demande d'approbation d'un avant-projet de lotissement afin de créer deux (2) lots à partir du lot existant, tel que démontré au plan d'avant-projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Olivier Pelletier, dossier 210007H, minute 635, daté du 29 janvier 2021;

ATTENDU QUE le lotissement proposé est conforme au règlement de lotissement numéro 637-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a pris connaissance du dossier lors de sa session ordinaire le 8 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et le conseil approuve le plan d'avant-projet de lotissement afin de créer deux (2) lots à partir du lot 2 635 109 existant, conformément aux dispositions de la sous-section 4.2.4 du règlement portant le numéro 639-05 relatif aux permis et certificats, tel que démontré au plan d'avant-projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Olivier Pelletier, dossier 210007H, minute 635, daté du 29 janvier 2021.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**AVANT-PROJET DE LOTISSEMENT – LOTS 3 031 395 ET 6 104 782 AU
CADASTRE DU QUÉBEC – 1317, ROUTE 105**

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 3 031 395 et 6 104 782 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 1317, Route 105, a effectué une demande d'approbation d'un avant-projet de lotissement afin de créer trois (3) lots à partir de deux lots existants, tel que démontré au plan d'avant-projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Marie Eve R. Tremblay, dossier 109686, minute 4118, daté du 15 juin 2021 et révisé le 22 juin 2021;

ATTENDU QUE le lotissement proposé est conforme au règlement de lotissement numéro 637-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a pris connaissance du dossier lors de sa session ordinaire le 11 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et le conseil approuve le plan d'avant-projet de lotissement afin de créer trois (3) lots à partir des lots 3 031 395 et 6 104 782 existants, conformément aux dispositions de la sous-section 4.2.4 du règlement portant le numéro 639-05 relatif aux permis et certificats, tel que démontré au plan d'avant-projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Marie Eve R. Tremblay, dossier 109686, minute 4118, daté du 15 juin 2021 et révisé le 22 juin 2021 et conditionnellement à ce que le lot du 1317, route 105 soit divisé en deux en formant des lots de forme plus régulière.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7.4) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1222-21 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT DE CITATION COMME IMMEUBLE PATRIMONIAL DE
L'ANCIENNE ÉGLISE UNIE, SITUÉE AU 8, CHEMIN MILL**

La conseillère/le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance de ce conseil, le règlement intitulé, « Projet de règlement numéro 1222-21 – Règlement de citation comme immeuble patrimonial de l'ancienne église unie, située au 8, chemin Mill » sera présenté pour adoption.

L'objectif est de ce règlement est de citer le 8, chemin Mill, l'ancienne église unie, comme un immeuble patrimonial, de façon à préserver le caractère architectural du corps originel du bâtiment. Ce règlement contribuera aussi à préserver une partie de l'histoire de la Municipalité de Chelsea, puisqu'il s'agit de la plus vieille église.

(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1222-21 –

**RÈGLEMENT DE CITATION COMME IMMEUBLE PATRIMONIAL DE
L'ANCIENNE ÉGLISE UNIE, SITUÉE AU 8 CHEMIN MILL**

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 127 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LRQ., chapitre P-9.002), une municipalité peut, par règlement de son conseil et après avoir pris l'avis du comité consultatif d'urbanisme agissant à titre de conseil local au patrimoine, citer en tout ou en partie un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public;

ATTENDU QUE la Loi définit un « immeuble patrimonial » comme étant tout bien immeuble qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique ou technologique, notamment un bâtiment, une structure, un vestige ou un terrain;

ATTENDU QUE le bâtiment fait partie de l'inventaire des lieux de cultes effectué par le conseil du patrimoine religieux du Québec et qu'il figure sur la liste des bâtiments et lieux historiques dans le secteur central annexée au plan d'urbanisme et aux règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE l'ancienne église unie possède un intérêt patrimonial pour ses valeurs historique et architecturale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 127 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, lors de sa réunion du 8 septembre 2021;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est opportun de procéder à cette citation;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 octobre 2021 et que le projet de règlement fut présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

CHAPITRE 1 – DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES
--

SECTION 1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. TITRE DU RÈGLEMENT

Le règlement s'intitule « Règlement de citation comme immeuble patrimonial de l'ancienne église unie, située au 8 chemin Mill ».

2. BUT DU RÈGLEMENT

Le règlement a pour but d'assurer la préservation et la mise en valeur des caractéristiques propres et des valeurs associées à l'ancienne église unie située au 8, chemin Mill.

3. IMMEUBLES VISÉS PAR LE RÈGLEMENT

Est cité en immeuble patrimonial, lequel sera désigné sous le vocable « Ancienne église unie », la propriété située au 8, chemin Mill, dans la Municipalité de Chelsea, sur le lot numéro 2 636 016 au cadastre du Québec.

4. ÉTENDUE DE LA CITATION

La présente citation se limite à l'extérieur du bâtiment principal et s'applique sur les quatre façades du volume originel érigé en 1875, le tout tel qu'illustré de l'annexe I du présent règlement.

5. CONFORMITÉ AUX AUTRES RÈGLEMENTS OU À UNE LOI

Aucune disposition du règlement ne peut être interprétée comme ayant pour effet de soustraire une personne à l'application d'une loi ou d'un règlement du gouvernement provincial ou fédéral.

Rien dans le règlement ne doit s'entendre comme dispensant une personne physique ou morale de se conformer aux exigences de tout autre règlement municipal en vigueur ou d'obtenir un permis, certificat, licence, autorisation ou approbation requis par un règlement de la Municipalité, à moins de dispositions expresses.

SECTION 2 DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

6. RÈGLES DE PRÉSÉANCE DES DISPOSITIONS

Dans le règlement, à moins d'indication contraire, les règles de préséance suivantes s'appliquent :

- 1° En cas d'incompatibilité entre le texte et un titre, le texte prévaut.
- 2° En cas d'incompatibilité entre le texte et toute autre forme d'expression, à l'exception de la grille des spécifications, le texte prévaut.
- 3° En cas d'incompatibilité entre une donnée d'un tableau et un graphique, la donnée du tableau prévaut.
- 4° En cas d'incompatibilité entre une grille des spécifications et le plan de zonage, la grille prévaut.

7. RÈGLES DE PRÉSÉANCE DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

En cas d'incompatibilité entre deux dispositions du règlement ou entre une disposition du règlement et une disposition contenue dans un autre règlement, la disposition spécifique prévaut sur la disposition générale.

En cas d'incompatibilité entre des dispositions restrictives ou prohibitives contenues dans le règlement ou en cas d'incompatibilité entre une disposition restrictive ou prohibitive contenue au règlement et une disposition contenue dans tout autre règlement, la disposition la plus restrictive ou prohibitive s'applique.

8. RENVOIS

Tous les renvois à un autre règlement contenu dans le règlement sont ouverts, c'est-à-dire qu'ils s'étendent à toute modification que pourrait subir un autre règlement faisant l'objet du renvoi postérieurement à l'entrée en vigueur du règlement.

9. TERMINOLOGIE

Pour l'interprétation du règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, tout mot ou expression a le sens qui lui est attribué au règlement de zonage en vigueur. Si un mot ou une expression n'est pas spécifiquement défini au règlement de zonage, il s'entend dans son sens commun défini au dictionnaire.

SECTION 3 DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

10. APPLICATION DU RÈGLEMENT

L'application du règlement relève du directeur du service de l'urbanisme et du développement durable ou tout employé désigné par celui-ci.

11. POUVOIRS ET DEVOIRS

Les dispositions du règlement sur les permis et certificats en vigueur s'appliquent à ce règlement comme si elles étaient ici au long reproduites et en y apportant les adaptations nécessaires à sa compréhension.

CHAPITRE 2 – MOTIFS DE LA CITATION

12. MOTIFS DE LA CITATION

Les motifs de la citation font référence aux valeurs patrimoniales associées à l'immeuble :

- **Valeur historique.** Première église anglicane de Chelsea. Cette église a été construite avant St-Stephens.
- **Valeur architecturale et artistique.** L'architecture du bâtiment possède plusieurs caractéristiques propres au style gothic carpenter, style devenu courant en Amérique du Nord à la fin du XIXe siècle. Le corps original du bâtiment se démarque par sa composition de l'ensemble, sa symétrie, ses fenêtres cintrées, ses retours d'avant-toit et l'utilisation de déclin de bois. La construction est une charpente à claire-voie.
- **Valeur paysagère.** La propriété se démarque par la grandeur de sa cour latérale et sa clôture la délimitant.
- **Valeur d'âge.** Le corps principal du bâtiment a été construit à la fin du XIXe siècle, en 1875 lors de la colonisation et avant l'urbanisation de son environnement immédiat.
- **Valeur d'usage.** Le bâtiment a conservé en partie sa fonction originelle, soit celle d'une église, et La Fab, regroupement d'artistes locaux, occupera maintenant la majorité des locaux.
- **Valeur d'authenticité.** Selon le rapport d'inspection effectué en 2017, il se pourrait que le déclin de bois embouveté se retrouvant sous le revêtement d'amiante actuel soit celui d'origine. Les fenêtres cintrées extérieures ont été conservées, de même que le portique et son fronton, ainsi que le retour des avant-toits. Il semblerait que la cheminée nord ne faisant pas partie du bâtiment à l'origine. Toutefois les détails de sa partie supérieure laissent à penser qu'elle aurait été ajoutée dans les années 30. L'addition effectuée dans les années 50 a malheureusement été effectuée sans tenir compte du style architectural du corps original du bâtiment.

Pour l'intérieur du bâtiment, les murs sont majoritairement recouverts de plâtre, tout comme la voûte en arc polygonal. Le plan au sol est rectangulaire avec un chœur en saillie à chevet plat. Le plan intérieur est composé d'une nef à un vaisseau

- **Valeur de rareté.** Il s'agit de l'église la plus vieille de la Municipalité et la seule de ce type architectural.

CHAPITRE 3 – EFFETS DE LA CITATION EN IMMEUBLE PATRIMONIAL

13. OBLIGATIONS DU REQUÉRANT

Quiconque désire effectuer des travaux sur un immeuble patrimonial cité assujetti au présent règlement doit :

1° Soumettre une demande au fonctionnaire désigné.

2° Fournir tout renseignement et plan exigé par le fonctionnaire désigné lui permettant d'analyser la demande.

3° Aviser le fonctionnaire désigné avant d'apporter toute modification à un plan approuvé ou aux travaux autorisés.

4° Effectuer ou faire effectuer les travaux conformément aux conditions émises par le conseil municipal.

14. INTERVENTIONS ASSUJETTIES

Tout propriétaire d'un bien patrimonial cité doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la préservation de la valeur patrimoniale de ce bien.

Quiconque altère, restaure, répare ou modifie de quelque façon un immeuble patrimonial cité doit se conformer aux conditions relatives à la conservation des valeurs patrimoniales de cet immeuble patrimonial auxquelles le conseil peut l'assujettir et qui s'ajoutent à la réglementation municipale.

Nul ne peut, sans l'autorisation du conseil et en se conformant aux conditions émises par celui-ci, démolir tout ou partie d'un immeuble patrimonial cité, le déplacer ou l'utiliser comme adossement à une construction.

En outre, toute intervention précitée aux alinéas précédents du présent article est assujettie aux dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur et doit respecter les objectifs et critères visant le centre-village.

15. PRÉAVIS

Nul ne peut poser l'un des actes prévus à l'article 14 sans donner à la Municipalité un préavis d'au moins 45 jours. Dans le cas où un permis ou un certificat d'autorisation est requis, la demande de permis ou de certificat tient lieu de préavis.

16. CONDITIONS

Les travaux devront remplir toute condition particulière que pourra fixer le conseil dans le but de préserver ou mettre en valeur l'ancienne église unie.

Une copie de la résolution fixant les conditions accompagne, le cas échéant, le permis ou le certificat d'autorisation délivré qui autorise l'acte concerné.

L'autorisation du conseil est retirée si le projet visé par une demande faite en vertu de l'article 14 n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an.

17. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Avant de statuer sur une demande d'autorisation et avant d'imposer des conditions, le conseil prend l'avis du comité consultatif d'urbanisme.

18. REFUS

Le conseil doit transmettre un avis motivé de son refus et une copie de l'avis du comité consultatif au demandeur.

CHAPITRE 4 – CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCEPTATION DES TRAVAUX DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR

19. ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

Les interventions effectuées sur un immeuble cité doivent être réalisées de façon à assurer la conservation et la mise en valeur des immeubles et des valeurs patrimoniales qui y sont associées.

Tout projet d'intervention assujéti au présent règlement doit viser l'atteinte des objectifs et critères spécifiques à chaque intervention, lesquels étant présentés dans le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et assurer la conservation et la mise en valeur des caractéristiques propres des immeubles patrimoniaux cités.

Les caractéristiques propres à l'ancienne église unie devant être préservées et/ou mises en valeur sont les suivantes :

- 1) Toute intervention affectant l'apparence extérieure de l'immeuble patrimonial cité doit favoriser la conservation et la mise en valeur des éléments caractéristiques qui lui sont propres, soit :
 - a) La composition symétrique de la façade avant du corps principal de bâtiment;
 - b) Le revêtement de déclin de bois;
 - c) La toiture à forte pente, à deux versants;
 - d) Les détails du retour de l'avant-toit de la toiture;
 - e) Les cheminées de briques;
 - f) L'alignement horizontal et vertical des ouvertures;
 - g) Les fenêtres cintrées du corps principal du bâtiment, leur dimension, proportion et composition;
 - h) Le portique et son fronton.
- 2) Lors d'un agrandissement ou d'une nouvelle construction sur le lot, l'intervention doit permettre de conserver la prédominance du bâtiment original depuis le chemin Mill.

CHAPITRE 5 – SANCTIONS ET RECOURS

20. DISPOSITIONS PÉNALES ET SANCTIONS

Toute personne qui contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est assujéti aux procédures de recours, sanctions et amendes prévues pour une infraction similaire en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LRQ., chapitre P-9.002).

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus. Les délais pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent article et les conséquences du défaut de payer lesdites amendes et les frais dans les délais prescrits sont établis conformément au *Code de procédure pénale du Québec* (L.R.Q., c. C 25.1).

21. INFRACTION CONTINUE

Si une infraction se continue, elle constitue jour par jour une infraction distincte.

22. ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 5^e jour du mois d'octobre 2021.

Me John-David McFaul,
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green,
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 5 octobre 2021

DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 5 octobre 2021

DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :.....

DATE DE L'ADOPTION :.....

NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR :.....

Annexe 1

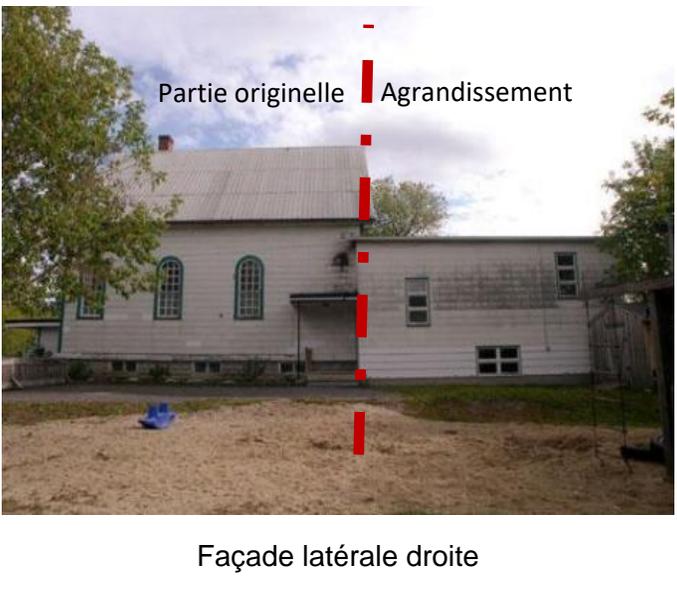
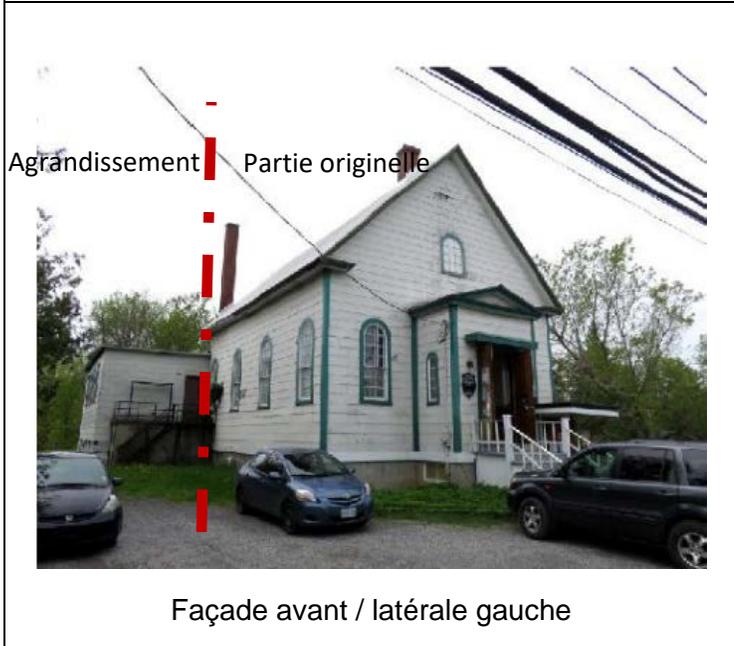
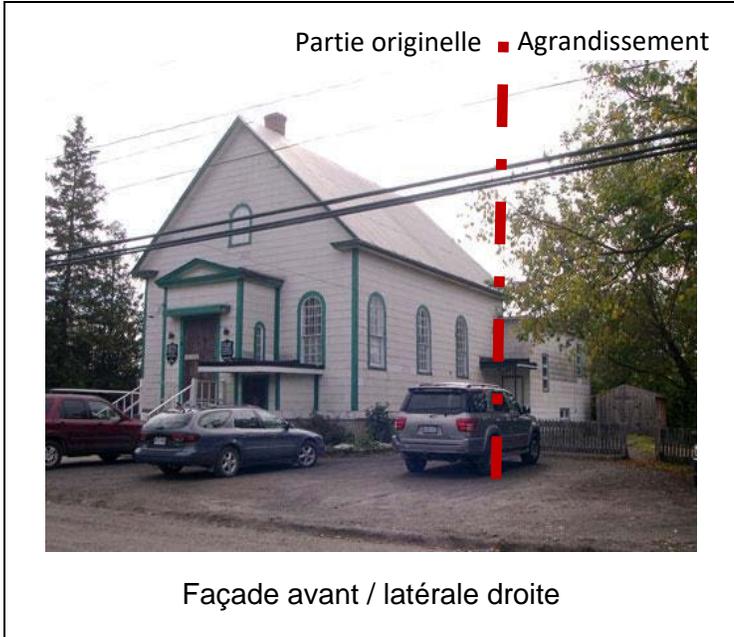


Photo 28 – North chimney showing brick and mortar deterioration on the south and east sides.

Cheminée



Photo 31 – Wood siding under the asbestos tile siding of the church. The area shown is at the south end of the church.

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1222-21 – RÈGLEMENT DE CITATION COMME IMMEUBLE PATRIMONIAL DE L'ANCIENNE ÉGLISE UNIE, SITUÉE AU 8, CHEMIN MILL

ATTENDU QU'en vertu de l'article 127 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LRQ., chapitre P-9.002), une municipalité peut, par règlement de son conseil et après avoir pris l'avis du comité consultatif d'urbanisme agissant à titre de conseil local au patrimoine, citer en tout ou en partie un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public;

ATTENDU QUE la Loi définit un « immeuble patrimonial » comme étant tout bien immeuble qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique ou technologique, notamment un bâtiment, une structure, un vestige ou un terrain;

ATTENDU QUE le bâtiment fait partie de l'inventaire des lieux de cultes effectué par le conseil du patrimoine religieux du Québec et qu'il figure sur la liste des bâtiments et lieux historiques dans le secteur central annexée au plan d'urbanisme et aux règlements relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE l'ancienne église unie possède un intérêt patrimonial pour ses valeurs historique et architecturale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 127 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, lors de sa réunion du 8 septembre 2021;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est opportun de procéder à cette citation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Projet de règlement numéro 1222-21 – Règlement de citation comme immeuble patrimonial de l'ancienne église unie, située au 8, chemin Mill », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de la séance publique du comité consultatif d'urbanisme et du développement durable qui agira à titre de conseil local du patrimoine.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur le patrimoine culturel*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1203-21 –
RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – DISPOSITIONS MODIFIANT LA GRILLE
DES SPÉCIFICATIONS DES ZONES CA-204 ET CA-209 AFIN D’Y RETIRER
LA DISPOSITION PARTICULIÈRE 16 ET DE CRÉER LA NOUVELLE
DISPOSITION PARTICULIÈRE 55 À AJOUTER À CES ZONES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d’y contrôler l’usage des terrains et des bâtiments ainsi que l’implantation, la forme et l’apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 636-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU’IL y a lieu de retirer la dispositions particulière 16 des zones CA-204 et CA-209 permettant une mixité des usages résidentiels et commerciaux uniquement sur des lots desservis et de créer la nouvelle disposition particulière 55 à ajouter à ces deux zones de façon à permettre une mixité des usages résidentiels et commerciaux sur des lots partiellement desservis;

ATTENDU QU’IL y a lieu d’encourager la mixité des usages au centre-village;

ATTENDU QUE la disposition particulière 16 s’applique au total dans 13 zones au centre-village, mais son application est problématique uniquement dans les zones CA-204 et CA-209;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à cette modification de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d’urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 juillet 2021;

ATTENDU QU’UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 3 août 2021 et que le premier projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QU’UNE consultation publique a été effectuée sur ce règlement le 28 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Second projet de règlement numéro 1203-21 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 636-05 – Dispositions modifiant la grille des spécifications des zones CA-204 et CA-209 afin d’y retirer la disposition particulière 16 et de créer la nouvelle disposition particulière 55 à ajouter à ces zones » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU’IL soit et est par la présente soumis à la procédure d’adoption prévue par la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1203-21

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – DISPOSITIONS MODIFIANT LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES ZONES CA-204 ET CA-209 AFIN D'Y RETIRER LA DISPOSITION PARTICULIÈRE 16 ET DE CRÉER LA NOUVELLE DISPOSITION PARTICULIÈRE 55 À AJOUTER À CES ZONES

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 636-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU'IL y a lieu de retirer la dispositions particulière 16 des zones CA-204 et CA-209 permettant une mixité des usages résidentiels et commerciaux uniquement sur des lots desservis et de créer la nouvelle disposition particulière 55 à ajouter à ces deux zones de façon à permettre une mixité des usages résidentiels et commerciaux sur des lots partiellement desservis;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'encourager la mixité des usages au centre-village;

ATTENDU QUE la disposition particulière 16 s'applique au total dans 13 zones au centre-village, mais son application est problématique uniquement dans les zones CA-204 et CA-209;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à cette modification de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation favorable lors de sa réunion ordinaire du 7 juillet 2021;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 3 août 2021 et que le premier projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QU'UNE consultation publique a été effectuée sur ce règlement le 28 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le Chapitre 9 intitulé « Grilles des spécifications » du règlement de zonage numéro 636-05 est modifié de manière à retirer la disposition particulière 16 apparaissant à la grille des spécifications des zones CA-204 et CA-209.

ARTICLE 2

Le chapitre 9 intitulé « Grille des spécifications » du règlement de zonage numéro 636-05 est modifié par l'ajout à la grille des spécifications des zones CA-204 et CA-209 de la nouvelle disposition particulière 55.

ARTICLE 3

Le chapitre 9 intitulé « Grille des spécifications » du règlement de zonage numéro 636-05 est modifié par l'ajout à la page « Légende des dispositions particulières applicables à une zone » de la disposition 55 qui doit se lire comme suit :

- (55) Malgré les dispositions de la grille des spécifications, sur un lot partiellement desservi tel que défini dans le règlement de lotissement numéro 637-05, au plus quatre (4) logements sont autorisés en mixité avec un ou des usages principaux commerciaux dans un même bâtiment.

ARTICLE 4

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 5^e jour du mois d'octobre 2021.

Me John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 3 août 2021

DATE DE L'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 3 août 2021

DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :..... 28 septembre 2021

DATE DE L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE
RÈGLEMENT : 5 octobre 2021

DATE DE L'ADOPTION :..... ..

NUMÉRO DE RÉOLUTION :..... ..

DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE
CONFORMITÉ :..... ..

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR :..... ..

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1205-21 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 637-05 – DISPOSITIONS RELATIVES À LA DÉFINITION DE CHEMIN PRIVÉ ET AUX CAS N'EXIGEANT PAS DE CESSIION DE TERRAIN OU DE COMPENSATION MONÉTAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement de lotissement portant le numéro 637-05 le 19 avril 2005 et est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement sur les permis et certificats afin d'autoriser jusqu'à cinq (5) lots sur un chemin privé, sous certaines conditions et qu'il y a lieu de modifier la définition d'un chemin privé;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 117.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Chelsea peut déterminer les cas où la contribution pour les frais de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels n'est pas exigée;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement de lotissement 637-05 afin de ne pas exiger des frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour un projet constitué d'un chemin privé, lorsque 80% d'un terrain est cédé ou vendu à la Municipalité ou à un organisme environnemental;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet fut présenté et déposé;

ATTENDU QU'UNE consultation publique a été effectuée sur ce règlement le 28 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « règlement numéro 1205-21 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de lotissement numéro 637-05 – Dispositions relatives à la définition de chemin privé et aux cas n'exigeant pas de cession de terrain ou de compensation monétaire », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1205-21

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 637-05 – DISPOSITIONS RELATIVES À LA DÉFINITION DE CHEMIN PRIVÉ ET AUX CAS N'EXIGEANT PAS DE CESSION DE TERRAIN OU DE COMPENSATION MONÉTAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement de lotissement portant le numéro 637-05 le 19 avril 2005 et est entrée en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement sur les permis et certificats afin d'autoriser jusqu'à cinq (5) lots sur un chemin privé, sous certaines conditions et qu'il y a lieu de modifier la définition d'un chemin privé;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 117.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Chelsea peut déterminer les cas où la contribution pour les frais de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels n'est pas exigée;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement de lotissement numéro 637-05 afin de ne pas exiger des frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour un projet constitué d'un chemin privé, lorsque 80% d'un terrain est cédé ou vendu à la Municipalité ou à un organisme environnemental;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet fut présenté et déposé;

ATTENDU QU'UNE consultation publique a été effectuée sur ce règlement le 28 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2

La section 4.4 intitulée « 4.4 Cas n'exigeant pas de cession de terrain ou de compensation monétaire » du règlement de lotissement portant le numéro 637-05 est modifiée par l'ajout du paragraphe f. suivant qui doit se lire comme suit :

- f. Les opérations cadastrales qui visent à céder au moins 80% de la superficie d'un terrain d'au moins 12 hectares à la Municipalité ou à un organisme de bienfaisance environnemental qui répond aux critères des gouvernements fédéral et provincial. La Municipalité se réserve le droit d'exiger des servitudes dûment notariées visant à assurer les liens récréatifs prévus au plan de transport actif et les travaux nécessaires à l'implantation de ces liens récréatifs.

ARTICLE 3

La définition de « Chemin privé » de la section 5.7 intitulée « Classification des voies de circulation » du règlement de lotissement portant le numéro 637-05 est abrogée et remplacée par la définition suivante :

Chemin privé Voie de circulation de propriété privée aménagée dans l'emprise d'un lot distinct et cadastrée à cette fin pour le déplacement de véhicules. Tout nouveau chemin privé doit être construit selon les normes en vigueur de construction routière des chemins privés et desservir un minimum de deux (2) lots distincts et un maximum de trois (3) lots distincts. Cependant, un chemin privé peut desservir un maximum de cinq (5) lots en autant que les conditions du 3^e alinéa de l'article 4.4.3.4 du règlement numéro 639-05 relatif aux permis et certificats soient respectées. Cette définition exclut les entrées charretières, le tracé d'un droit de passage, ou le tracé d'une servitude de passage. Le chemin privé peut être urbain ou rural selon son emplacement à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

ARTICLE 4

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ À CHELSEA (QUÉBEC) ce 5^e jour du mois d'octobre 2021.

Me John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 7 septembre 2021

DATE DE L'ADOPTION DU PROJET
DE RÈGLEMENT : 7 septembre 2021

DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE : 28 septembre 2021

DATE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT : 5 octobre 2021

NUMÉRO DE RÉOLUTION :

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE
EN VIGUEUR :

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1206-21 –
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 640-05 RELATIF AUX
PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE – DISPOSITION CONCERNANT
L'OBLIGATION DE DÉPOSER UN PAE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement portant le numéro 640-05 connu sous le titre règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble aux fins d'exiger un plan d'aménagement d'ensemble pour les zones PAE du règlement de zonage, avant de procéder à une modification de zonage;

ATTENDU QUE le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble portant le numéro 640-05 a été adopté le 19 avril 2005 et est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU'IL y a lieu de ne pas exiger le dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour la modification de zonage d'une zone PAE, lorsque la modification au règlement concerne un terrain dont au moins 80% de sa superficie sera conservée à l'état naturel pour permettre sa protection environnementale à perpétuité;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est opportun de procéder à cette modification;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et du développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 11 août 2021;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet fut présenté et déposé;

ATTENDU QU'UNE consultation publique a été effectuée sur ce règlement le 28 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Règlement numéro 1206-21 – Règlement modifiant le règlement numéro 640-05 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble – Disposition concernant l'obligation de déposer un PAE », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1206-21

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 640-05 RELATIF
AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE – DISPOSITION
CONCERNANT L'OBLIGATION DE DÉPOSER UN PAE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement portant le numéro 640-05 connu sous le titre règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble aux fins d'exiger un plan d'aménagement d'ensemble pour les zones PAE du règlement de zonage, avant de procéder à une modification de zonage;

ATTENDU QUE le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble portant le numéro 640-05 a été adopté le 19 avril 2005 et est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU'IL y a lieu de ne pas exiger le dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour la modification de zonage d'une zone PAE, lorsque la modification au règlement concerne un terrain dont au moins 80% de sa superficie sera conservée à l'état naturel pour permettre sa protection environnementale à perpétuité;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est opportun de procéder à cette modification;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet fut présenté et déposé;

ATTENDU QU'UNE consultation publique a été effectuée sur ce règlement le 28 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 1.4 du règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble, intitulé « Obligation de produire un plan d'aménagement d'ensemble » est modifié par l'ajout du paragraphe suivant et faisant suite au dernier paragraphe :

Malgré les deux paragraphes précédents, une personne qui désire obtenir une modification au règlement de zonage ou de lotissement en vue de laisser au moins 80% d'un terrain à l'état naturel pour permettre sa protection environnementale à perpétuité n'est pas assujettie à la production d'un PAE. Dans ce cas, la modification réglementaire nécessaire pour permettre la protection environnementale du terrain ainsi que son développement potentiel et partiel s'effectue en concordance au plan d'urbanisme en vigueur.

ARTICLE 2

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 5^e jour du mois d'octobre 2021.

Me John-David McFaul,
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green,
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION :.....	7 septembre 2021
DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT :.....	7 septembre 2021
DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :.....	28 septembre 2021
DATE DE L'ADOPTION :.....	5 octobre 2021
NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....	
DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :.....	
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :.....	

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1207-21 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 635-05 – MODIFICATION AU CHAPITRE 6 AFIN D'EXEMPTER CERTAINS PROJETS DE LA PLANIFICATION D'ENSEMBLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement portant le numéro 635-05 connu sous le titre *Plan d'urbanisme de la Municipalité de Chelsea* aux fins de diviser le territoire en aires d'affectation en vue d'y contrôler les catégories d'usage des terrains et des bâtiments ainsi que les densités d'occupation du sol;

ATTENDU QUE le règlement du plan d'urbanisme portant le numéro 635-05 a été adopté le 19 avril 2005;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le chapitre 6 afin qu'une zone désignée comme étant soumise à un plan d'aménagement d'ensemble soit exemptée de cette exigence de planification d'ensemble si une superficie importante de la zone est réservée à la protection à perpétuité de la nature;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est opportun de procéder à cette modification;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et du développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 11 août 2021;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet fut présenté et déposé;

ATTENDU QU'UNE consultation publique a été effectuée sur ce règlement le 28 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Règlement numéro 1207-21 – Règlement modifiant certaines dispositions du plan d'urbanisme numéro 635-05 – Modification au chapitre 6 afin d'exempter certains projets de la planification d'ensemble », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1207-21

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 635-05 – MODIFICATION AU CHAPITRE 6 AFIN D'EXEMPTER CERTAINS PROJETS DE LA PLANIFICATION D'ENSEMBLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement portant le numéro 635-05 connu sous le titre *Plan d'urbanisme de la municipalité de Chelsea* aux fins de diviser le territoire en aires d'affectation en vue d'y contrôler les catégories d'usage des terrains et des bâtiments ainsi que les densités d'occupation du sol;

ATTENDU QUE le règlement du plan d'urbanisme portant le numéro 635-05 a été adopté le 19 avril 2005;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le chapitre 6 afin qu'une zone désignée comme étant soumise à un plan d'aménagement d'ensemble soit exemptée de cette exigence de planification d'ensemble si une superficie importante de la zone est réservée à la protection à perpétuité de la nature;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'abroger le chapitre 6 étant donné que les zones PAE seront abrogées au règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est opportun de procéder à cette modification;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet fut présenté et déposé;

ATTENDU QU'UNE consultation publique a été effectuée sur ce règlement le 28 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le chapitre 6 intitulé « Les zones visées par un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) » est modifié par l'ajout du paragraphe suivant et faisant suite au dernier paragraphe :

Une zone désignée comme étant soumise à un plan d'aménagement d'ensemble peut être exemptée de cette exigence de planification d'ensemble si une superficie importante de la zone est réservée à la protection à perpétuité de la nature. Dans ce cas, la modification réglementaire nécessaire pour permettre la protection environnementale du terrain ainsi que son développement potentiel et partiel s'effectue en concordance au présent plan d'urbanisme.

ARTICLE 2

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 5^e jour du mois d'octobre 2021.

Me John-David McFaul,
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green,
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION :.....	7 septembre 2021
DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT :.....	7 septembre 2021
DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :.....	28 septembre 2021
DATE DE L'ADOPTION :.....	5 octobre 2021
NUMÉRO DE RÉSOLUTION :.....	
DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :.....	
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :.....	

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1208-21 – RÈGLEMENT MODIFIANT
CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
636-05 – ABROGATION DE LA ZONE PAE-62, CRÉATION DE LA ZONE
RA-62 ET DE LA DISPOSITION PARTICULIÈRE #56**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 636-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'abroger la zone PAE-62 et de la remplacer par la zone RA-62 et d'y autoriser les usages permis en vertu du schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, ceci afin de permettre la conservation à l'état naturel de 80% de la superficie d'un terrain;

ATTENDU QU'IL y a lieu de créer la disposition particulière #56 visant à permettre un maximum de 5 résidences dans cette zone;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à cette modification de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 11 août 2021;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QU'UNE consultation publique a été effectuée sur ce règlement le 28 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Règlement numéro 1208-21 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 636-05 – Abrogation de la zone PAE-62, création de la zone RA-62 et de la disposition particulière #56 » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1208-21

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – ABROGATION DE LA ZONE PAE-62, CRÉATION DE LA ZONE RA-62 ET DE LA DISPOSITION PARTICULIÈRE #56

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage 636-05 afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 636-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'abroger la zone PAE-62 et de la remplacée par la zone RA-62 et d'y autoriser les usages permis en vertu du schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, ceci afin de permettre la conservation à l'état naturel de 80% de la superficie d'un terrain;

ATTENDU QU'IL y a lieu de créer la disposition particulière #56 visant à permettre un maximum de 5 résidences dans cette zone;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à cette modification de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 11 août 2021;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QU'UNE consultation publique a été effectuée sur ce règlement le 28 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le plan de zonage PZ-636-05-01 est modifié de manière à abroger la zone PAE-62, et créer à même celle-ci la zone RA-62, le tout tel qu'apparaissant au plan ci-joint en tant qu'annexe « A » (PZ 636-05-21) au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

Le chapitre 9 intitulé « Grilles des spécifications » du règlement de zonage numéro 636-05 est modifié de manière à abroger la zone PAE-62 et la remplacer par la nouvelle zone RA-62, le tout tel qu'apparaissant à l'annexe « B » ci-jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le chapitre 9 intitulé « Grille des spécifications » du règlement de zonage numéro 636-05 est modifié par l'ajout à la page « Légende des dispositions particulières applicables à une zone » de la disposition cinquante-six (56) qui doit se lire comme suit :

(56) Dans cette zone, l'usage résidentiel unifamilial isolé est limité à un maximum de 5 résidences desservies par un chemin privé. De plus, au moins 80% de la superficie de la zone doit être laissée à l'état naturel pour permettre sa protection environnementale à perpétuité par la Municipalité ou un organisme de bienfaisance environnemental reconnu.

ARTICLE 4

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 5^e jour du mois d'octobre 2021.

Me John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION :.....	7 septembre 2021
DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT :.....	7 septembre 2021
DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :.....	28 septembre 2021
DATE DE L'ADOPTION :.....	5 octobre 2021
NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....	...
DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :.....	...
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :.....	...

Annexe A
Règlement numéro 1208-21

Extrait du plan de zonage PZ-636-05-01 modifié



Annexe B
Règlement numéro 1208-21

Grilles des spécifications de la zone RA-62 créée

SOUS-GROUPES D'USAGES	CODE	ZONE
		RA-62
Habitation unifamiliale isolée	R1	X
Habitation maison mobile	R2	
Habitation multi logement	R3	
Habitation collective	R4	
Habitation unifamiliale jumelée	R5	
Commerces et services professionnels	C1	
Commerces de vente au détail	C2	
Services personnels, financiers et administratifs	C3	
Commerces de restauration et d'hébergement	C4	
Commerces de restauration et d'hébergement avec discothèque et salles de spectacles	C5	
Commerces touristiques et artisanaux	C6	
Services de réparation de véhicules et articles divers	C7	
Commerces de rebuts de véhicules	C8	
Commerces de vente de véhicules	C9	
Commerces - 4 - remis aux véhicules	C10	
Commerces et services à caractère érotique	C11	
Activités récréatives et touristiques	L1	
Activités culturelles	L2	
Parc	P1	
Culte, éducation, santé et social	P2	
Services d'utilité publique	P3	
Infrastructure de transport	P4	
Par cet terrain de jeu	P5	
Parc naturel	P6	
Industriel léger	I1	
Industriel axé sur l'environnement	I2	
Para industriel	I3	
Extraction	EX	
Agriculture	AG	
Espace naturel	EN	X
Préservation de la nature	EN-PN	
Préservation champêtre	EN-PC	
Zone de mise en valeur	EN-MV	
Enclave résidentielle	EN-R1	
Camp Fortune	EN-L1	
Maisons O'Brien et Wilson	EN-CE	
Domaine Mackenzie King	EN-H1	
Services publics	EN-P3	
Hauteur maximale (mètres)		12
Marge avant minimale (mètres)		4.5
Marge latérale minimale (mètres)		4.5
Marge arrière minimale (mètres)		4.5
Compensation monétaire pour stationnement applicable		
Zone sujette à un P.A.E. (règlement 640-05)		
Zone sujette à un P.I.I.A. (règlement 681-06)		
Usage complémentaire résidentiel (groupe)		A
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES :		56

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1212-21 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 639-05 – DISPOSITIONS RELATIVES AU NOMBRE DE LOTS SUR UN CHEMIN PRIVÉ ET AUX NORMES DE CONSTRUCTION DE CELUI-CI

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement relatif aux permis et certificats portant le numéro 639-05 le 19 avril 2005;

ATTENDU QUE le règlement relatif aux permis et certificats portant le numéro 639-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU'UNE demande a été déposée afin d'évaluer la possibilité de modifier le règlement sur les permis et certificats 639-05 afin de permettre 5 lots sur un chemin privé lorsque les conditions suivantes sont rencontrées :

- le terrain a une superficie d'au moins 12 hectares;
- au moins 80% de la superficie de ce terrain sera cédé à la Municipalité ou à un organisme de bienfaisance à caractère environnemental;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement relatif aux permis et certificats afin d'augmenter sous certaines conditions le nombre de lots sur un chemin privé, puisque la modification proposée permet de faire des gains au niveau de la préservation de l'environnement;

ATTENDU QUE certaines normes de construction des chemins privés ont été modifiées par le service des travaux publics et des infrastructures et qu'il y a lieu de référer à ces nouvelles normes;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet fut présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Règlement numéro 1212-21 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement relatif aux permis et certificats numéro 639-05 – Dispositions relatives au nombre de lots sur un chemin privé et aux normes de construction de celui-ci » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1212-21

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 639-05 – DISPOSITIONS
RELATIVES AU NOMBRE DE LOTS SUR UN CHEMIN PRIVÉ ET AUX
NORMES DE CONSTRUCTION DE CELUI-CI**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement relatif aux permis et certificats portant le numéro 639-05 le 19 avril 2005;

ATTENDU QUE le règlement relatif aux permis et certificats portant le numéro 639-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU'UNE demande a été déposée afin d'évaluer la possibilité de modifier le règlement sur les permis et certificats 639-05 afin de permettre 5 lots sur un chemin privé lorsque les conditions suivantes sont rencontrées :

- le terrain a une superficie d'au moins 12 hectares;
- au moins 80% de la superficie de ce terrain sera cédé ou vendu à la Municipalité ou à un organisme de bienfaisance à caractère environnemental;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement relatif aux permis et certificats afin d'augmenter sous certaines conditions le nombre de lots sur un chemin privé, puisque la modification proposée permet de faire des gains au niveau de la préservation de l'environnement;

ATTENDU QUE certaines normes de construction des chemins privés ont été modifiées par le service des travaux publics et des infrastructures et qu'il y a lieu de référer à ces nouvelles normes;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 7 septembre 2021, et que le projet fut présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le sous-paragraphe 3 du paragraphe f. de l'article 4.4.3.1 intitulé « Dispositions générales », de la sous-section 4.4.3 intitulée « Conditions d'émission du permis de construction » de la section 4.4 intitulée « Permis de construction » est modifié par l'ajout à la fin dudit sous-paragraphe de la mention suivante:

« ou un maximum de cinq (5) habitations lorsque les conditions du 3^e alinéa de l'article 4.4.3.4 sont respectées. »

ARTICLE 2

L'article 4.4.3.4 intitulé « Dispositions particulières visant un chemin privé », de la sous-section 4.4.3 intitulée « Conditions d'émission du permis de construction » de la section 4.4 intitulée « Permis de construction » est abrogé et remplacé par le texte suivant :

4.4.3.4 Dispositions particulières visant un chemin privé

Dans le cas d'une demande de permis visant la construction d'un chemin privé, en plus des dispositions générales décrites à l'article 4.4.3.1, l'officier responsable émet un permis de construction si :

- a. Le chemin privé projeté est conforme aux normes décrites dans le *Règlement n°949-15 relatif à la mise en place de travaux municipaux*, ainsi qu'à tout règlement le modifiant ou l'abrogeant;
- b. Le chemin privé projeté respecte l'une ou l'autre des conditions ci-après identifiées :
 1. Construit à partir d'un chemin municipal ;
 2. Construit à partir d'un chemin privé existant, construit avant le 1^{er} août 1992.

Le chemin privé projeté pourra desservir au maximum trois (3) lots.

Malgré la limitation de desserte d'un maximum de 3 lots prévue à l'alinéa précédent, il est permis de construire un chemin privé desservant au maximum cinq (5) lots à condition que le terrain qui fait l'objet de l'opération cadastrale ait une superficie d'au moins 12 hectares et qu'au moins 80% de la superficie de ce terrain soit cédé ou vendu à la Municipalité ou à un organisme de bienfaisance environnemental qui répond aux critères des gouvernements fédéral et provincial. Une preuve d'entente officielle entre le propriétaire et l'organisme de bienfaisance doit être remise à la Municipalité avant l'émission du permis de construction dudit chemin privé.

Si la chaussée du chemin privé existant est inférieure à 6 mètres de largeur et/ou que le degré d'inclinaison de la pente est supérieur à quinze pour cent (15%) et/ou supérieur à dix (10%) à l'intérieur d'une distance de 30 mètres d'une intersection, il ne sera pas permis de construire un ou des chemins privés à partir de ce chemin. Il est interdit d'émettre un permis de construction pour un chemin privé à partir des chemins privés existants, construits après le 1^{er} août 1992, à moins que ceux-ci ne soient rendus conformes aux normes de construction décrites dans le *Règlement n°949-15 relatif à la mise en place de travaux municipaux*, ainsi qu'à tout règlement le modifiant ou l'abrogeant, et cédés à la Municipalité.

ARTICLE 3

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 5^e jour du mois d'octobre de 2021.

Me John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION :.....	7 septembre 2021
DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT :.....	7 septembre 2021
DATE DE L'ADOPTION :.....	5 octobre 2021
NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....	...
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :.....	...

7.5) DIVERS / VARIOUS

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**DEMANDE VISANT LA TENUE D'UN MARCHÉ PUBLIC TEMPORAIRE –
PARC HOLLOW-GLEN – 12, CHEMIN DU PARC**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'une représentante de l'Association du district Hollow Glen visant la tenue d'un commerce temporaire de marché public qui aura lieu dans le parc Hollow Glen afin d'offrir à la population des produits artisanaux par approximativement 20 vendeurs;

ATTENDU QUE la réglementation d'urbanisme prévoit que tout commerce temporaire de marché public doit faire l'objet d'une approbation du conseil municipal;

ATTENDU QUE la tenue de ce commerce temporaire le 30 octobre 2021 pourra être effectuée selon les conditions suivantes :

- Dépôt d'une preuve d'assurance de l'association;
- Obtention d'un certificat d'autorisation d'usage pour l'usage temporaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil accepte la demande de commerce de marché public dans le parc Hollow Glen, tel que présenté par la représentante l'Association du district Hollow Glen, le 17 juillet 2021, sur le lot 3 484 813 au cadastre du Québec, propriété aussi connue comme le 12, chemin du Parc, et ce, selon les conditions suivantes :

- Dépôt d'une preuve d'assurance de l'association;
- Obtention d'un certificat d'autorisation d'usage pour l'usage temporaire.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE
L'HABITATION POUR REPORTER L'ÉCHÉANCE DE L'APPROBATION DU
PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME RÉVISÉS**

ATTENDU QUE le règlement numéro 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de troisième génération de la MRC est entré en vigueur le 6 février 2020, soit le jour de la signification de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation à l'effet que ce document respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*, les municipalités locales disposent d'une période de deux (2) ans suivant l'entrée en vigueur du SAD, soit jusqu'au 6 février 2022, pour adopter un nouveau plan d'urbanisme de même que des nouveaux règlements d'urbanisme de concordance;

ATTENDU QUE les élections municipales et d'autres délais opérationnels font en sorte que quelques mois supplémentaires seront nécessaires afin de faire adopter le nouveau plan d'urbanisme et les nouveaux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai ou un terme imparti par la LAU selon les conditions qu'elle détermine, si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de reporter de douze (12) mois l'échéancier accordé pour l'adoption du nouveau plan d'urbanisme et les nouveaux règlements d'urbanisme, soit jusqu'au 6 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec de reporter de douze (12) mois l'échéancier accordé pour l'adoption du nouveau plan d'urbanisme et des nouveaux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Chelsea, soit jusqu'au 6 février 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

RECONNAISSANCE DE LA VALEUR HISTORIQUE DU 108, CHEMIN PINE

ATTENDU QUE la Commission de la capitale nationale (CCN) est propriétaire d'une maison inhabitée dans la vallée du ruisseau Meech située sur le lot 3 029 751 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 108, chemin Pine;

ATTENDU QUE cette propriété datant de 1915 est inventoriée au répertoire du patrimoine culturel du Québec;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme numéro 635-05 et le règlement de démolition numéro 1166-20 de la Municipalité de Chelsea classifient cet immeuble comme un bâtiment historique;

ATTENDU QUE toute démolition d'un bâtiment historique doit être soumise et approuvée par le comité sur les demandes de démolition selon le règlement de démolition numéro 1166-20 et cela, même s'il a perdu 50% de sa valeur;

ATTENDU QUE la CCN n'a déposé aucune demande de permis de démolition, mais que la résidence apparaît dans un état de détérioration avancée;

ATTENDU QUE le conseil reconnaît la valeur patrimoniale de ce bâtiment historique, déplore l'état de détérioration avancée du bâtiment et implore la CCN de le sauvegarder;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil demande que la CCN reconnaisse la valeur patrimoniale de ce bâtiment historique et évalue la possibilité de conserver, rénover, ou réutiliser cette résidence pour les besoins du parc de la Gatineau, comme site d'interprétation de l'histoire de la vallée du ruisseau Meech, ou un autre usage bénéfique aux canadiens et canadiennes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

8) TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1213-21 – RÈGLEMENT MODIFIANT
LA LIMITE DE VITESSE SUR UN TRONÇON DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE À
LA HAUTEUR DU PARC MUNICIPAL DE FARM POINT**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea désire modifier la limite de vitesse sur un tronçon du chemin de la Rivière à la hauteur du parc municipal de Farm Point;

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q. c. C-24-2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Règlement numéro 1213-21 – Règlement modifiant la limite de vitesse sur un tronçon du chemin de la Rivière à la hauteur du parc municipal de Farm Point » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et le Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1213-21

**RÈGLEMENT MODIFIANT LA LIMITE DE VITESSE SUR UN TRONÇON DU
CHEMIN DE LA RIVIÈRE À LA HAUTEUR DU PARC MUNICIPAL DE FARM
POINT**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea désire modifier la limite de vitesse sur un tronçon du chemin de la Rivière à la hauteur du parc municipal de Farm Point;

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24-2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à une session ordinaire DU conseil municipal, soit le 7 septembre 2021, à l'effet que le présent règlement serait soumis pour adoption et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, le présent règlement ordonne, statue et décrète comme suit:

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre « Règlement modifiant la limite de vitesse sur un tronçon du chemin de la Rivière à la hauteur du parc municipal de Farm Point ».

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) Excédant 30 km/h sur un tronçon du chemin de la Rivière à la hauteur du parc municipal de Farm Point.

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par le Service des travaux publics de la Municipalité de Chelsea (voir Annexe 1 – plan de signalisation). Un plan de communication sera également mis en place (voir Annexe 2 – plan de communication).

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur selon les modalités prévues par la Loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 5^e jour du mois d'octobre 2021.

Me John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 7 septembre 2021

DATE DE L'ADOPTION : 5 octobre 2021

RÉSOLUTION NUMÉRO :-21

DATE DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :

La localisation des panneaux est approximative et sera précisée sur le site.

Un préavis de 30 jours doit être mis en place avant l'installation de la nouvelle signalisation.

ANNEXE 1



Préparé par : Service des travaux publics et des infrastructures

Date : 2021-08-24

Titre : Modification de la vitesse sur un tronçon du chemin de la Rivière à la hauteur du parc municipal de Farm Point - Règlement #1213-21

Échelle : Voir plan

Localisation : Chemin de la Rivière, au droit du parc municipal de Farm Point



ANNEXE 2

Plan de communication

**Modification de la limite de vitesse sur un tronçon du chemin de la Rivière à la hauteur du
parc municipal**

**Service des travaux publics et des infrastructures
Municipalité de Chelsea**

Octobre 2021

Mise en contexte

Le 5 octobre 2021, la Municipalité de Chelsea, par voie d'un règlement de son conseil municipal portant le numéro 1213-21 demande la réduction de la limite de vitesse sur un tronçon du chemin de la Rivière à la hauteur du parc municipal de Farm Point.

Dès l'adoption du nouveau règlement par le conseil municipal, la limite de vitesse sur ce tronçon passera de 50 km/h à 30 km/h.

Objectif

Faire connaître la modification de la vitesse maximale aux résidents de Chelsea et aux usagers circulant sur le chemin de la Rivière.

Public cible

- Les résidents de la Municipalité;
- Les automobilistes du chemin de la Rivière;
- Les usagers du parc municipal de Farm Point.

Moyens

Différentes méthodes de communication sont prévues afin d'aviser le public cible dès l'adoption du règlement :

- Émission d'un communiqué de presse;
- Publication sur le site Web de la Municipalité
- Publication sur les médias sociaux de la Municipalité;
- Article dans le bulletin municipal;
- Article dans l'infolettre de la Municipalité
- Installation des enseignes sur le chemin mentionné en indiquant le futur changement, le tout selon les normes du ministère des Transports du Québec en vigueur, plus particulièrement au Tome 5, Chapitre 3, dessin normalisé 001B.

Voir la localisation exacte de la nouvelle signalisation sur le plan de signalisation en annexe.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Frédéric Rioux

Directeur du Service des travaux publics et des infrastructures

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE AU 311, CHEMIN DE LA RIVIÈRE

ATTENDU QUE des demandes ont été reçues pour l'aménagement d'un stationnement pour personnes à mobilité réduite et l'installation d'enseignes (P-150-5) à cet effet au 311, chemin de la Rivière;

ATTENDU QUE cette demande a été présentée au comité consultatif des travaux publics et des infrastructures et que celui-ci recommande qu'un stationnement pour personnes à mobilité réduite soit aménagé dans le stationnement contigu à la rampe d'accès du sentier Voie Verte Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu d'autoriser l'aménagement d'un stationnement pour personnes à mobilité réduite et l'installation de panneaux de « stationnement accessible » (P-150-5) à cet effet au 311, chemin de la Rivière.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur générale et le Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-355-00-649 (pièces et accessoires autres).

**9) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE
COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORTS,
CULTURE AND COMMUNITY LIFE**

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / Octobre 5, 2021, ordinary sitting

**AVIS DE MOTION PROPOSANT UN NOM OFFICIEL AU SENTIER QUI
PASSE SUR LE TERRAIN DE L'ÉGLISE ST. MARY MAGDALENE**

La conseillère/le conseiller _____ donne avis de motion concernant la recommandation du comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire au nom de l'église St. Mary Magdalene afin de donner un nom officiel au sentier qui passe sur leur terrain, selon la Politique des noms commémoratifs de Chelsea.

(conseillère/conseiller)

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**REMERCIEMENTS AUX MEMBRES DU COMITÉ DU SENTIER
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE le comité du sentier communautaire (CSC) a été mis en place en décembre 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 1066-18 constituant le comité du sentier communautaire (CSC) le 3 avril 2018 par le biais de la résolution numéro 123-18;

ATTENDU QUE plusieurs membres du conseil et citoyens ont siégé au sein du comité depuis sa création;

ATTENDU QUE le travail des membres a contribué à l'élaboration et au développement du sentier communautaire, maintenant appelé Voie Verte Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu de remercier tous les membres du conseil municipal et tous les membres ayant siégé au sein du comité du sentier communautaire pour leur implication, soutien et collaboration au fil des années.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**DEMANDE D'APPUI FINANCIER PAR L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU
PARC CHELSEA**

ATTENDU QUE Mme Geneviève Gougeon, membre de l'association des résidents du parc Chelsea, a présenté une demande d'appui financier au service de loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire pour un montant totalisant 367,92 \$;

ATTENDU QUE cette demande d'appui financier est déposée dans le cadre de l'organisation d'une fête de quartier annuelle qui se déroulera le 9 octobre 2021 dans le parc McNally;

ATTENDU QUE la demande a été documentée et présentée au comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire pour recommandation au conseil municipal;

ATTENDU QUE le comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a effectué une recommandation lors de la réunion du 30 septembre 2021 quant à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller/ la conseillère , appuyé par le conseiller/la conseillère et résolu que le conseil approuve la demande d'appui financier présentée par l'association des résidents du parc Chelsea pour un montant totalisant 367,92 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leur remplaçant soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970 Centres Communautaires / Loisirs vie communautaire.

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**REQUÊTE DE MME HEATHER WRIGHT CONCERNANT L'INHUMATION DES
CENDRES DE SA MÈRE, MME MOIYA WRIGHT, DANS L'ANNEXE SUD DU
CIMETIÈRE PROTESTANT D'OLD CHELSEA**

ATTENDU QU'EN 1962, Mme Moiya Wright et Mme Judy Crawley ont fondé la Société historique de la Vallée de la Gatineau;

ATTENDU QUE de 1962 à 1965, Mme Wright en fut la présidente;

ATTENDU QUE de 1962 à 1989, Mme Wright, en collaboration avec Mme Crawley et la Société historique de la Vallée de la Gatineau, a instigué et a participé à la restauration et à la préservation du Cimetière protestant d'Old Chelsea;

ATTENDU QU'EN 1962, lors de la fondation officielle du « Old Chelsea Protestant Burial Ground », Mme Wright avait déjà exprimé le désir d'être inhumée dans l'aile sud du cimetière protestant;

ATTENDU QU'EN 1963, Mme Wright a ouvert *The Snow Goose Gallery* à Ottawa;

ATTENDU QU'EN 1964, Mme Wright, en collaboration avec Mme Crawley, a mis sur pied un Salon de thé à l'anglaise, ainsi qu'un petit musée à Moorside, Domaine de William Lyon Mackenzie King, le 10^{ième} Premier Ministre du Canada;

ATTENDU QU'EN 1990, Mme Wright, en collaboration avec 6 autres artistes, a fondé la Galerie Old Chelsea dans la maison patrimoniale Hanratty-Reynolds sur le chemin Scott à Chelsea;

ATTENDU QUE Mme Wright fut elle-même une artiste accomplie et a contribué au développement de plusieurs programmes d'artisanat chez les femmes inuites dans plusieurs communautés de l'Arctique;

ATTENDU QUE le comité de gestion des cimetières historiques a effectué une recommandation lors de la réunion du 30 septembre 2021 quant à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller/ la conseillère _____, appuyé par le conseiller/la conseillère _____ et résolu que le conseil appuie la requête de Mme Heather Wright concernant l'inhumation des cendres de sa mère, Mme Moiya Wright, dans l'annexe sud du Cimetière protestant d'Old Chelsea dans le lot de la Famille Wilkie.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

10) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME
D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS À TEMPS
PARTIEL POUR 2022**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'EN décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Chelsea désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea prévoit la formation d'un (1) pompiers pour le programme *Pompier I*, quatre (4) pompiers pour la formation *d'Opérateur d'autopompe* et un (1) pompier pour la formation *Désincarcération* au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 5 octobre 2021 / October 5, 2021, ordinary sitting

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que cette session
ordinaire soit levée.